



RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone spéciale de conservation
"HAUTE VALLÉE DE LA GARONNE"**

FR 7300883

Département de la Haute-Garonne



Novembre 2005

DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la Zone Spéciale de Conservation

« HAUTE VALLEE DE LA GARONNE »

Site FR7300883

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Validé en comité de pilotage le 30 novembre 2005

Réalisé par

« Office National des Forêts 31 »



AVANT PROPOS

Le Document d'objectifs du site 7300883 « Haute vallée de la Garonne » se présente sous forme de deux documents distincts :

- le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le Site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>)

- le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Ce DOCUMENT DE COMPILATION est constitué de la manière suivante :

- le Volume 1 qui est constitué de 3 parties :
 - le corps du texte
 - les annexes : ensemble des informations auquel le corps du texte fait référence (méthodologie, fiche de prospection, aide mémoire pour les enquêtes, ...)
 - les documents de communication et de concertation (liste des contacts, compte rendu des réunions, ...)
- le Volume 2 correspond à l'ensemble des cartes élaborées
- le Volume 3 est le recueil des « fiches habitats naturels » et « espèces »

Ce DOCUMENT DE COMPILATION pourra être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, à la Préfecture de la Haute Garonne (Bureau de l'environnement et du tourisme), à la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Garonne.

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, avec le soin de chercher à concilier les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'Homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
PRESENTATION GENERALE DU SITE	7
Situation géographique	7
Situation physique.....	7
Géologie et pédologie	8
Climatologie et hydrologie	8
Autres composantes administratives et réglementaires	8
Historique	10
PARTIE 1 : L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET HUMAIN	11
LA HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	11
1 - Les partenaires pour l'inventaire du Patrimoine naturel et humain	12
1.1 – Le contexte naturel	12
1.2 - Le contexte socio-économique	12
2 - Méthodes d'études naturalistes	12
2.1 - Etude de la végétation	12
2.1.1 - Méthodologie	12
2.1.1.A - Préparation de la phase de terrain	12
2.1.1.B - Phase de terrain	13
2.1.1.C - Cartographie et caractérisation des habitats	13
2.1.2 - Résultats de la prospection naturaliste	14
2.1.2.A- Rappel des données disponibles	14
2.1.2.B - Prospection de terrain	15
2.2 - Etude de la faune	19
2.2.1 - Etude des chiroptères	19
2.2.1.A - Méthodologie.....	19
2.2.1.B - Résultats.....	19
2.2.2 - Etude du Desman des Pyrénées	19
2.2.2.A - Méthodologie.....	19
2.2.2.B - Résultats	20
2.2.3 - Etude du Lézard des Pyrénées	20
2.2.3.A - Méthodologie.....	20
2.2.3.B - Résultats	20
2.2.4 - Etude des insectes saproxyliques	20
2.2.4.A - Méthodologie.....	20
2.2.4.B - Résultats	21
3 - Méthodes d'étude des activités humaines	21
3.1 - Etude des activités agricoles.....	21
3.2 - Etude des activités sylvicoles.....	21
3.3 - Etude des activités de tourisme et de loisirs	22
4 - L'étape de concertation	22
4.1 - La consultation des élus locaux	22
4.2 - Les groupes de travail	22
5 - Présentation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce	23
6 – Les fiches « Habitat » et les fiches « Habitat d'espèce »	25
FICHE HABITAT N°1.....	26
<i>Landes sèches à myrtilles et à Callune</i>	26
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	26
<i>Corine Biotope : 31.21 et 31.22</i>	26
<i>Code EUR 15 : 4030</i>	26
FICHE HABITAT N°2.....	27
<i>Landes à Genêt purgatif</i>	27
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	27
<i>Corine Biotope : 31.8422</i>	27
<i>Code EUR 15 : 5120</i>	27
FICHE HABITAT N°3.....	28
<i>Landes naines à Azalée et à Myrtille</i>	28
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	28

<i>Corine Biotope : 31.41 + 31.44</i>	28
<i>Code EUR 15 : 4060</i>	28
FICHE HABITAT N°4.....	29
<i>Landes alpines</i>	29
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	29
<i>Corine Biotope : 31.4</i>	29
<i>Code EUR 15 : 4060</i>	29
FICHE HABITAT N°5.....	31
<i>Pelouses à Orpins*</i>	31
<i>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	31
<i>Corine Biotope : 34.11*</i>	31
<i>Code EUR 15 : 6110</i>	31
FICHE HABITAT N°6.....	32
<i>Pelouses calcicoles pyrénéennes à Brachypode</i>	32
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	32
<i>Corine Biotope : 34.323J + 34.332G</i>	32
<i>Code EUR 15 : 6210</i>	32
FICHE HABITAT N°7.....	33
<i>Prairies de fauche de basse altitude</i>	33
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	33
<i>Corine Biotope : 38.2</i>	33
<i>Code EUR 15 : 6510</i>	33
FICHE HABITAT N°8.....	34
<i>Pelouses acidiphiles à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes*</i>	34
<i>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	34
<i>Corine Biotope : 35.12*</i>	34
<i>Code EUR 15 : 6230</i>	34
FICHE HABITAT N°9.....	35
<i>Pelouses à Nard et groupements apparentés sur substrats siliceux des zones subalpines et alpines</i> *	35
<i>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	35
<i>Corine Biotope : 36.31*</i>	35
<i>Code EUR 15 : 6230; 6140</i>	35
FICHE HABITAT N°10.....	37
<i>Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif Central et des Pyrénées</i>	37
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	37
<i>Corine Biotope : 37.311</i>	37
<i>Code EUR 15 : 6410</i>	37
FICHE HABITAT N°11.....	38
<i>Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des Pyrénées</i>	38
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	38
<i>Corine Biotope : 37.83 ; 37.72</i>	38
<i>Code EUR 15 : 6430.9</i>	38
FICHE HABITAT N°12.....	39
<i>Hêtraies acidiphiles</i>	39
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	39
<i>Corine Biotope : 41.12</i>	39
<i>Code EUR 15 : 9120.4</i>	39
FICHE HABITAT N°13.....	40
<i>Hêtraies calcicoles à Céphalantères</i>	40
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	40
<i>Corine Biotope : 41.16</i>	40
<i>Code EUR 15 : 9150.4</i>	40
FICHE HABITAT N°14.....	41
<i>Forêts de ravins à frênes et érables*</i>	41
<i>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	41
<i>Corine Biotope : 41.4*</i>	41
<i>Code EUR 15 : 9180</i>	41
FICHE HABITAT N°15.....	42
<i>Forêts pyrénéennes de pins de montagne à rhododendron</i>	42

<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	42
<i>Corine Biotope : 42.413 et 42.4242</i>	42
<i>Code EUR 15 : 9430.12 ; 9430.8</i>	42
FICHE HABITAT N°16.....	43
<i>Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique des régions alpines</i>	43
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	43
<i>Corine Biotope : 22.11x22.31</i>	43
<i>Code EUR 15 : 3130.1</i>	43
FICHE HABITAT N°17	44
<i>Tourbières de transition et tremblants à Carex à bec</i>	44
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	44
<i>Corine Biotope : 54.53</i>	44
<i>Code EUR 15 : 7140.1</i>	44
FICHE HABITAT N°18.....	45
<i>Végétation des tourbières hautes actives*</i>	45
<i>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	45
<i>Corine Biotope : 51.11*</i>	45
<i>Code EUR 15 : 7110.1</i>	45
FICHE HABITAT N°19.....	46
<i>Sources pétrifiantes avec formations de travertins*</i>	46
<i>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire(Directive habitats, Annexe 1)</i>	46
<i>Corine Biotope : 54.12*</i>	46
<i>Code EUR 15 : 7220.1</i>	46
FICHE HABITAT N°20.....	47
<i>Végétation des bas-marais neutro-alcalins</i>	47
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	47
<i>Corine Biotope : 54.24</i>	47
<i>Code EUR 15 : 7230.1</i>	47
FICHE HABITAT N°21	48
<i>Eboulis siliceux alpins</i>	48
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	48
<i>Corine Biotope : 61.12 ; 61.3</i>	48
<i>Code EUR 15 : 8110.6 ; 8130.7</i>	48
FICHE HABITAT N°22.....	49
<i>Falaises calcaires des Pyrénées centrales</i>	49
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	49
<i>Corine Biotope : 62.12</i>	49
<i>Code EUR 15 : 8210.21</i>	49
FICHE HABITAT N°23.....	50
<i>Falaises siliceuses des Pyrénées centrales</i>	50
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	50
<i>Corine Biotope : 62.21</i>	50
<i>Code EUR 15 : 8220.3</i>	50
FICHE HABITAT N°24.....	51
<i>Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses des Pyrénées</i>	51
<i>Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)</i>	51
<i>Corine Biotope : 62.3</i>	51
<i>Code EUR 15 : 8230</i>	51
FICHE HABITAT D'ESPECE N°1	52
<i>Androsace des Pyrénées (Androsace pyrenaica Lam.)</i>	52
<i>Espèce d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 2 et 4)</i>	52
<i>Code : 1632</i>	52
FICHE HABITAT D'ESPECE N°2	53
<i>Rosalie des Alpes * (Rosalia alpina L. 1758) et autres coléoptères saproxyliques</i>	53
<i>Espèce d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 2 et 4)</i>	53
<i>Code : 1087* ; 1088 ; 1083</i>	53
FICHE HABITAT D'ESPECE N°3	55
<i>Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus Geoffroy, 1811)</i>	55
<i>Espèce d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 2 et 4)</i>	55
<i>Code : 1301 ; 1355 ; 1092</i>	55

FICHE HABITAT D'ESPECE N°4	57
<i>Lézard des Pyrénées</i> (<i>Lacerta bonnali</i> Lantz, 1927 ; <i>Lacerta aranica</i>).....	57
<i>Espèce d'intérêt communautaire</i> (<i>Directive habitats, Annexe 2 et 4</i>)	57
Code : 1995.....	57
FICHE HABITAT D'ESPECE N°5	59
<i>Petit et Grand Rhinolophe</i> (<i>Rhinolophus hipposideros</i> Bechstein, 1800 et <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber, 1774) et autres chiroptères.....	59
<i>Espèce d'intérêt communautaire</i> (<i>Directive habitats, Annexe 2 et 4</i>)	59
Code : 1303 et 1304 ; 1308 ; 1307 ; 1324 ; 1321 ; 1310.....	59
7 - Enjeux et objectifs de conservation	61
PARTIE 2 : LES PROPOSITIONS D'ACTION	67
1 - Conditions de mise en œuvre de la Directive Habitats	69
1.1 - Les contrats.....	69
1.2 - Autres mesures	69
1.3 - Travaux et projets.....	69
2 - Les financements mobilisables.....	70
2.1 - Les mesures de gestion contractuelle	70
2.2 - Le financement des contrats.....	70
2.3 - Les actions collectives et le suivi des mesures :	71
3 - Proposition de mesures pour atteindre les objectifs de conservation du Site: Les fiches action.....	72
CONCLUSION.....	115
LEXIQUE	117
BIBLIOGRAPHIE	119
ANNEXES	125

INTRODUCTION

En région Midi-Pyrénées, la mise en place de Natura 2000 a débuté en 1996 avec la compilation des données des sites retenus. Un comité de pilotage par département est alors créé. Son rôle est d'associer les acteurs de terrain pour chaque site, d'aider à l'élaboration du Document d'objectifs mais également de le valider.

En décembre 1998, au terme d'une concertation régionale et locale, La DIREN a envoyé au niveau national une liste des sites susceptibles d'être retenus en tant que sites d'intérêt communautaires (pré-SIC). Celle-ci sera ensuite transmise à la Commission européenne. La désignation des sites s'effectue alors et l'élaboration des orientations de gestion pour chaque site donne lieu à la rédaction d'un Document d'objectifs.

En Haute-Garonne, 8 sites d'intérêt communautaire (SIC) ont été retenus.

Pour le site "Haute vallée de la Garonne", l'élaboration du Document d'objectifs a débuté en janvier 2003. L'opérateur local choisi pour la réalisation du Document d'objectifs est l'Office National des Forêts, qui s'est également entouré de compétences extérieures pour mener à bien cette mission.

Le site "Haute vallée de la Garonne" est désigné au titre des deux Directives européennes, la Directive « Habitats » du 21 mai 1992, et la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Ce document traite des objectifs résultant de l'application de la Directive « Habitats », les objectifs en relation avec l'application de la Directive « Oiseaux » étant traités dans un autre document.

PRESENTATION GENERALE DU SITE

Situation géographique

Le site "Haute vallée de la Garonne" n°FR7300883 se situe à l'extrême sud-est du département de la Haute Garonne (région Midi-Pyrénées), dans le secteur historique du Sud Comminges, et couvre une superficie totale de 11134 ha.

Il est encadré à l'est par le département de l'Ariège, à l'ouest par la vallée de la Pique, et au sud par la frontière avec le Val d'Aran.

Les contours du site concernent pour tout ou partie le territoire administratif de 13 communes : Argut Dessous, Arlos, Baren, Boutx (intégrant Argut Dessous), Burgalays, Cierp Gaud, Fos, Guran, Gouaux de Luchon, Marignac, Melles, Portet d'Aspet, et Saint Béat.

Situation physique

Le site s'étend sur les bassins versants des affluents de la Garonne et de la Pique, et englobe les deux versants de la Garonne en excluant le lit majeur du fleuve qui fait l'objet d'un autre site.

L'altitude minimale est de 515 m.

L'altitude maximale de 2629 m (pic de Crabère).

C'est un site très accidenté, caractéristique de la partie centrale de la chaîne pyrénéenne, de l'étage collinéen à subalpin, et à dominante siliceuse. Le relief y est typiquement montagnard avec une succession de longues lignes de crêtes et de vallons profonds marqués par l'érosion glaciaire avec des dépôts de blocs erratiques et de moraines.

La végétation y est essentiellement acidiphile avec une succession altitudinale de forêts de feuillus puis de résineux, puis de pelouses d'estives et de zones rocheuses dans la partie la plus haute.

Le site appartient au domaine montagnard et la région biogéographique alpine.

Géologie et pédologie

Le secteur présente en majeure partie des schistes et des calchistes de l'Ordovicien, du Silurien et du Dévonien. On note également la présence de quelques moraines avec argiles et sables liés à l'histoire glaciaire.

La roche mère est chimiquement pauvre et donne des sols bruns acides.

Sur des secteurs localisés, on trouve des gisements de substances métalliques (zinc, plomb, blende, argent, galène...) qui firent l'objet d'une exploitation minière.

Climatologie et hydrologie

Le climat est de type montagnard avec des influences océaniques souvent dominantes. Il s'apparente donc à un climat sub-atlantique à tendance montagnard, caractérisé par des précipitations abondantes sous forme de pluie au printemps, d'orage en été et peu de neige en hiver. Le brouillard y est fréquent expliquant une absence de mois sec.

Les vents sont le plus souvent de secteur Sud ouest et Nord ouest, souvent chargés en pluie. Le mois le plus froid est le mois de janvier et le plus chaud le mois de juillet.

La station météorologique de Cierp Gaud (495 m d'altitude) en vallée de la Pique indique une pluviométrie de 1064 mm/an et une température moyenne de 11,4°C pour la période de référence 1971-2000.

Le site correspond au haut bassin versant de la Garonne (qui se jette dans l'océan Atlantique) incluant une partie du versant droit de la vallée de la Pique, qui alimente la Garonne.

Autres composantes administratives et réglementaires

Réserve Biologique : le site présente une réserve biologique forestière dirigée en Forêt Domaniale, sur la commune de Marignac, la Réserve Biologique Domaniale Dirigée de Burat Parlarquère.

Cette réserve a été créée par arrêté d'Aménagement en 1992 et couvre une surface de 522,15 ha (Forêt Domaniale de Burat Parlarquère, Série 1, dite « du Burat », Parcelles 1 à 20).

Le principal objectif de cette réserve, à l'origine de sa création, est la prise en compte de la présence de l'Ours brun dans la gestion de l'espace sylvo-pastoral, et d'autres espèces rares ou menacées telles que le Grand Tétrás ou l'Isard.

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France. Cet inventaire différencie deux types de zone :

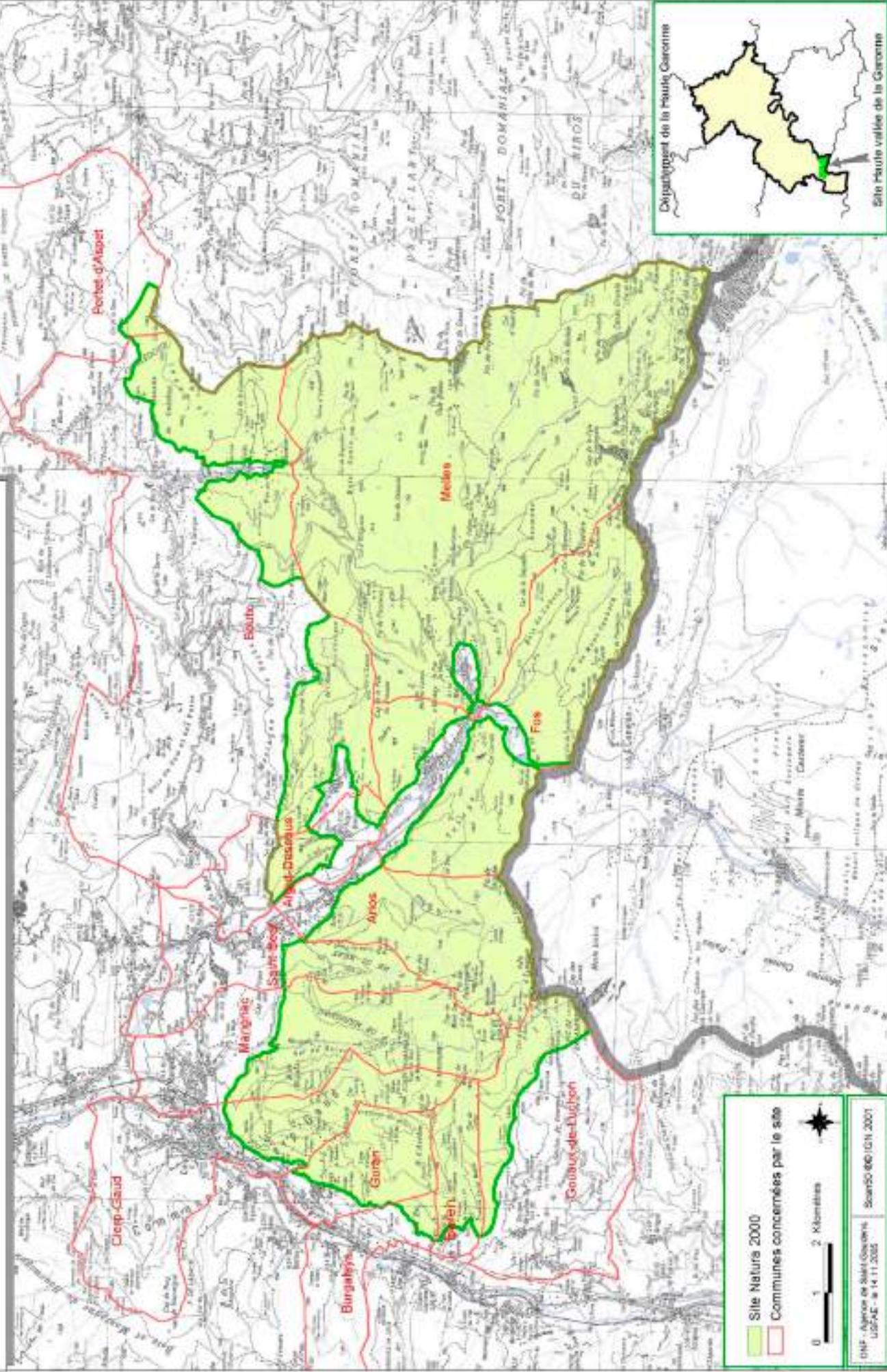
Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.



Site Natura 2000
N° FR7300883

Plan de situation du site

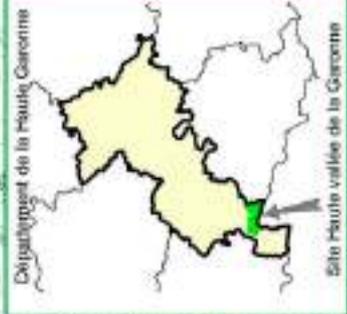
Haute Vallée de la Garonne



Site Natura 2000
Communes concernées par le site



DNF - Agence de Saint-Gaudens - ScaRSO 06/10N 2001
USGAE - le 14 2005



Département de la Haute Garonne

Site Haute vallée de la Garonne

Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Le site chevauche le territoire des inventaires ZNIEFF listés dans le tableau ci-dessous, et dont les codes régionaux sont les n° 0036, 00360001, 00360002, 00360004 à 00360007, 0037, 00370001 à 00370011, 00390002 à 00390006, 00560000.

Code national	Type de zone	Nom de la ZNIEFF (Inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)	Superficie ha
730012098	1	ESTIVES DE CALABASSE ET DES TREMAILLES	1074,09
730011083	1	FORETS DU PIC DE PLUMIERES ET VALLON DE BARIDERE	684,37
730011075	1	GORGES D'AUDE ET DE MAUDAN	491,58
730011078	1	HAUTE VALLEE DU MAUDAN ET D'ARAING, MASSIF DE CRABERE	427,67
730011076	1	LA MALEDE DU PAS DE CHAU	93,42
730011081	1	MASSIF DE LA SEQUEDE	427,29
730011079	1	OMBREE DU PIC DE LA SOULERE ET DU VALLON D'ESTAGNE	380,74
730011070	1	OMBREE DU PLAN DES SEDERES, BOIS EPAIS	298,65
730011077	1	PLATEAU D'ULS	282,73
730011074	1	SOULAN DE LABACH DE MELLES	624,99
730011084	1	SOULANE DE FOS	397,29
730006545	1	VALLEES DE LA COUME DU GER, DES ANTENNES ET CRETE DE PALE DE RASE	601,86
730011087	1	PICS ET FORETS DE PALARQUERES DES PICADES ET DE TUCOULET	754,3
730011085	1	CAP DES TISSURES MAIL DE PIQUE	368,9
730011086	1	FORETS DE MAUMORT	140,42
730011094	1	MONTAGNES DE SAINT-JEAN, DE MONTMAJOU, GOURGUE ET BAREN	2513,61
730011072	1	MASSIF DU BAZET	870,52
730011130	1	TUC DE CROUE, CASTERA, ANOS, AUTRECH	610,24
730011088	1	PICS DE BURAT ET DE BACANERE	383,93
730011082	1	DEFILE DU PLAN D'AREM	357,05
730011081	1	MASSIF DE LA SEQUEDE	427,29
730011089	1	PIC DE SACAUBE ARTIGUE D'ARLOS	706,9
730011084	1	SOULANE DE FOS	397,29
730011080	1	VALLON DE MOURAS	564,94
730011071	1	COL DU PIEJAU ET COL DE LA CROISSETTE	8,06
730011083	1	FORETS DU PIC DE PLUMIERES ET VALLON DE BARIDERE	684,37
730011038	1	MONTAGNE DE LA SEOUBE	841,6
730011069	2	HAUTE VALLEE DU GER ET MASSIF DU BAZET	4316,76
730003069	2	VALLEES DE MAUDAN, DE MOURAS ET DE BARIDERE	5159,28
730006551	2	MASSIF DU BURAT-BACANERE	8343,82
730011069	2	HAUTE VALLEE DU GER ET MASSIF DU BAZET	4316,76

□.

ZICO (Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux): le site chevauche la ZICO n°MPO3 qui s'étend sur les départements de l'Ariège et de la Haute Garonne. Le programme des ZICO consiste à identifier un certain nombre de sites, choisis selon des barèmes biogéographiques, afin d'aider à maintenir de façon naturelle les populations d'oiseaux et ce, en tenant compte des aires de répartition des espèces pour lesquelles une approche de conservation par site est appropriée. Ces zones ont une importance significative dans la préservation des oiseaux et comportent des sites utilisés par les espèces durant leur période de nidification ou non (incluant les migrations).

Code	Nom	Superficie ha
MP03	VALLEE DE MELLES, COLS D'AOUERAN ET D'ARTIGASCOU, ET MONT VALLIER	40100

Sites classés et sites inscrits : un site inscrit est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, soumis à des consignes de conservation de l'état actuel et de surveillance. Les travaux y sont réglementés et certaines activités interdites, mais de façon moins stricte que pour les sites classés. Il existe deux sites inscrits sur la Haute vallée de la Garonne, à Melles et Fos (vallée de Melles et Castera) et un site inscrit et classé à proximité immédiate (Serail).

Sites classés :

Nom	Créé le texte décision	Commune concernée
CASCADE DU SERAIL (ABORDS)	02/05/1927	Melles

Sites inscrits :

Nom	Créé le texte décision	Commune concernée
ROCHER DE SERAIL, TOUR A SIGNAUX QUI LE SURMONTE ET LEURS ABORDS	14/03/44	Melles
VALLEE DE MELLES	26/01/77	Melles
CASTERA ET PLATEAU ROCHEUX SUR LEQUEL IL EST SITUE	11/10/43	Fos

Historique

Au XIXème siècle, les zones forestières étaient très utilisées (vocation multifonctionnelle). Le produit d'exploitation servait au chauffage, à la construction, à la marine ainsi qu'au charbonnage. Les sous-bois étaient également pâturés.

Dès la fin du XIXème siècle, le défrichement au profit de terres de culture devient pratique courante. D'autres activités se développent en forêt : le charbonnage et l'exploitation minière qui laissent encore aujourd'hui de nombreuses traces en forêt (mines de zinc, blende, phosphate, manganèse...). Ces activités stoppèrent au début de la seconde guerre mondiale.

En montagne, un changement de politique au niveau de l'utilisation de l'espace s'est opéré il y a environ 70 ans des suites de l'exode rural. Le paysage s'est peu à peu fermé, la forêt a regagné du terrain avec un étage montagnard boisé dès 600 m d'altitude jusqu'aux estives (1400 m à 1700 m d'altitude).

***PARTIE 1 : L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE
NATUREL ET HUMAIN
LA HIERARCHISATION DES ENJEUX***

1 - Les partenaires pour l'inventaire du Patrimoine naturel et humain

1.1 – Le contexte naturel

Afin de vérifier et de préciser les données du bordereau standard Natura 2000 de présentation du site, datant de janvier 2001, une place importante a été donnée aux inventaires naturalistes dans l'élaboration du Document d'objectifs :

- **Etude de la végétation** : typologie, identification et cartographie des habitats naturels et prospection de l'Androsace des Pyrénées par l'ONF.
- **Etude sur le Lézard des Pyrénées** : bibliographie et prospections complémentaires par Nature Midi Pyrénées.
- **Etude sur les insectes saproxyliques** : phase de terrain (mise en place du dispositif de piégeage) et pré-dépouillement des relevés par l'ONF ; dépouillement final, détermination et interprétation des données par les entomologistes de l'ESAP (Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan).
- **Etude sur le Desman des Pyrénées** : bibliographie et prospection complémentaire par Ariège Environnement Diffusion.
- **Etude sur les chiroptères** : recherche et prospection des cavités par l'ONF. Une convention d'échange de données a été établie entre l'ONF et le GCMP (Groupe Chiroptères Midi Pyrénées).

Le cas de l'**Ecrevisse à pattes blanches et du Chabot** n'a pas été étudié plus en avant suite à la consultation du CSP. Les espèces citées n'étant a priori pas présentes sur le site ou présentes de façon non significative, aucune étude ne semblait justifiée dans le cadre du Document d'objectifs. Seules des préconisations émises dans le cadre de la conservation du Desman des Pyrénées sur les cours d'eau (et dont ces espèces peuvent également bénéficier) devraient être prises pour assurer la qualité des rivières.

Le cas de l'**Ours brun** n'a pas non plus été traité plus en avant lors de l'élaboration du Document d'objectifs, dans la mesure où l'espèce fait l'objet d'un programme de conservation et de restauration qui englobe l'ensemble du massif pyrénéen et que ses enjeux et les mesures proposées dans le cadre de ce programme dépassent largement les limites du site Natura 2000.

1.2 - Le contexte socio-économique

L'étude des activités de loisirs (hors chasse et pêche) a été réalisée par l'Association Nature Comminges, l'étude des activités agricoles par l'ADASEA 31, l'étude de la situation de la forêt privée par le CRPF Midi Pyrénées, et une co-animation a été réalisée pour les activités cynégétiques avec la Fédération Départementale des Chasseurs 31. Les activités industrielles n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière car elles sont très limitées sur le site, à l'exception d'une ligne électrique exploitée par le RTE.

2 - Méthodes d'études naturalistes

2.1 - Etude de la végétation

2.1.1 - Méthodologie

2.1.1.A - Préparation de la phase de terrain

La prospection sur le terrain a été préparée par la réalisation d'une **carte de prézonage** au 1 : 25000 constituée d'après :

- Photo-interprétation

L'analyse des photos aériennes (IRC et NB 1984) n'a permis qu'une distinction milieux rocheux – pelouses – landes – bois. La photo-interprétation a en grande partie reposé sur l'analyse des orthophotoplans mis à disposition par la DIREN. Ces délimitations ont parfois été complétées par des observations de limites physiologiques distinguées à partir du versant opposé au site observé.

- Consultation de la bibliographie

Une longue bibliographie a été consultée à partir des bibliothèques de l'ONF, du Conservatoire Botanique Pyrénéen et des bibliothèques universitaires de Toulouse. Ces publications listées en annexe ont permis une première caractérisation des habitats naturels déjà décrits sur le site ou dans les Pyrénées Centrales. Elles ont parfois permis la localisation d'espèces remarquables décrites sur le site par le passé.

- Consultation des agents de l'ONF travaillant sur le secteur

Il s'agit d'une consultation directe des agents travaillant sur le secteur et une consultation des données répertoriées dans les sommiers des forêts concernées.

- Consultation de naturalistes connaissant la zone

La rencontre avec des acteurs locaux (naturalistes, spéléologues, chasseurs) a permis de localiser quelques données naturalistes et parfois d'affiner la carte de prézonage. Cette carte a aussi été complétée par le Conservatoire Botanique Pyrénéen et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

2.1.1.B - Phase de terrain

Le site a été parcouru pour préciser les contours des différents habitats et les caractériser. La délimitation des habitats s'est effectuée le plus possible à l'aide d'un GPS Garmin 12 XL. Une fiche de prospection des habitats a été mise au point au sein du réseau DOCOB-ONF Midi Pyrénées en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Midi-Pyrénées. Elle permet de décrire sur le terrain les unités cartographiées et indexées sur une carte de travail au 1/10 000.

La caractérisation des habitats a été réalisée selon trois niveaux de précision :

- Les unités parcourues ayant fait l'objet d'un ou plusieurs relevés et d'une fiche de prospection complète.
- Les unités parcourues sans avoir fait l'objet d'un relevé complet mais juste d'un rattachement à un habitat déjà défini par ailleurs sur le site.
- Les unités non parcourues et définies par extrapolation (falaises, quelques petites parcelles de pelouses ou pâtures de zones altitudinales intermédiaires).

2.1.1.C - Cartographie et caractérisation des habitats

Il est important de préciser que la totalité des habitats présents sur le site a été inventoriée et cartographiée (cartographie en plein). Cela permet d'aborder le site dans sa globalité (carte d'occupation du sol). Cependant, seuls les habitats relevant de la Directive Habitats ont été analysés et réfléchis en terme de conservation dans ce Document d'objectifs. La cartographie de terrain a été réalisée sur un fond IGN au 1/10000. La plus petite unité cartographiable a été fixée au ¼ d'hectare soit à 2500 m². Trois types d'habitats peuvent ainsi être caractérisés :

- Les habitats élémentaires, homogènes
- Les habitats en mosaïque, constitués d'un ensemble d'habitats élémentaires distincts mais non cartographiables individuellement
- Les habitats en complexe ou mélange, constitués d'au moins deux habitats élémentaires non identifiables. Par exemple, une pelouse envahie par une lande. Si cette colonisation est récente, les composantes de la pelouse sont toujours présentes mélangées aux composantes de la lande de façon indissociable.

Les habitats ont été caractérisés phytosociologiquement en suivant le référentiel du Prodrome de la végétation de France et les clés typologiques du Conservatoire botanique pyrénéen quand elles existent. Ensuite, ils ont été rattachés aux typologies codées : Code Corine et Natura 2000 à l'aide du manuel d'interprétation de la Directive dit manuel EUR15, du manuel CORINE biotope et des cahiers d'habitats disponibles. Enfin, le Conservatoire botanique pyrénéen a été consulté aux différentes étapes de l'élaboration de la carte des habitats naturels et a apporté son appui technique jusqu'à la validation finale.

2.1.2 - Résultats de la prospection naturaliste

2.1.2.A- Rappel des données disponibles

Tout site Natura 2000 fait l'objet d'un formulaire standard établi en 1995 et faisant un état des lieux succinct des connaissances naturalistes sur le site à cette époque. Cet état des lieux a défini les axes de prospection pour l'élaboration du Document d'objectifs. Il avait été fait de façon bénévole par des naturalistes locaux sur la base de connaissances propres ou de données d'enquête, ce qui explique qu'il ait été largement complété par les inventaires de la présente étude.

Dans sa version de janvier 2001, le bordereau standard Natura 2000 de présentation du site de la « Haute Vallée de la Garonne » faisait état de 18 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires (*) :

18 habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats ») :

code Corine biotopes : 22.12x(22.31&22.32) Eaux oligotrophes de l'espace médio-européen & peri-alpin avec une végétation à *Littorelia* ou bien une végétation annuelle des rives exondées
code Corine biotopes : 24.221 Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles herbacées (Communautés d'*Epilobes* des rivières subalpines)
code Corine biotopes : 31.2* Landes sèches
code Corine biotopes : 31.4 Landes alpines et subalpines
code Corine biotopes : 31.842 Formations montagnardes à *Genista purgans*
code Corine biotopes : 35.1* Pelouses à *Nardus stricta*
code Corine biotopes : 36.314 Pelouses siliceuses pyrénéennes à *Festuca eskia*
code Corine biotopes : 38.3 Prairies mésophiles de fauche de montagne (types britanniques avec *Geranium sylvaticum*)
code Corine biotopes : 52.2 Tourbières de couverture de montagne
code Corine biotopes : 54.12* Sources pétrifiantes avec formation tuffeuses (*Cratoneurion*)
code Corine biotopes : 61.1 Eboulis siliceux
code Corine biotopes : 62.2 Végétation chasmophytique des falaises silicicoles
code Corine biotopes : 41.11 Hêtraie du *Luzulo-Fagetum*
code Corine biotopes : 41.12 Hêtraie à *Ilex* et *Taxus*, riche en épiphytes (*Ilici-Fagion*)
code Corine biotopes : 41.13 Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum*
code Corine biotopes : 41.15 Hêtraie subalpines à *Acer* et *Rumex arifolius*
code Corine biotopes : 41.4* Forêts de ravins du *Tilio-Acerion*
code Corine biotopes : 41.9 Forêts de châtaigniers

et 8 espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive « Habitats ») :

Androsace des Pyrénées
Lézard des Pyrénées
Ours brun
Desman des Pyrénées
Rosalie des Alpes
Lucane cerf-volant
Ecrevisse à pattes blanches
Chabot

Sur les 18 habitats, il semble que 7 d'entre eux ne soient pas présents sur le site :

code Corine biotopes : 24.221 Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles herbacées (Communautés d'*Epilobes* des rivières subalpines)
code Corine biotopes : 38.3 Prairies mésophiles de fauche de montagne (types britanniques avec *Geranium sylvaticum*)
code Corine biotopes : 52.2 Tourbières de couverture de montagne
code Corine biotopes : 41.11 Hêtraie du *Luzulo-Fagetum*
code Corine biotopes : 41.13 Hêtraie de l'*Asperulo-Fagetum*
code Corine biotopes : 41.15 Hêtraie subalpines à *Acer* et *Rumex arifolius*
code Corine biotopes : 41.9 Forêts de châtaigniers

Par contre 17 habitats d'intérêt communautaire supplémentaires ont permis d'affiner et compléter cette liste initiale :

code Corine biotopes : 34.332G Les pelouses xérophiiles pyrénéennes
code Corine biotopes : 34.323J Les pelouses calcaires mésophiles des Pyrénées à Brachypode
code Corine biotopes : 36.311 Les gazons mésophiles à Nard raide
code Corine biotopes : 36.312 Les gazons hygrophiles à Nard raide
code Corine biotopes : 34.111 Les dalles rocheuses à Orpins *
code Corine biotopes : 37.72 Franges des bords boisés ombragés
code Corine biotopes : 37.83 Mégaphorbiaies pyrénéennes
code Corine biotopes : 37.311 Les prairies calcaires à Molinie
code Corine biotopes : 38.2 Les prairies de fauche de basse altitude
code Corine biotopes : 54.24 Les tourbières basses alcalines
code Corine biotopes : 51.1117 Les buttes, croupes et pelouses tourbeuses *
code Corine biotopes : 54.53 Bourbiers tremblants à Carex à bec
code Corine biotopes : 41.16 Les hêtraies sèches calcicoles
code Corine biotopes : 42.413 Les Forêts de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux,
code Corine biotopes : 62.12 Les falaises calcaires pyrénéennes
code Corine biotopes : 61.34 Eboulis calcaires pyrénéens
code Corine biotopes : 62.3 Les dalles rocheuses

2.1.2.B - Prospection de terrain

Les prospections de terrain des saisons 2003 et 2004 avec près de **150 relevés floristiques**, de nombreuses discussions et expertises, ont permis d'identifier plus de **60 habitats**, dont 28 habitats d'intérêt communautaires élémentaires, déclinés parfois en sous types, ce qui correspond à 34 habitats d'intérêt communautaire identifiés au total décrits dans 24 **fiches habitat** (chaque fiche décrivant un habitat élémentaire et ses sous types).

L'ensemble de la saison de végétation (printemps et été) aura été nécessaire à la prospection des 11134 hectares du site, étalés entre 515 et 2629 mètres d'altitude.

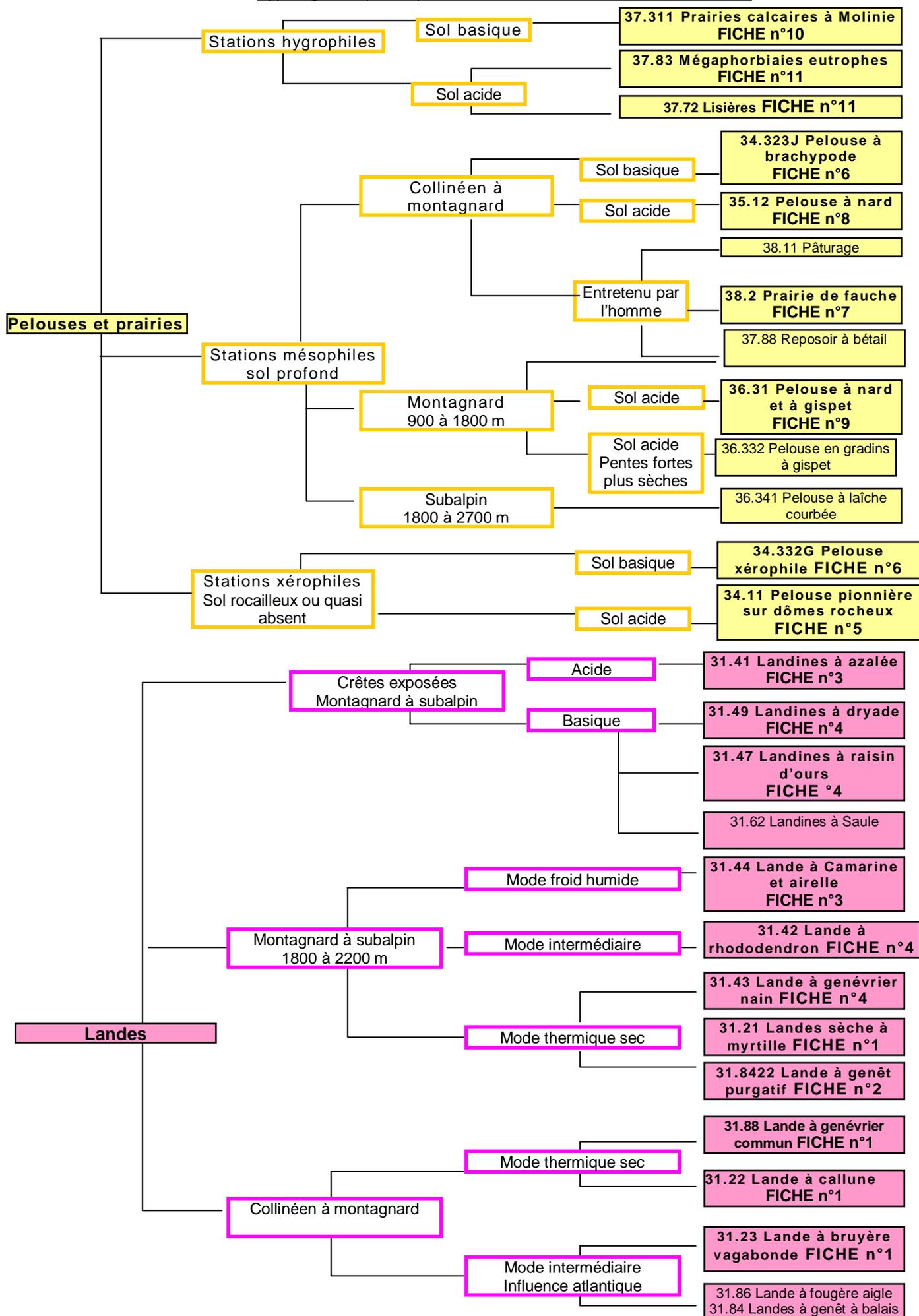
La recherche des stations d'Androsace des Pyrénées s'est déroulée lors des investigations de terrain pour la réalisation de la cartographie des habitats.

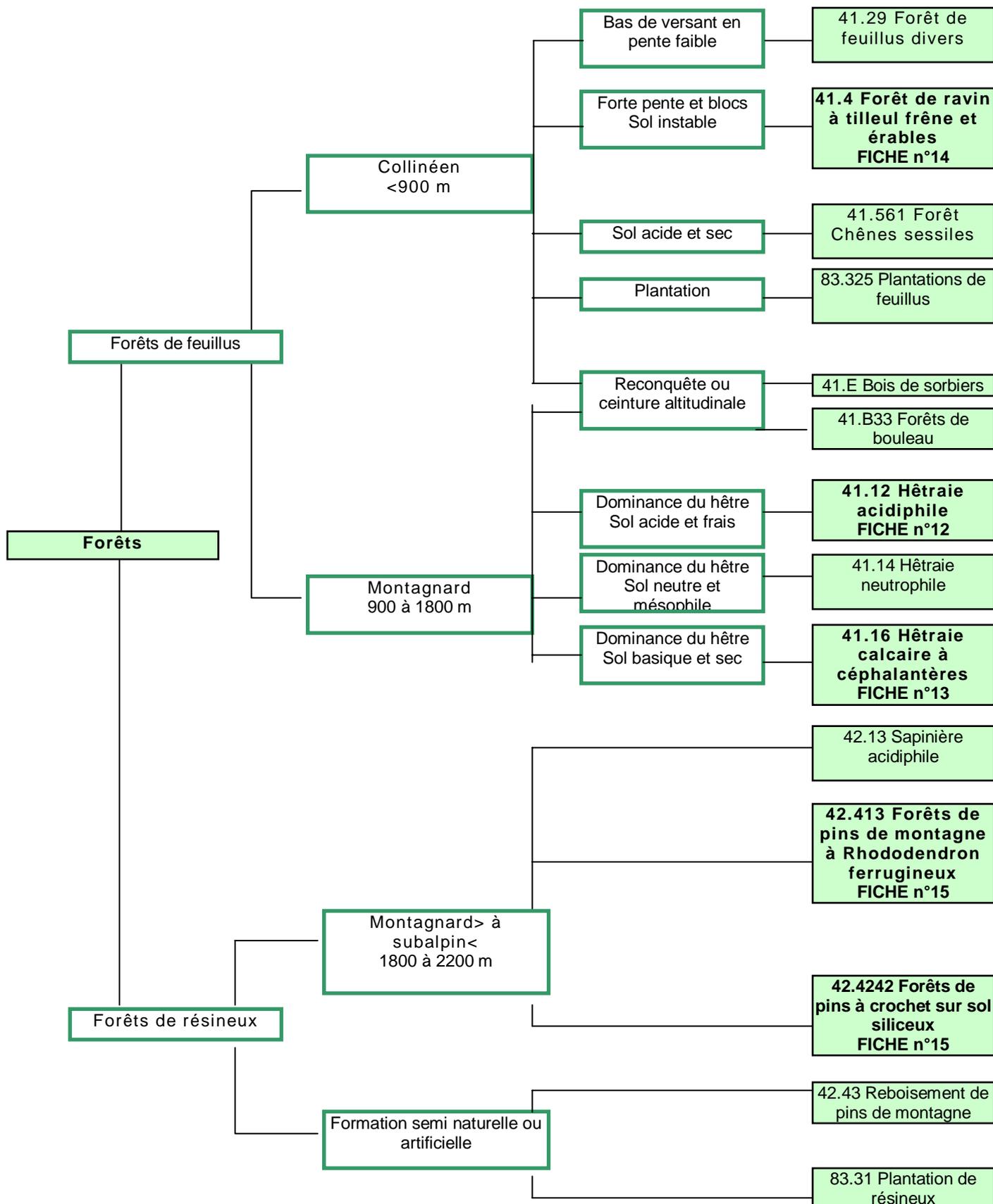
La **fiche espèce n°1** décrit plus précisément l'espèce et les critères d'identification.

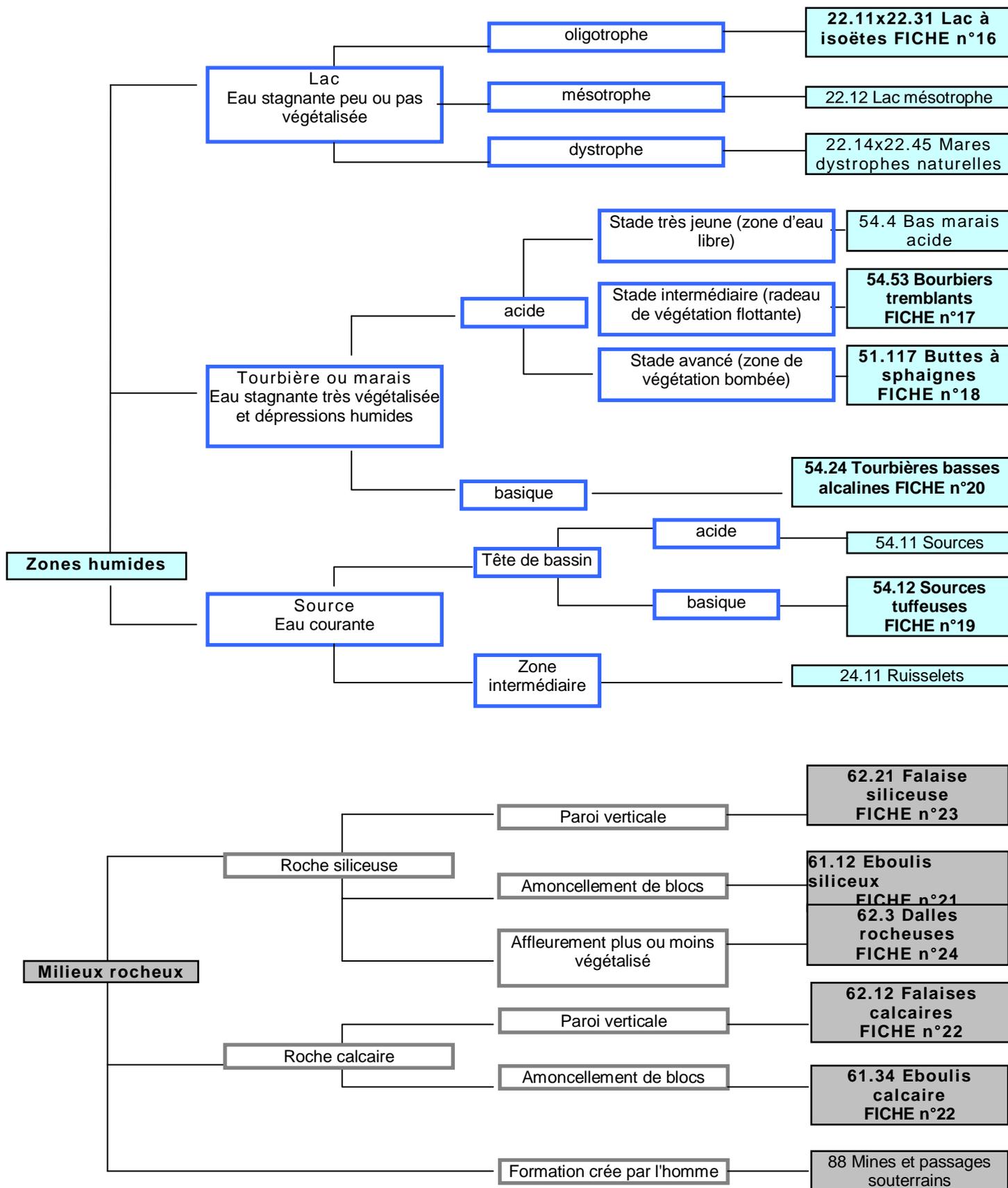
Tous ces habitats sont identifiés sur la base d'un relevé de la flore et des conditions stationnelles. On a pu cependant, et dans le seul but de rendre leur compréhension plus simple dans ce rapport, élaborer une typologie simplifiée de détermination des habitats naturels de la Haute Vallée de la Garonne selon la typologie Corine biotope. Cette typologie simplifiée ne concerne que les habitats naturels présents sur le territoire du site Natura 2000 de la Haute vallée de la Garonne et ne remplace en aucun cas les critères phytosociologiques pour une détermination rigoureuse de l'habitat.

Cette typologie est présentée pages suivantes avec, pour chaque habitat d'intérêt communautaire, une référence à une **fiche habitat** qui décrit plus précisément l'habitat et les critères plus complets d'identification.

Typologie simplifiée pour la détermination des habitats naturels







2.2 - Etude de la faune

2.2.1 - Etude des chiroptères

Aucune espèce de chiroptères n'était présente sur le bordereau standard, cependant, au vu des données bibliographiques et de la configuration du site, une prospection particulière a eu lieu sur ce groupe d'espèce au niveau des cavités et des vieux bâtiments.

2.2.1.A - Méthodologie

1-Recherche bibliographique

Le site de la Haute Vallée de la Garonne étant particulièrement vaste, les potentialités de gîte pour différentes espèces de chauve souris sont assez variées. Une recherche bibliographique a donc été effectuée, d'une part pour recenser les données déjà existantes auprès du Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées, d'autre part pour définir une bonne méthodologie de prospection.

Période d'étude : février et avril-mai 2003

2-Prospection des gîtes potentiels (artificiels et grottes...)

- Repérage des mines potentiellement intéressantes à partir des cartes de la série bleue IGN top 25 au 1 : 25000^{ème} et avec l'aide des agents patrimoniaux de l'ONF concernés. 5 zones accessibles ont ainsi été retenues, de 640 à 1350 mètres d'altitude, pour la prospection des sites d'hibernation : Val de Burat, Forêt domaniale du Burat, Bois de Mont Caubech, Argut-dessous, et Forêt domaniale d'Argut.

- Repérage des éléments du patrimoine bâti (granges, bâtiments communaux et églises) selon la même méthode, pour la prospection des gîtes de transit (ou de mise bas), après demande d'autorisation aux services municipaux concernés. Il s'agit des églises et bâtiments communaux d'Arlos, de Burgalays, de Cierp-Gaux, de Fos, de Gouaux de Luchon et de Melles. De plus, les granges et ruines situées sur les secteurs de Burgalays, La Guade, Saumèdes et le Couéou ont été visitées.

- Les prospections ont été réalisées au moyen de lampes torches avec identification des individus.

3-Recherche par détection

Les détecteurs d'ultra-son (Batbox de type III) ont été utilisés pour le repérage d'individus en chasse dans les zones propices de milieux ouverts proches des lisières forestières.

La méthode utilisée pour la détection est la méthode par circuit où l'écoute est réalisée en continue sur des parcours en transect d'environ 1 km, parcourus lentement à vitesse régulière. Les trois circuits choisis concernent la route forestière d'Artigaux, la forêt domaniale des Arguts et le Val de Burat. Cette méthode donne une évaluation de la fréquentation du site par les chiroptères qui ne permet pas, le plus souvent, d'identifier les espèces.

2.2.1.B - Résultats

6 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ont pu être ajoutées à l'inventaire :

- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)
- Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)
- Petit/Grand murin (*Myotis myotis/blythi*)

La **fiche espèce n°5** décrit plus précisément les espèces et les critères d'identification.

2.2.2 - Etude du Desman des Pyrénées

2.2.2.A - Méthodologie

La présence du Desman des Pyrénées sur les cours d'eau du site est attestée dans la bibliographie. Un recueil des données bibliographiques et d'observations anciennes (réalisation de la

cartographie au niveau français, missions ou observations ponctuelles) ainsi que les informations collectées de 1985 à 2003 ont permis d'attester la présence de l'espèce sur une partie du réseau hydrographique.

Des prospections complémentaires ont été réalisées en 2003. Elles consistent en la recherche d'indices de présence (féces) et une enquête ponctuelle auprès des pêcheurs et des riverains rencontrés au hasard des prospections.

Les cours d'eau prospectés sont : le Maudan, le Burat, le Lez.

2.2.2.B - Résultats

Les données recueillies permettent de conclure que le Desman des Pyrénées est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique du site. La **fiche espèce n°3** décrit plus précisément l'espèce et les critères d'identification. Les observations ont, en outre, permis d'identifier la présence de la Loutre sur le site, espèce en recolonisation récente sur le secteur, non citée dans le bordereau du site.

2.2.3 - Etude du Lézard des Pyrénées

2.2.3.A - Méthodologie

L'étude des données bibliographiques disponibles a permis le repérage des zones où la présence de l'espèce a été déjà signalée.

Le repérage des zones favorables (secteurs rocheux, éboulis et cordons morainiques en exposition sud) pour les prospections a été effectué sur carte IGN 1 : 25000^{ème} et sur la base des photographies aériennes au sein de la ceinture altitudinale de présence potentielle (à partir de 1900 m environ selon le contexte géographique et le type d'étagement de la végétation qui s'ensuit).

Des prospections pédestres ont été réalisées dans ces milieux favorables par conditions météorologiques optimales (beau temps, température douce) sachant que ces lézards, lorsqu'ils sont présents, sont contactés à vue en 15 mn dans 80% des cas (n=73 prospections test) (Nature Midi Pyrénées – G. Pottier, 2001). On considère qu'une prospection de plus de 30 mn (menée en conditions optimales) n'ayant permis de contacter aucun individu a une probabilité significative de traduire l'absence de l'espèce. Dans les faits, les prospections sont menées dans un temps supérieur.

Les prospections ont été menées sur 3 secteurs définis : le massif du Pic de Burat/ Pic de Bacanère ; le massif du Cap de Gauch/ Pic de Pièle de Mil ; le massif du Pic de Crabère/ Cap de la Pique.

2.2.3.B - Résultats

Le taxon *Iberolacerta aranica* a été observé sur le secteur du Massif du Pic de Crabère/ Cap de la Pique. Les autres secteurs prospectés n'ont donné aucune observation. La **fiche espèce n°4** décrit plus précisément l'espèce et les critères d'identification.

2.2.4 - Etude des insectes saproxyliques

2.2.4.A - Méthodologie

Sites inventoriés : Trois stations de peuplement type de hêtraie-sapinière ont été retenues sur le site Natura 2000 :

- les Arpents (Boutx Coulédoux, 1150 m, Haute-Garonne)
- Artigascou (Melles, 1300 m, Haute-Garonne)
- Col d'Artigaux (Melles, 1430 m, Haute-Garonne)

Une quatrième station a été mise en place dans une chênaie qui présentait a priori un potentiel entomologique différent : à Proximité du Col d'Artigaux, au dessus de Melles (1170 m, Haute-Garonne).

Dispositif de piégeage et mode opératoire : le piège alimentaire ou « piège à bière » a été choisi pour des raisons de facilité de mise en oeuvre et de rapport investissement/résultats correspondant au contexte de cette étude. Le principe de ce piégeage repose sur l'attraction alimentaire des adultes de nombreuses espèces de coléoptères au moyen d'un mélange fermentescible à base de bière.

Sur chaque site, 5 pièges alimentaires ont été disposés le long d'un transect ; soit 20 pièges au total. En complément de ce dispositif, deux pièges à interception ont été installés, amorcés avec le même mélange que les pièges à bière dans la hêtraie sapinière du col d'Artigaux. Cet essai exploratoire a permis d'étudier l'apport de ce type de piège sur les pièges alimentaires en zone de montagne. Le dispositif est resté en place du 16 mai au 05 septembre 2003, avec des relevés tous les 10 à 15 jours, soit 8 relevés au total.

2.2.4.B - Résultats

L'échantillonnage a permis la capture de 1633 individus, pour 150 taxons identifiés. Les insectes saproxyliques (dont la Rosalie des Alpes qui a été observée) font l'objet d'une **fiche espèce n° 2** qui décrit plus précisément l'espèce et les critères d'identification.

On ajoutera les espèces non trouvées sur le site mais dont on y soupçonne la présence :

- Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

3 - Méthodes d'étude des activités humaines

3.1 - Etude des activités agricoles

Les activités agricoles ont fait l'objet d'une enquête pour déterminer le mode d'exploitation. La nature de l'utilisation du sol a été systématiquement inventoriée et les exploitants ont répondu à un questionnaire concernant les modes de gestion, l'importance et le devenir de leurs exploitations.

Il en ressort une activité essentiellement tournée vers l'élevage, ovin surtout, mais également bovin et équin, une absence de cultures dans le périmètre du site et des activités annexes telles que la pratique de la fauche en basse altitude.

Les modes de gestion des espaces agricoles sont le pâturage extensif adapté aux contraintes de la montagne (pacages intermédiaires et parcours d'estives) avec souvent une organisation collective (Groupements pastoraux) et une pratique du brûlage par endroits.

Un certain nombre de secteurs sont cependant marqués par la déprise agricole et le devenir de quelques exploitations reste incertain.

3.2 - Etude des activités sylvicoles

Les pratiques sylvicoles ont été inventoriées grâce à la consultation des aménagements forestiers disponibles à l'Office National des Forêts, Agence interdépartementale de la Haute Garonne et du Gers, et une étude spécifiques aux forêts privées a été menée par le CRPF.

La majeure partie des forêts du site bénéficie du Régime forestier avec une proportion importante de forêts domaniales et de forêts communales sur lesquelles l'ONF fait appliquer le Régime forestier. Les forêts privées représentent une portion plus réduite du domaine forestier avec néanmoins deux propriétés forestières d'une superficie supérieure à 25 ha faisant l'objet d'un plan simple de gestion (PSG)

Une proportion importante des forêts du site est actuellement classée en zone de repos avec plusieurs zones faisant l'objet de protections particulières, notamment avec l'intervention du service RTM (Restauration des Terrains de Montagne), plusieurs séries d'Intérêt Ecologique Général et une Réserve biologique dirigée (RBD de Burat Palarquère).

3.3 - Etude des activités de tourisme et de loisirs

Les activités de loisirs ont fait l'objet d'un inventaire systématique, incluant les types de pratiques et les secteurs fréquentés, ainsi que les structures exerçant une activité sur le site.

Il en ressort une fréquentation du site estivale et hivernale, néanmoins relativement diffuse et difficile à appréhender du fait du peu de communication liée au tourisme existant aux abords du site. La majeure partie de la fréquentation semble le fait de randonneurs particuliers non fédérés, les clubs étant concentrés sur des secteurs faisant l'objet d'une signalétique particulière (GR).

Les données concernant les activités de chasse, notamment les plans de chasse et les types de chasse pratiqués ont été transmises par la Fédération départementale des chasseurs 31.

Les données concernant la pêche ont été recueillies auprès de la Fédération de pêche 31 et de la Brigade du CSP.

Les activités de chasse sont essentiellement tournées vers le grand gibier et la pêche surtout concentrée dans les bas de vallées, plus accessibles.

4 - L'étape de concertation

4.1 - La consultation des élus locaux

Les maires de chacune des communes concernées par le périmètre du site ont été rencontrés individuellement au cours de l'année 2004, afin de recueillir leur expérience sur le patrimoine et la gestion particulière des territoires de leur commune, leurs attentes et leurs impressions sur l'avenir et la mise en place de Natura 2000. Le contenu des Directives européennes et la démarche de réalisation du Document d'objectifs ont ainsi pu être expliqués et discutés.

4.2 - Les groupes de travail

Au cours de l'année 2005, l'Office National des Forêts, Opérateur de la réalisation du Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Haute vallée de la Garonne », a réuni les différents acteurs concernés par le site et la problématique Natura 2000 dans des groupes de travail.

Ces groupes de travail ont été définis par thème :
Pastoralisme / Forêt / Activités liées aux Loisirs et Tourisme / Faune Flore

Le but de ces réunions était de rassembler les différents acteurs concernés par l'un de ces thèmes pour discuter des enjeux du site et des objectifs de chacun, superposés aux objectifs Natura 2000 (en application de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux), afin de se mettre d'accord sur des propositions d'action pouvant être inscrites dans le Document d'objectifs.

L'inscription aux groupes de travail était libre et un maximum de bulletins d'inscription a été diffusé depuis 2003. Avec 94 personnes inscrites aux groupes de travail, 63 personnes différentes ont ainsi participé à au moins une réunion. Au total, 9 réunions ont eu lieu en soirée dans les salles communales de Saint Béat, Marignac, Cierp Gaud, Fos et Boutx.

La participation à ces groupes de travail a été en général importante avec une moyenne de 14 personnes présentes par réunion (jamais moins de 10 personnes présentes pour une réunion, parfois plus de 20 personnes présentes) et des discussions qui ont duré près de 3 heures pour la plupart des séances.

Les convocations et les comptes rendus de chaque réunion ont été envoyés à chaque fois à l'ensemble des élus et à tous les inscrits aux groupes de travail, quel que soit leur thème. Des cartes, des fiches techniques et documents de synthèse sur les habitats naturels et les espèces, les enjeux du site, et les conclusions des réunions ont été distribués lors des séances ou diffusés par courrier pour permettre une réflexion préalable à la séance.

5 - Présentation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce

Chacun des habitats inventoriés sur le site et relevant de l'annexe 1 de la Directive « Habitats » a fait l'objet d'une fiche synthétique ou fiche « habitat ». Ces fiches présentent les caractéristiques de l'habitat, sa localisation sur le site, sa dynamique, et des indications sur son cadre de gestion actuel. Figurent également l'intérêt patrimonial, l'état de conservation, les menaces actives ou potentielles s'exerçant sur l'habitat. Enfin ces caractéristiques permettent de donner les préconisations pour atteindre les objectifs de conservation de l'habitat et orienter vers les mesures de gestion qui font l'objet de fiches « action » dans la 2ème partie du Document d'objectifs.

Les fiches « habitat d'espèce » concernent les espèces animales et végétales inventoriées sur le site et relevant de l'annexe 2 de la Directive « Habitats ». Elles sont construites sur le même principe que les fiches « habitat ».

N° FICHE	CODE HABITAT (EUR 15)	Correspondance phytosociologique	INTITULE
1	4030	<i>Calluno-Arctostaphyllion uvae-ursi</i> Tuxen et Preising in Preising 1949 <i>nom. nud.</i>	Landes sèches à myrtilles et callune
2	5120	<i>Cytision oromediterranei</i> (Tuxen in Tuxen et Oberdorfer 1958) Rivas Martinez 1964 <i>corr.</i> Rivaz-Martinez 1987	Landes à Genêt purgatif
3	4060	<i>Loiseleurio procumbentis-Vaccinon microphylli</i> Br.-Bl. in Br.-Bl. et Jenny 1926	Landes naines à Azalée et myrtilles
4	4060	<i>Rhododendro ferruginei-Vaccinon myrtilli</i> Schnyd. 1930 <i>Juniper nanae</i> Br.-Bl. in Br.-Bl., Sissingh et Vlieger 1939 <i>Laserpitio nestleri-Ranunculion thorae</i> Vigo 1979	Landes alpines
5	6110*	<i>Alyso alyssoidis-Sedion albi</i> Oberd. & Müller in Müller 1961	Pelouses à Orpin
6	6210	<i>Mesobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberd. 1957	Pelouses calcicoles à Brachypode
7	6510	<i>Arrhenatherion elatioris</i> Koch 1926	Prairies de fauche de basse altitude
8	6230*	<i>Violion caninae</i> Schwickerath 1944	Pelouses acidiphiles à Nard riches en espèces des zones montagnardes
9	6230* 6140	<i>Nardion strictae</i> Br.-Bl. 1926	Pelouses à Nard et groupements apparentés des zones subalpines et alpines
10	6410	<i>Molinion caeruleae</i> Koch 1926	Prés humides subatlantiques à précontinentaux
11	6430.9	<i>Adenostylin alliariae</i> Br.-Bl. 1926	Végétation vivace herbacée haute hygrophile
12	9120.4	<i>Illici aquifolii-Fagenionsylvaticae</i> (Braun Bl. 1967) Rivas Mart. 1973	Hêtraies acidiphiles
13	9150.4	<i>Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticae</i> (Tüxen in Tüxen & Oberd. 1958) Boulet et Rameau 1996 <i>nom. inval.</i>	Hêtraies calcicoles
14	9180*	<i>Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani</i> Klika 1955	Forêts de ravins
15	9430.12 9430.8	<i>Rhododendro ferruginei-Vaccinon myrtilli</i> Schnyd. 1930	Forêts pyrénéennes de pins de montagne
16	3130.1	<i>Littorelion uniflorae</i> Koch 1926	Eaux stagnantes à végétation vivace
17	7140.1	<i>Caricion chodorhizo-lasiocarpae</i> (Julve 1993 <i>nom. inval.</i>) Royer <i>stat. prov.</i>	Tourbières de transition et tremblants
18	7110.1*	<i>Sphagnion medii</i> Kastner et Flossner 1933	Végétation des tourbières hautes actives
19	7220.1*	<i>Cratoneurion commutati</i> Koch 1928	Sources pétrifiantes
20	7230.1	<i>Caricion davallianae</i> Klika 1934	Végétation des bas-marais neutroalcalins
21	8110.6 8130.7	<i>Androsacetalia alpinae</i> Br.-Bl. in Br.-Bl. & Jenny 1926	Eboulis siliceux
22	8210.21	<i>Saxifragion mediae</i> Br.-Bl. in Br.-Bl. & Jenny 1926	Falaises calcaires
23	8220.3	<i>Androsacion vandellii</i> Br.-Bl. in H. Meier & Br.-Bl. 1934	Falaises siliceuse
24	8230	<i>Sedion pyrenaici</i> Tüxen ex Rivas Mart. T.E. Diaz, F. Prieto, Loidi & Penas in T.E. Diaz, F. Prieto 1994	Pelouses pionnières de dalles siliceuses
N° FICHE	CODE ESPECE	Nom scientifique	INTITULE
1	1632	<i>Androsace pyrenaica</i> Lam.	Androsace des Pyrénées
2	1807* 1088 1083	<i>Rosalia alpina</i> L. 1758 <i>Cerambyx cerdo</i> L. 1758 <i>Lucanus cervus</i> L. 1758	Rosalie des Alpes Grand capricorne Lucane cerf-volant
3	1301 1355 1092	<i>Galemys pyrenaicus</i> Geoffroy 1811 <i>Lutra lutra</i> L. 1758 <i>Austropotamobius pallipes</i> Lereboullet 1858	Desman des Pyrénées Loutre d'Europe Ecrevisse à pattes blanches
4	1995	<i>Lacerta bonnali aranica</i> Lantz 1927	Lézard des Pyrénées
5	1303 1304 1308 1307 1324 1321 1310	<i>Rinolophus hipposideros</i> Bechstein 1800 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber 1774 <i>Barbastella barbastellus</i> Schreber 1774 <i>Myotis blythii</i> Tomes 1857 <i>Myotis Myotis</i> Borkhausen 1797 <i>Myotis emarginatus</i> Geoffroy 1806 <i>Miniopterus schreibersi</i> Kuhl 1818	Petit Rhinolophe Grand rhinolophe Barbastelle Petit Murin Grand Murin Murin à oreilles échancrées Minioptère de Schreibers

6 – Les fiches « Habitat » et les fiches « Habitat d'espèce »

Landes sèches à myrtilles et à Callune
Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 31.21 et 31.22
 Code EUR 15 : 4030

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des landes basses sur sol acide, avec une dominance de la Myrtille (31.21) ou de la Callune (31.22) selon l'exposition et l'altitude et avec un recouvrement plus ou moins fort en fonction de la pression pastorale. Le recouvrement peut être de 100% en l'absence de bétail. Sur un secteur très localisé du site, cette lande est dominée par la Bruyère vagabonde (31.23). Le cortège floristique est pauvre en espèces d'altitude, car ces landes sont le plus souvent rencontrées à l'étage montagnard. Elles sont parfois piquetées de Genévriers communs, en une forme appauvrie de lande à Genévrier commun (31.88), qui n'est représentée sur le site que sous forme mélangée.

Principales espèces :

Calluna vulgaris, *Genista pilosa*, *Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum*, *Thymus pulegioides*, *Hieracium pillosela*, *Melampyrum pratense*, *Juniperus communis*



F. Loustalot-Forest

Localisation de l'habitat sur le site

Souvent en mosaïque avec les pelouses d'estive. Les landes à callune sont situées sur les versant secs et chauds bien exposés sur l'ensemble de l'étage montagnard, souvent en formation dense. Les landes à myrtilles sont rencontrées sur les versant plus frais souvent en exposition nord, sur le haut de l'étage montagnard.

Surface : environ 426 ha, en mosaïque

Dynamique

Ces landes constituent des stades de transition qui succèdent aux pelouses d'estives en cas de baisse de pression pastorale et peuvent évoluer vers un boisement à basse altitude.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial, communal ou privé

Cadre de gestion : Ce sont essentiellement des zones de parcours pastoral (ovins, bovins et équins). Les GP de Gouaux de Luchon, Chemin de la Reine, Palarquère Burat, Salountère, Crabère et Bareste sont concernés. Certaines sont soumises aux écobuages ou ont localement fait l'objet de girobroyage.

Autres activités : activités de loisirs (cueillette de myrtille, randonnée, chasse).

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (oiseaux)	Moyen à bon. Cet habitat est assez bien représenté sur le site.	Habitat peu menacé sur le site sauf éventuellement par la colonisation par les espèces arbustives ou forestières qui risqueraient de fermer le milieu. Le surpâturage est une menace potentielle non-effective à ce jour. Les feux pastoraux peuvent favoriser l'envahissement par l'asphodèle ou la fougère aigle.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition floristique de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement. Veiller à l'équilibre de l'habitat à l'échelle du site. Intégrer ces landes dans la gestion de l'estive.

Préconisations et mesures conservatoires

Maintenir le pastoralisme afin de conserver à l'échelle du site des milieux ouverts et un bon équilibre entre pelouses, landes et prébois et limiter l'envahissement par les ligneux hauts pour maintenir l'intégrité de l'habitat. Maîtriser les feux pastoraux et les girobroyages dans le cadre des commissions locales d'écobuage. ► **MESURE H-EST 1**

Actions de réouverture à envisager au cas par cas s'il s'avère que la densité empêche la circulation de la faune ou s'installe sur une pelouse d'intérêt et que les milieux sont intéressants à réouvrir pour des exploitations pastorales. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat. ► **MESURE H-EST 2**

Landes à Genêt purgatif
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 31.8422
 Code EUR 15 : 5120

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ces landes sèches sont caractérisées par un recouvrement important de ligneux arbustifs, et la dominance du Genêt purgatif, aux rameaux verts glauques, sur des versants chauds et ensoleillés en exposition sud de préférence et jusqu'à 2100 mètres d'altitude. La strate herbacée y présente une diversité spécifique assez réduite et un aspect assez uniforme.

Principales espèces :

Genista purgans, *Calluna vulgaris*, *Arctostaphylos uva-ursi*,
Gentiana burseri, *Digitalis purpurea*, *Festuca eskia*, *Teucrium scorodonia*, *Asphodelus albus*

Localisation de l'habitat sur le site

C'est un habitat localisé sur le site. Les landes à Genêt purgatif se cantonnent aux zones siliceuses à sol pauvre et secs, souvent sur rochers affleurants. On les rencontre sur les falaises et rochers du Burat, du Tucoulet, vers les sommets du cap de la Pique, du Pic de Huradic, et du Cap de Gauch, toujours en stations de petite surface.

Surface : environ 10 ha

Dynamique

Ces landes peuvent constituer un stade intermédiaire de recolonisation de la forêt, mais la densité du couvert arbustif rend difficile la germination des semis de hêtres ou de sapins, ce qui peut conduire en l'absence de bétail, à une formation relativement stable.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial, communal

Cadre de gestion : Ces landes sont situées dans des zones d'utilisation pastorale plus ou moins fréquentées, mais potentiellement soumises aux feux pastoraux. Les landes à Genêt purgatif sont de faible valeur pastorale. Les GP de Palarquère Burat et de Crabère sont concernés. Ces landes sont souvent en mosaïque avec les autres types de landes sèches alpines, en particulier les landes à Genévrier nain. Par conséquent, la gestion doit se référer à l'ensemble de ce complexe d'habitat, qui résulte souvent d'une déprise pastorale.



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat original, car situé sur le site en limite de son aire de répartition vers l'ouest.	Bon	Les feux pastoraux peuvent favoriser l'envahissement par l'asphodèle ou la fougère aigle.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.
 Intégrer les landes à Genêt purgatif dans la gestion de l'estive.

Préconisations et mesures conservatoires

Maîtriser les feux pastoraux dans le cadre des commissions locales d'écobuage afin de ne pas cantonner davantage cet habitat très localisé. Les potentiels de dissémination sont en effet rares du fait de l'isolement des stations.

► MESURE H-EST 1

Suivre l'évolution de cet habitat

► MESURE H-EVAL 3

Landes naines à Azalée et à Myrtille
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 31.41 + 31.44
 Code EUR 15 : 4060

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des landes rases de la base de l'étage alpin, caractérisées par l'Azalée naine (31.41), avec des tapis de lichens et souvent la Myrtille, sur des crêtes ou des versants exposés aux vents.

Elles présentent parfois des plaques de sol nu et se trouvent plutôt en stations sèches sur sol acide.

Dans certains secteurs localisés (versant nord du Crabère), elles sont en mosaïque avec la lande à Camarine et Airelle (31.44). Ce sont alors des dépressions plus humides à enneigement prolongé et le recouvrement de la végétation y est plus important.

Principales espèces :

Loiseleuria procumbens, Vaccinium myrtillus, Vaccinium uliginosum, Saxifraga moschata, Primula integrifolia, Poa alpina, Huperzia selago, Luzula alpino pilosa, Gentiana acaulis, Festuca glacialis, Agrostis rupestris, Empetrum nigrum, Antennaria dioica, Alchemilla alpina, Carex curvula



F. Prud'homme

Localisation de l'habitat sur le site

Très localisées à certaines crêtes siliceuses, Cap de Gauch, Crabère (et versant nord du Burat, d'après Dupias, 1966).

Surface : environ 22 ha dont 8 purs

Dynamique

Du fait de contraintes stationnelles fortes, cet habitat est relativement stable, mais lorsqu'elles sont détruites, par des vents violents par exemple, les pelouses peuvent les remplacer. Dans certains cas elles peuvent évoluer vers la lande à Rhododendron ferrugineux, dont elles sont souvent proches.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal

Cadre de gestion : Elles ne sont soumises directement à aucune gestion particulière. Leur cadre de gestion se situe à plus large échelle (estives des GP Palarquère Burat et Crabère).

Elles sont cependant soumises à d'autres activités, telle que la randonnée, car la majeure partie de ces landes sur le site est localisée au niveau du tracé des sentiers de Grande Randonnée.

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Rare sur le site et à l'échelle des Pyrénées. Ces landes constituent souvent des micro-habitats en mosaïque avec les pelouses d'altitude. Ce sont des habitats en général peu étendus, imbriqués au sein d'autres habitats, tels que les landes à rhododendron	Moyen à dégradé (Crabère).	Du fait de condition stationnelles extrêmes, ces habitats sont très sensibles au piétinement et à l'érosion, en particulier lorsqu'elles sont situées à proximité des chemins de grande randonnée (Crabère).

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement. Intégrer la gestion de ces landes dans le maintien de l'ouverture des milieux.

Préconisations et mesures conservatoires

Informers les randonneurs sur la fragilité de cet habitat et entretenir les sentiers. Un balisage efficace peut limiter la dispersion des promeneurs et le sur-piétinement de ces landes rases et fragiles.

► MESURE H-HABI 2

Landes alpines
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 31.4
 Code EUR 15 : 4060

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Elles sont de différents types selon l'espèce dominante, et elle se rencontrent plutôt à l'étage subalpin sur le site. Ce sont en général des landes très fermées, souvent largement dominées par le Rhododendron ferrugineux (31.42), espèce ligneuse de taille moyenne à fort recouvrement, et la Myrtille sur sol acide, le Raisin d'ours (31.47), la Dryade à huit pétales (31.49) et le Saule des Pyrénées sur sol basique. Elles colonisent les versants abandonnés par le bétail, souvent en mosaïque avec les pelouses acidiphiles, les rochers ou les éboulis, les bas marais acides, les sapinières et pessières.

Sur les stations les plus sèches, elles sont caractérisées par le Genévrier nain (31.43), et souvent riches en Callune.



F. Loustalot-Forest

Principales espèces :

Rhododendron ferrugineum, *Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum*, *Homogyne alpina*, *Gentiana burseri*, *Hypericum richeri* ssp. *burseri*, *Rosa pendulina*, *Hypericum maculatum*, *Arctostaphylos uva-ursi* ou *Arctostaphylos alpina*, *Dryas octopetala*, *Salix pyrenaica*

Localisation de l'habitat sur le site

Habitat très présent sur le site, sous une forme pure ou en mosaïque, traduisant souvent un état dynamique. Les formes à Rhododendron ferrugineux et à Genévrier nain sont très étendues, celles à raisin d'ours ou Dryade à huit pétales très localisées (moins de 2 ha).

Surface : environ 830 ha

Dynamique

Les landes à Rhododendron ferrugineux ou à Myrtille constituent souvent un stade transitoire entre l'abandon des pelouses d'estives et la recolonisation forestière. Le Rhododendron a un comportement pionnier. Elles peuvent constituer également des stades de transition qui succèdent aux coupes forestières et évoluer, en l'absence de pâturage, vers une fermeture progressive jusqu'au boisement de feuillus (bouleaux, sorbiers, puis hêtres), et résineux (sapins, pins à crochets). Elles sont également présentes avec des bas-marais acides, signe d'assèchement.

Les landes à Dryade ou à Raisin d'ours sont souvent des landes extra-sylvatiques, en général spontanées et permanentes en raisons de conditions stationnelles défavorables à l'installation d'un stade forestier, stade auquel elles peuvent également se substituer en formation secondaire sur des croupes rocheuses ou des faciès rocaillieux bien exposés. C'est un habitat relativement stable du fait des conditions particulières et contraignantes du milieu qui bloquent l'évolution de la végétation, sauf lorsqu'il est le résultat d'une dégradation due à la fréquentation par les troupeaux. Le passage à des variantes appauvries, enrichies en espèces nitrophiles, peuvent alors s'observer.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial, Communal

Cadre de gestion : Tous les GP du site sont concernés. De faible valeur pastorale, ces habitats sont la plupart du temps situés sur des zones d'estive en cours de déprise pastorale. Ils apparaissent donc souvent en mosaïque avec des pelouses d'estives.

Les landes à Raisin d'ours ou à Dryade à huit pétales sont des habitats en général peu étendus, imbriqués au sein d'autres habitats, tels que les landes à Rhododendron ferrugineux. Par conséquent, leur cadre de gestion se situe à plus large échelle.

Autres activités : activités de loisirs (cueillette de myrtilles, randonnée, chasse...).

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (oiseaux). Flore originale riche en endémiques pyrénéennes pour la lande à Dryade (31.49).	Bon	Cet habitat ne semble pas menacé actuellement. Le Rhododendron ferrugineux est même plutôt envahissant en l'absence de pression pastorale suffisante. Le surpâturage constitue donc une menace potentielle non-effective à ce jour. La colonisation par les espèces arbustives ou forestières peut engendrer une fermeture du milieu. La destruction est possible par création de pistes. En l'état actuel, l'habitat est peu menacé par l'activité humaine ou localement par un surpiétinement près des sentiers de randonnée, le passage des troupeaux ou des feux pastoraux mal dirigés.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.
 Intégrer ces landes dans la gestion de l'estive.

Préconisations et mesures conservatoires

Maintenir ou restaurer une certaine pression de pâturage sur les landes à Rhododendron ferrugineux, dans le but de restaurer une mosaïque landes/pelouses/forêts favorable à la diversité de la flore et de la faune.

Maîtriser les feux pastoraux et les girobroyages, veiller à l'équilibre de l'habitat à l'échelle du site dans le cadre des commissions locales d'écobuage et favoriser le débroussaillage manuel sur les landes à Rhododendron ferrugineux.

► *MESURE H-EST1*

Actions de réouverture à envisager au cas par cas s'il s'avère que :

- La densité empêche la circulation de la faune ou s'installe sur une pelouse d'intérêt communautaire.
- Les milieux sont intéressants à réouvrir pour des exploitations pastorales.

► *MESURE H-EST2*

Limiter le sur-piétinement et laisser en l'état les landes basses (à dryade, à raisin d'ours...).

Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation) et intégrer la gestion de ces landes dans le maintien de l'ouverture des milieux.

► *MESURE H-SUIV2*

Pelouses à Orpins*

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 34.11*

Code EUR 15 : 6110

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des pelouses pionnières composées en majorité de plantes « grasses », en général très ouvertes, qui colonisent les fissures et anfractuosités des affleurements de roche.

Le sol est en général quasi-inexistant et les conditions de sécheresse et d'ensoleillement très importantes.

Principales espèces :

Sedum album, *Sedum anglicum* ssp. *pyrenaicum*, *Sedum hirsutum*, *Sedum dasyphyllum*, *Sedum acre*, *Jasione montana*, *Sempervivum tectorium*, *Sempervivum montanum*, *Hernaria glabra*, *Sempervivum arachnoideum*, *Saxifraga moschata*, *Festuca nigrescens*

Localisation de l'habitat sur le site

Ces pelouses se retrouvent souvent en mosaïque avec des pelouses xérophiles calcicoles, sur des secteurs de basse altitude. Il s'agit donc le plus souvent de micro-habitats fragmentés, liés à la topographie, très localisés et proches des 62.12 (falaises calcaires).

Surface : environ 2 ha en mosaïque.

Dynamique

Les conditions drastiques du milieu et la quasi-absence de sol rendent son évolution lente.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal

Cadre de gestion : inclu dans la gestion d'autres habitats. Pas de gestion directe puisqu'il s'agit d'un micro habitat.



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'intérêt patrimonial prioritaire.	Moyen à mauvais, en grande partie lié à une mauvaise typicité	La menace essentielle peut provenir de l'érosion liée au piétinement ou au passage d'engins motorisés.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Sensibiliser les randonneurs et les professionnels des activités de loisir à la fragilité de cet habitat.

► MESURE H-COM3

Baliser les sentiers en dehors des périmètres cartographiés pour cet habitat.

► MESURE H-EVAL2

Pelouses calcicoles pyrénéennes à Brachypode
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 34.323J + 34.332G
 Code EUR 15 : 6210

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des pelouses qui se développent sur sol profond et plutôt frais avec un recouvrement dense par les graminées (pelouses fermées). La diversité floristique y est en général appauvrie par la dominance du Brachypode, graminée coriace souvent délaissée par le bétail.

Ces pelouses sont parfois en mosaïque de façon très localisée avec des pelouses calcaires xérophiiles (34.332G).

Principales espèces :

Brachypodium rupestre, *Teucrium pyrenaicum*,
Dianthus monspessulanus, *Scabiosa cinerea*, *Agrostis capillaris*,
Galium pumilum, *Hypericum maculatum*,
Polygala vulgaris, *Potentilla erecta*,



F. Loustalot-Forest

Localisation de l'habitat sur le site

Ce sont des pelouses de moyenne montagne localisées sur les quelques secteurs calcaires du site (Argut, Mont Sijol, Burat). Elles sont parfois présentes en mélange avec d'autres types de pelouses.

Surface : environ 44 ha.

Dynamique

En cas de déprise pastorale, la pelouse xérophiile ou la pelouse mésophile conduit à une pelouse préforestière puis une fructifiée à Genévrier commun, puis Noisetier, pour aboutir à des phases forestières pionnières en fonction de l'altitude (alisier blanc, puis hêtre...).

Gestion actuelle

Statut Foncier : Domanial, Communal

Cadre de gestion : Ce sont des pelouses à valeur pastorale variable, souvent faible du fait de la dominance du Brachypode. Situées en zone d'estive de basse altitude ou en pâturage intermédiaire, elles concernent les GP de Boutx, Gouaux de Luchon, Palarquère Burat, Chemin de la Reine. Elles sont parfois soumises aux feux pastoraux qui favorisent la prédominance du Brachypode.

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'intérêt communautaire. Souvent riche en orchidées, cet habitat n'est ici présent que sous forme appauvrie.	Moyen à mauvais en fonction de la diversité floristique.	Fermeture du milieu en cas de sous pâturage et risque d'appauvrissement lorsque le Brachypode s'étend. le passage répété du feu peut accélérer le processus. Le surpâturage constitue une menace potentielle non-effective à ce jour.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Maintenir le pastoralisme pour conserver l'ouverture du milieu et limiter l'extension du Brachypode. Déconseiller les feux pastoraux sur ce type d'habitat, car le feu a tendance à favoriser le Brachypode qui peut à terme devenir dominant sur ce type de pelouse, au détriment de la diversité d'autres espèces végétales. Améliorer la connaissance sur la gestion de cet habitat (suivi de végétation).

► MESURE H-EST1

Prairies de fauche de basse altitude
Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 38.2
 Code EUR 15 : 6510

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ces prairies peuvent avoir différents faciès en fonction de la roche mère locale.

Ce sont des prairies naturelles très productives, avec un recouvrement total d'herbacées (graminées surtout), en fond de vallon ou versant irrigable. Elles sont destinées à la fauche, alternée ou non avec du pâturage.

Principales espèces :

Agrostis capillaris, *Dactylis glomerata*, *Malva moschata*, *Cruciata Laevipes*, *Geranium phaeum*, *Festuca arundinacea*, *Arrhenatherum elatius*, *Bromus mollis*, *Centaurea nigra*, *Trisetum flavescens*, *Leucanthemum vulgare*.

Localisation de l'habitat sur le site

Cet habitat est localisé en basse altitude à proximité des villages (secteurs de Burgalays, Fos, Arlos, Argut).

Surface : 30 ha environ

Dynamique

La déprise pastorale conduira cet habitat à un appauvrissement suivi d'une dynamique de fermeture.

Un pâturage ou une fertilisation trop intensive le fera dériver vers d'autres types de prairies.

Gestion actuelle

Statut foncier : Privé ou communal

Cadre de gestion : Agriculteurs de Burgalays et de Fos, Arlos, Argut.

Cet habitat est d'origine anthropique et totalement dépendant de la gestion humaine (fauche) et de l'activité agricole.



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'intérêt communautaire. Cet habitat dans sa forme pure est relativement rare sur le site.	Moyen à bon	Fertilisation intensive. Abandon des pratiques de fauche. Mise en pâturage permanent. Statut mal connu.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Privilégier les formes peu pâturées et éviter la fertilisation afin de ne pas artificialiser cet habitat.
 Maintenir les pratiques agricoles (fauche) pour conserver la typicité de l'habitat.

► MESURE H-EST3

*Pelouses acidiphiles à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes**
 Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 35.12*
 Code EUR 15 : 6230

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des pelouses mésophiles d'altitude moyenne voire de basse altitude sur sol acide, de bonne diversité floristique, très riches en herbacées et pauvres en ligneux, avec un recouvrement proche de 100%. Elles sont parfois envahies de fougères lorsque la pression pastorale diminue.

Principales espèces :

Hieracium pilosella, Galium pumilum, Galium verum, Genista pilosa, Polygala vulgaris, Thesium pyrenaicum, Agrostis capillaris, Thymus pulegoides, Potentilla erecta, Prunella haestifolia, Viola canina, Lotus corniculatus



Localisation de l'habitat sur le site

C'est un habitat assez présent à basse altitude et jusqu'au supérieur de l'étage montagnard.
 Surface : environ 83 ha.

Dynamique

Ces pelouses résultent en général du défrichement de la hêtraie pour les activités pastorales, et un retour au stade forestier reste possible, après un passage par la lande, en cas de baisse de pression pastorale.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal
 Cadre de gestion : Ce sont des pelouses d'estive de basse altitude de bonne valeur pastorale. Elles concernent les GP de Palarquère Burat, Chemin de la Reine, Gouaux de Luchon, Salountère.

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire, si il est « riche en espèces ». Aucune hiérarchisation n'est possible en l'absence d'arbitrage officiel.	Moyen à mauvais, en grande partie lié à une mauvaise typicité. Aucune richesse particulière ne se distingue.	La déprise pastorale conduirait à une fermeture du milieu. Le surpâturage constitue une menace potentielle non-effective à ce jour (piétinement, appauvrissement par nitrification).

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Maintenir le pastoralisme extensif.

- ▶ MESURE H-EST1
- ▶ MESURE H-EST2

*Pelouses à Nard et groupements apparentés sur substrats siliceux des zones subalpines et alpines **
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 36.31*
 Code EUR 15 : 6230; 6140

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des pelouses d'altitude, fermées et denses, assez homogènes en versant nord et dominées par le Gispet (36.314) une graminée vert sombre piquante, ou le Nard (36.311), une petite graminée coriace de couleur assez terne. Les pelouses à Nard sont parfois proches des zones humides (36.312), en mosaïque avec les bas-marais acides. La végétation y est très basse, et la pente souvent faible sur sol frais et acide.

Nardaies et gispetières sont souvent en mosaïque en fonction de l'hygrométrie et de la pression pastorale avec les landes d'altitude à myrtille et rhododendron ferrugineux ou avec les habitats rocheux.

Principales espèces :

Nardus stricta, Conopodium denudatum, Jasione montana, Galium pumilum, Trifolium alpinum, Agrostis capillaris, Anthoxanthum odoratum, Festuca eskia, Carex sempervirens, Ranunculus pyrenaicus, Potentilla erecta, Avenula versicolor, Deschampsia flexuosa, Hypericum maculatum, Dianthus deltoides, Homogyne alpina, Gentiana lutea, Gentiana verna, Galium verum, Hieracium pilosella, Luzula campestris, Campanula scheuchzeri, et autres selon type : Carex echinata, Carex nigra, Carex ovalis, Juncus filiformis....

Localisation de l'habitat sur le site

C'est un habitat bien représenté sur le site sur l'ensemble des secteurs d'altitude en raison de la prédominance des substrats siliceux.

Surface : Surface : environ 380 ha dont 189 pour les pelouses à gispet fermées.

Dynamique

Liée à l'évolution de la nappe pour les nardaies humides. En cas d'assèchement :

Evolution régressive par comblement des zones humides et développement de *Carex nigra* qui conduit à une nardaie sèche ou au développement d'une pelouse à gispet puis à une fruticée subalpine à rhododendron ferrugineux ou à callune pour aboutir à une colonisation par les ligneux.

Pour les gispetières, l'habitat reste stable tant que le sol est suffisamment humide. En cas d'assèchement, elles évolueront en haute altitude vers les pelouses à Laïche courbe, et en basse altitude vers des landes à rhododendron ferrugineux.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal, domanial

Cadre de gestion : Ce sont souvent des pelouses d'estive, de plus ou moins bonne valeur pastorale en fonction de la dominance du gispet (peu appétant) par rapport aux bonnes espèces fourragères (trèfle, plantain, lotier...). Elles sont pâturées par les bovins ou les ovins. Tous les GP du site sont concernés sauf Boutx et Burgalays.

Autres activités : activités de loisirs (randonnée, chasse).



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
<p>Malgré la dominance du Nard, elles constituent souvent des pelouses de bonne valeur pastorale. Les nardaies sont cependant plus riches en espèces que les gispetières, et le Gispet est souvent considéré comme une plante peu appétante pour les ovins.</p> <p>Même si ces pelouses sont bien représentées dans leur aire de répartition, le Gispet présente un intérêt communautaire du fait de son endémisme pyrénéen.</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire, si il est « riche en espèces ». Aucune hiérarchisation n'est possible en l'absence d'arbitrage officiel.</p>	<p>Très variable en fonction de la typicité et de la pression pastorale.</p>	<p>La menace essentielle proviendrait d'une baisse de pression pastorale et de la fermeture du milieu au profit des landes à rhododendron.</p> <p>Le surpâturage constitue une menace potentielle non-effective à ce jour (création d'une végétation de reposoir à bétail).</p> <p>Pour les Nardaies humides : assèchement des zones humides et envahissement par les ligneux en cas de sous-pâturage.</p>

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Maintenir le pastoralisme extensif associé au gardiennage des troupeaux pour une bonne utilisation des estives. Eviter de drainer les zones humides pour les pelouses humides à nard.

► *MESURE H-EST1*

Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif Central et des Pyrénées
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 37.311
 Code EUR 15 : 6410

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Habitat de physionomie dense et fermée à hautes herbes, dominé par les touffes voire les touradons bleuâtres de la Molinie, avec des suintements fréquents et continus en situation de pente ou en dépression humide.

Principales espèces :

Molinia caerulea, *Parnassia palustris*, *Pinguicula grandiflora*, *Anagallis tenella*, *Equisetum variegatum*, *Epipactis palustris*, *Sanguisorba officinalis*, *Eriophorum latifolium*, *Juncus conglomeratus*, *Potentilla erecta*

Localisation de l'habitat sur le site

Très localisé à certaines dépressions en rive droite de la Garonne (Fos, Argut).

Surface : environ 1,6 ha.

Dynamique

C'est un habitat spontané assez stable lié aux conditions hydriques. Sans changement d'irrigation, il tend à se maintenir.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal

Cadre de gestion : ONF pour la RBD de Burat-Palarquère, route communale d'Argut

Peut être favorisé par une baisse de pression pastorale, mais cet habitat ne fait pas l'objet d'une gestion particulière.



F. Lousalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Cet habitat abrite une flore originale avec de nombreuses espèces protégées.	Bon	Assèchement

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Maintenir l'alimentation hydrique.

Cet habitat ne semble pas menacé en l'état actuel, mais il est très localisé et les projets doivent tenir compte des périmètres cartographiés.

► MESURE H-EVAL 2

► MESURE H-EVAL 3

Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des Pyrénées
Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 37.83 ; 37.72
Code EUR 15 : 6430.9

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des végétation d'herbacées assez hautes et luxuriantes (mégaphorbiaies), dans des couloirs d'éboulis souvent très enneigés ou en bordure de cours d'eau en situation fraîche et humide sur silice. Le développement d'espèces à grandes fleurs et grandes feuilles y est favorisé par le ruissellement. Elles sont parfois proches ou assimilées aux lisières forestières à grandes herbes (37.72)

Principales espèces :

Adenostyle alliariae ssp. *pyrenaica*, *Aconitum napellus*, *Lilium pyrenaicum*, *Valeriana pyrenaica*, *Geranium sylvaticum*, *Calamagrostis arundinacea*, *Thalictrum aquilegiifolium*, *Angelica sylvestris*

Localisation de l'habitat sur le site

Très localisé, mais la présence de cet habitat est très certainement sous-estimé, car il est difficilement accessible (RDB de Burat, versant sud du Burat, Cap de la Pique, Vallée du Maudan, cabane d'Aoueran).

Surface : environ 6 ha.

Dynamique

Habitat stable tant que les contraintes stationnelles fortes ne sont pas modifiées.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial, communal.

Cadre de gestion : Ce sont des habitats en général peu soumis à la pression humaine, du fait de leur position stationnelle (fortes pentes en général). Certains sont cependant situés sur les zones fréquentées par les troupeaux en estive (berges de ruisseaux).



F. Lousstalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Présence d'une flore originale (liliacées) et rare (<i>Polemonium caeruleum</i>).	Mauvais ou bon, variable selon la station.	En basse altitude, cet habitat est menacé par les plantes invasives exotiques (Buddleia de David, Renouée du Japon, Impatiente de l'Himalaya). En estive, il peut être cantonné par le pâturage.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Aucune intervention n'est à envisager compte tenu du caractère naturel de ce type de végétation, hormis la lutte contre les espèces végétales envahissantes, l'expérimentation sur la restauration de l'habitat et le suivi de végétation.

► MESURE H-SUIV 3.

*Hêtraies acidiphiles**Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)*Corine Biotope : 41.12
Code EUR 15 : 9120.4**Comment reconnaît-on cet habitat ?**

Ce sont des hêtraies pauvres en sous bois dans notre région, développées sur substrat acide, avec du houx (mais pas systématiquement), et une strate muscinale fournie. Le sol est profond. Ces forêts prennent parfois la forme de hêtraies sapinières.

Principales espèces :

Deschampsia flexuosa, *Vaccinium myrtillus*, *Teucrium scorodonia*, *Oxalis acetosela*, *Blechnum spicant*, *Luzula sylvatica*, *Polygonatum verticillatum*, *Prenanthes purpurea*

Localisation de l'habitat sur le site

Habitat bien représenté sur ce site au sol souvent siliceux.
Surface : environ 584 ha.

Dynamique

Stade climacique donc stable, sauf changement édaphique.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial, communal, privé

Cadre de gestion : ONF, différents faciès en fonction de la gestion mise en oeuvre :

FC Fos ; FC Boutx ; FC Burgalays ; FC Marignac ; FC Saint Béat ; FC Arlos ; FC Melles ; FC Argut dessus ; FD Burat Palarquères ; FD Argut ; FC indivise Arlos Saint Béat.

Forêts traitées en futaies irrégulières par bouquets ou parquets, quelques groupes d'amélioration très localisés, quelques groupes de repos.

Fertilité moyenne à bonne



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxylophages, oiseaux, chiroptères...), malgré une flore plutôt banale	Bon	A préciser sur parcelles non soumises. Les transformations des peuplements avec des essences issues d'autres habitats pourraient en diminuer la qualité au regard de son intérêt communautaire. Aucune menace active identifiée en l'état actuel.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Déconseiller la transformation des peuplements. La transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat conduirait à obtenir un état autre que l'habitat à privilégier. La régénération naturelle est à privilégier.

Pas de coupes sur de grandes surfaces.

S'efforcer de conserver la diversité des essences autres que le hêtre. Quand le Houx est présent, on s'efforcera de ne pas entraîner sa disparition.

Maintenir les clairières et les ourlets pré-forestiers.

Maintien d'arbres morts, sénescents ou creux et vieillissement de certains îlots.

► MESURE H-FOR1

► MESURE H-FOR2

Hêtraies calcicoles à Céphalantères
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 41.16
 Code EUR 15 : 9150.4

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des hêtraies quasi-pures qui se développent sur calcaire, toujours en conditions sèches, sur gros blocs rocheux, avec parfois quelques Alisiers blancs, ou Erables champêtres, rarement du sapin. On retrouve des orchidées calcicoles dans un sous bois assez pauvre dû à la sécheresse.

Principales espèces :

Hypericum nummularium, *Epipactis helleborine*, *Sesleria albicans*, *Cephalanthera rubra*, *Cephalanthera longifolia*.

Localisation de l'habitat sur le site

Très peu représenté et localisé sur le site (peu de secteurs calcaires).

Surface : 8 ha environ

Dynamique

Etat à peu près stable.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial

Cadre de gestion : ONF , FD Vallée du Ger, secteur en groupe de repos.

Fertilité faible à moyenne



Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxylophages, oiseaux, chiroptères...) et présence d'une flore originale	Bon	Sensible aux modifications hydriques car présente des sols peu épais et drainés (calcaire). Les transformations des peuplements avec des essences issues d'autres habitats ou par les coupes rases de taillis pourrait en diminuer la qualité au regard de son intérêt communautaire. Aucune menace active identifiée en l'état actuel.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Déconseiller la transformation des peuplements et les coupes sur de grandes surfaces (les sols abritant ce type d'habitat sont particulièrement sensibles aux grandes ouvertures et à la disparition du couvert végétal). La régénération naturelle est à privilégier.

S'efforcer de conserver la diversité des essences autres que le hêtre.

Maintenir les clairières et les ourlets préforestiers.

Maintien d'arbres morts, sénescents ou creux et vieillissement de certains îlots.

► MESURE H-FOR1

► MESURE H-FOR2

Forêts de ravins à frênes et érables**Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)*

Corine Biotope : 41.4*

Code EUR 15 : 9180

Comment reconnaît-on cet habitat ?

C'est une formation localisée sur des pentes très fortes, et des éboulis grossiers avec un sol peu épais.

Les essences de feuillus sont mélangées et dominées en général par des essences nomades (ormes, tilleuls, érables, frêne...).

Principales espèces :

Tilia platyphyllos, *Tilia cordata*, *Acer campestre*, *Acer platanoides*, *Acer pseudoplatanus*, *Fraxinus excelsior*, *Buxus sempervirens*, *Phyllitis scolopendrium*.

Localisation de l'habitat sur le site

Habitat très localisé, gorges basses du Maudan, près de Fos, Coulédoux.

Surface : 38 ha environ.

Dynamique

Habitat stable du fait de contraintes stationnelles fortes et de sa situation en fin de série dynamique.

Gestion actuelle

Statut foncier : Privé

Cadre de gestion : Privée

Habitat de surface assez réduite souvent en mosaïque avec d'autres habitats forestiers.

Fertilité faible.



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxylophages, oiseaux, chiroptères...). Habitat d'intérêt communautaire prioritaire et assez rare.	Bon	A préciser sur parcelles non soumises. Sauf dessertes forestière, cet habitat n'est pas menacé car en situation marginale hors cadre de gestion et peu ou pas exploité.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Déconseiller la transformation des peuplements.

Eviter les coupes sur de grandes surfaces et laisser le couvert végétal, notamment sur les types les plus secs ou ne pratiquer que des prélèvements ponctuels sans ouverture importante du couvert.

Eviter le passage d'engins à travers ces peuplements établis sur grossiers éboulis et instables. Eviter en particulier la création de nouvelles pistes traversant ces habitats afin de ne pas remettre en cause leur intégrité.

Etudier mieux cet habitat et améliorer la connaissance sur sa gestion (suivi de végétation).

► MESURE H-FOR1

► MESURE H-FOR2

Forêts pyrénéennes de pins de montagne à rhododendron
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 42.413 et 42.4242
 Code EUR 15 : 9430.12 ; 9430.8

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des forêts d'altitude développées sur substrats siliceux, avec une dominance de pins à crochets (*Pinus uncinata*), accompagné de sorbiers et de bouleaux, et des pins sylvestres. La strate arbustive peut être dense et dominée par le Rhododendron ferrugineux et l'églantier.

Dans certains cas très localisés, ces forêts présentent un sous bois plus thermophile avec la présence du raisin d'ours qui indique une pineraie sèche (42.4242).

Principales espèces :

Pinus uncinata, *Pinus sylvestris*, *Sorbus aucuparia*, *Rhododendron ferrugineum*, *Rosa pendulina*, *Betula pubescens*, *Salix caprea*, *Homogyne alpina*, *Rubus idaeus*, *Gentiana burseri*, *Vaccinium myrtillus*, *Melapyrum sylvaticum*, *Solidago virgaurea*, *Deschampsia flexuosa*, *Gymnocarpium dryopteris*

Localisation de l'habitat sur le site

Il n'existe pas sur le site de belles forêts de pins, mais quelques formations apparaissent sur les zones les plus hautes et très localisées (Pas de Chau, Cap de la Pique, Huradic...).

Surface : environ 6 ha en mosaïque avec les formations d'altitude à bouleaux et sorbiers.

Dynamique

Succède à la rhodoraie colonisatrice d'éboulis ou se substitue à la nardaie en cas de déprise pastorale.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal

Cadre de gestion : Pas de gestion en tant que tel (habitat marginal).

L'habitat peut s'étendre dans le cas d'une baisse de pression pastorale.



F. Prud'homme

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'espèce d'intérêt communautaire (Grand Tétras)	Bon	Peu de menaces car c'est un habitat relativement stable sauf en cas de déboisement.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Eviter les coupes dans cet habitat.

Favoriser la régénération naturelle et éviter les introductions d'autres essences de résineux.

Certaines espèces peuvent s'avérer colonisatrices, comme l'épicéa, ou artificialiser les essences locales par hybridation, comme le pin mugo.

► MESURE H-FOR 1

Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique des régions alpines
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 22.11x22.31
 Code EUR 15 : 3130.1

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des lacs plats à berges en pente douce, avec des formations végétales en tapis au fond de l'eau et des plantes immergées sur les berges. Ici, ils sont caractérisés par un gazon immergé d'Isoètes.

Principale espèce :
Isoetes echinospora

Localisation de l'habitat sur le site

Cet habitat est uniquement localisé à l'étang d'Uls.

Surface : environ 0,6 ha.



Dynamique

A l'état spontané, cet habitat est généralement assez stable, grâce à des conditions de sécheresses et d'immersion alternées, qui sont assez contraignantes pour les végétaux.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal

Cadre de gestion : GP du Crabère, AAPPMA de Melles, Fédération de pêche. En terrain pastoral, les berges peuvent être fréquentées par le bétail (abreuvoir). L'habitat en lui-même est principalement amphibie, donc peut faire l'objet d'une gestion piscicole.

Autres activités : Fréquentation par les randonneurs.

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Valeur patrimoniale importante car présence d'espèces végétales ou animales (tritons et odonates) rares. Habitat d'espèces d'intérêt communautaire.	Typicité assez mauvaise, état de conservation moyen. Dégradation moyenne (salmonidés introduits, détritrus liés aux randonneurs).	Envasement ; Altération de la qualité des eaux ; Surpiétinement (un piétinement modéré n'est pas forcément négatif). Stabilisation du niveau d'eau ou conditions qui favoriserait l'installation végétations concurrentielles.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Eviter l'eutrophisation du milieu, les pollutions, le surpiétinement des berges, la nitrification par le bétail stationnant sur les berges, la fertilisation et l'introduction de nouvelles espèces à but piscicole afin de conserver l'intégrité de l'habitat.

Maintenir la topographie douce des berges.

Maintenir le fonctionnement de l'hydrosystème à l'échelle du bassin versant, et notamment les variations naturelles du niveau hydrique. Améliorer les connaissances (le présence d'*Isoetes lacustris* serait à vérifier).

► MESURE H-HABI 1

► MESURE H-SUIV 2

Tourbières de transition et tremblants à Carex à bec
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 54.53
 Code EUR 15 : 7140.1

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Stade de transition entre la tourbière bombée et le bas marais, cette zone humide acide se caractérise par la présence de communautés de sphaignes en tapis flottants, les tremblants. Elles peuplent les abords des gouilles et dépressions humides, ou la surface de certains plans d'eau. Sur le site, elles représentent un système de transition entre une tourbière minérotrophe et ombrotrophe, ou une ceinture d'atterrissement et un tremblant autour du lac d'Uls.

Principales espèces :

Carex rostrata, *Viola palustris*, *Drosera rotundifolia*,
Parnassia palustris, *Sphagnum denticulatum*,
Sphagnum cuspidatum, *Sphagnum fallax*



F. Loustalot-Forest

Localisation de l'habitat sur le site

En mosaïque avec les autres formes du complexe tourbeux du Plateau d'Uls. Très localisé.
 Surface : environ 0,6 ha

Dynamique

Développement au sein ou au contact des tourbières basses, ou dans les processus d'atterrissement des pièces d'eau.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal
 Cadre de gestion : Gestion à appréhender au niveau du bassin versant.
 Ce sont des habitats le plus souvent imbriqués en mosaïque dans des zones de tourbières des estives (GP du Crabère).

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Composante supplémentaire du système tourbeux.	Bon	Piétinement, drainage et assèchement Modification des propriétés physico-chimiques du milieu

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Assurer un suivi de l'évolution de ce type d'habitat et améliorer la connaissance de la gestion de cet habitat au niveau local. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation pour faire face à toute régression de surface.

► MESURE H-SUIV 2

Proscrire les boisements et les apports d'intrants, et ne pas modifier le régime hydrique. L'absence de drainage et le maintien de la qualité physico-chimique des eaux doivent être assurés à l'échelle du bassin versant. Les actions de réouverture des secteurs qui pourraient être colonisés par les ligneux sont à envisager au cas par cas (débroussaillage manuel).

Canaliser les promeneurs (pas de piétinement sur les tapis de Sphaignes), information et sensibilisation des usagers sur la fragilité de cet habitat et son fonctionnement.

► MESURE H-HABI 1

Végétation des tourbières hautes actives*

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 51.11*

Code EUR 15 : 7110.1

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des zones humides de forme bombée très caractéristique, due à l'abondance et l'accumulation de sphaignes, qui surélève le niveau de la végétation par rapport à la nappe d'eau. Elles sont peu spectaculaires sur le site, et présentes sur l'ensemble des tourbières. La détermination des sphaignes a permis leur différenciation.

Principales espèces :

Diverses espèces de sphaignes : *Sphagnum capillifolium*, *S. compactum*, *S. magellanicum*, *S. papillosum*

Localisation de l'habitat sur le site

Très localisées. Surtout présentes au niveau des tourbières du plateau d'UIs.

Surface : environ 2 ha en mosaïque liée à la microtopographie.

Dynamique

Présence de buttes de sphaignes, ombrotrophes : Complexe butte/gouille.

Peut s'assécher et se boiser (lande à callune, à Rhododendron ferrugineux, et à terme, un stade forestier).

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal

Cadre de gestion : GP du Crabère, Randonnée (GR10...). Habitat inclus sous forme de mosaïque au sein d'habitats plus vastes (zones humides ou pelouses). Souvent en zone d'estive.



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Fonctionnement, flore et faune originales. Très grande valeur patrimoniale : reliques post-glacières, espèces animales et végétales rares et extrêmement inféodées.	Variable.	Variable selon l'état fragmentaire ou non de l'habitat : boisement artificiel (enrésinement), drainage, brûlis, piétinement, creusement de plan d'eau, ennoisement ou tout assèchement de la nappe qui conduirait à une fermeture du milieu. Le surpâturage est une menace potentielle qui ne semble pas active ici.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Favoriser un pastoralisme extensif afin de maintenir l'ouverture du milieu tout en évitant le surpiétinement. Maîtriser et fractionner les écobuages afin de ne pas assécher le milieu. Les actions de réouverture des secteurs de tourbières qui pourraient être colonisés par les ligneux sont à envisager au cas par cas (débroussaillage manuel). ► **MESURE H-EST 1**

L'absence de drainage et le maintien de la qualité physico-chimique des eaux doivent être assurés à l'échelle du bassin versant. Ce type d'habitat est dépendant de l'ensemble du complexe hydrique dans lequel il est inclus, souvent sous forme de mosaïque, avec d'autres types d'habitats humides et de pelouses. ► **MESURE H-EST 4**

Canaliser les promeneurs (pas de piétinement sur les buttes) et information et sensibilisation des usagers sur la fragilité de cet habitat et son fonctionnement. ► **MESURE H-HABI 1**

Assurer un suivi de l'évolution de ce type d'habitat et améliorer la connaissance de la gestion de cet habitat au niveau local. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation. ► **MESURE H-SUIV 2**

Sources pétrifiantes avec formations de travertins*
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 54.12*
Code EUR 15 : 7220.1

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Sources et suintements alcalins des terrains calcaires, largement colonisés par les bryophytes type *Cratoneuron spp.* et mousses brunes. Ils forment des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire déposée en lits irréguliers offrant de multiples cavités de taille et de répartition irrégulière).

Principales espèces :

Saxifraga aizoides, *Pinguicula grandiflora*, *Equisetum variegatum*, *Parnassia palustris*, *Carex echinata*, *Carex lepidocarpa*, *Carex paniculata*, *Saxifraga stellaris*

Localisation de l'habitat sur le site

Habitat rare et très localisé sur le site (Route forestière de Burat-Palarquère, route d'Argut).

Surface : environ 3 ha, en mosaïque avec des prairies calcaires à Molinie pour les Arguts.

Dynamique

Pérennité assurée par le débit et les caractéristiques physico-chimiques des eaux d'alimentation. Cet habitat est, dans ce cadre, assez stable.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal

Cadre de gestion : ONF pour route forestière de Burat-Palarquère. Commune pour la route d'Argut.

Pas de gestion en tant que tel car cet habitat est inclus sous forme de mosaïque au sein d'habitats plus vastes (zone humides ou pelouses).



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Habitat complexe qui abrite des espèces très spécialisées. Milieu fragile.	Bon ou mauvais selon la station.	Perturbation du régime hydrique (débit) ou de la température et du pH (eutrophisation), piétinement, aménagement de routes

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

A gérer de manière globale. Ce type d'habitat est dépendant de l'ensemble du système calcicole dans lequel il est inclus et cette prise en compte doit se faire au niveau des différents projets (routiers, forestiers, etc...).

Maintenir la qualité physico-chimique et le débit des eaux à l'échelle du bassin versant. Ce type d'habitat est souvent très localisé, en situation marginale et situé au point d'émergence d'un réseau hydrographique qui peut se développer à l'aval. La maîtrise de l'amont hydraulique et du réseau auquel il se rattache est donc un gage de sauvegarde préventive. Toute atteinte chimique ou physique est donc à proscrire. A intégrer dans la gestion des bas-marais neutro-alcalins.

► MESURE H-EVAL 3

Végétation des bas-marais neutro-alcalins
Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 54.24
 Code EUR 15 : 7230.1

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Communautés, souvent au voisinage des sources calcaires, se développant sur des substrats variés, rarement minéraux. Végétation riche en mousses pouvant assurer des phénomènes de turbification infra-aquatique. Elle se caractérise également par tout un cortège de petites laïches.

Principales espèces :

Carex pulicaris, *Carex echinata*, *Carex demissa*, *Carex paniculata*, *Carex flacca*, *Carex lepidocarpa*, *Molinia caerulea*, *Eriophorum latifolium*, *Caltha palustris*, *Dactylorhiza maculata*, *Anagallis tenella*

Localisation de l'habitat sur le site

Très localisé (petit ruisseau qui monte de Salode au Burat, lac du Burat, rive droite de la Garonne vers Fos). Souvent en mosaïque.

Surface : environ 0,3 ha

Dynamique

Les processus dynamiques qui affectent les bas marais alcalins sont aussi divers que les communautés qui constituent ce milieu.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal ou Domanial

Cadre de gestion : Gestion à appréhender au niveau du bassin versant.

Ce sont des habitats le plus souvent imbriqués en mosaïque dans des zones de pelouses d'estive (GP de Gouaux de Luchon).



Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Cet habitat compte parmi les plus menacés de notre territoire.	Mauvais (lac du Burat)	Piétinement, drainage et assèchement, reboisement, construction de routes ou pistes. Fermeture des milieux par abandon des pratiques agricoles.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Proscrire les boisements et les apports d'intrants et ne pas modifier le régime hydrique. L'absence de drainage et le maintien de la qualité physico-chimique des eaux doivent être assurés à l'échelle du bassin versant. Ce type d'habitat est dépendant de l'ensemble du complexe hydrique dans lequel il est inclus, souvent sous forme de mosaïque, avec d'autres types d'habitats humides et de pelouses. Favoriser un pastoralisme extensif ou la fauche afin de maintenir l'ouverture du milieu tout en évitant le sur-piétinement. Il s'agit de limiter l'évolution vers un stade préforestier. En raison l'appétance d'un certain nombre d'espèces constitutives de l'habitat par rapport aux espèces ligneuses, la pratique de la fauche peut être préconisée de façon préférentielle. Les actions de réouverture des secteurs de bas-marais qui pourraient être colonisés par les ligneux sont à envisager au cas par cas (débroussaillage manuel).

► MESURE H-EST3

Assurer un suivi de l'évolution de ce type d'habitat et améliorer la connaissance de la gestion de cet habitat au niveau local. En l'absence de contraintes ou de menaces particulières, la dynamique naturelle étant lente, le principe peut consister en une gestion passive doublée d'une surveillance au niveau de l'évolution de la végétation.

► MESURE H-SUIV2 ; ► MESURE H-EVAL 3

Eboulis siliceux alpins
Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 61.12 ; 61.3
Code EUR 15 : 8110.6 ; 8130.7

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Blocs de roche siliceuse plus ou moins grossiers, colonisés de façon pionnière par la végétation. Le type d'espèce dépendra essentiellement de la taille des blocs (granulométrie).

Principales espèces :

Cryptogramma crispa, *Rumex scutatus*, *Cardamine resedifolia*, *Epilobium collinum*, *Polystichum lonchitis*, *Rubus ideaus*, *Linaria repens*, *Poa cenisia*, *Luzula lutea*, *Senecio pyrenaicus*

Localisation de l'habitat sur le site

Habitat bien représenté sur le site souvent en forme pure, parfois en mosaïque avec les rhodoraies ou les nardaies.

Surface : environ 103 ha.

Dynamique

L'éboulis peut être stabilisé par la végétation pionnière, puis être colonisé par la lande pour finalement se boiser. Un nouvel éboulement ou chute de pierre remet la dynamique à son stade initial.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial et communal

Cadre de gestion : Cet habitat présente par définition des conditions stationnelles instables. Il ne fait l'objet d'aucune gestion en tant que tel mais peut être ponctuellement fréquenté par le bétail lorsqu'il est situé en zone d'estive.



P. Cardot

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (Lézard des pyrénées, Lagopède).	Bon	Construction de routes, de pistes. Fermeture du milieu par colonisation des ligneux.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Eloigner routes, sentiers de randonnées ou de ski de fond, et pistes pastorales des périmètres cartographiés pour cet habitat. Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat en raison de son caractère instable naturel et de sa fragilité.

► MESURE H-EVAL 2

Information et sensibilisation sur la fragilité du milieu (plantes pionnières et espèces animales) pour éviter les pollutions (détritus jetés dans les pierriers).

► MESURE H-COM 3►

Falaises calcaires des Pyrénées centrales
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 62.12
 Code EUR 15 : 8210.21

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Falaises et vires rocheuses calcaires, parois verticales abritant une végétation pionnière adaptée aux conditions extrêmes, avec de nombreuses plantes en coussinets. Ces falaises surplombent parfois des éboulis de blocs calcaires (61.34) plus ou moins colonisés par la végétation.

Principales espèces :

Potentilla nivalis, *Globularia nudicaulis*, *Juniperus communis*, *Hippocrepis comosa*, *Arctostaphylos uva-ursi*, *Paronichya serpillifolia*, *Saxifraga paniculata*, *Teucrium pyrenaicum*, *Gypsophila repens*, *Bupleurum falcatum*, *Hieracium amplexicaule*, *Sedum dasyphyllum*, *Asplenium viride*.



F. Loustalot-Forest

Localisation de l'habitat sur le site

Habitat très peu représenté sur le site et très localisé (versant nord du Burat). De plus, un seul éboulis calcaire a été identifié sur le versant nord du Burat

Surface : environ 19 ha.

Dynamique

Habitat stable du fait de conditions extrêmes.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial et communal

Cadre de gestion : Cet habitat présente par définition des conditions stationnelles extrêmes.

Il ne fait l'objet d'aucune gestion en tant que tel mais peut être ponctuellement fréquenté pour certaines activités sportives et de loisir (parapente...).

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Flore originale comprenant des espèces endémiques. Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (oiseaux).	Bon	Surfréquentation (menace potentielle)

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat.

Information et sensibilisation des usagers sur la fragilité du milieu (plantes pionnières et oiseaux) pour éviter les aménagements pouvant porter atteinte à son intégrité (aménagements de voies d'escalade, pollutions,...).

► MESURE H-COM 3

► MESURE H-EVAL 2

Falaises siliceuses des Pyrénées centrales
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 62.21
 Code EUR 15 : 8220.3

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Falaises et vires rocheuses siliceuses, parois verticales abritant une végétation pionnière adaptée aux conditions extrêmes, avec de nombreuses plantes en coussinets. La végétation y est en général moins riche que celle des falaises calcaires.

Principales espèces :

Silene acaulis, *Sempervivum montanum*, *Sempervivum tectorum*, *Polystichum lonchitis*, *Armeria maritima*, *Potentilla nivalis*, *Asplenium septentrionale*, *Agrostis rupestris*, *Saxifraga moschata*.

Localisation de l'habitat sur le site

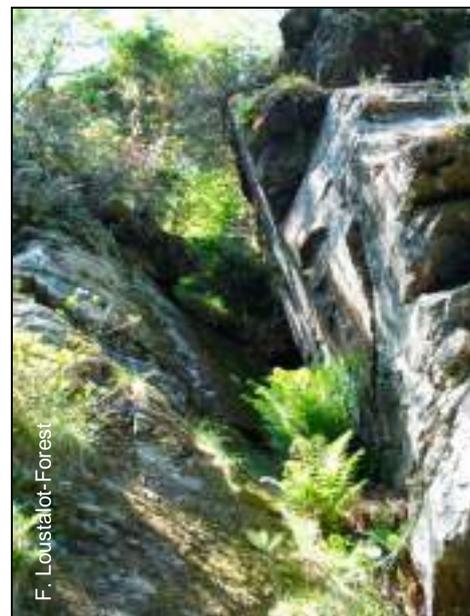
Habitat très présent sur le site, souvent pur, parfois en mosaïque.
 Surface : environ 214 ha

Dynamique

Habitat stable du fait de conditions extrêmes.

Gestion actuelle

Statut foncier : Domanial et communal
 Cadre de gestion : Cet habitat présente par définition des conditions stationnelles extrêmes. Il ne fait l'objet d'aucune gestion en tant que tel mais peut être ponctuellement fréquenté pour certaines activités sportives et de loisir (escalade, parapente).



F. Loustalot-Forest

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Flore originale comprenant des espèces endémiques. Habitat d'espèces d'intérêt communautaire (Androsace des Pyrénées, oiseaux...).	Bon	Surfréquentation (menace potentielle). Aménagements ponctuels.

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Aucune intervention directe n'est souhaitable sur cet habitat.
 Information et sensibilisation des usagers sur la fragilité du milieu (plantes pionnières et oiseaux) pour éviter les aménagements pouvant porter atteinte à son intégrité (aménagement de voies d'escalade, pollutions,...).

- ▶ MESURE H-COM 3
- ▶ MESURE H-EVAL 2

Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses des Pyrénées
 Habitat d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 1)

Corine Biotope : 62.3
 Code EUR 15 : 8230

Comment reconnaît-on cet habitat ?

Ce sont des végétations en tapis ouverts ou dispersées sur des dalles presque nues, thermophiles et vivaces sur des rochers très secs et éclairés.

Principales espèces :

Potentilla argentea, Alyssum montanum, Sedum anglicum, Sedum hirsutum, Sedum album, Sedum dasyphyllum, Jasione montana, Festuca nigrescens, Silene rupestris, Sempervivum montanum



P. Cardot

Localisation de l'habitat sur le site

Habitat très proche des pelouses à Orpins.

Surface : environ 57 ha

Dynamique

Habitat stable du fait de conditions extrêmes.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal

Cadre de gestion : Cet habitat présente par définition des conditions stationnelles extrêmes. Il ne fait l'objet d'aucune gestion en tant que tel mais peut être ponctuellement fréquenté pour certaines activités de loisirs (randonnée) ou pastorales.

Il s'agit souvent de micro-habitats inclus en mosaïque avec d'autres habitats de pelouses.

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Habitat d'intérêt communautaire.	Mauvais en grande partie lié à une mauvaise typicité.	Surfréquentation (menace potentielle).

Objectifs de conservation

Maintenir la surface et la composition de l'habitat nécessaire à son bon fonctionnement.

Préconisations et mesures conservatoires

Information et sensibilisation des usagers sur la fragilité du milieu (plantes pionnières) et sa sensibilité à l'érosion. Cette préconisation s'applique pour la fréquentation touristique mais également pour la gestion extensive du pâturage.

- ▶ MESURE H-COM 3
- ▶ MESURE H-EVAL 2

Androsace des Pyrénées (Androsace pyrenaica Lam.)
 Espèce d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 2 et 4)

Code : 1632

Description

Plante vivace naine (1-4 cm) en coussinets assez denses plus ou moins appliqués sur le rocher, de 5 à 20 cm de diamètre, pouvant atteindre 30 cm. Tiges très ramifiées portant des feuilles en rosettes vert clair, petites, linéaires oblongues (2-8 mm), couvertes de poils simples, ciliées sur les bords, épaisses et fortement imbriquées, recourbées au sommet. Fleurs petites (4-6 mm de diamètre), blanches à gorge jaune, solitaires ou parfois par deux, sur des pédoncules dépassant nettement les feuilles, souvent recourbés, naissant entre les feuilles des rosettes, munis de 2 à 3 petites bractées lancéolées et glabres, plus ou moins distantes du calice, chaque fleur étant pourvue d'un pédicelle plus ou moins long. Le fruit est une capsule ovale et globuleuse dépassant légèrement les segments du calice.



Habitat d'espèce et écologie

L'Androsace des Pyrénées colonise les fissures et anfractuosités des parois rocheuses, ainsi que les rocailles et les éboulis fixés. Elle se développe préférentiellement en exposition sud et sud-est dans les cavités des rochers siliceux et surplombs abrités des suintements, évite les expositions nord. Elle pousse préférentiellement entre 2100 et 2700 mètres d'altitude (étages subalpins et alpins).

Localisation de l'habitat sur le site

La plante est potentiellement présente sur les falaises bordant la Malède du Pas du Chau et le Cap de la Pique jusqu'au Pic du Crabère en passant par le Mail de Cristal (Dupias, 1969). Elle a été observée lors de prospections 2005 (J.M. Parde, AREMIP). La station compte plus de 300 individus.

Gestion actuelle / foncier

Statut foncier : Communal
 Cadre de gestion : Sans objet

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
L'espèce est une endémique des Pyrénées centrales (France et Espagne), mais la majeure partie des stations a été repérée sur les versants Français. La France possède donc une responsabilité importante dans la conservation de cette espèce.	Non évalué sur le site. Les prospections nationales sur cette espèce font état d'une vingtaine de stations sur l'ensemble des trois départements concernés, mais ces prospections sont loin d'être exhaustives. L'état des populations présente en général une dynamique favorable et reste relativement stable dans les endroits peu fréquentés et peu accessibles.	L'Androsace des Pyrénées peut pâtir des prélèvements des collectionneurs ou des activités sportives comme l'escalade, par effet de piétinement ou lors du « nettoyage des voies ». Cette menace ne semble pas effective à ce jour (absence d'escalade sur les falaises concernées).

Objectifs de conservation

Eviter la détérioration des habitats d'espèce et maintenir les populations dans un état de conservation favorable.

Préconisations et mesures conservatoires

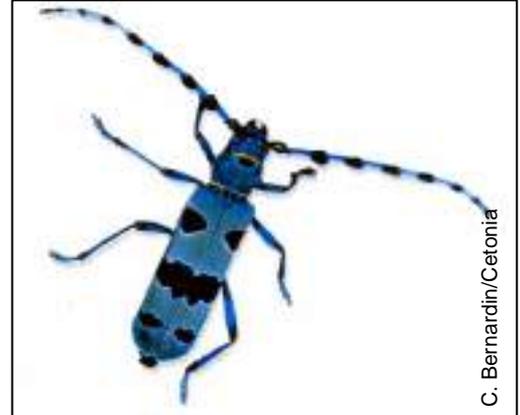
Compléments d'études et suivi des populations existantes pour cerner la dynamique et l'évolution de l'espèce sur le site, et recherche de nouvelles stations pour affiner l'état des lieux des populations. Surveillance des stations.
 ► MESURE H-EVAL 2
 ► MESURE H-EVAL 3

Rosalie des Alpes * (*Rosalia alpina* L. 1758) et autres coléoptères saproxyliques
 Espèce d'intérêt communautaire prioritaire (Directive habitats, Annexe 2 et 4)

Code : 1087* ; 1088 ; 1083

Description

Les larves sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen. Les adultes mesurent 15 à 38 mm. Le corps est couvert d'un duvet bleu cendré avec trois tâches noires veloutées sur les élytres. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle, deux ou trois chez la femelle. Les deux premiers articles des antennes sont noirs, les articles suivant bleus cendrés avec l'apex noir.



C. Bernardini/Cetonia

Habitat d'espèce et écologie

Espèce diurne à l'état adulte, on l'observe le plus fréquemment sur le bois mort ou fraîchement abattu. En montagne, elle fréquente les vieilles hêtraies et hêtraies sapinières, en particulier dans les boisements âgés. Les larves se nourrissent de bois mort (xylophages).

Localisation de l'habitat sur le site

Inféodée aux vieux bois de hêtre et de sapins, l'espèce est potentiellement présente quasiment partout sur le site.

Gestion actuelle / foncier

Statut foncier : Communal, domanial et privé
 Cadre de gestion : Régime forestier en majeure partie.

Autres coléoptères saproxyliques :

Grand capricorne : Code : 1088
 Nom scientifique : *Cerambyx cerdo* (L., 1758) ;
Lucane Cerf-volant : Code : 1083
 Nom scientifique : *Lucanus cervus* (L., 1758) ;

Comme la Rosalie des Alpes, ces deux espèces sont inféodées aux vieux bois dont leurs larves se nourrissent. Cependant, ces deux espèces privilégient plutôt les chênaies et se rencontrent donc à plus basse altitude.

Les deux espèces sont potentiellement présentes dans les boisements feuillus de basse altitude, jusqu'à 500 mètres d'altitude environ pour le Lucane cerf-volant. Sur le site, aucune de ces deux espèces n'a été observée lors des prospections (ONF & ESAP, 2003).

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
<p>Cette espèce est un bon indicateur de la qualité des forêts : présence de bois mort pouvant constituer un biotope intéressant pour de nombreuses autres espèces patrimoniales (autres insectes saproxyliques, chauves-souris, oiseaux...).</p>	<p>L'espèce est en régression en Europe dans la partie nord de son aire de répartition. Les populations pyrénéennes semblent plus abondantes, mais l'espèce est inégalement répartie selon les massifs. Sur le site, l'espèce est bien présente, attestée lors des prospections ONF & ESAP 2003, et sans doute très largement représentée, du fait de la présence de gros bois morts de hêtre et de sa fréquence dans la région (de la Barousse à Biros).</p>	<p>L'espèce pâtit de la diminution des surfaces de vieilles forêts et des prélèvements par les collectionneurs. L'écologie particulière de cette espèce la rend sensible aux modes de gestion forestière. Sur le site, l'espèce ne semble pas directement menacée du fait de l'abondance de son habitat.</p>

Objectifs de conservation

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable : éviter la détérioration des habitats d'espèces et éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces.

Préconisations et mesures conservatoires

L'enlèvement du bois mort doit être évité : conservation de vieilles souches, châblis et arbres sénescents pour la régénération du bois mort et éventuellement mise en place d'îlots de vieillissement dans les peuplements. Les arbres maintenus (1 à 5 par ha) sont des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux. Ils seront choisis éloignés des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques vis-à-vis des promeneurs ou de personnels techniques (30 m des itinéraires balisés ouverts au public, et 10 m des autres itinéraires linéaires).

► *MESURE H-FOR 1*

Sensibiliser les promeneurs et les forestiers à la préservation des insectes et à la conservation des arbres et du bois mort en forêt.

► *MESURE H-FOR 2*

Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus Geoffroy, 1811)
 Espèce d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 2 et 4)

Code : 1301 ; 1355 ; 1092

Description

C'est le plus gros insectivore aquatique de France. Il mesure de 24 à 29 cm de long, dont un peu plus de la moitié pour la queue. Son pelage est dense et lustré, brun foncé brillant sur le dos et gris argenté sur le ventre avec une tâche jaunâtre sur la poitrine. Le museau est prolongé par une trompe raide, plate, flexible, d'environ 20 mm de long, dotée de vibrisses. Les oreilles et les yeux, minuscules, sont cachés par la fourrure. Les pattes arrières sont palmées et la queue quasiment dépourvue de poils.

Habitat d'espèce et écologie

L'espèce est semi-aquatique, et fréquente les zones montagneuses bien arrosées (ppt° annuelles > 1000 mm) avec une préférence pour les rivières et les torrents à cours rapide, aux eaux permanentes, froides, et bien oxygénées.

Il se nourrit d'invertébrés inféodés à ce type de cours d'eau, qu'il chasse sur les fonds sableux et les graviers. Son régime alimentaire insectivore est très spécialisé. C'est un animal solitaire et essentiellement nocturne.

Localisation de l'habitat sur le site

Le Desman des Pyrénées est une espèce endémique ibéro-pyrénéenne. Sa répartition altitudinale varie de 400 à 2600 mètre.

Sur le site, l'espèce fréquente potentiellement tous les cours d'eau de la vallée de la Garonne et du Maudan, à l'exception des zones proches des centrales électriques.

Ses moeurs discrètes rendent son observation difficile. Lors des prospections menées par AED en 2004, la présence du Desman sur l'ensemble du site de la Haute vallée de la Garonne a été confirmée.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal, Domanial
 Cadre de gestion : Régime forestier, Groupements pastoraux, AAPPMA et Fédération de pêche 31.



Autres espèces des cours d'eau :

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra* L.1758), Code : 1355, qui est en phase de recolonisation sur le haut bassin de la Garonne et dont la présence a été confirmée lors des prospections menées par AED en 2004.

L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* Lereboullet 1858), Code : 1092, présente de façon sporadique et très localisée, à Fos, en limite du site.

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Cette espèce, de par son écologie, est un bon indicateur de la qualité biotique et abiotique des cours d'eau.	On connaît peu de choses sur le passé de l'espèce. La faible densité des populations et son aire de répartition réduite en font une espèce sensible.	Les menaces sont principalement une atteinte à son habitat et à ses proies, et peuvent provenir de l'hydroélectricité, la gestion piscicole, la gestion forestière et autres activités liées à l'eau comme le canyoning

Objectifs de conservation

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable : éviter la détérioration des habitats d'espèces et éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces.

Préconisations et mesures conservatoires

Gestion à appréhender au niveau de l'habitat d'espèces à l'échelle du bassin versant (cours d'eau principal et affluents).

Améliorer la connaissance sur la biologie de l'espèce et l'état des populations sur le site.

Prise en compte de la présence du Desman lors des travaux d'aménagement des cours d'eau et de leurs abords (préserver le caractère naturel des berges et du lit).

Limiter la pollution des cours d'eau, poursuivre le traitement des eaux usées et intégrer les préconisations liées au Desman dans les aménagements.

En particulier, éviter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques au bord des rives (pédiluves, imervectine), mise en place de sites de collecte ou de décantage des eaux de ruissellement lors des actions d'exploitation forestière pour éviter des apports provenant des pistes de débardage, éviter le stockage de bois sur les pistes au dessus de la source.

► *H-FORE 2*

► *MESURE H-EST 4*

Sensibiliser les utilisateurs du milieu (promeneurs, pêcheurs, pisciculteurs et forestiers) à la préservation de la qualité des cours d'eau et les informer sur les moeurs et l'habitat du Desman des Pyrénées.

► *MESURE H-COM 1*

► *MESURE H-COM*

► *MESURE H-COM 4*

Les autres espèces des cours d'eau : La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), qui est en phase de recolonisation sur le haut bassin de la Garonne, et l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) peuvent bénéficier des préconisations liées au Desman des Pyrénées.

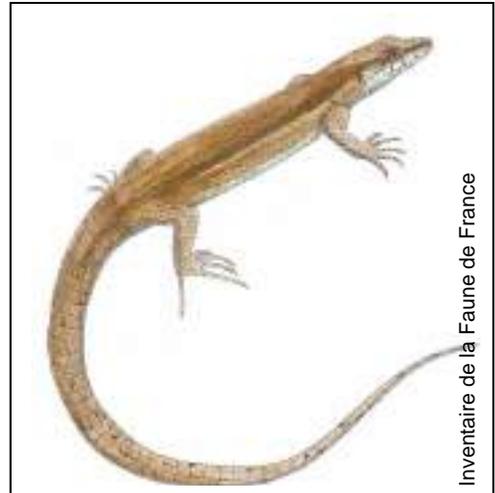
Lézard des Pyrénées (Lacerta bonnali Lantz, 1927 ; Lacerta aranica)
Espèce d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 2 et 4)

Code : 1995

Description

Remarque : 3 taxons distincts de Lézard des Pyrénées existent, répartis d'ouest en est en isolats géographique comme suit : *Lacerta bonnali*, *Lacerta aranica*, et *Lacerta aureillioi*. La seule espèce reconnue par la loi française comme « Lézard des pyrénées » étant *Lacerta bonnali* (illustration ci-contre).

La taille des individus atteint 6,1 cm chez les mâles et 6,6 cm chez les femelles. Gorge et face ventrale le plus souvent immaculée, coloration des flancs brun-foncée à noire, contrastant avec un dos brun noisette (*L. aranica*). Iris blanchâtre à orangé clair. Ponctuations dorsales occupant moins de 50 % de la surface et plus ou moins agencées en bandes longitudinales. Lignes dorso-latérales de couleur jaune à blanche très marquées chez le mâle *Lacerta aranica*. L'espèce peut facilement être confondue avec le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et le Lézard vivipare (*Zooteca vivipara*), fréquentant les mêmes biotopes aux altitudes inférieures.



Inventaire de la Faune de France

Habitat d'espèce et écologie

L'espèce est inféodée aux milieux rocheux et évolue sur différents substrats (pierre, graviers, sable, terre...). On la rencontre dans les éboulis, les cônes de déjection torrentiels, les champs d'alluvions, les cordons de moraines, les crêtes fissurées entre 1600 et 2500 mètres d'altitude. Ces milieux peuvent être plus ou moins végétalisés (herbacées, rhododendrons, genévriers, pins...). Espèce diurne dépendante des conditions climatiques pour réguler sa température, le Lézard des Pyrénées hiberne une bonne partie de l'année et peut s'observer de juin à septembre. Sa biologie est mal connue.

Localisation de l'habitat sur le site

Toutes les zones d'altitude présentant des amas rocheux peuvent abriter l'espèce, mais ces secteurs restent relativement limités en surface sur le site. L'espèce est donc potentiellement présente sur les secteurs d'altitude du site, même si les zones favorables y sont très restreintes. L'espèce *Lacerta aranica* a été observée par Nature Midi Pyrénées lors des prospections de l'été 2003.

Gestion actuelle

Statut foncier : Communal
 Cadre de gestion : Groupements pastoraux

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
<p>Etant donnée la surface de répartition très réduite de chacune des espèces de Lézard de Pyrénées, les gestionnaires d'espaces naturels portent une lourde responsabilité dans la conservation de chacun des taxons.</p>	<p>D'après Nature Midi Pyrénées, le site n'héberge très certainement que l'espèce <i>aranica</i>. Les effectifs des populations sont très certainement réduits car très localisés, mais semblent stables puisque l'espèce avait déjà été signalée dans ce secteur il y a une dizaine d'années (Arribas, 1994).</p>	<p>Pas de menace active identifiée. L'espèce ne semble pas pâtir du pastoralisme, ni de la randonnée. L'impact des traitements anti-parasitaires via les insectes coprophages reste à définir. Les habitats alpins et subalpin de l'espèce évoluent peu dans le temps et nécessitent rarement un entretien. Par contre, les aménagements affectant les éboulis et les cordons morainiques, en particulier la création de nouvelles routes peuvent fragmenter les habitats de l'espèce, et provoquer une baisse importante des effectifs de ces populations très dépendantes de leur milieu.</p>

Objectifs de conservation

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable : éviter la détérioration des habitats d'espèces et éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Préconisations et mesures conservatoires

Aucune intervention directe n'est souhaitable sur l'habitat de l'espèce (pierriers et éboulis d'altitude). Les préconisations porteront donc essentiellement sur le maintien en l'état des habitats occupés (entretien des milieux ouverts...).

► *MESURE H-EST 1*

► *MESURE H-EST 4*

Prospections complémentaires et suivi conseillé des différents noyaux de population de la zone. Des prospections pourraient aider à mieux définir le statut de cette espèce très localisée et le suivi des effectifs connus pourrait permettre de mieux cerner l'évolution et la dynamique des populations (colonisation de nouveaux biotopes), ainsi qu'une certaine vigilance en cas de chute des effectifs.

► *MESURE H-EVAL 2*

Petit et Grand Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros Bechstein, 1800 et Rhinolophus ferrumequinum Schreber, 1774) et autres chiroptères

Espèce d'intérêt communautaire (Directive habitats, Annexe 2 et 4)

Code : 1303 et 1304 ; 1308 ; 1307 ; 1324 ; 1321 ; 1310

Description

Les rhinolophes ont des oreilles larges, se terminant en pointe. L'appendice nasal en forme de fer à cheval est caractéristique. Le pelage est souple et lâche, gris-brun teinté ou non de roux sur le dos et gris-blanc sur le ventre avec le patagium et les oreilles gris brun clair.

Petit rhinolophe :

C'est le plus petit des rhinolophes européens. La longueur tête + corps varie entre 3,7 et 4,5 cm.

Grand rhinolophe :

C'est le plus grand des rhinolophes européens. La longueur tête + corps varie entre 5,7 et 7,1 cm.

Habitat d'espèce et écologie

La reproduction a lieu dans les bâtiments abandonnés ou non : greniers, toits des églises, combles, galeries, caves chaudes et plus ou moins claires. L'hivernage a lieu dans les cavités souterraines à température douce de mi-septembre à avril. Les rhinolophes chassent les insectes (papillons de nuit et coléoptères) en milieux semi-ouverts : lisières, haies, pâtures ou fauche présentant un linéaire arboré, friches... Ils fréquentent les zones montagneuses jusqu'à environ 1500 mètres d'altitude.

Localisation de l'habitat sur le site

Les deux espèces de rhinolophe ont été observées lors des prospections ONF 2003 en chasse et en hibernation sur le site. Leur présence est donc confirmée mais les effectifs sont peu importants car aucune colonie d'hivernation importante n'a été repérée.

Gestion actuelle / foncier

Statut foncier : Communal, Domanial

Cadre de gestion : Régime forestier, Groupements pastoraux, agriculteurs et éleveurs, Communes, particuliers.

Inventaire de la Faune de France



Autres espèces de chiroptères signalées :

Barbastelle : Code : 1308 (*Barbastella barbastellus* Schreber, 1774)

La reproduction a lieu en général dans les bâtiments, les maisons, les cavités dans les troncs ou les fissures de l'écorce des vieux arbres. L'hivernage solitaire a lieu dans les cavités souterraines naturelles ou artificielles souvent peu protégées. Il chasse les microlépidoptères inféodés à certains boisements, à l'intérieur des massifs forestiers ou en lisière, en général à proximité des étangs... Ils fréquentent les zones montagneuses jusqu'à environ 2000 mètres d'altitude. L'espèce a été localisée sur le site lors des prospections ONF 2003, mais aucun gîte n'a été repéré.

Petit murin : Code : 1307 (*Myotis blythii* Tomes, 1857)

Grand murin : Code : 1324 (*Myotis myotis* Borkhausen, 1797)

Les Murins sont des chiroptères de grande taille (longueur tête + corps variant de 6 à 7-8 cm). Les deux espèces citées sont morphologiquement très proches. La reproduction a lieu dans les arbres creux, les nichoirs et les ponts. L'hivernage a lieu dans les cavités souterraines (anciennes mines, caves, grottes). Les murins chassent les insectes de la faune épigée (coléoptères, orthoptères, diptères) par « glanage au sol » dans les forêts sans sous-bois, les pelouses et les prairies fauchées... Ils fréquentent les zones montagneuses jusqu'à environ 2000 mètres d'altitude. *Myotis sp.* a été repéré lors des prospections ONF 2003 sur le site.

Murin à oreilles échancrées : Code : 1321 (*Myotis emarginatus* Geoffroy 1806)

Cette espèce fréquente habituellement les lieux boisés et buissonnants, les lisières, et gîte en été dans les greniers et certaines grottes, souvent en compagnie de rhinolophes. L'hivernation a lieu dans des grottes ou des caves. Le Murin à oreilles échancrées se nourrit de petits invertébrés (papillons

nocturnes, moustiques, araignées, ...) capturés soit au sol, soit dans les branchages. La conservation de cette espèce est liée à celle des rhinolophes (espèces commensales).

Minioptère de Schreibers : Code 1310 (*Miniopterus schreibersi* Kulh 1818).

Le Minioptère de Schreibers est assez grand (longueur totale équivalente à 10-12,5 cm) et fréquente habituellement les endroits dégagés à proximité des grottes, mines et cavernes. Il se nourrit de petits insectes capturés en vol et peut franchir les cols pyrénéens à plus de 2000 m d'altitude. C'est une chauve souris cavernicole sédentaire du sud de la France et fortement grégaire. Il est particulièrement exposé aux dérangements et à la destruction de son habitat en cas de fréquentation ou d'aménagement des anciennes mines.

D'autres espèces telles que la Noctule commune, le Vespertilion de Natterer et le Vespertilion à Moustaches (annexes 4 de la Directive Habitats) ont également été observées sur le site.

Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Menaces actives ou potentielles
Le site est globalement assez pauvre en chauves-souris, mais se trouve en limite de sites abritant des colonies importantes.	Les deux espèces sont en déclin en Europe et en France.	Difficiles à évaluer sur le site, les menaces pour les populations peuvent provenir de : Modification des paysages et utilisation de pesticides qui affectent territoires de chasse et proies. Les produits de traitement des charpentes et la modernisation des bâtiments, la pose de grillage anti-pigeons, ainsi que le développement des éclairages publics porte atteinte les individus en période de reproduction. La mise en sécurité des mines ou leur obstruction par comblement ou effondrement diminuent les gîtes d'hivernage disponibles et peuvent être responsables de la disparition de colonies.

Objectifs de conservation

Maintenir les populations dans un état de conservation favorable : éviter la détérioration des habitats d'espèces et éviter les perturbations susceptibles d'affecter de façon significative les espèces

Préconisations et mesures conservatoires

Assurer la pérennité et la tranquillité des gîtes.

Pour les mines :

Sensibilisation des usagers (promeneurs) et éviter le dérangement (feux et visites) par une protection physique (enclos, grille). En cas de fermeture d'une mine laisser une ouverture suffisante pour le passage des chauves souris.

► *MESURE H-ESPE 1*

Pour les bâtiments :

Conserver les bâtiments agraires (secteurs de mise bas), éviter de rénover les toitures ou de traiter les charpentes à n'importe quelle période de l'année et utiliser des produits de traitement de charpentes non toxiques. Eviter la fermeture des combles, les éclairages, les grillages au niveau des toits. Installer des dispositifs pour faciliter les accès aux bâtiments et le gîte dans les toitures.

Pour la gestion forestière :

Entretien des corridors boisés, conserver les clairières intra-forestières, les linéaires et les zones de milieux ouverts présentant des points de repères (bosquets dans les parcelles de régénération). Ces milieux constituent des zones relais entre deux zones de transit pour la chasse. Favoriser les boisements de feuillus et limiter les résineux (diversification des essences forestières et traitement en taillis sous futaie irrégulière). Conserver les arbres morts au sol permettant la présence de proies (coléoptères).

► *MESURE H-FOR 1* ; ► *MESURE H-FOR 2*

Pour la gestion agricole :

Maintenir une structure paysagère variée et des milieux ouverts avec haies et arbres isolés, favoriser les pâtures et prairies de fauche. Limiter l'usage des pesticides et les traitements du bétail (à l'imervectine en particulier) pour maintenir les insectes coprophages.

► *MESURE H-EST 1* ; ► *MESURE H-EST 2* ; ► *MESURE H-EST 3* ; ► *MESURE H-EST 4*

Maintenir les territoires de chasse et les proies en milieu forestier et agricole.

► *MESURE H-HABI 1*

Informier et sensibiliser le public sur les chiroptères.

► *MESURE H-COM 4*

7 - Enjeux et objectifs de conservation

L'analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, et l'étude des activités humaines qui s'exercent sur ces habitats permettent d'établir et de hiérarchiser les enjeux du site. En effet, le croisement des données relatives aux caractéristiques écologiques des habitats (valeur patrimoniale, importance sur le site, état de conservation...) avec celles relevant des activités humaines et de leurs impacts (négatifs ou positifs) réels ou potentiels, permet de définir l'importance de ces enjeux. Au final, la définition des enjeux prend en compte l'état de conservation et le risque de dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire (dynamique naturelle ou impact des activités anthropiques), afin d'évaluer les possibilités de restauration et l'importance du maintien de l'habitat sur le site.

Afin de faciliter la cohérence et la coordination entre la Directive Habitats et la Directive Oiseaux pour la mise en œuvre des mesures de gestion, les habitats naturels ayant une valeur pour les Oiseaux sont pris en compte au niveau de la hiérarchisation des enjeux. La mise en place de la Directive Oiseaux fera cependant l'objet d'un document spécifique.

Les tableaux n°1, 2, 3 et 4 (pages suivantes) présentent le détail de la démarche de hiérarchisation des enjeux, les tableaux A et B (ci-dessous) en sont une synthèse ayant pour but de dégager les grands enjeux et objectifs.

Code Corine	Habitat	Priorité de conservation	Enjeu de conservation	Niveau d'enjeu global	Objectif
35.12	Pelouses mésophiles acides riches en espèces	1	1	1	Maintenir les milieux ouverts et leur diversité dans la gestion pastorale
36.31	Pelouses à Nard et groupements apparentés	1	1	1	
22.11x22.31	Lac à Isoètes	1	1	1	Conserver et suivre l'évolution des habitats remarquables localisés (gestion touristique et pastorale)
54.24	Tourbières alcalines	1	1	1	
31.41 et 31.44	Landes à Azalée et landes à Camarine	1	2	2	Prévenir les dégradations ponctuelles des habitats localisés (gestion touristique et pastorale)
31.8422	Landes à Genêt purgatif	1	2	2	
54.12	Sources tuffeuses	1	2	2	
51.11	Buttes tourbeuses	1	2	2	
54.53	Tremblants	1	2	2	
38.2	Prairies de fauche	2	1	2	
34.332J	Pelouses calcaires à Brachypode	2	1	2	Restaurer les habitats et leur qualité pour les espèces (gestion pastorale et agricole)
37.83 37.7	Mégaphorbiaies pyrénéennes et lisières	1	2	2	
34.11	Pelouses à Orpins	1	3	3	Intégrer la conservation habitats naturels dans la gestion globale (gestion forestière et touristique)
41.4	Tiliaies de ravins	1	3	3	

Tableau A : les principaux objectifs de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Code	Espèce	Priorité de conservation	Enjeu de conservation	Niveau d'enjeu global	Objectif
1632	Androsace des Pyrénées	1	2	2	Conserver et suivre l'évolution des stations d'espèces remarquables localisées (gestion touristique et pastorale)
1301	Desman des Pyrénées	1	1	1	
1303/1 304	Petit/grand rhinolophe	1	1	1	Conserver ou restaurer la qualité des habitats d'espèces (gestion forestière et pastorale, anciennes mines)
1308	Barbastelle	1	1	1	
1310	Minioptère de Schreibers	1	1	1	
1307/ 1324	Petit/grand murin	2	2	2	

Tableau B : les principaux objectifs de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux liés aux caractéristiques écologiques des Habitats naturels d'intérêt communautaire

N°Fiche habitat	Corine	EUR 15	HABITAT	Statut / DH		Intérêt écologique de l'Habitat				Valeur Espèce (Habitat d'espèce)	Etat « de conservation »		PRIORITÉ DE CONSERVATION
				IC / IP	Rareté	Originalité sur le site	Représentativité sur le site	Repartition / Remarques	Etat dynamique observé				
1	31.21	4030	Landes à Myrtille	IC	XX	moyenne	bien représenté	grandes étendues	oiseaux	bon	bon	2	
1	31.22	4030	landes à Callune	IC	XX	moyenne	bien représenté	grandes étendues	oiseaux	moyen à bon	moyen à bon	2	
1	31.23	4030	Landes à Bruyère vagabonde	IC	XX	moyenne	peu représenté	très localisé	oiseaux	moyen à bon	moyen à bon	2	
3	31.41	4060	Landes à Azalée	IC	XXX	forte	très peu représenté	très localisé	-	mauvais à moyen	mauvais à moyen	1	
3	31.44	4060	Landes à Camarine	IC	XXX	forte	très peu représenté	très localisé	-	mauvais à moyen	mauvais à moyen	1	
4	31.42	4060	Landes à Rhododendron	IC	X	moyenne	bien représenté	grandes étendues	oiseaux	bon	bon	2	
4	31.43	4060	Landes à Genévrier nain	IC	X	moyenne	bien représenté	grandes étendues	oiseaux	bon	bon	2	
4	31.47	4060	Landes à Raisin d'ours	IC	XX	forte	très peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	-	bon	bon	2	
4	31.49	4060	Landes à Dryade	IC	XX	forte	peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	-	bon	bon	2	
2	31.8422	5120	Landes à Genêt purgatif	IC	XXX	forte	peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	-	bon	bon	1	
6	34.323J 34.332G	6210	Pelouses calcaires à Brachypode et pelouses xerophiles	IC	XX	moyenne	peu représenté	localisé	Insectes	mauvais à moyen	mauvais à moyen	2	
8	35.12	6230	Pelouse mésophile acides riches en espèces	IP	X	moyenne	assez bien représenté	grandes étendues localisées	-	mauvais à moyen	mauvais à moyen	1	
9	36.311 36.314	6230	Pelouses mésophiles à Nard et Pelouses fermées à Gispet	IP	X	moyenne	bien représenté	grandes étendues	-	variable	variable	1	
9	36.312	6230	Pelouses hygrophiles à Nard	IP	X	moyenne	assez bien représenté	souvent en mosaïque	-	variable	variable	1	
5	34.111	6110	Pelouses à Orpins	IP	XX	forte	peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	-	mauvais à moyen	mauvais à moyen	1	
10	37.311	6410	Prairies calcaires à Molinie	IC	XXX	forte	très peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	-	bon	bon	2	
11	37.83 37.7	6430	Mégaphorbiaies pyrénéennes et lisières	IC	XXX	forte	très peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	Insectes	variable	variable	1	
7	38.2	6510	Prairies de fauche de basse altitude	IC	XX	moyenne	peu représenté	localisé	Insectes, chiroptères	moyen à bon	moyen à bon	2	
16	22.11x2 2.31	3130	Eaux oligotrophes à Isoètes	IC	XXX	forte	très peu représenté	très localisé	desman amphibiens	moyen	moyen	1	
19	54.12	7220	Sources tuffeuses	IP	XXX	forte	très peu représenté	très localisé	-	variable	variable	1	
20	54.24	7230	Tourbières basses alcalines	IC	XXX	forte	très peu représenté	très localisé	Insectes	mauvais	mauvais	1	
18	51.11	7110	Buttes tourbeuses	IP	XXX	forte	peu représenté	souvent en mosaïque	Insectes	variable	variable	1	
17	54.53	7140	Tremblants	IC	XXX	forte	peu représenté	très localisé	amphibiens	bon	bon	1	
12	41.12	9120	Hétraies acidiphiles	IC	X	moyenne	bien représenté	grandes étendues	oiseaux, insectes, chiroptères	bon	bon	2	
13	41.16	9150	Hétraies calcicoles sèches	IC	XX	forte	peu représenté	localisé	oiseaux, insectes, chiroptères	bon	bon	2	
15	42.41	9430	Forêts de Pins de montagne	IC	XX	forte	peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	oiseaux	bon	bon	2	
14	41.4	9180	Tiliaies de pentes et de ravins	IP	XXX	forte	peu représenté	localisé	oiseaux, insectes, chiroptères	bon	bon	1	
21	61.12	8110	Eboulis siliceux	IC	XX	moyenne	peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	lézard des Pyrénées	bon	bon	2	
22	62.12 61.34	8210	Falaises et éboulis calcaires	IC	XX	moyenne	peu représenté	localisé	oiseaux	bon	bon	2	
23	62.21	8220	Falaises siliceuses	IC	X	moyenne	bien représenté	grandes étendues	oiseaux, androsace des Pyrénées	bon	bon	2	
24	62.3	8230	Dalles rocheuses	IC	XX	moyenne	peu représenté	habitat dispersé sur de faibles surfaces	-	mauvais à moyen	mauvais à moyen	2	

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux liés aux activités humaines sur les Habitats naturels d'intérêt communautaire

N° Fiche habitat	Corine	EUR 15	HABITAT	Statut / DH	Valeur Usage		Menaces / Vulnérabilité		ENJEU DE CONSERVATION
					Activités sur le site	Valeur pastorale	Urgence de mesures à prendre / Etat de l'habitat	Facteurs d'influence (naturels et/ou humains)	
1	31.21	4030	Landes à Myrtille	IC	pastoral, loisirs	faible	moyenne	déprise pastorale, écobuages	2
1	31.22	4030	landes à Callune	IC	pastoral, loisirs	faible	moyenne	déprise pastorale, écobuages	2
1	31.23	4030	Landes à Bruyère vagabonde	IC	pastoral, loisirs	faible	nulle	déprise pastorale, écobuages	3
3	31.41	4060	Landes à Azalée	IC	pastoral, loisirs	faible	forte	"stable" mais piétinement	2
3	31.44	4060	Landes à Camarine	IC	pastoral, loisirs	faible	forte	"stable" mais piétinement	2
4	31.42	4060	Landes à Rhododendron	IC	pastoral, loisirs	faible	moyenne	déprise pastorale, écobuages	2
4	31.43	4060	Landes à Genévrier nain	IC	pastoral, loisirs	faible	moyenne	déprise pastorale, écobuages	2
4	31.47	4060	Landes à Raisin d'ours	IC	pastoral, loisirs	faible	moyenne	déprise pastorale, écobuages	2
4	31.49	4060	Landes à Dryade	IC	pastoral, loisirs	faible	moyenne	déprise pastorale, écobuages	2
2	31.8422	5120	Landes à Genêt purgatif	IC	pastoral, loisirs	faible	moyenne	écobuages	2
6	34.323J 34.332G	6210	Pelouses calcaires à Brachypode et pelouses xérophiles	IC	pastoral	moyenne à bonne	forte	déprise pastorale, écobuages	1
8	35.12	6230	Pelouse mésophile acides riches en espèces	IP	pastoral	bonne	moyenne	déprise pastorale, écobuages	1
9	36.311 36.314	6230	Pelouses mésophiles à Nard Pelouses fermées à Gispet	IP	pastoral	moyenne à bonne	forte	déprise pastorale, écobuages	1
9	36.312	6230	Pelouse hygrophiles à Nard	IP	pastoral	moyenne à bonne	forte	déprise pastorale, écobuages	1
5	34.111	6110	Pelouses à Orpins	IP	loisirs?	faible	nulle	néant	3
10	37.311	6410	Prairies calcaires à Molinie	IC	pastoral ou néant	moyenne à bonne	moyenne	néant	2
11	37.83 37.7	6430	Mégaphorbiaies pyrénéennes	IC	pastoral ou néant	faible	moyenne	abrutissement	2
7	38.2	6510	Prairies de fauche de basse altitude	IC	agropastoral	bonne	forte	déprise pastorale	1
16	22.11x22 .31	3130	Eaux oligotrophes à Isoètes	IC	loisirs	nulle	forte	eutrophisation	1
19	54.12	7220	Sources tuffeuses	IP	gestion forestière, ou néant	nulle	forte	aménagement routiers	2
20	54.24	7230	Tourbières basses alcalines	IC	pastoral ou loisirs	faible	moyenne	déprise pastorale, eutrophisation	1
18	51.11	7110	Buttes tourbeuses	IP	pastoral ou loisirs	faible	forte	déprise pastorale, piétinement	2
17	54.53	7140	Tremblants	IC	loisirs	nulle	moyenne	déprise pastorale, eutrophisation	2
12	41.12	9120	Hétraies acidiphiles	IC	gestion forestière	nulle	moyenne	stable	2
13	41.16	9150	Hétraies calcicoles sèches	IC	gestion forestière	nulle	moyenne	stable	2
15	42.41	9430	Forêts de Pins de montagne	IC	gestion forestière ou pastorale	nulle	moyenne	stable sauf abrutissement	2
14	41.4	9180	Tillaires de pentes et de ravins	IP	gestion forestière	nulle	moyenne	stable	2
21	61.12	8110	Eboulis siliceux	IC	loisirs ou néant	nulle	nulle	stable	3
22	62.12 61.34	8210	Falaises calcaires	IC	loisirs ou néant	nulle	nulle	stable	3
23	62.21	8220	Falaises siliceuses	IC	loisirs ou néant	nulle	nulle	stable	3
24	62.3	8230	Dalles rocheuses	IC	loisirs ou pastoral	nulle	nulle	stable	3

N° Fiche Habitat d'espèce	ESPECES	Statut / DH	Intérêt écologique de l'espèce						Etat "de conservation"		PRIORITÉ DE CONSERVATION
			Rareté	Originalité sur le site	Représentativité sur le site (en 2003)	Répartition / Remarques	Altitude maximum	Rappel Habitat espèce	Etat des populations		
1	Androsace des Pyrénées	IC	XXX	forte	très peu représenté	très localisé	2700	falaises siliceuses	sensible	1	
2	Grand capricorne	IC	XX	moyenne	pas de données	pas de données	-	vieilles forêts	hors analyse à ce stade	hors analyse à ce stade	
2	Rosalie des Alpes	IP	XX	moyenne	bien représenté	bien répartie	-	vieilles forêts	bon	2	
2	Lucane cerf-volant	IC	X	moyenne	pas de données	pas de données	-	vieilles forêts	hors analyse à ce stade	hors analyse à ce stade	
3	Desman des Pyrénées	IC	XXX	forte	peu représenté	très localisé	2600	cours d'eau	sensible	1	
3	Loutre	IC	XX	forte	peu représenté	très localisé	-	cours d'eau	en recolonisation	2	
4	Lézard des Pyrénées	IC	XXX	forte	peu représenté	très localisé	2500	éboulis	stable?	2	
5	Petit Rhinolophe	IC	XX	forte	peu représenté	très localisé	1500	grottes/bâtiments/prairies	sensible	1	
5	Grand Rhinolophe	IC	XX	forte	peu représenté	très localisé	1500	grottes/bâtiments/prairies	sensible	1	
5	Minioptère de Schreibers	IC	XX	forte	peu de données	très localisé	2000	mines/grottes/prairies	sensible	1	
5	Vespertillon à oreilles échançrées	IC	XX	forte	pas de données	donnée biblio, très localisé	1300	grottes/bâtiments/prairies	hors analyse à ce stade	hors analyse à ce stade	
5	Barbastelle	IC	XX	forte	peu représenté	très localisé	2000	grottes/bâtiments/prairies	sensible	1	
5	Petit/Grand Murin	IC	XX	forte	peu représenté	très localisé	2000	grottes/forêts/prairies	sensible	2	
-	Ours Brun	IP	XXX	forte	pas de données	pas de données	-	forêts	hors analyse à ce stade	hors analyse à ce stade	
-	Ecrevisse à pattes blanches	IC	XX	forte	pas de données	pas de données	-	cours d'eau	hors analyse à ce stade	hors analyse à ce stade	
-	Chabot	IC	XX	forte	pas de données	pas de données	-	cours d'eau	hors analyse à ce stade	hors analyse à ce stade	
-	Pique prune	IP	XXX	forte	pas de données	pas de données	-	vieilles forêts	hors analyse à ce stade	hors analyse à ce stade	

Tableau 3 : Hiérarchisation des enjeux liés aux caractéristiques écologiques des Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

N° Fiche Habitat d'espèce	ESPECES	Statut / DH	Valeur Usage	Menaces / Vulnérabilité			ENJEU DE CONSERVATION
				Urgence des mesures à prendre / Etat "de conservation" = Etat de la population	/ Etat de l'habitat de l'espèce	Facteurs d'influence (naturels et/ou humains)	
1	Androsace des Pyrénées	IC	escalade	moyen	faible	néant	2
2	Grand capricorne	IC	gestion forestière, bois de chauffage, feu	hors analyse à ce stade	moyen	manque d'évaluation de la quantité de bois mort présent	hors enjeu à ce stade
2	Rosalie des Alpes	IP	gestion forestière, bois de chauffage, feu	moyen	moyen	manque d'évaluation de la quantité de bois mort présent	2
2	Lucane cerf-volant	IC	gestion forestière, bois de chauffage, feu	hors analyse à ce stade	moyen	manque d'évaluation de la quantité de bois mort présent	hors enjeu à ce stade
3	Desman des Pyrénées	IC	hydroélectricité, canyoning, pêche	fort	moyen	eutrophisation	1
3	Loutre	IC	hydroélectricité, canyoning, pêche	moyen	moyen	eutrophisation	2
4	Lézard des Pyrénées	IC	randonnée	moyen	faible	néant	2
5	Petit Rhinolophe	IC	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	fort	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise	1
5	Grand Rhinolophe	IC	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	fort	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise	1
5	Minioptère de Schreibers	IC	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	fort	fort	fréquentation des grottes, fermeture des mines, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise	1
5	Vespertillon à oreilles échancrées	IC	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	hors analyse à ce stade	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise	hors enjeu à ce stade
5	Barbastelle	IC	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	moyen	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise	1
5	Petit/Grand Murin	IC	habitation, spéléologie, agriculture, gestion forestière	moyen	fort	fréquentation des grottes, rénovation des bâtiments, insecticides, déprise	2
-	Ours Brun	IP	gestion forestière, chasse, pastoralisme, tourisme	hors analyse à ce stade	fort	dérangement	hors enjeu à ce stade
-	Ecrevisse à pattes blanches	IC	hydroélectricité, canyoning, pêche	hors analyse à ce stade	fort	eutrophisation	hors enjeu à ce stade
-	Chabot	IC	hydroélectricité, canyoning, pêche	hors analyse à ce stade	fort	eutrophisation	hors enjeu à ce stade
-	Pique prune	IP	gestion forestière, bois de chauffage, feu	hors analyse à ce stade	fort	manque d'évaluation de la quantité de bois mort présent	hors enjeu à ce stade

Tableau 4 : Hiérarchisation des enjeux liés aux activités humaines sur les Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

PARTIE 2 : LES PROPOSITIONS D'ACTION

1 - Conditions de mise en œuvre de la Directive Habitats

1.1 - Les contrats

Conformément aux orientations retenues par l'Etat français pour la mise en œuvre de la Directive Habitats, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Cette approche contractuelle doit permettre une meilleure implication et appropriation de la gestion du site par les acteurs locaux. Pour cela, un outil a été mis en place : les Contrats Natura 2000.

Sur les surfaces agricoles utiles (SAU) du Site, le CAD (Contrat d'Agriculture Durable) est le principal outil de contractualisation pour les exploitants agricoles. Les contrats Natura 2000 prenant la forme de CAD sont soumis aux règles applicables aux contrats Natura 2000, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité et les contrôles et sanctions.

Ils doivent comporter, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Documents d'objectifs, des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

1.2 - Autres mesures

D'autres mesures sont prévues dans les documents d'objectifs pour assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit des mesures dites d'accompagnement qui correspondent globalement aux actions de communication, de suivi et d'animation des opérations engagées qui ont été jugées nécessaires pour la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Les mesures d'accompagnement doivent permettre d'intégrer à tout projet de sensibilisation à l'environnement (et plus largement à tout projet de développement touristique) des informations sur la mise en place des sites Natura 2000, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les actions qui y sont menées.

L'objectif est d'offrir la possibilité d'intégrer dans tout nouveau projet un volet communication qui permettra de faire l'information sur Natura 2000 et ainsi de valoriser les sites.

Elles doivent également permettre la mise en œuvre de suivis et d'études scientifiques.

1.3 - Travaux et projets

En application des alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la Directive Habitats, une liste de catégories de travaux doivent, selon leur nature, être soumis à une évaluation d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires lorsqu'ils sont programmé dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Concrètement, les projets soumis à une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000 sont les projets et programmes soumis à autorisation ou approbation. Sont donc concernés ;

- les projets soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (Loi sur l'eau)
- les projets soumis à étude d'impact ou notice d'impact
- les projets relevant d'un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés
- les projets dispensés d'une étude ou d'une notice d'impact par application des articles 3 et 4 du décret n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié, mais appartenant à une catégorie figurant sur une liste arrêtée par le Préfet pour chaque site ou ensemble de sites.

Dans le cas où un projet devra être soumis à une évaluation des incidences, cette évaluation devra contenir :

- une description du projet et de sa situation par rapport au site
- une analyse des effets notables temporaire ou permanent du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site, en conjugaison avec d'éventuels autres projets
- le cas échéant, les mesures à prévoir pour réduire ou supprimer les incidences dommageables du projet sur l'état de conservation du site, pendant et après sa réalisation
- si, malgré ces mesures, le projet peut avoir des effets notables dommageables, il convient alors de justifier :
 - qu'il n'y a pas de solution alternative
 - que le projet présente des raisons impérieuses d'intérêt public. Pour les sites comportant des habitats ou des espèces « prioritaires », les considérations liées à la santé publique, la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement doivent être présentées, sinon l'avis de la Commission européenne est requis
 - que les mesures compensatoires présentées permettent d'assurer la conservation des habitats et des espèces présents sur le ou les sites, avec l'estimation des dépenses correspondantes

2 - Les financements mobilisables

La mise en œuvre des actions de gestion des habitats d'intérêt communautaire qui concernent les surfaces agricoles passe par le dispositif contractuel de Contrat d'Agriculture Durable (CAD). Les mesures de gestion prévues dans les documents d'objectifs sont incluses dans le Contrat type départemental CAD.

Le Centre National pour l'aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA) est l'établissement unique agréé par l'Union Européenne pour le paiement de l'ensemble des aides communautaires. Il assurera en particulier le paiement de l'ensemble des contrats Natura 2000 (mesures cofinancées par le FEOGA).

Deux cas sont envisagés pour le financement des mesures de mise en œuvre des Documents d'objectifs.

2.1 - Les mesures de gestion contractuelle

Les actions relevant de mesures de gestion contractuelle feront l'objet de Contrat Natura 2000.

Ce contrat est fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre du site. Il est destiné à favoriser l'intégration de l'environnement dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Il doit permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèce ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000.

Le bénéficiaire du contrat Natura 2000 est la personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles incluses dans le site sur lesquelles s'applique la mesure contractuelle.

Il comporte des engagements conformes à la partie « action » du Document d'objectifs.

Enfin, il définit la nature et les modalités des prestations de l'Etat et les engagements du bénéficiaire qui en constitue la contrepartie. Il a une durée de 5 ans pouvant être portée à 10 dans le cas de milieux forestiers.

2.2 - Le financement des contrats

Lorsque les actions à contractualiser se situent dans le champ de l'agroenvironnement et concernent des exploitations agricoles, le contrat Natura 2000 prend la forme d'un contrat agro-environnemental faisant l'objet d'une participation financière conjointe du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR) et de l'Union Européenne. Le

contrat est soit un Contrat d'Agriculture Durable (CAD), soit une Mesure Agro-Environnementale (MAE) . Les mesures de gestion choisies parmi les synthèses régionales des CAD sont en adéquation avec le Document d'objectifs. Sur le site Natura 2000, pour chaque mesure, le cahier des charges CAD est repris dans son intégralité et comprend en plus les recommandations relatives à la gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Pour répondre à ces exigences, une incitation financière est prévue pour toutes les mesures contractualisées en site Natura 2000 (+20%).

Par ailleurs, des actions spécifiques sont proposées hors du champ de l'agroenvironnement. Ces mesures font appel à d'autres outils financiers (mesure j et t du PDRN, FG MN, ...).

Si les actions déclinées dans le contrat Natura 2000 ne se situent pas dans le champ de l'agroenvironnement, celui-ci prend la forme d'un contrat spécifique destiné aux gestionnaires de milieux non agricoles, faisant l'objet d'une participation financière du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Union Européenne (Fonds FG MN et FEOGA).

2.3 - Les actions collectives et le suivi des mesures :

Les actions relevant des domaines suivants : suivi des mesures engagées, études complémentaires, formation, communication, animation..., non directement liées à la gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire mais sans lesquels les objectifs de préservation ne pourraient être atteints feront l'objet de contrats passés entre l'Etat et des structures collectives (collectivités territoriales, établissement publics, associations...).

Le cofinancement de ces mesures peut s'inscrire dans le cadre du DOCUP (FEOGA-G, FEDER) établi au niveau régional et d'une participation financière des collectivités territoriales (Région, Conseil Général...). La participation financière au niveau national provient du MEDD.

3 - Proposition de mesures pour atteindre les objectifs de conservation du Site: Les fiches action

Chaque enjeu défini dans la première partie du Document d'objectifs fait l'objet d'une proposition de mesure déclinée sous la forme de "Fiche action". Ces propositions sont le résultat des discussions menées avec les différents acteurs et usagers du site lors des réunions des Groupes de travail.

Les actions menées dans le cadre du Document d'objectifs peuvent être de différents types:

- gestion (agricole, sylvicole ou autre...)
- information, sensibilisation, communication
- suivi, amélioration des connaissances, expérimentation
- animation, coordination

Pour chacune des fiches, un niveau de priorité a été donné afin d'aider lors des choix possibles pour la mise en œuvre; trois niveaux ont été distingués du plus faible (★) au plus fort (★★★).

★★★ : action dont la mise en œuvre est indispensable pour la gestion des habitats d'intérêt communautaire

★★ : action favorable pour l'amélioration des habitats d'intérêt communautaire

★ : action utile pour aller plus loin (gestion globale du site par exemple)

Pour chacune des fiches, un calendrier prévisionnel pour la réalisation de l'action a été donné pour les 6 ans de mise en œuvre du Docob. Ce calendrier est donné à titre indicatif et peut cependant être modulé en fonction des opportunités qui pourraient se présenter lors du délai de mise en œuvre du Document d'objectifs.

L'estimation des coûts doit permettre de proposer un montant financier à mobiliser.

Pour les travaux (coût/ha, coût/ml, etc), les montants sont calculés le plus précisément possible sur la base des connaissances actuelles (sites pilotes, autres Docobs, devis, dires d'experts...).

L'estimation des coûts d'encadrement ou des prestations intellectuelles (étude, animation) est basée sur les tarifs habituellement pratiqués pour ce type de prestation.

Coût journalier (Source ONF, 2004) :

- ingénieur des travaux : 485 € HT
- technicien : 423 € HT
- opérateur de terrain : 319 € HT
- ouvrier : 200 € HT

Le tableau 1 (pages suivantes) présente une synthèse des actions proposées en lien avec les objectifs et les préconisations décrites dans la première partie du Document d'objectifs.

La référence renvoie à la Fiche action détaillée correspondante.

Les schémas 1 et 2 qui suivent présentent un organigramme des actions proposées pour la gestion des pelouses d'altitude, pacages intermédiaires, pâtures et prairies de fauche, afin de mieux cerner les différentes possibilités et l'imbrication des modes de gestion existant pour ces milieux en fonction de leur état de conservation et de leur statut (SAU ou hors SAU).

Site Natura 2000 « Haute vallée de la Garonne »

Tableau de synthèse des préconisations de gestion conservatoire des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et des mesures proposées

MESURES DE GESTION / Agro-Pastoralisme					
N° Fiche	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Libellé et contenu de la mesure	Coût €	Objectif
H-EST 1	Pelouses d'estives et des pâturages intermédiaires	Maintenir le pastoralisme extensif	Maintien en gestion extensive des estives avec gardiennage Ecoouage raisonné Réalisation d'améliorations pastorales	A estimer selon le nombre de CAD	Conservation de l'entretien de la montagne par les troupeaux
H-EST 2	Pelouses d'estives et des pâturages intermédiaires	Maintenir le pastoralisme extensif	Travaux de réouverture du milieu	2500 + nombre de CAD	Conservation des milieux ouverts
H-EST 3	Prairies de fauche Chiroptères	Maintenir les pratiques agricoles	Pratique de la fauche prairies de fauche et réouverture de milieux	43289 + restauration des chemins (sur devis)	Conservation des milieux ouverts Conservation de la qualité des prairies Conservation des zones d'alimentation des chiroptères
H-EST 4	Chiroptères	Limiter les risques de pollution du milieu naturel	Préconisation sur les produits vétérinaires	3595,5	Conservation de la qualité des habitats naturels
MESURES DE GESTION / Gestion des habitats naturels ouverts hors contexte agricole					
N° Fiche	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Libellé et contenu de la mesure	Coût €	Objectif
H-HABI 1	Pelouses, prairies Chiroptères	Limiter l'embroussaillage des parcelles	Réouverture de landes et entretien de prairies hors SAU	A évaluer	Conservation des milieux ouverts
H-HABI 2	Tourbières, Landes à Azalée et Camarine, sources tuffeuses, desman des Pyrénées...	Restaurer ou aménager les zones humides	Prise en compte es zones humides, habitats et espèces associées Réaliser des aménagement si nécessaire Réaliser un suivi des zones humides Rebaliser le sentier du Crabère	2115+ devis+ suivi	Prévenir la dégradation de l'habitat
MESURES DE GESTION / Gestion forestière					
N° Fiche	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Libellé et contenu de la mesure	Coût €	Objectif
H-FORE1	Insectes saproxyliques Chiroptères	Maintenir les arbres remarquables. Conservation des arbres morts et sénescents	Repérage et maintien d'arbres isolés et d'îlots de sénescence	1269+travaux	Conservser les vieux Chênes ou hêtres têtards isolés
H-FOR2	Insectes saproxyliques Chiroptères	Améliorer la prise en compte des habitats et des espèces dans la gestion courante	Préconisations générales Information, sensibilisation	4433	Assurer la pérennité et la qualité de l'habitat
MESURES DE GESTION / Habitats d'espèces					
N° Fiche	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Libellé et contenu de la mesure	Coût €	Objectif
H-ESPE 1	Chiroptères	Surveiller les possibilités de fermeture de mine	Fiche recommandation pour les chiroptères (mines)	8037 +travaux	Assurer la qualité et l'accès des gîtes

AMELIORATION DES CONNAISSANCES					
N° Fiche	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Libellé et contenu de la mesure	Coût €	Objectif
H-SUIV 1	Tous	Améliorer les connaissances et maintenir le pastoralisme	Réaliser des diagnostics environnementaux	12690+ nx1692 +423	Mieux cibler les mesures de gestion et de conservation
H-SUIV 2	Tous	Améliorer les connaissances	Suivi scientifique des habitats gérés	nx12402	Mieux cibler les mesures de gestion et de conservation
H-SUIV 3	Mégaphorbiaies	Améliorer les connaissances	Réaliser une action en faveur des mégaphorbiaies	2998	Mieux cibler les mesures de gestion et de conservation
INFORMATION – SENSIBILISATION – COMMUNICATION					
N° Fiche	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Libellé et contenu de la mesure	Coût €	Objectif
H-COM 1	Landes et pelouses d'estives	Intégrer les préconisations dans la gestion pastorale	Formation et information des gardiens et éleveurs	3595	Sensibilisation des professionnels
H-COM 2	Tous	Développer la connaissance de l'environnement	Information jeune public	6345	Sensibilisation des usagers
H-COM 3	Tous	Intégrer les préconisations dans l'activité touristique	Information pour les professionnels du Tourisme	8302,5	Sensibilisation des professionnels
H-COM 4	Tous	Disposer d'un pôle d'information au niveau local	Information aux communes	5922	Sensibilisation des usagers
SUIVI ET ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS					
N° Fiche	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Libellé et contenu de la mesure	Coût €	Objectif
H-EVAL 1	Ours brun	Rappeler les programmes en place	Programme de restauration et de conservation de l'ours dans les Pyrénées	-	Assurer la cohérence entre le Docob et le Programme de restauration
H-EVAL 2	Tous	Surveiller la fréquentation	Vigilance sur le réseau des sentiers	2226	Limiter le dérangement d'espèce ou la destruction d'habitats
H-EVAL 3	Habitat d'intérêt communautaire et prioritaire	Surveiller les habitats	Un suivi des habitats non gérés et des stations d'espèces végétales	Nx2115	Prévenir les dégradations
ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS / Missions de la structure animatrice					
N° Fiche	Milieu et/ou espèce	Préconisation	Libellé et contenu de la mesure	Coût €	Objectif
H-ANIM 1	Tous	Diffusion de l'information	Bulletin d'information	19663	Garder le contact avec les usagers
H-ANIM 2	Tous	Application du Document d'objectifs	Animation du Document d'objectifs Informier, assurer le conseil et le montage des dossiers de financement et des contrats de gestion, réaliser la programmation annuelle des actions, la faire valider, évaluer l'état d'avancement du Docob	74025	Gestion du site conforme aux objectifs de la Directive Habitats

Schéma 1 : Organigramme des actions de gestion pour le maintien des pelouses d'estives et des pelouses des pacages intermédiaires

NB : un Diagnostic pastoral préalable à la contractualisation pour la mesure 1903A09 est obligatoire.
Un diagnostic écologique est fortement recommandé dans les autres cas.

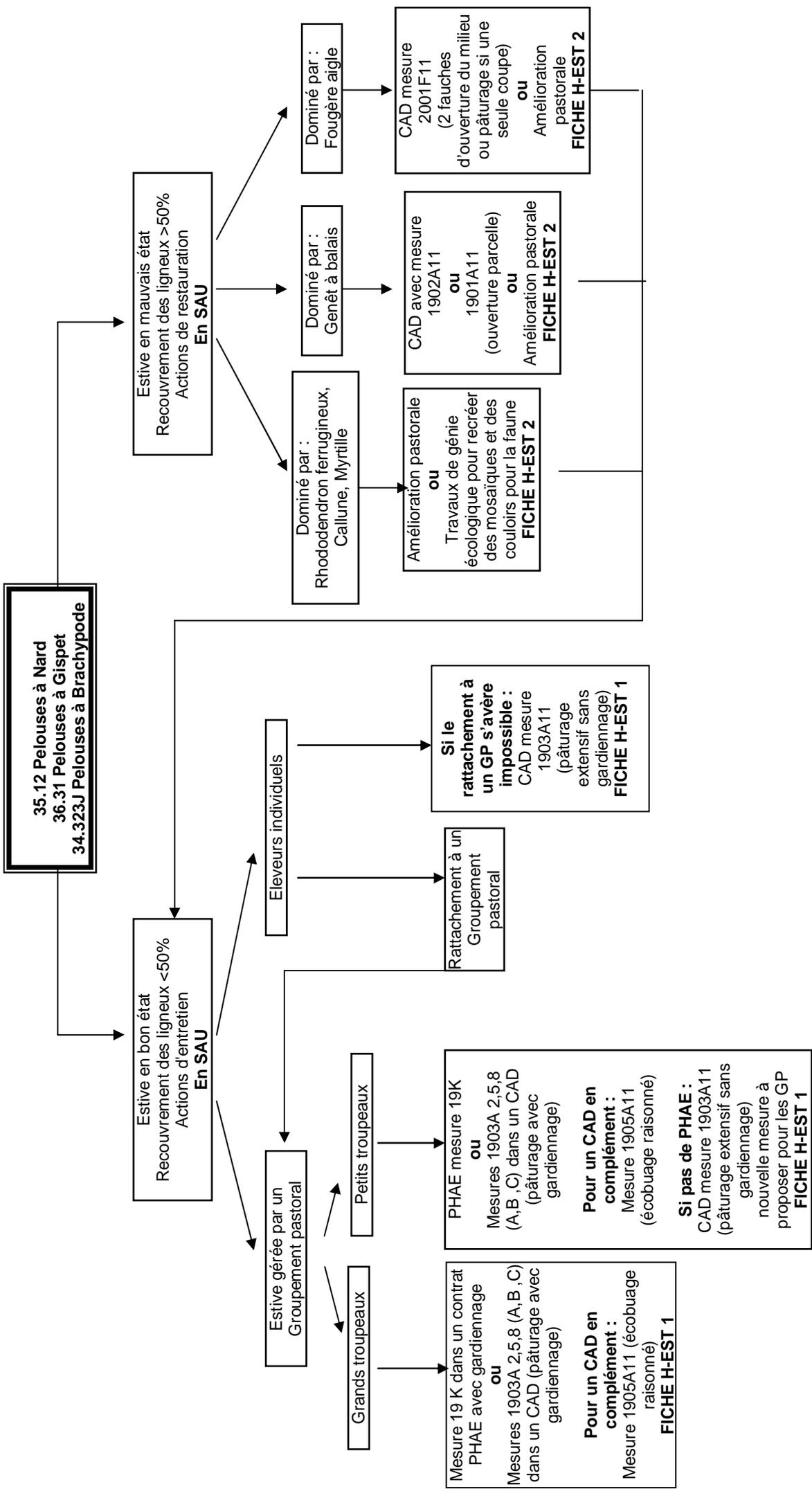
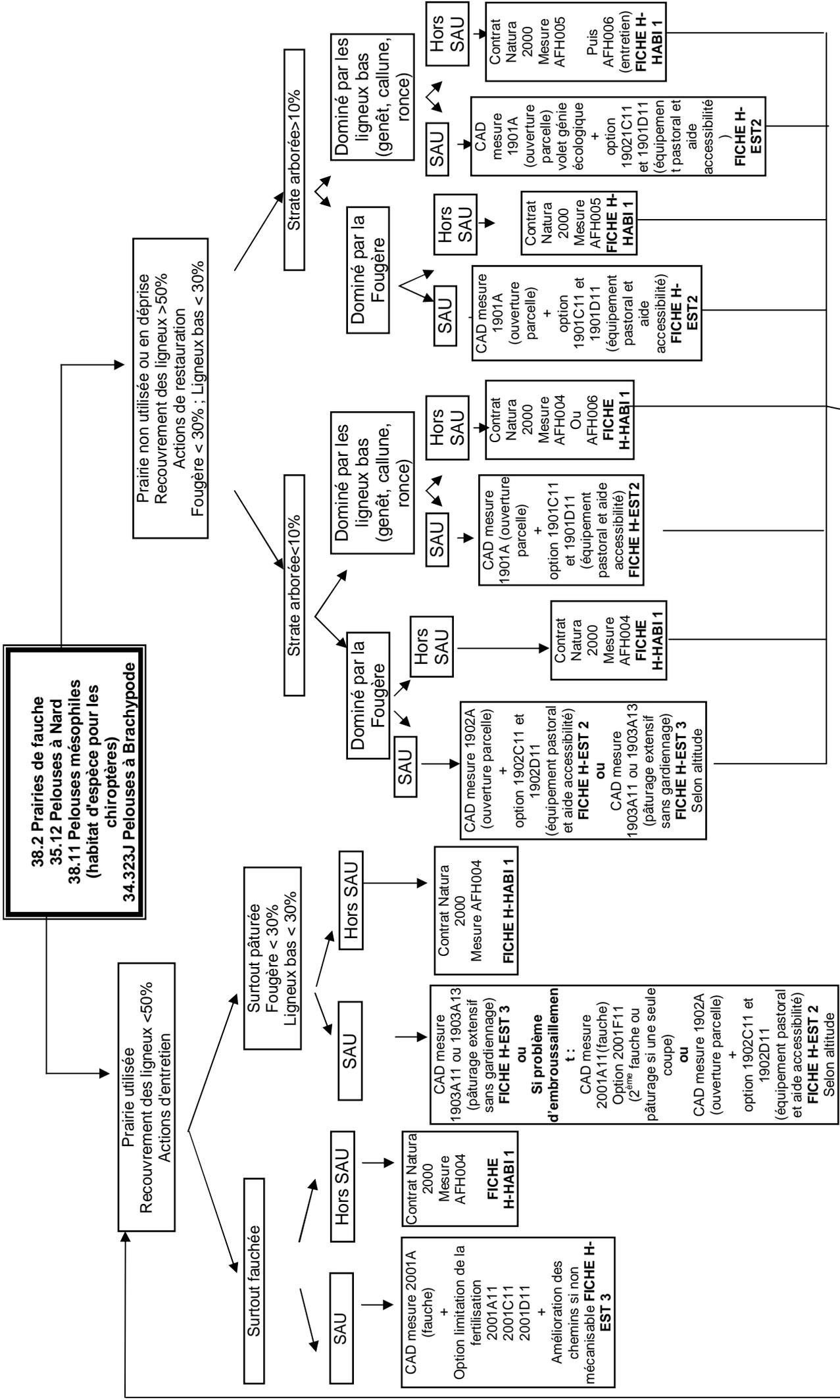


Schéma 2 : Organigramme des actions de gestion pour le maintien des prairies et des pelouses mésophiles de basse et moyenne altitude

NB : un Diagnostic écologique préalable à la contractualisation est fortement recommandé.



Habitats et espèces concernés	UE : 6210 / CB : 34.323J - Pelouses calcaires mésophiles à Brachypode penné UE : 6230 / CB : 35.12 - Pelouses mésophiles acides UE : 6230 / CB : 36.31 - Gazons à Nard raide et groupements apparentés UE : 1303-1304-1308- Chiroptères
Descriptif	Objectif : Conservation des milieux ouverts, de la diversité et de la qualité des pelouses d'altitude. Conservation de l'entretien de la montagne par les troupeaux. Le maintien du pastoralisme extensif sur les secteurs d'estive est une condition primordiale pour assurer la conservation de la diversité des milieux d'altitude. L'utilisation équilibrée du milieu passe également par une gestion en gardiennage des troupeaux. Ce gardiennage doit être privilégié et facilité par certaines améliorations des conditions de travail en estive. Ces objectifs peuvent être inclus dans les dispositifs existant d'aide à l'agriculture dont peuvent bénéficier les groupements pastoraux.
Public concerné	Tous les éleveurs et groupements pastoraux du site sont potentiellement concernés : secteur du Crabère et du Tuc de Senevies (GP de Crabères), secteur du Piéjau et de Pâle de rase (GP de Barest), secteur du Burat (GP de Gouaux, GP de Chemin de la Reine, GP de Burat Palarquère), secteur de Boutx (GP de Boutx), secteur de Fos (GP de Salountère). Troupeaux gardiennés en 2005 : secteur du Crabère (GP de Crabères), secteur du Piéjau et de Pâle de rase (GP de Barest), secteur du Burat (GP de Gouaux), secteur de Fos (GP de Salountère).
Effets attendus	Maintenir les troupeaux existants. Limiter l'extension du Brachypode penné et l'envahissement par la Fougère aigle et le Genêt à balais. Maîtriser la dynamique des landes à callune et rhododendron.
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte d'application des mesures).

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-EST1.1	Réalisation d'un diagnostic pastoral détaillé avant contractualisation en 1903A2,5,8 (Cf. Fiche H-SUIV 1) <i>NB :</i> Actuellement, seule l'estive de Gouaux de Luchon a déjà fait l'objet d'un diagnostic pastoral. Coût : Voir fiche H-SUIV1
Mesure H-EST1.2	Favoriser le regroupement des éleveurs (Groupements pastoraux, AFP), la conduite des troupeaux en gardiennage et la pratique d'un écobuage raisonné. (Cf. Annexe H-EST 0 : Cahiers des charges) <i>Pour les estives gérées par un groupement pastoral (gestion collective) :</i> <u>SOIT</u> Contrat PHAE Mesure 19I à 19P : Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive avec gardiennage permanent. <u>OU</u> Contrat d'Agriculture Durable, Mesure (selon la surface considérée) 1903A2,5,8, niveaux A, B, C ; « Maintien de l'ouverture des espaces pastoraux collectives d'altitude (estive) en gestion extensive (conduite du pâturage en gardiennage), avec en option la Mesure 1905A11 « écobuage raisonné » (participation aux Commissions locales d'écobuage). Contrat type territorial Pyrénées estive, Actions agro-environnementales selon la classe de l'estive. <i>Les troupeaux doivent préférentiellement être regroupés par le biais d'un groupement pastoral pour favoriser une gestion collective des estives, cependant, pour de petites estives ou en zone intermédiaire, il peut être proposé une mesure destinée aux éleveurs individuels :</i> Contrat d'Agriculture Durable, Mesure 1903A11 « Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (espaces à production faible). Entretien des espaces à faible productivité par le pâturage » Contrat type territorial Pyrénées individuel. Cette mesure pourrait également être proposé aux éleveurs organisés en groupement pastoral pour de petits troupeaux qui ne justifient pas l'embauche d'un gardien. Ce type de mesure n'existe pas actuellement dans la synthèse départementale et nécessite la création d'un nouveau cahier des charges. Cependant, elle ne pourra pas se substituer à la PHAE sur les estives.
Mesure H-EST1.3	Réaliser des améliorations pastorales pour faciliter les conditions de travail en estive et l'installation d'un gardien. Les améliorations pressenties lors des entretiens portent sur : - l'amélioration des chemins d'accès aux estives - l'aménagement de points d'eau - l'aménagement de cabanes existantes - la mise en place d'équipements ponctuels (panneaux solaires, passages canadiens, téléphone, ...) <i>NB :</i> les améliorations pastorales doivent être spécifiées de façon exhaustive lors de la réalisation du Diagnostic pastoral sur les estives. La signalétique pastorale est actuellement en cours d'élaboration par le service d'animation pastorale de la Chambre d'agriculture et fait l'objet d'une harmonisation au niveau Pyrénéen.

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à l'activité pastorale	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Communes concernées, Groupement pastoral, éleveurs		Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, DDAF 31, ONF, Communes, Animation du DOCOB	
Modalités et montant de l'aide		Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD, selon classe de l'estive. La mesure est spécifique au site Natura 2000 et intègre une bonification de 20% du montant de l'aide par rapport à la mesure de base. Plafond des aides pour les groupements pastoraux : Pour les GP : nombre d'éleveurs éligiblesx5400€x0,95/an Pour les éleveurs individuels : 5400€/an	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-EST 1.1	Voir Fiche H-SUIV1	–	–
H-EST 1.2	Pour la PHAE : FEOGA-G (Europe) Pour les contrats CAD : FEOGA-G (Europe) / FFCAD (Etat) Possibilité de plus value pour l'embauche d'un gardien : FGMIN	Mesure 19I à 19P PDRN mesure f selon les mesures incluses dans la Synthèse régionale Programme de restauration et de conservation de l'ours dans les Pyrénées : complément aux mesures de soutien à la gestion des estives	DDAF
H-EST 1.3	FEOGA-G Conseil Général 31 Conseil Régional MP FNADT Crédits d'amélioration pastorale	PDRN Volet investissement des CAD CPER Volet 16.1-1.2.1	DDAF
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)	
Objets de contrôles		Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain	
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Signature d'un CAD, Facture de réalisation de travaux, embauche d'un gardien		Suivi de végétation Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 25/01/05, 30/03/05, 06/07/05, Assemblées générales des GP et entretiens individuels

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-EST 1.1	Réalisation des diagnostics	Réalisation des diagnostics	Réalisation des diagnostics			
H-EST 1.2		Gardiennage Ecobuage CAD	Gardiennage CAD	Gardiennage Ecobuage CAD	Gardiennage CAD	Gardiennage CAD
H-EST 1.3	Améliorations pastorales	Améliorations pastorales				
TOTAL	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors Diagnostic et améliorations pastorales)

Gardiennage : A estimer en fonction de la surface et de la classe des estives

Aide si CAD (dans la limite des plafond des aides) :

Estive de Classe I : de 30,49€/ha/an à 91, 47€/ha/an

Estive de Classe II : de 18,29€/ha/an à 91, 47€/ha/an

Estive de Classe III : de 9,15€/ha/an à 91, 47€/ha/an

Ecobuage raisonné :

Aide si CAD 64,03 €/ha une seule fois pour les 5 ans de contrat

Et possibilité de prise en charge de 764€/mois +153€/mois(remplacement pendant le repos hebdomadaire du berger) par le programme de restauration et de conservation de l'ours dans les Pyrénées (**voir Fiche H-EVAL 1**)

NB : la plupart des estives du site sont actuellement engagées dans un contrat PHAE.

Fiche action n°H-EST2	Restaurer les pelouses des pâturages intermédiaires et des zones d'estive	Priorité ♠♠♠
------------------------------	--	---------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 6210 / CB : 34.323J - Pelouses calcaires mésophiles à Brachypode UE : 6230 / CB : 35.12 - Pelouses mésophiles acides UE : 6230 / CB : 36.31 - Gazons à Nard raide et groupements apparentés UE : 4030 / CB : 31.22 - Landes à Callune UE : 4030 / CB : 31.42 - Landes à Rhododendron ferrugineux UE : 4030 / CB : 31.23 – Landes à Bruyère vagabonde UE : 1303-1304-1308 : Chiroptères
Descriptif	Objectif : Conservation des milieux ouverts Conservation de l'entretien de la montagne par les troupeaux Contrôler l'envahissement par la Fougère aigle et conserver la qualité des habitats d'espèce Sur certains secteurs en déprise agricole plus ou moins ancienne, il peut s'avérer nécessaire de restaurer les milieux ouverts (pelouses) pour permettre à nouveau leur utilisation pastorale. Des travaux de réouverture de secteurs localisés de landes peuvent donc être envisagés, suivis du maintien d'une pression pastorale pour assurer la pérennité de l'ouverture et de la diversité du milieu. Ces objectifs peuvent être inclus dans les dispositifs existant d'aide à l'agriculture dont peuvent bénéficier les groupements pastoraux. Le type de végétation envahissant les pelouses peut être de différent (Fougère aigle, Genêt à balais en basse altitude, Callune, Génévrier, et enfin Myrtille et Rhododendron en altitude), nécessitant une intervention adaptée au cas par cas.
Public concerné	Tous les groupements pastoraux du site sont potentiellement concernés. Les secteurs d'estive les plus concernés par l'extension du rhododendron, de la myrtille ou de la callune sont situés sur le versant nord du Burat (GP de Chemin de la Reine et Burat Palarquère), la Pâle de Rase (GP de Baresté), le cap de la Pique (GP du Crabère). Le choix devra cependant se faire de façon prioritaire sur les secteurs pouvant faire l'objet d'une utilisation pastorale (afin d'assurer l'entretien de l'ouverture). Les éleveurs utilisant les zones agricoles à proximité des hameaux (pâtures intermédiaires) sont concernés par l'envahissement par la Fougère aigle et le Genêt à balais.
Effets attendus	Maintenir les troupeaux existants et maintenir les prairies existantes Limiter l'extension des ligneux et du Brachypode penné, de la Fougère aigle et du Genêt à balais Maîtriser la dynamique des landes à callune et rhododendron ou à Fougère Limiter l'embroussaillage ou l'artificialisation des milieux de basse altitude
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte d'application des mesures)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-EST2.1	Réalisation d'un diagnostic environnemental détaillé avant contractualisation (Cf. Fiche H-SUIV 1)
Mesure H-EST2.2	<p>Réaliser des travaux de réouverture localisés selon le degré d'embroussaillage du milieu puis entretenir l'ouverture (Cf. Annexe H-EST 0 : Cahiers des charges)</p> <p><i>Pour les zones en cours de fermeture par les espèces ligneuses type Myrtille, Callune, Rhododendron ferrugineux :</i></p> <p>Travaux de génie écologique pour recréer des couloirs de circulation pour la faune sauvage et domestique. Ces habitats étant d'intérêt communautaire, les travaux de réouverture doivent être envisagés au cas par cas et de façon localisée (ouverture en mosaïque) afin de préserver l'équilibre entre les différents milieux. De plus les parcelles étant souvent peu mécanisables, ils nécessitent souvent des interventions ciblées (débroussaillage à dos).</p> <p>Ce type de travaux peut être accompagné d'un engagement des éleveurs pour l'utilisation de l'estive et l'entretien de l'ouverture (Fiche H-EST1)</p> <p style="text-align: center;">Débroussaillage manuel (débroussaillage à dos) : 2j ouvrier/ha travaillé d'où 600€/ha Source des coûts : ONF, 2005</p> <p><i>Pour les zones en cours de fermeture par les espèces ligneuses type Genêt à balais (il s'agit le plus souvent de pacages intermédiaires de moyenne altitude), avec la Fougère aigle, selon le degré d'embroussaillage, lorsque les travaux sont mécanisables:</i></p> <p>Contrat d'Agriculture Durable, Mesure 1902A12 « ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée » ou Mesure 1901A11 « ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée »</p> <p>Contrat type territorial Pyrénées élevage viande.</p> <p>Les dates de réalisation des travaux devront tenir compte des différentes contraintes écologiques (voir cahier des charges).</p> <p>Les éleveurs pourront bénéficier de la Mesure 1902C11 « mise en place d'équipements pastoraux » et/ou de la Mesure 1902D11 « supplément pour parcelles à accessibilité réduite » pour les parcelles en fortes pentes et d'accès difficiles.</p>

	<p><u>Pour les zones en cours de fermeture par les espèces herbacées type Fougère aigle (il s'agit le plus souvent de pacages intermédiaires de moyenne altitude, mécanisables) :</u></p> <p>Contrat d'Agriculture Durable, Mesure 2001D11 « gestion extensive des prairies par la fauche (et/ou pâturage) avec suppression de la fertilisation minérale »</p> <p><u>ET</u> Contrat d'Agriculture Durable, Mesure 2001F11 « gestion de la prairie par la fauche (et/ou pâturage) coupe à la motofaucheuse ou à la faux », complémentaire à l'action 2001A01 (ce qui implique deux coupes obligatoires sur les zones de présence de la Fougère aigle dans des secteurs peu mécanisables, et éventuellement entretien par le pâturage)</p> <p>Contrat type territorial Pyrénées individuel</p> <p><u>NB</u> : la possibilité de souscrire à ce type de contrat doit être donnée aux GP.</p> <p>On recherchera une adaptation des mesures afin que mettre au point une méthode de lutte contre l'envahissement des parcelles par la Fougère aigle. A ce titre, il serait intéressant de pouvoir réaliser une expérience pilote sur le site pour disposer de résultats sur l'impact de la fauche ou du battage sur la Fougère aigle au niveau d'une parcelle témoin.</p> <p>Les dates de fauche (précisées dans les cahiers des charges) devront donc tenir compte des périodes de sensibilité de l'espèce, et des autres contraintes écologiques (Cf. Annexe H-EST 0)</p>
Mesure H-EST2.3	<p>Suivi de végétation (Cf. Fiche H-SUIV 2)</p> <p>Ce type de mesure de réouverture peut donner lieu à des expérimentations intéressantes sur la restauration d'habitats d'intérêt communautaire, et en particulier l'impact de la pratique de la fauche sur l'extension de la fougère.</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à l'activité pastorale	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Communes concernées, Groupement pastoral, exploitants agricoles, éleveurs		Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, DDAF 31, ONF, Communes, Animation du DOCOB	
Modalité et montant de l'aide		Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD, selon classe de l'estive. La mesure est spécifique au site Natura 2000 et intègre une bonification de 20% du montant de l'aide par rapport à la mesure de base. Plafond des aides : Pour les éleveurs individuels : 5400€/an	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme	Service instructeur
H-EST 2.1	Voir Fiche H-SUIV 1	–	–
H-EST 2.2	Pour les contrats CAD : FEOGA-G (Europe) / FFCAD (Etat) Crédits d'amélioration pastorale / Conseil Régional	PDRN mesure f selon les mesures incluses dans la Synthèse régionale + Action Natura hors FGMN CPER Volet 16.1-1.2.1	DDAF
H-EST 2.3	Voir Fiche H-SUIV 2	–	–
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)		
Objets de contrôles	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain		
Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Signature d'un CAD, Facture de réalisation de travaux		Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 25/01/05, 30/03/05, 06/07/05, Assemblées générales des GP et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-EST 2.1	Diagnostic écologique	Diagnostic écologique				
H-EST 2.2	Génie écologique (lande à Rhododendron) 2500€	Travaux de réouverture CAD	Maintien de l'ouverture CAD			
H-EST 2.3		Suivi		Suivi		Suivi
TOTAL	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors diagnostic et CAD et suivi)

2500 Euros

Surface à traiter en rhododendron ou myrtille : 0,5 à 1 ha pour 3 secteurs : 1800€+transport = 2500€
Pour les parcelles agricoles à rouvrir, en fonction du degré d'embroussaillage et sans les suppléments pour l'accessibilité : Aide si CAD 118,91 €/ha/an à 292,70€/ha/an

Si l'ouverture se fait par fauches successives : Aide si CAD : 109,76 €/ha/an à 234,16 €/ha/an (1 fauche) ; si 2^{ème} fauche : 329,29 €/ha/an

Fiche action n°H-EST3	Entretien des prairies de fauche et des pelouses mésophiles en zone agricole (basse altitude)	Priorité ♠♠♠
------------------------------	--	---------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 6510 / CB : 38.2 – Prairies de fauche de basse altitude UE : 6210 / CB : 34.323J - Pelouses calcaires mésophiles à Brachypode UE : 6230 / CB : 35.12 - Pelouses mésophiles acides UE : 6410 / CB : 37.31 – Prairie à Molinie sur calcaire UE : 1303-1304-1308 : Chiroptères
Descriptif	Objectif : Conservation des milieux ouverts Conservation la qualité des prairies (biodiversité, qualité fourragère, caractéristiques paysagères) et des zones d'alimentation pour les chiroptères Les prairies naturelles fauchées situées aux abords des villages constituent des milieux ouverts de diversité floristique intéressante et de bonne qualité pour l'alimentation des Chauves Souris. Le maintien de ces milieux passe avant tout par la pérennisation des pratiques agricoles. Ces objectifs peuvent être inclus dans les dispositifs existant d'aide à l'agriculture dont peuvent bénéficier les éleveurs. Par ailleurs, sur certains secteurs, la pratique de la fauche ne peut être garantie que si l'accès aux parcelles mécanisable est maintenu, ce qui implique la restauration de certains chemins agricoles, notamment sur la commune de Burgalays.
Public concerné	Zones agricoles à proximité des hameaux (Burgalays, Fos, Argut, Melles)
Effets attendus	Maintenir les prairies existantes Garantir la pérennité de la pratique de la fauche Limiter l'embroussaillage ou l'artificialisation du milieu
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte d'application des mesures)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-EST3.1	Réalisation d'un diagnostic environnemental détaillé avant contractualisation (Cf. Fiche H-SUIV 1)
Mesure H-EST3.2	<p>Selon l'état des parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les prairies de fauche en bon état, pérenniser la pratique de la fauche (Cf. Annexe H-EST 0 : Cahiers des charges) : Contrat d'Agriculture Durable, Mesure 2001D11 « gestion extensive des prairies par la fauche (et/ou pâturage) avec suppression de la fertilisation minérale ». - Pour les pâtures de basse altitude entretenues par le pâturage extensif, assurer le maintien de l'ouverture du milieu (Cf. Annexe H-EST 0 : Cahiers des charges) : Contrat d'Agriculture Durable, Mesure 1903A11, « Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (espaces à production faible). Entretien des espaces à faible productivité par le pâturage » Contrat type territorial Pyrénées individuel, selon chargement à l'hectare. - Autres cas : Dans le cas de parcelles en cours d'embroussaillage (Fougère aigle), réaliser des travaux de réouverture (Cf. Annexe H-EST 0 : Cahiers des charges) avec la Mesure 2001F11 « gestion de la prairie par la fauche (et/ou pâturage) coupe à la motofaucheuse ou à la faux », complémentaire à l'action 2001D11 (plue value 2^{ème} fauche). (Voir Fiche H-EST 2). Dans le cas de parcelles déjà en déprise ancienne et très embroussaillées (Genêt à balais, ronce, voire taillis), des actions de restauration peuvent être envisagées avec les Mesures 1902A11 « ouverture de parcelles moyennement embroussaillées » ou 1901A11 « ouverture de parcelles fortement embroussaillées » (Voir Fiche H-EST 2). Dans le cas d'un retour à la fauche et/ou au pâturage, les éleveurs pourront bénéficier de la Mesure 1902C11 « mise en place d'équipements pastoraux » pour les clôtures et de la Mesure 1902D11 « supplément pour parcelles à accessibilité réduite » pour les parcelles en fortes pentes et d'accès difficiles.
Mesure H-EST3.3	<p>Restaurer les chemins agricoles pour l'accès aux prairies et faciliter la fauche, afin de permettre la mécanisation des travaux : Débroussaillage et restauration par empierrement de chemin d'accès aux parcelles agricoles.</p> <p style="text-align: right;">Coût indicatif sur devis de l'ordre de : 13 €/m2 sur la base de 3 m de largeur, et estimation pour la mise en place d'une passerelle de 6 m de largeur : 2110€ + 2x 423 € (encadrement chantier)</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à l'activité agricole	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Communes concernées, exploitants agricoles, éleveurs		Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, DDAF 31, ONF, Communes, Animation du DOCOB	
Modalité et montant de l'aide	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD. La mesure est spécifique au site Natura 2000 et intègre une bonification de 20% du montant de l'aide par rapport à la mesure de base. Plafond : 5400€/an pour les éleveurs individuels.		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-EST 3.1	Voir Fiche H-SUIV 1	–	–
H-EST 3.2	Pour les contrats CAD : FEOGA-G (Europe) / FFCAD (Etat) Crédits d'amélioration pastorale / Conseil Régional	PDRN mesure f selon les mesures incluses dans la Synthèse régionale CPER Volet 16.1-1.2.1	DDAF
H-EST 3.3	DGE (Etat/Département/Région)	DGE	Sous préfecture
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)		
Objets de contrôles	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Signature d'un CAD, Facture de réalisation de travaux ou d'investissement pour le matériel		Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 25/01/05, 30/03/05, 06/07/05, Assemblées générales et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-EST 3.1	Diagnostic					
H-EST 3.2		Fauche sur parcelle mécanisable 5058€ pâturage 3600€ CAD				
H-EST 3.3	Restauration chemins					
TOTAL	A estimer	8658€	8658€	8658€	8658€	8658€

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors diagnostic et restauration de chemins agricole et clôtures)
25289 Euros (fauche)+ 18000 Euros (pâturage)= 43289 Euros

Estimation de la surface concernée par la fauche sur le site : 21,6 ha environ à 234,16€/ha/an (Aide si CAD) = 5058 €/an

Estimation de la surface concernée pour le contrôle de la Fougère par le pâturage : 10% environ de 250 ha pour tenter de contrôler la fougère à 144 €/ha/an (Aide si CAD) =3600 €/an

Pour les parcelles agricoles à faucher : aide si CAD : 109,76 €/ha/an à 234,16 €/ha/an ; si 2^{ème} fauche : 329,29 €/ha/an
Pour les parcelles à mettre en pâturage extensif sans gardiennage : aide si CAD : 82,30 €/ha/an à 144 €/ha/an

Réempierrement et débroussaillage de chemin agricole : à réaliser sur environ 1,6 km à préciser sur devis
Estimation 13 €/m² sur la base de 3 m de largeur, 13x1600=20800€

Estimation pour la mise en place d'une passerelle de 6 m de largeur : 2110€ + 2x 423 € (encadrement chantier par technicien)

Fiche action n°H-EST4	Inciter à l'utilisation de produits vétérinaires à faible rémanence	Priorité ♠♠
------------------------------	--	--------------------

Espèces concernées	Code UE : 1303-1304-1307-1324-1301 : Chiroptères (Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin...), espèces liées aux cours d'eau (Desman des Pyrénées)
Descriptif	Objectif : Limiter les risques de pollution du milieu naturel Conservier la qualité des habitats d'espèce Les produits vétérinaires peuvent avoir une influence sur la nature et les effectifs des insectes qui se nourrissent des déjections du bétail. La mortalité excessive de ces insectes peut influencer directement la qualité sanitaire des estives et des cours d'eau de montagne (accumulation de déjections non décomposées), et indirectement sur les effectifs d'autres espèces dont elles constituent le régime alimentaire (Chauve souris...). Des solutions alternatives existent pour assurer la bonne santé du bétail et l'équilibre écologique des estives. Les éleveurs et les vétérinaires doivent en être informés.
Public concerné	Groupements pastoraux et éleveurs individuels, vétérinaires
Effets attendus	Maintien de l'entomofaune coprophage, maintien de la qualité des eaux, maintien des populations de chiroptères
Périmètre d'application	Tous secteurs

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-EST4.1	Repérer les vétérinaires présents sur le site et travailler en collaboration avec les vétérinaires sur la problématique des vermifuges (2,5 j) : Localiser les éleveurs utilisant des vermifuges à forte rémanence et envisager des solutions alternatives avec les éleveurs et les vétérinaires. Etablir un guide des coûts et des modes d'administration des produits alternatifs pour aider les éleveurs dans leurs choix Coût : 2, 5 j technicien 423 €
Mesure H-EST4.2	Sensibiliser les éleveurs : réunions d'information, visites sur sites, assemblée générales...(3x2 j/an) Coût : 6 j technicien 423 € PRECONISATIONS : <i>Dans le cas de l'utilisation de l'ivermectine, sensibiliser les éleveurs afin de :</i> <ul style="list-style-type: none"> - privilégier les voies d'administration sous cutanées et orales, proscrire la voie d'administration du bolus - éviter le traitement en saison froide et sèche - éviter l'utilisation de l'ivermectine durant la période allant au minimum du mois de juin au mois d'août dans un rayon de 4 km autour des sites de reproduction des chiroptères (si connus !) - dans la mesure du possible, réaliser régulièrement des coprologies avant traitement <i>Dans le cas de l'utilisation de l'ivermectine ou des milbémeycines, proposer les mesures suivantes : isoler les animaux traités en stabulation ou les maintenir dans un espace restreint pendant quelques jours, et stocker les fécès pendant les 10 jours suivant l'administration.</i> <ul style="list-style-type: none"> - localiser les éleveurs utilisant des vermifuges à forte rémanence - envisager des solutions alternatives avec les vétérinaires <i>Dans le cas de l'utilisation des avermectines (ivermectine, doramectine ou eprinomectine), proposer que le traitement soit effectué au moins un mois avant la mise à l'herbe y compris dans le cas des transhumants, ou bien préconiser un traitement de fin d'automne ou d'hiver.</i> <i>Déconseiller : Ivomec, Cardomec, Aqvalan, Furexel, Dectomax (molécule active Ivermectine, Invermectine, Doramectine) et les remplacer par des produits dont la molécule active est de la famille des Mylbémeycines (dont la moxidectine : Cydectine).</i> <i>Conseiller des produits de substitution à l'ivermectine ou des produits autorisés par l'agriculture biologique :</i> <ul style="list-style-type: none"> - alternatifs à Ivomec SR Bolus : Farminthic répisode ou Paratec-Flex ou Panacur bolus+Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrine, Versatrine, etc... - alternatifs à Ivomec solution injectable (voie SC) : Levamisole ou Pnacur ou Synanthic ou Rintal + Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrine, Versatrine, etc... - alternatifs à Ivomec ou Eprinex Pour-On : Nemisol transcutané ou Ripercol associés à Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrine, Versatrine, etc... - alternatifs à Ivomec D (solution injectable SC) : Levamisole ou Panacur ou Synanthic ou Rintal associé à Dovenix ou Flukiver et Akorfly, Acadrex, Butox, Ectotrine, Versatrine, etc... : ou iména ou équivalents associés à Akorfly (etc...id.) - Vermifuge Agr. Bio. : Biomat (bio-vertu), adm. Orale, bovins ad., ovins, caprins, équins, volailles. - Vermifuge Agr. Bio. : biomat (Aniver), adm. Orale (liquide), bovins, équins, porcins ; volailles, lapins, ovins, caprins. - Vermifuge Agr. Bio. : bionature (Bioflore), adm. Orale (liquide, semoulette, dextrose, bloc à lécher), bovins, ovins, caprins, volailles, équins.

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Préconisations générales/information, sensibilisation	
Maître d'ouvrage / porteur de projet		Mise en œuvre / partenaire techniques	
Elevéurs, groupements pastoraux (maîtrise d'ouvrage)		Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, DDAF 31, GCMP, Animation du DOCOB, vétérinaires, associations naturalistes	
Modalité et montant de l'aide	Crédits d'animation : financement animation et expertise, financement 100%		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-EST 4.1	FEDER/FGMN	Crédits d'animation	DDAF
H-EST 4.2	FEDER/FEOGA-G (Europe) FGMN (Etat)	Docup Objectif 2 : mesure 16.-1.ou 16-3 Crédits d'animation	DDAF DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs (6ans)		
Objets de contrôle	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de vétérinaires contactés, nombre d'éleveurs / GP contactés, nombre de techniciens d'élevage contactés, passage à des produits de substitution		Cortège faunistique entomologique

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 25/01/05, 30/03/05, 06/07/05, Assemblées générales et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-EST 4.1	2,5 j technicien 1057,5€					
H-EST 4.2		2j technicien 846€		2j technicien 846€		2j technicien 846€
TOTAL	1057,5€	846€		846€		846€

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
3595,5 Euros

Habitats et espèces concernés	UE : 6210 / CB : 34.323J - Pelouses calcaires mésophiles à Brachypode UE : 6230 / CB : 35.12 - Pelouses mésophiles acides UE : 4030 / CB : 31.22 – Landes à Callune UE : 1303-1304-1308 : Chiroptères
Descriptif	<p>Objectif : Limiter l'embroussaillage de certaines parcelles n'ayant plus de statut agricole Conserver les milieux ouverts</p> <p>Certaines parcelles qui ne font plus actuellement l'objet d'une utilisation agricole sont en cours d'embroussaillage. La réouverture de ces parcelles peut permettre de restaurer des pelouses d'intérêt communautaire et d'offrir une plus grande diversité de milieux pour la faune (Chauve souris en particulier, oiseaux...). Ces objectifs peuvent faire l'objet d'un contrat passé entre le propriétaire foncier (ou le gestionnaire du terrain) et l'Etat permettant de souscrire aux aides mises en places dans le cadre de Natura 2000.</p> <p>NB : Le retour à une gestion agricole, <i>a priori</i> plus durable pour le milieu, doit être favorisé et prioritaire. Cette solution ne sera envisagée si aucune exploitation agricole n'est envisageable en l'état actuel.</p>
Public concerné	Propriétaires de parcelles non déclarées à la SAU des zones à proximité des hameaux (Burgalays, Fos, Argut, Melles)
Effets attendus	Maintenir les prairies existantes Limiter l'embroussaillage ou l'artificialisation du milieu
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte d'application des mesures)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-HABI1.1	Réalisation d'un diagnostic environnemental détaillé avant contractualisation (Cf. Fiche H-SUIV 1)
Mesure H-HABI1.2	<p>Proposer des actions de gestion favorisant le maintien des milieux ouverts pour les parcelles qui ne disposent pas d'un statut agricole (propriétaires privés, communes). Ces parcelles peuvent faire l'objet de travaux de réouverture par le biais d'un contrat Natura 2000 (Cf. <i>Annexe H-HABI 0 : Cahiers des charges</i>) passé avec une commune qui pourra conventionner la gestion des parcelles restaurées avec des exploitants agricoles pour assurer un entretien par le pâturage ou fauche.</p> <p>Pour les secteurs faiblement embroussaillés, et/ou dominés par la Fougère aigle : Contrat Natura 2000 Milieux ouverts Mesure AFH 220 (code contrat AFH004) « Ouverture d'une prairie ou pelouse faiblement embroussaillée et dominée par la fougère »</p> <p>Pour les secteurs fortement embroussaillés, et/ou dominés par les ligneux bas : Contrat Natura 2000 Mesure AFH221 (code contrat AFH004) « Ouverture d'une prairie ou pelouse fortement envahie par des ligneux bas »</p> <p>L'entretien peut ensuite se faire par le pâturage.</p> <p>La Mesure AFH222 (code contrat AFH006) « brûlage » peut être envisagée pour des surfaces avec enjeu écologique ou de gestion et également pour rajeunir ou entretenir certaines parcelles. Sur les parcelles présentant de la Fougère aigle, du Brachypode ou de l'Asphodèle, espèces favorisées par le feu, l'utilisation du brûlage doit être suivi d'une certaine pression de pâturage pour éviter que ces espèces s'étendent au détriment des autres espèces. Sinon il conviendrait de financer un entretien mécanique périodique. Cette mesure implique une participation aux Commissions locales d'écobuage et pourrait permettre de financer l'intervention d'équippers spécialisés dans la conduite des feux.</p> <p style="text-align: right;">Coût indicatif sur devis de l'ordre de :</p> <p style="text-align: center;">Indications de coûts, hors temps d'accès au chantier : Fauche : environ 555€/ha Broyage mécanique au broyeur forestier : Ø ligneux maxi : 15-20cm, sans condition de pente et d'accès si point d'ancrage : 1450€/ha + 500€fixe, et 1,5 à 2 ha/j/broyage Broyage au tracteur agricole : 30% pente maxi, Ø ligneux maxi : 8cm : 4 à 5h/ha à 111€/h d'où 444 à 555 €/ha Débroussaillage manuel (débroussailleuse à dos) : 2j ouvrier/ha travaillé d'où 600€/ha + 1200€/ha si on demande un traitement des rémanents (ramassage et brûlage) Source des coûts : ONF, 2005</p>
Mesure H-HABI1.3	Réaliser un suivi de végétation (voir Fiche H-SUIV 2)

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à la gestion durable	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Communes concernées, particuliers...		DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, Communes, Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, Animation du DOCOB, ANC, Conservatoire botanique pyrénéen	
Modalité et montant de l'aide	Aide annuelle à l'hectare.		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-HABI1.1	Voir Fiche H-SUIV 1	–	–
H-HABI1.2	Pour les contrats Natura 2000 : FEOGA (Europe)/FGMN (Etat) CPER	PDRN mesure t ou t Docup Objectif 2 mesure 13.5.a.3 Volet 10.3.1	DIREN DDAF
H-HABI1.3	Voir Fiche H-SUIV 2	–	–
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs (Durée du Contrat : 5 ans)		
Objets de contrôles	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Signature d'un Contrat Natura 2000, Facture de réalisation de travaux		Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 19/01/05, 23/03/05, 06/07/05 et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-HABI1.1	Diagnostic					
H-HABI1.2		Génie écologique Contrat Natura2000				
H-HABI1.3		Suivi		Suivi		Suivi
TOTAL	A évaluer	A évaluer	A évaluer	A évaluer	A évaluer	A évaluer

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB

A évaluer

Nombre de secteurs concernés : inconnu

Action de génie écologique pour la réouverture d'une parcelle (Fougère + Genêt), hors travaux lourd (abattage) : en moyenne 852 €/ha/an

Possibilités d'aide dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, montant à définir.

Fiche action n°H-HABI2	Prise en compte des zones humides, habitats naturels et espèces associées	Priorité ♠♠
Aménager la fréquentation sur le secteur d'Uls et du Crabère		

Habitats et espèces concernés	<p>UE : 6230 / CB : 36.312 – Gazons hygrophiles à Nard raide</p> <p>UE : 7110 / CB : 51.1117 – Buttes, croupes et pelouses tourbeuses</p> <p>UE : 7140 / CB : 54.53 - Bourbiers tremblants à Carex à bec</p> <p>UE : 4060 / CB : 31.44 et 31.41 – Landes à Camarine et Landes à azalée et à Myrtille</p> <p>UE : 7220 et 7230 / CB : 54.12 et 54.24 - Sources tuffeuses et bas marais alcalins</p> <p>UE : 13011092 - Desman des Pyrénées, Ecrevisse à pattes blanches</p>
Descriptif	<p>Objectif : Prévenir la dégradation de l'habitat.</p> <p>Canaliser les randonneurs sur les sentiers.</p> <p>Le site abrite des secteurs localisés de milieux humides remarquables (sources tuffeuses à Argut et Marignac, bas marais alcalin à Gouaux...) dont la zone la plus étendue se trouve sur la commune de Melles (tourbières et bas marais) : le plateau d'Uls.</p> <p>Le plateau d'Uls et le secteur du pic du Crabère abritent des habitats remarquables et fragiles tels que les tourbières ou les landes à Camarine et à Azalée. Il est parcouru par les randonneurs jusqu'au sommet du Pic du Crabère et inscrit dans les topoguides locaux. Il s'agit également d'une zone pastorale (GP du Crabère). En 1998, le Plateau d'Uls a fait l'objet d'un programme LIFE (AREMIP), qui a permis l'installation d'un système de cheminements par pontons de bois pour limiter la divagation des randonneurs et le piétinement des zones de tourbières. Ce programme pourrait être poursuivi dans le cadre de Natura 2000 et complété par la restauration de la portion de sentier menant au Crabère depuis le Col d'Aouéran, dont les nombreux lacets secondaires traversent les portions de lande à Azalée et Camarine.</p> <p>Les autres zones humides remarquables pourraient également faire l'objet d'une surveillance pour prévenir les dégradations ou y remédier.</p>
Public concerné	<p>La zone d'Uls est située sur le territoire communal de Melles et utilisée par le GP de Crabère, l'action concerne essentiellement le public de randonnée pédestre (particulier, accompagnateurs, associations).</p> <p>Les autres zones d'intérêt sont sur les Communes de Marignac et d'Argut en bord de route, Fos et Gouaux de Luchon en zone d'estive.</p>
Effets attendus	<p>Maintenir la qualité du milieu.</p> <p>Respecter le sens d'écoulement naturel du réseau hydrographique dans les aménagements (routes, sentiers).</p>
Périmètre d'application	Secteurs présentant les habitats cités (Uls, Crabère, Bacanère, Fos et Argut, Gouaux)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-HABI2.1	<p>Réaliser une enquête pour identifier les causes de dégradation des zones humides (piétinement, embroussaillage, perturbation des écoulements...).</p> <p>Réaliser un devis, si nécessaire pour y remédier et restaurer la zone humide perturbée.</p> <p>Par exemple au niveau du Plateau d'Uls : Réaliser une enquête pour localiser les pontons dégradés ou manquants sur les zones tourbeuses et établir un devis des travaux (1,5j). Restaurer les pontons et/ou en aménager de nouveaux (sur devis)</p> <p style="text-align: right;">Coût : 5 j technicien 423€+devis</p>
Mesure H-HABI2.2	<p>Rebaliser une portion du sentier qui mène au Crabère et améliorer la signalétique de randonnée sur ce secteur.</p> <p style="text-align: right;">Coût : sur devis</p>
Mesure H-HABI2.3	<p>Réaliser un suivi sur les zones humides et espèces associées faisant l'objet de travaux de restauration (rebalisage, pontons, débroussaillage...) afin de mieux connaître l'impact de la fréquentation ou de la gestion sur ces milieux.</p> <p>Un suivi de végétation pourra par exemple prendre en compte les différents habitats d'intérêt communautaire du complexe tourbeux du plateau d'Uls ainsi que le suivi de certaines espèces indicatrices de ces habitats présentant un fort intérêt patrimonial (Isoètes). Le protocole pourra s'appuyer sur des quadrats intégrant un relevé des densités. (voir Fiche H-SUIV 2).</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action	Aménagement de l'espace / étude
Maître d'ouvrage / contractant potentiel	Mise en œuvre / partenaire
AREMIP, Collectivité, Conservatoire botanique pyrénéen, ONF	DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, FFRP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB, Agence de l'eau, Association, ADPAM 31

Modalité et montant de l'aide		Si contrat Natura 2000 : aide annuelle à l'hectare	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-HABI1.1	FGMN (Etat) / CPER	Docup Objectif 2 mesure 13.5.a.1 / Volet 10.3.1	DIREN
H-HABI1.2	Conseil Général/FFRP Communauté de communes	Contribution à l'élaboration du PDIPR	DDAF
H-HABI1.3	Voir Fiche H-SUIV2	—	—
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Dans le cas d'une contractualisation, respect des engagements lors des contrôles terrain		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Facture de réalisation de travaux		Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 20/01/05, 24/03/05, 06/07/05 et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-HABI2.1	Enquête 2115 €	Restauration				
H-HABI2.2		Rebalisage				
H-HABI2.3		Suivi		Suivi		Suivi
TOTAL	2115 €	A évaluer				

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors restauration des pontons et rebalisateur et suivi)
2115 Euros + **restauration + rebalisateur**

Habitats et espèces concernés	UE : 1087 - Rosalie des Alpes UE : 1088 - Grand Capricorne UE : 1083 - Lucane cerf-volant UE : 1303-1304-1307-1324-1308 : Chiroptères
Descriptif	Objectif : Assurer la pérennité de l'habitat localisé de ces espèces Conserver les vieux chênes ou hêtres têtards isolés Conserver les arbres creux, sénescents ou morts Certaines espèces, en particulier les coléoptères saproxylophages, sont strictement inféodés à la présence d'arbres sénescents, morts ou à cavités. Ces arbres peuvent être disponibles de façon isolée et entretenus par des pratiques particulières (taille en têtard aux abords des parcelles agricoles par exemple), ou présent de façon diffuse au sein de vastes ensembles forestiers. Les forestiers et les propriétaires de parcelles présentant des arbres remarquables peuvent être encouragés à maintenir ce bois favorable à un certain nombre d'espèces d'intérêt communautaire. Ces objectifs peuvent faire l'objet d'un contrat passé entre le propriétaire foncier (ou le gestionnaire du terrain) et l'Etat permettant de souscrire aux aides mises en place dans le cadre de Natura 2000.
Public concerné	Particuliers, propriétaires, Forestiers
Effets attendus	Maintenir la qualité du milieu
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte d'application des mesures)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-FORE1.1	Réaliser une enquête pour localiser arbres à forts enjeux pour ces espèces et identifier le propriétaire ou le gestionnaire (3j) Ces prospections pourront être réalisées à deux niveaux : Secteurs de basse altitude en soulane (chênaies) : Grand capricorne, Lucane Cerf-volant Secteurs de plus haute altitude (hêtraies et hêtraies sapinières) : Rosalie des Alpes Coût : 3 j technicien 423 €
Mesure H-FORE1.2	Pour les arbres isolés hors milieux forestier (Cf. Annexe H-ESPE 0 : Cahiers des charges) : Proposer un contrat Natura 2000 Milieux ouverts Mesure AFH002 « Maintien d'arbres isolés » Cette mesure doit permettre de favoriser un entretien des arbres têtards (travaux de taille), et à défaut un maintien en l'état de vieux arbres voire une plantation de nouveaux arbres pour recréer des milieux favorables en particulier aux chiroptères. Coût : sur devis
Mesure H-FORE1.3	Pour les arbres remarquables au sein des ensembles forestiers (Cf. Annexe H-ESPE 0 : Cahiers des charges) : Proposer un contrat Natura 2000 Milieux forestiers Mesure F27005 « Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production » Cette mesure doit permettre de favoriser un entretien des arbres têtards (travaux de taille), ou la pratique d'éclaircie (abattage, dévitellisation, débroussaillage, fauche, broyage...) sans enjeu de production afin de créer un éclaircissement maîtrisé au sol favorable aux insectes et chiroptères. En fonction des enjeux, il sera préconisé de laisser les bois sur place pour accomplir un cycle naturel de décomposition. Un secteur est particulièrement concerné sur la commune d'Argut. Coût : sur devis

Modalités de réalisation :

Nature de l'action	Soutien à la gestion durable		
Maître d'ouvrage / contractant potentiel	Mise en œuvre / partenaire		
CRPF, AREMIP, ONF, structure animatrice, propriétaire	DIREN, DDAF 31, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB		
Modalité et montant de l'aide	MAE dans contrat Natura 2000		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-FORE1.1	FEDER/FGMN	Crédits d'animation Docup Objectif 2 : mesure 13.5.a.1	DIREN
H-FORE1.2	FEOGA-G/FEDER Conseil Régional	PDRN mesure i et t Docup Objectif 2 : mesure 16.1 et 13.5.a.3 CPER volet 10.3.1	DDAF DIREN

H-FORE1.3	FEOGA-G/FEDER Conseil Régional	PDRN mesure i et t Docup Objectif 2 : mesure 16.1 et 13.5.a.3 CPER volet 10.3.1	DDAF DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Respect des engagements lors des contrôles terrain		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Signature d'un Contrat Natura 2000		Nombre d'arbres ou d'îlots maintenus

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 24/01/05, 23 et 30/03/05, 06/07/05 et entretiens individuels

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-FORE1.1	Enquête 1269€					
H-FORE1.2		Travaux d'entretien Contrat Natura 2000				
H-FORE1.3		Travaux d'entretien Contrat Natura 2000				
TOTAL	1269€					

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors Travaux)

1269 Euros

+ travaux

Possibilités d'aide dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, montant à définir.

Fiche action n°H-FORE2	Améliorer la prise en compte des habitats naturels et des habitats d'espèce dans la gestion forestière	Priorité ♠♠
-------------------------------	---	--------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 9150-9120 : Hêtraies calcicoles, Hêtraies acidiphiles (mais également les Hêtraies neutrophiles (hors Directive)) UE : 9180 : Tilliaies de ravins UE : 1087-1088-1083 : insectes saproxylophages (Rosalie des Alpes, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant) UE : 1303-1304-1307-1324-1308 : Chiroptères UE : 1301 : Desman des Pyrénées
Descriptif	Objectif : Intégrer les préconisations liées aux espèces forestières dans la gestion courante Lors des révisions d'aménagement et des martelages, améliorer la prise en compte des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces par la vulgarisation de recommandations techniques, notamment en réalisant des sessions de formation et d'information des techniciens et agents forestiers et en assurant la diffusion des fiches techniques existantes.
Public concerné	Forestiers.
Effets attendus	Maintenir la qualité du milieu forestier et la diversité des espèces forestières.
Périmètre d'application	Toutes les zones forestières du site.

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-FORE2.1	<p>Lors des révisions d'aménagements :</p> <p>Intégrer les données naturalistes dans les aménagements forestiers au cours de leur révision. Au sein des forêts gérées par l'ONF, favoriser la prise en compte de modalités de gestion pour préserver les habitats naturels et les espèces forestières (insectes, chiroptères), conformément à l'instruction nationale n°93T23 du 15-11-1993 relative à la « <i>Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement forestier et la gestion forestière</i> ».</p> <p><u>Préconisations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le mélange des essences (maintenir des résineux dans les peuplements à feuillus dominants et inversement) et privilégier les essences pyrénéennes - Privilégier la régénération naturelle - Conserver les lisières (sauf risques d'incendie ou collision routière avec la faune sauvage) voire les favoriser par jardinage et maintenir les clairières en évitant de reboiser les landes et vides (stations peu fertiles, trouées de chablis) <p><u>Préconisations complémentaires, à intégrer dans les documents de gestion et les aménagements forestiers, sur avis de l'animateur du site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la non-intervention sur les forêts de ravins, naturellement instables et peu fertiles, et particulièrement fragiles en cas d'ouverture du milieu (pistes, etc...). - Evacuer les bois coupés après le débardage (grumes, bois de papeterie, chauffage...) le plus tôt possible pour éviter l'exportation des pontes de Rosalie des Alpes. - Eviter les stockages de bois en abord et amont des ruisseaux pour préserver les cours d'eau (habitat du Desman des Pyrénées) des apports de fines. <p style="text-align: right;">Coût : mesure de gestion courante de l'ONF</p> <p style="text-align: right;">Sensibilisation et suivi pour la prise en compte de ces préconisations : 1j/an technicien à inclure dans l'animation du Docob (Voir Fiche H-ANIM 2)</p>
Mesure H-FORE2.2	<p>Lors des martelages et des coupes de bois :</p> <p>Au sein des forêts gérées par l'ONF, favoriser la prise en compte, lors des martelages, de préconisations visant à préserver un milieu favorable aux espèces utilisant les arbres creux, à cavités, morts ou sénescents conformément à l'instruction n°93T23 du 15-11-1993 et au plan d'action de l'Agence ONF de la Haute Garonne et du Gers « <i>Conservation d'arbres au bénéfice de la diversité biologique</i> » élaboré à l'automne 2003 et mis en place à compter du 01/01/2004 en forêt domaniale, et proposé en forêt communale.</p> <p><u>Modalités du Plan d'Action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réserver au moins 2 arbres (morts, sénescents ou creux), de diamètre supérieurs à 30 cm, par hectare martelé - création d'îlots de sénescence dans les parcelles des groupes de régénération - précaution d'ordre paysager et d'accueil du public - précautions d'ordre sanitaire (plantation artificielles) - inscription de l'action dans les documents d'aménagement, matérialisation sur le terrain par apposition d'une plaquette verte et inventaire par essence, diamètre, type (mort ou creux) <p style="text-align: right;">Coût : sur la base de 1000 ha parcourus, 2000 arbres réservés, Fournitures : 2000 plaquettes et clous : 250 € ; Saisie des fiches et suivi de la base : 1j/an technicien 423 €</p>

	<p>Pour favoriser le maintien d'un milieu favorable aux insectes saproxylophages et aux chauves souris arboricoles par la conservation des arbres morts, creux ou à cavité lors des martelages, et la création d'îlots de sénescence, cette mesure peut également faire l'objet d'un contrat Natura 2000 Milieux forestiers Mesure F27012 et F27014 « Conservation du bois mort » et « information des usagers de la forêt »</p> <p style="text-align: right;">Coût : A évaluer</p>
Mesure H-FORE2.3	<p>Pour l'ensemble des zones forestières, diffuser les recommandations s'appuyant sur des arguments techniques, biologiques et économiques pour la prise en compte de la diversité biologique des forêts au cours des différentes opérations sylvicoles, en réalisant des sessions de formation et d'information destinées aux forestiers et en assurant la diffusion des fiches techniques existantes (exemple : Plaquette CRPF Midi-Pyrénées, 2005, <i>Quelques propositions pour la prise en compte des insectes, en particulier saproxyliques dans la gestion quotidienne des forêts</i>).</p> <p>Cette information devra également cibler sur le site les zones précises d'habitats soumises à des actions de gestion courante (sources tuffeuses en bord de route forestière par exemple) et lister les préconisations concernant ces milieux.</p> <p style="text-align: right;">Coût : 3 j technicien 423 € la première année pour faire de la sensibilisation Edition des fiches techniques : pour 300 fiches, 376 €</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Préconisations générales	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
CRPF, ONF, Communes concernées, propriétaires		DIREN, DDAF 31, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, ONF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB	
Modalité et montant de l'aide	Gestion courante, Convention d'animation.		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-FORE2.1	FEOGA-G/FEDER Conseil Régional	PDRN mesure i et t Docup Objectif 2 : mesure 16.1 et 13.5.a.2 CPER volet 10.4	DDAF DIREN
H-FORE2.2	FEOGA-G/FEDER Conseil Régional	PDRN mesure i et t Docup Objectif 2 : mesure 16.1 et 13.5.a.2 CPER volet 10.4	DDAF DIREN
H-FORE2.3	FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DDAF DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs et au delà		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre d'aménagements révisés		Fiche de martelage

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 24/01/05, 23/03/05, 06/07/05 et entretiens individuels

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-FORE2.1	Selon programmation des travaux	Selon programmation des travaux	Selon programmation des travaux	Selon programmation des travaux	Selon programmation des travaux	Selon programmation des travaux
H-FORE2.2	Selon programmation des travaux 250 €+423 €	Selon programmation des travaux 423 €				
H-FORE2.3		Sensibilisation 1269 € + 376 €				
TOTAL	673 €	2068 €	423 €	423 €	423 €	423 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
4433 Euros

Fiche action n°H-ESPE1	Conserver l'accès aux gîtes pour les chiroptères	Priorité ♠♠♠
-------------------------------	---	---------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 1303-1304-1307-1324-1308 : Chiroptères : Petit et Grand rhinolophe, Petit/Grand murin, Barbastelle, Murin à oreilles échancrées, Minoptère de Schreibers.
Descriptif	<p>Objectifs : Surveiller les projets de fermeture de mines Assurer la pérennité (qualité et accès) de l'habitat localisé de ces espèces</p> <p>Le site est, dans son ensemble, relativement pauvre en cavités naturelles. Dans ce contexte, les cavités artificielles comme les trous de mines constituent des gîtes de substitution importants pour bon nombre d'espèces de chauves souris cavernicoles. C'est le cas des mines d'Argut qui abritent, périodiquement, des espèces aussi menacées que le Minoptère de Schreibers, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat. Les mines anciennes constituent un patrimoine naturel et culturel important dont l'intérêt scientifique justifie des modalités très particulières lors de leur mise en sécurité. Si la concession minière est en cours, c'est au concessionnaire d'assurer la mise en sécurité. Dans le cas où le propriétaire de la concession a disparu, c'est à l'Etat de le faire. Un programme de mise en sécurité est engagé par le ministère chargé de l'Industrie.</p> <p>Pour toutes les mines du site, il convient de suivre le programme de fermeture régional pour voir si elles sont concernées (mesure H-ESPE1.1). Les fermetures définitives de l'ensemble des entrées des travaux miniers anciens ne sont pas adaptés à la connaissance et à la préservation du patrimoine qui s'y trouve. Il est donc nécessaire au minimum de pouvoir faire intervenir en cas de fermeture un expert chiroptérologue lors des travaux pour éviter la destruction directe des chauves souris qui pourraient être présentes et qui sont toutes protégées au niveau national (mesure H-ESPE1.2).</p> <p>Pour les mines d'Argut où l'intérêt chiroptérologique est avéré ; il sera nécessaire de réaliser une étude préalable pour appréhender l'importance et l'intérêt de chaque cavité et entrée de cavité et de décrire les travaux nécessaires pour une mise en sécurité assurant la conservation des gîtes des chauves souris et prenant en compte les exigences de chaque espèce, en particulier du Minoptère de Schreibers (mesure H-ESPE1.3).</p> <p>Cette étude permettra la réalisation d'une fiche action nouvelle qui pourra à ce moment là estimer le surcoût (impossible à estimer aujourd'hui sans erreur de facteur 10) des travaux occasionnés par ces préconisations ; surcoût qui pourra éventuellement alors être financé au concessionnaire ou à la Drire. Cette fiche action nouvelle devra être intégrée au docob par amendement de celui-ci soumis à validation du Comité de suivi (H-ESPE1.4).</p>
Public concerné	Propriétaires, Communes, DRIRE
Effets attendus	Maintenir les gîtes des chauves souris
Périmètre d'application	Mines répertoriées sur une carte (Cf. carte d'application des mesures)

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-ESPE1.1	Réaliser une enquête pour déterminer la nature foncière des mines (propriété, concession...), identifier le gestionnaire ou propriétaire et les éventuels projets de fermeture et mise en sécurité (1j) Coût : 1 j technicien 423 €
Mesure H-ESPE1.2	Réaliser une visite de terrain dès connaissance de la programmation de fermeture d'une mine et une visite de terrain juste avant la fermeture de mine. (2j par mine programmée) Coût : 2 j technicien 423 € x nombre de mines concernées
Mesure H-ESPE1.3	Réaliser une étude préalable à la mise en sécurité des mines d'Argut (2 soirs à 2 printemps ; été ; automne ; 1 jour à 2 hiver ; 1j rapport ; 2j accompagnement des travaux soit un total d'expertise de 11 jours + aide au surcoût des travaux lors de leur mise en oeuvre) Coût : 11 j technicien 423 € hors travaux
Mesure H-ESPE1.4	Amendement au Docob d'une fiche action prévoyant la mise en oeuvre des travaux préconisés dans l'étude prévue en H-ESPE1.3 après soumission au comité de suivi.

Modalités de réalisation :

Nature de l'action	Préconisations générales – information- expertise
Maître d'ouvrage / contractant potentiel	Mise en œuvre / partenaire
Particulier, communes, GCMP, AREMIP, structure animatrice, ANC, NMP	GCMP, DIREN, DDAF 31, AREMIP, Communes, Animation du DOCOB, ANC, NMP

Modalité et montant de l'aide		-	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-ESPE1.1	FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DDAF
H-ESPE1.2	FGMN/FEDER Conseil Régional	Docup Objectif 2 : mesure 16.1 et 13.5.a.1 CPER volet 10.4	DDAF DIREN
H-ESPE1.3	FGMN/FEDER Conseil Régional	Docup Objectif 2 : mesure 16.1 et 13.5.a.1 et 13.5.a.3 CPER volet 10.4	DDAF DIREN
H-ESPE1.4	FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DDAF
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de journées d'expertise de terrain/nombre de projet de fermeture ; Nombre de visites ; rapport d'expertise ; réalisation et intégration de la fiche action nouvelle Travaux réalisés/travaux préconisés ; Facture des travaux ; Bilan annuel.		Présence ou non de chauves souris, effectifs des populations, type de mise en sécurité réalisé

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 19/01/05, 23/03/05, 06/07/05 + contribution GCMP.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-ESPE1.1	423 €	423 €	423 €	423 €	423 €	423 €
H-ESPE1.2		846€x nombre de mines Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation	Selon programmation
H-ESPE1.3		4653€x nombre de mines à faire en 2007 sauf les 2j d'accompagnement selon programmation	2 j d'accompagnement + aide aux travaux selon programmation	2 j d'accompagnement + aide aux travaux selon programmation	2 j d'accompagnement + aide aux travaux selon programmation	2 j d'accompagnement + aide aux travaux selon programmation
H-ESPE1.4		dès réalisation de l'étude H-ESPE1.3				
TOTAL	423 €	5922 €	423 €	423 €	423 €	423 €

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors travaux)
8037 Euros, variable en fonction du nombre de mines concernées
+ travaux

Fiche action n°H-SUIV1	Réaliser des diagnostics environnementaux avant contractualisation	Priorité ♠♠♠
-------------------------------	---	---------------------

Habitats et espèces concernés	Tout Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.
Descriptif	Objectif : Améliorer les connaissances et la prise en compte des habitats naturels dans la gestion Le contrôle de l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour le maintien des habitats naturels et des espèces dans le DOCOB et mises en œuvre sous forme de contrats peut être réalisé grâce à un diagnostic écologique des parcelles engagées dans les contrats. Ces diagnostics seront donc réalisés avant la signature des contrats (lors de l'élaboration du cahier des charges) et après la fin du contrat (pour en évaluer l'efficacité et l'évolution possible).
Public visé	GP, éleveurs, Particuliers, Forestiers...
Effets attendus	Mieux cibler les mesures de gestion et de conservation
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte d'application des mesures), pour toutes les parcelles concernées par les Fiches n°H-EST1 ; H-EST2 ; H-EST3 ; H-HABI1 ; H-HABI2 ; H-ESPE1 ; H-SUIV3.

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-SUIV1.1	Réaliser des diagnostics pastoraux avant d'engager un Contrat agricole type CAD estive 1903A09 (5 j/diagnostic). - détermination des valeurs pastorales (prézonage, terrain et digitalisation) - caractérisation des besoins en amélioration pastorale - plan de gestion de l'estive. Actuellement seule l'estive de Gouaux de Luchon dispose d'un Diagnostic pastoral. Les autres estives gérées par un GP pourraient faire l'objet d'un diagnostic pastoral. Coût : 6 estives x 5 j technicien 423€
Mesure H-SUIV1.2	Hors estive, réaliser des diagnostics environnementaux d'accompagnement des CAD et des contrats Natura 2000 (3j/diagnostic) Diagnostic écologique : - cartographie au 1/1000 (ou 1/5000) des habitats présents dans l'unité à contractualiser (1j) - pourcentage d'occupation des habitats et photos ; inventaire des espèces présentes par habitat (1j) - hauteur moyenne des strates et taux de recouvrement (herbacées, ligneux hauts et bas) (0,5j) Diagnostic foncier et socio-économique (0,5j) : - présentation des parcelles, état initial, engagement, calendrier financier, point de contrôles - prendre des photos des parcelles avant les travaux de gestion et les insérer dans le diagnostic - rédiger et insérer dans les diagnostics les fiches d'intervention (adaptées à chaque contrat) à remplir par les contractants Coût : 3 j technicien 423€ x nombre de contrats
Mesure H-SUIV1.3	Réaliser des suivis de végétation à l'issue des contrats (Cf. Fiche H-SUIV2) Réaliser des diagnostics de réévaluation des contrats (1j) Coût : 1 j technicien 423€

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Etude / expertise	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Conservatoire botanique pyrénéen, AREMIP, ONF, structure animatrice, ADASEA, Chambre d'agriculture, CRPF		DIREN, DDAF 31, Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Animation du DOCOB, agriculteurs, forestiers, propriétaires, collectivités, associations, scientifiques.	
Modalité et montant de l'aide	Crédits d'animation ou analyse thématique dans les CAD		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-SUIV1.1	FEDER (Europe) FNADT / FGMM (Etat) Autofinancement (GP)	Crédits d'animation Docup Obj 2 : mesure 13.5.a.1 Ou Docup Obj 2 mesure 16.3	DDAF DIREN
H-SUIV1.2	FEDER / FGMM CPER	Docup Obj 2 : mesure 13.5.a.1 Ou Docup Obj 2 mesure 16.3 ou crédits d'animation Volet 10.3.1	DDAF DIREN

H-SUIV1.3	Voir Fiche H-SUIV2	-	-
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation	Indicateur de résultats	
	Nombre de diagnostics réalisés/nombre de contrats signés	Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés	

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 19 et 25/01/05, 23 et 30/03/05, 06/07/05

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-SUIV1.1	6x2115 € Selon programmation					
H-SUIV1.2	Nx1269 € Selon programmation					
H-SUIV1.3						Nx423 € Selon programmation hors suivi de végétation
TOTAL	12690 € + 1269€x nombre de CAD et contrats Natura 2000					423 € hors suivi de végétation x nombre de CAD et contrats Natura 2000

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors suivi)
12690 Euros + Nombre de CAD et CONTRATS NATURA 2000 x 1692 Euros+423 Euros

Fiche action n°H-SUIV2	Réaliser des suivis scientifiques de la végétation des habitats gérés ou après des travaux de gestion	Priorité ♠♠♠ A préciser selon l'habitat concerné
-------------------------------	--	--

Habitats et espèces concernés	Tout habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.
Descriptif	Objectif : Améliorer les connaissances et développer la prise en compte des habitats naturels dans la gestion L'estimation des effets positifs ou négatifs de la gestion courante ou des différentes mesures mises en place sur le site passe par des indicateurs de l'état de conservation des habitats. L'objectif des suivis scientifiques est ainsi d'évaluer la pertinence des préconisations et des mesures proposées pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire sur le site en comparant à un état initial l'état d'un milieu naturel après un pas de temps déterminé.
Public concerné	GP, éleveurs, Particuliers, ONF, DDE...
Effets attendus	Mieux cibler les mesures de gestion et de conservation Maintenir durablement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Répertoriés sur une carte (Cf. carte d'application des mesures) et sur les secteurs concernés par les Fiches n°H-EST1 ; H-EST2 ; H-EST3 ; H-HABI1 ; H-HABI2 ; H-SUIV3.

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-SUIV2.1	<p>Choix de la méthode :</p> <p>Rédaction d'un protocole intégrant plusieurs indicateurs appropriés selon l'objectif, le milieu étudié et le degré de précision recherché (quadrats avec cartographie ou densité de végétation, lignes permanentes avec points contacts, transects ou parcours avec relevés de formations végétales, photographies aériennes, photographies de versants, relevés floristiques ? ...) (4j/protocole)</p> <p>La surface choisie dans la méthode sera surtout représentative de l'habitat ou du complexe de végétation.</p> <p>Les suivis prioritaires portent sur les secteurs ayant fait l'objet d'actions de réouverture du milieu, d'expérimentation pour la restauration d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses, mégaphorbiaies), ou d'aménagement pour la fréquentation (tourbières du plateau d'Uls) ou d'opération de gestion courante (sources tuffeuses en bord de route par exemple).</p> <p style="text-align: right;">Coût : 4 j technicien botaniste 423 € x nbre de suivi</p> <p>Choix des indicateurs :</p> <p>Le suivi de végétation devra sur la base d'un échantillon témoin permettre de caractériser l'évolution d'un milieu naturel en comparant des indicateurs globaux de l'état de conservation et des causes d'évolution comprenant de multiples critères (composition floristique, dynamique, typicité, caractéristique du milieu et des activités humaines). Le protocole de suivi devra être validé par la Conservatoire botanique pyrénéen quel que soit le prestataire de service. Le choix des indicateurs sera fonction du type de milieu.</p> <p><i>Exemples d'indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - indicateur pour les forêts : abrouissement, cortège floristique, essences secondaires, diamètre par classe d'âge, bois mort, régénération. - indicateurs pour les tourbières : suivi floristique ; surface des tapis et buttes de sphaignes si pâturage ; suivi de l'alimentation en eau (étude piézométrique) - indicateurs pour les pâtures : chargement en bétail, importance de la pression de pâturage, degré de colonisation par les ligneux, nature et dose des amendements et fertilisation ; diversité floristique - indicateurs pour les prairies de fauche : fréquence et périodicité de la fauche ; importance de la pression de pâturage ; degré de colonisation par les ligneux ; nature et dose des amendements et fertilisation ; diversité floristique - le suivi de l'évolution de certaines stations de plantes rares et/ou protégées peut également constituer un bon indicateur de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire auxquels elles sont associées (par exemple, Phylloce bleue : landes d'altitude à Ericacées ; Androsace des Pyrénées et A. de Vandell : rochers siliceux exposés ; Valériane grecque : mégaphorbiaies nitrophiles ; Drosera à feuilles rondes : tourbières et bas marais ; Isoètes echinospora lacustris : eaux oligotrophes).
Mesure H-SUIV2.2	<p>Matérialisation et mise en place du suivi (5j tous les 3 ans d'où 15 jours par suivi environ pour la durée du Docob). La durée et le rythme des suivis sera défini en fonction du rythme de la dynamique de la végétation étudiée (pelouse ? forêt ? lande ?).</p> <p>Durant les 6 ans de mise en oeuvre du DOCOB, on peut ainsi, par exemple, réaliser 1 relevé tous les 3 ans :</p> <p>Année 0 = état initial Année 3 = état 1 Année 6 = état 2</p> <p style="text-align: right;">Coût : 15 j technicien botaniste 423 € x nbre de suivi</p>
Mesure H-SUIV2.3	<p>Analyse et interprétation des résultats (3j tous les 3 ans d'où 9 jours par suivi environ pour la durée du Docob)</p> <p style="text-align: right;">Coût : 3 j ingénieur 485 € x nbre de suivi</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Etude / expertise	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Conservatoire botanique pyrénéen, AREMIP, ONF, structure animatrice, CRPF		DIREN, DDAF 31, ONF, Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB, Université, INRA...	
Modalité et montant de l'aide		Crédits d'animation ou analyse thématique dans les CAD	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-SUIV2.1	FGMN / FEDER	Crédits d'animation	DIREN
H-SUIV2.2	FEDER / FGMN CPER	Docup Obj 2 : mesure 13.5.a.3 Ou Docup Obj 2 mesure 16.3 ou crédits d'animation Volet 10.3.1	DDAF DIREN
H-SUIV2.3	FGMN / FEDER	Crédits d'animation	DIREN
Durée de mise en œuvre		Pendant l'application du document d'objectifs	
Objets de contrôles		Sans objet	
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Rapport d'analyse des suivis		Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 19/01/05, 23/03/05, 06/07/05 et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

NB : la programmation des suivis se fera en fonction de la réalisation des actions préalablement concernées.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-SUIV2.1	1692 € Selon programmation					
H-SUIV2.2		2115 € Selon programmation		2115 € Selon programmation		2115 € Selon programmation
H-SUIV2.3		1455€ Selon programmation		1455€ Selon programmation		1455€ Selon programmation
TOTAL	1692€	3570€		3570€		3570€

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
Nombre de suivi x 12402 Euros

Habitats et espèces concernés	UE : 6430 / CB : 37.83 – Mégaphorbiaies pyrénéennes
Descriptif	<p>Objectif : Améliorer les connaissances</p> <p>Les zones de mégaphorbiaies du site sont très localisées et présentent des espèces végétales de fort intérêt patrimonial. Par exemple, la Valériane grecque est une plante associée aux mégaphorbiaies, prairies humides et bords de ruisseaux. Pour les Pyrénées, cette espèce est uniquement présente en Haute-Garonne où elle occupe 3 stations connues (dont 2 sur le site Natura 2000 « Haute vallée de la Garonne »). Assez rare en situation naturelle, cette plante peut à basse altitude être menacée par la régression générale des zones humides (drainage, comblement...). En montagne, son évolution semble plutôt liée aux modifications d'usage pastoral des sites, pouvant entraîner soit une fermeture du milieu (abandon), soit un surpâturage. Les tiges étant broutées avant fructification, les capacités d'extension des populations sont limitées et la plante semble principalement se maintenir grâce à sa propagation végétative. Sur le site, la population est proche d'un ruisseau, non loin d'une zone de rassemblement du bétail (bovins, ovins) et la plupart des plantes poussent au sein même de bouquet de genévriers communs. Elles se trouvent ainsi protégées de l'abroustissement, mais ces conditions ne semblent pas correspondre à l'habitat naturel de la plante, et on peut craindre qu'elles conduisent à terme à l'étouffement des plantes et à leur disparition.</p> <p>Une étude sur le maintien en l'état des mégaphorbiaies existantes et la réalisation d'expérimentation sur la restauration de cet habitat peuvent être envisagés.</p>
Public concerné	Groupements pastoraux, communes en particulier Gouaux de Luchon et Marnac, forestiers.
Effets attendus	Mieux cibler les mesures de gestion et de conservation de cet habitat
Périmètre d'application	Ensemble des zones de mégaphorbiaies localisées.

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-SUIV3.1	Réaliser un diagnostic environnemental avant action et éventuellement prospections complémentaires (Cf. Fiche H-SUIV1)
Mesure H-SUIV3.2	<p>Rédaction, validation en commission <i>ad hoc</i> et éventuellement mise en œuvre d'un protocole expérimental (4+2j)</p> <p>Ce protocole peut inclure pour les secteurs de mégaphorbiaies envahies par les Genévriers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage expérimental : éclaircissement des Genévriers sur une partie du bosquet, en comparaison avec une parcelle témoin non débroussaillée) - Mise en défens de la zone incluant l'habitat jusqu'à la période de production des semences des espèces de l'habitat <p style="text-align: right;">Coût : 6j technicien 423€ Travaux : débroussaillage manuel : 1j 300€</p> <p>Clôture contre l'abroustissement : environ 16 €/ml pour une clôture gibier et 4,5 €/ml pour une clôture bétail</p>
Mesure H-SUIV3.3	Réaliser un suivi de l'habitat, et interprétation des résultats pour vérifier l'efficacité de l'opération sur le maintien, voire l'extension, de l'habitat (Cf. Fiche H-SUIV2)

Modalités de réalisation :

Nature de l'action	Etude / expertise / génie écologique		
Maître d'ouvrage / contractant potentiel	Mise en œuvre / partenaire		
Conservatoire botanique pyrénéen, AREMIP, ONF, structure animatrice	DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB		
Modalité et montant de l'aide			
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-SUIV3.1	FGMN / FEDER	Crédits d'animation	DIREN
H-SUIV3.2	FEDER / FGMN CPER	Docup Obj 2 : mesure 13.5.a.3 Ou Docup Obj 2 mesure 16.3 ou crédits d'animation Volet 10.3.1	DDAF DIREN
H-SUIV3.3	Voir FICHE H-SUIV 2	-	-
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Respect des engagements lors des contrôles terrain		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation	Indicateur de résultats	
	Facture des travaux	Suivi de végétation ; Cortège floristique : nature des espèces et recouvrement, nombre d'espèces ; Pourcentage et recouvrement en ligneux bas et hauts (<20%) ; Indices de détérioration localisés	

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 19/01/05, 23/03/05, 06/07/05 et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-SUIV3.1	Diagnostic					
H-SUIV3.2		Protocole + travaux 423€x6 +300€ +16€x10				
H-SUIV3.3		Suivi		Suivi		Suivi
TOTAL		2998€				

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB (hors diagnostic et suivi)
2998 Euros

Fiche action n°H-COM1	Réaliser une action de sensibilisation à l'école des pâtres	Priorité ♠♠
------------------------------	--	--------------------

Habitats et espèces concernés	UE : 6210 / CB : 34.323J - Pelouses calcaires mésophiles à Brachypode UE : 6230 / CB : 35.12 - Pelouses mésophiles acides UE : 6230 / CB : 36.31 - Gazons à Nard raide et groupements apparentés UE : 4030 / CB : 31.22 - Landes à Callune UE : 4030 / CB : 31.21 – Landes à myrtille UE : 4030 / CB : 31.42 - Landes à Rhododendron ferrugineux UE : 5120 / CB : 31.8422 – Landes à Genêt purgatif UE : 1303-1304-1307-1324-1308 : Chiroptères
Descriptif	Objectif : Favoriser la prise en compte des préconisations dans la gestion pastorale. Il existe actuellement dans les Pyrénées trois centres de formation agricole qui enseignent le gardiennage en estive, dans les Pyrénées-Atlantiques, en Hautes-Pyrénées (Lannemezan) et en Ariège (Foix). Les éleveurs font parfois appel aux stagiaires de ces écoles pour garder « à l'essai » et les futur gardiens sont susceptibles de provenir de ces centres de formation. Une action d'information sur la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire liés à l'activité pastorale peut s'avérer utile pour sensibiliser les futurs gardiens.
Public concerné	GP, éleveurs, bergers et vachers
Effets attendus	Sensibilisation des professionnels aux aspects environnementaux.
Périmètre d'application	Tous secteurs

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-COM1.1	Repérer le public et les intervenants, et les contacter pour organiser la session. Préparer une session de formation (2,5j) Coût : 2,5 j technicien 423€
Mesure H-COM1.2	Intervention dans les lycées agricoles ou à l'école des pâtres (1j/an) .Contenu : Les habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes Le maintien des habitats et la gestion pastorale (conduite des troupeaux, utilisation de l'espace, problème de fermeture du milieu et de qualité des estives, écobuages...) Information sur les espèces d'intérêt communautaire (oiseaux, insectes, chauve-souris) et le lien avec l'activité pastorale (voir Fiche H-EST4 pour l'information sur les traitements vétérinaires). Information sur la démarche Natura 2000 et les aides administratives et techniques (CAD, tenue d'un cahier de pâturage...) Coût : 6 x 1 j technicien 423€

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Information / sensibilisation	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Eleveurs, élèves des lycées agricoles		Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, Communes, Animation du DOCOB	
Modalité et montant de l'aide	Crédits d'animation 100%		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-COM1.1	FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DIREN
H-COM1.2	FEOGA mesure c / FAFSEA VIVEA FEDER Conseil Régional	Mesure c du PDRN / Fonds de formation des salariés agricoles et Docup Obj 2 mesure 13.5.a.2 CPER Volet 10.4	DDAF DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de session de formation, nombre de stagiaires		Nombre de bergers salariés issus de ces formations.

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 25/01/05, 30/03/05, 06/07/05, Assemblées générales .

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-COM1.1	Prise de contact 1057€					
H-COM1.2	Intervention423€	Intervention423€	Intervention423€	Intervention423€	Intervention423€	Intervention423€
TOTAL	1480€	423€	423€	423€	423€	423€

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
3595 Euros

Habitats et espèces concernés	Tout habitat naturel et espèces d'intérêt communautaire
Descriptif	Objectif : Développer la connaissance et la sensibilité à l'environnement Les écoles du cantons doivent pouvoir transmettre les connaissances liées à l'environnement et au patrimoine naturel. Les projets d'éducation à l'environnement peuvent permettre une meilleure appropriation de ce patrimoine au niveau local, pour favoriser un comportement respectueux des sites naturels. Cette information pourrait à l'avenir être étendue aux écoles du département.
Public concerné	Ecoles du canton, classes de CM1-CM2-6 ^{ème} , 8-12 ans.
Effets attendus	Sensibiliser les (futurs) usagers, permettre un relais des connaissances et une appropriation du patrimoine local.
Périmètre d'application	Cantons de Saint Béat, Aspet, Luchon

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-COM2.1	<p>Montage du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer le public (nombre d'écoles primaires, nombre de classe) et les intervenants auprès des écoles des cantons de Saint Béat, Aspet, Luchon. - Organiser des réunions avec les enseignants et les inspecteurs de l'éducation nationale pour les écoles publiques, et avec les Directeurs des écoles privées pour monter un projet par école. <p>Choisir un thème par année et réaliser un projet éducatif partenarial avec les structures locales (éducation à l'environnement) pour les écoles à proximité du site : Contrat éducatif local, actions scolaire et hors scolaire sur le thème de l'environnement ; projet d'école (sortie, conférence, film), travailler avec les associations de parents d'élèves, voire développer le transfrontalier.</p> <p><i>Recommandations techniques pour intégrer toutes les écoles privées et publiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau des enseignants publics, voir avec l'Inspecteur de l'Education nationale - au niveau des enseignants privés, voir directement avec les Directeurs d'Ecoles privées. <p style="text-align: right;">Coût : 5 j technicien à 423€</p>
Mesure H-COM2.2	<p>Animation du projet (Fixer une date par mail et courrier pour la participation des écoles et organiser la session). <i>Valeurs à transmettre : écocitoyenneté, lien entre l'homme et la nature, développement durable, respect de l'autre et de la nature, connaissance de la diversité et de la fragilité du milieu naturel...</i></p> <p style="text-align: right;">Coût : 3 j /an technicien à 423€</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Education à l'environnement	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Structure animatrice, collectivités, Etablissements scolaire		Associations, AREMIP, Education nationale, enseignants, CG, DDJS, Collectivité, Fédérations, Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, ONF, ANC, accompagnateurs montage	
Modalité et montant de l'aide	-		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-COM2.1	FGMN/FEDER	Crédit d'animation	DIREN / DDAF
H-COM2.2	Conseil régional M-P /Conseil Général 31/DDJS/Education nationale/FEDER	Docup Obj 2 mesure 13.5.a.2 CPER Volet 10.4	DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de classe et d'enfant participants Compte rendu annuel ; Articles de presse		Implication des écoles dans les projets

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 20/01/05, 24/03/05, 06/07/05.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-COM2.1	Montage 2115€					
H-COM2.2		Animation 846€	Animation 846€	Animation 846€	Animation 846€	Animation 846€
TOTAL	2115€	846€	846€	846€	846€	846€

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
6345 Euros

Habitats et espèces concernés	Tout habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et en particulier : Tourbières, Landes à Azalée...
Descriptif	<p>Objectif : Favoriser la prise en compte des préconisations dans l'activité touristique et diffuser l'information</p> <p>La prise en compte de l'environnement est une valeur ajoutée pour le territoire qui doit être un gage de qualité. En cela, la démarche Natura 2000 peut générer un « effet label » pour les professionnels du tourisme vert. Par ailleurs les professionnels accueillant ou développant une activité en lien avec le tourisme doivent pouvoir disposer d'outils d'information appropriés sur le milieu naturel. Les richesses naturelles du site, mais également le comportement approprié pour la pratique d'activité de loisir et les secteurs favorable pour cette pratique peuvent ainsi faire l'objet de documents de diffusion.</p>
Public concerné	Centres d'hébergement : gîtes, hôtels, campings, colonies, chambres d'hôtes, Offices du Tourisme, Clubs de randonnée, éditeurs et auteurs de topoguides
Effets attendus	Sensibiliser les professionnels et assurer un relais auprès des usagers
Périmètre d'application	Cantons de Saint Béat, Aspet, Luchon

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-COM3.1	Repérer le public et les intervenants, et les contacter pour cibler leurs attentes (0,5 j) Coût : 0, 5 j technicien 423 €
Mesure H-COM3.2	<p>Réaliser un dossier destiné aux gérants de centres d'accueil ; réaliser un livret d'information détaillé comprenant des textes, illustrations et des cartes de localisation des habitats et/ou espèces concernés par les activités et sensibles à la fréquentation du site (description des habitats et des espèces, spécificité, fragilité, impact des activités...).</p> <p>Rédaction (10 j) ; Edition et diffusion vers un public ciblé (1j) Coût : 11 j technicien 423 €</p>
Mesure H-COM3.3	<p>Réaliser une brochure générale (plaquette de bonne conduite) à diffuser au public (préconisations sur le comportement du pratiquants d'activité de loisirs et information sur la richesse et la fragilité du milieu) , incluant un plan des cheminements conseillés.</p> <p>Rédaction (5j) ; Edition (400 exemplaires) et diffusion vers un public ciblé (1j) Coût : 6 j technicien 423 €</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Information / sensibilisation	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire techniques potentiels	
Structure animatrice		DIREN, DDAF 31, Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale, ADASEA, ONF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB, FFRP, Accompagnateurs, ADPAM31, Association Ecotourisme Pyrénées Garonne, CG, Communauté de Communes, Offices du Tourisme.	
Modalité et montant de l'aide	-		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-COM3.1	Etat FGMM/FEDER	Crédits d'animation	DIREN/DDAF
H-COM3.2	Conseil régional /Conseil Général 31/DDJS FEDER	Docup Obj 2 mesure 13.5.a.2 et 18.1 CPER Volet 10.4	DIREN
H-COM3.3	Conseil régional /Conseil Général 31/DDJS FEDER	Docup Obj 2 mesure 13.5.a.2 et 18.1 CPER Volet 10.4	DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de livrets distribués, Factures, liste de diffusion		Demande de nouveaux livrets

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 20/01/05, 24/03/05, 06/07/05.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-COM3.1	Repérage 211,5€					
H-COM3.2		Réalisation du Dossier 4653€ + édition 300 € + envoi 150€				
H-COM3.3			Réalisation brochure 2538€ + édition 300 € + envoi 150€			
TOTAL	211,5€	5103€	2988€			

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
8302,5 Euros

Habitats et espèces concernés	Tout habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire
Descriptif	Objectif : Permettre un relais d'information au niveau local Les communes du site doivent pouvoir disposer d'outils de communication variés pour transmettre les connaissances et informer les habitants et les visiteurs sur les richesses naturelles, leur préservation et la démarche Natura 2000. Il s'agit à la fois d'une valorisation du patrimoine naturel local et d'un pôle de communication pour susciter des comportements respectueux de l'environnement et un transfert des connaissances. Cette information pourrait être relayée aux services d'entretien et d'aménagement des communes (DDE par exemple) pour apporter une information spécifique sur les précautions à prendre et les secteurs sensibles (sources tuffeuses en bord de route par exemple).
Public concerné	Communes, services de l'Etat et des Communes, Offices du tourisme
Effets attendus	Disposer d'un pôle de référence au niveau local
Périmètre d'application	Cantons de Saint Béat, Aspet, Luchon, communes concernées par le site, Communauté de communes

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-COM4.1	Organiser des réunions d'information et réaliser des expositions : définir un contenu, regrouper et réaliser textes, cartes et illustrations (8j) Exemple de thème pouvant être développés sur plusieurs aspects : L'eau -Les tourbières, le fonctionnement des zones humides (faune, flore, hydrologie...) -Informations destinées à un public ciblé : Pêcheurs, pisciculteurs, forestiers, canyoning, pour favoriser la connaissance des mœurs et besoins écologiques des espèces de rivières (Desman des Pyrénées, Loutre, Ecrevisse à pattes blanches) et préserver la qualité des cours d'eau (sensibilisation des pêcheurs aux introduction de poissons) en partenariat avec des structures locales (CSP, Sociétés de pêche...) Coût : 8 j technicien 423 €
Mesure H-COM4.2	Alimenter les sites internet des communes et du département (information et liens vers d'autres sites) (1 j) Réaliser des dossiers de presse pour les médias locaux relatifs à des événements marquants du site (5j) Coût : 6 j technicien 423 €

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Information / sensibilisation	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Structure animatrice, Associations, AREMIP		DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB, journaux locaux, prestataire extérieur, autre média (TV, radio...)	
Modalité et montant de l'aide			
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-COM4.1	Conseil régional M P /Conseil Général 31/DDJS/ FEDER/Agence de l'eau	Docup Obj 2 mesure 13.5.a.2 et 18.1 CPER Volet 10.4	DIREN
H-COM4.2	Etat FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DIREN/DDAF
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de visiteurs, liste de diffusion, consultation du site internet		Implication des communes dans les projets.

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 24/03/05, 06/07/05.

Calendrier et budget prévisionnel :

	<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Année 4</i>	<i>Année 5</i>	<i>Année 6</i>
H-COM4.1			Réunion d'information 3384 €			
H-COM4.2			Dossiers de presse et web 2538 €			
TOTAL			5922€			

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
5922 Euros

Habitats et espèces concernés	1354 - Ours brun
Descriptif	<p>Objectif : Rappeler les programmes en place</p> <p>Ces mesures viennent en complément des mesures déjà préconisées pour la gestion des estives. Elles visent à encourager et faciliter la cohabitation entre les activités humaines (pastoralisme, sylviculture) et la présence de l'Ours brun. Elles sont issues du Programme de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées (DIREN 2005), valable pour l'ensemble de la chaîne des Pyrénées pour les zones à Ours, que l'on soit ou non en site Natura 2000. Ces mesures doivent permettre de :</p> <p>Renforcer le gardiennage permanent (préalable essentiel pour limiter les prédations sur les troupeaux). Protéger les troupeaux et ruchers contre les attaques d'ours ; Compenser les dommages d'ours au cheptel domestique ; Adapter la gestion forestière à la présence de l'ours.</p> <p>Dans le cas d'un changement suite à une éventuelle réintroduction sur le secteur à partir de 2006 (nouvelles mesures), les modifications devront être intégrées au Docob.</p>
Public concerné	Eleveurs, forestiers, Administrations...
Effets attendus	Assurer une bonne cohérence entre les actions du Docob et le programme de restauration
Périmètre d'application	Tous secteurs

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-EVAL2.1	<p>Pastoralisme/Apiculture : Suivi des mesure d'accompagnement du programme ours brun.</p> <p><i>Aides au gardiennage :</i></p> <p>A : Gardiennage permanent effectué par un berger en période d'estive (3 à 5 mois maximum)</p> <p>AB : Gardiennage permanent effectué par un berger en période d'estive (3 à 5 mois maximum), conduite du troupeau par quartier et regroupement nocturne</p> <p>C : Gardiennage permanent effectué par un deuxième berger en période d'estive (3 à 5 mois maximum), conduite du troupeau par quartier et regroupement nocturne</p> <p>D : Remplacement du berger par un éleveur pendant son repos hebdomadaire</p> <p>E : Gardiennage permanent effectué par un éleveur prestataire de services en période d'estive (3 à 5 mois maximum)</p> <p>EF : Gardiennage permanent effectué par un éleveur prestataire de service en période d'estive (3 à 5 mois maximum), conduite du troupeau par quartier et regroupement nocturne</p> <p>G : Gardiennage permanent effectué par un éleveur sur son troupeau en période d'estive (3 à 5 mois maximum)</p> <p>GH : Gardiennage permanent effectué par un éleveur sur son troupeau (3 à 5 mois maximum), conduite du troupeau par quartier et regroupement nocturne</p> <p><i>Protection des troupeaux et des ruchers :</i></p> <p>I : Achat de clôtures destinées à la protection des troupeaux et ruchers</p> <p>J : Mise en œuvre et déplacement au fur et à mesure de la saison d'estive de clôtures électriques mobiles afin d'y regrouper les animaux durant la nuit. (durant 3 mois minimum)</p> <p>K : Installation en début de saison et désinstallation en fin de saison des clôtures sur ruchers</p> <p>L : Achat d'un chien patou et éducation</p> <p>M : Achat d'un chien patou</p> <p>N : Présence d'un patou sur l'estive</p> <p>O : Education d'un patou</p> <p><i>Mise en place de système de communication :</i></p> <p>P : Financement du matériel de communication et de son transport</p> <p><i>Hélicoptage et portage par bât :</i></p> <p>Q : Acheminement du matériel de première nécessité des bergers par hélicoptère ou par mules.</p> <p><i>Gardiens itinérants :</i></p> <p>R : Appui ponctuel pour la gestion du troupeau en présence d'ours par les gardiens itinérants</p> <p><i>Amélioration pastorales :</i></p> <p>S : Construction, aménagement ou amélioration de cabanes pastorales, dans le respect des sites et des paysages, et dans le but de mettre en place un gardiennage permanent</p> <p><i>Compensation des dommages d'ours :</i></p> <p>T : Compensation des dommages d'ours sur troupeaux et ruchers sur constat du dommage (Source : Programme de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées, DIREN 2005)</p>
Mesure H-EVAL2.2	<p>Gestion forestière :</p> <p>Rédaction de l'aménagement forestier avec l'appui de l'ONCFS pour la prise en compte de la présence de l'ours</p> <p>Examen des travaux forestiers (exploitation forestières, création de pistes...) en Comité technique ours</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Soutien à la gestion pastorale Soutien à la gestion durable	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Groupements pastoraux, éleveurs, apiculteurs Propriétaires forestiers (Etat, collectivités)		DIREN, DDAF 31, ONF, ONCFS, et autres membres du comité technique ours, AREMIP, Communes, Animation du DOCOB, Association pour la cohabitation pastorale, fédération des chasseurs, ADET (communes adhérentes), Chambre d'Agriculture – Service d'animation pastorale	
Modalité et montant de l'aide		<p>Mesures d'accompagnement du programme de restauration et de conservation de l'ours dans les Pyrénées en complément des mesures de soutien à la gestion des estives (PHAE, CAD)</p> <p>A 382 €/ mois AB 764 €/mois C1 220 € / mois D 153 €/mois E 229 € / mois EF 458 € / mois G 153 € / mois GH 306 € / mois I Jusqu'à 100 % du TTC J 763 € pour la saison d'estive K 77 € / rucher L 763 € / chien M 305 € / chien N 305 € / chien O 77 € / mois / chien P Jusqu'à 100 % du TTC Q Jusqu'à 100 % du TTC R Intervention gratuite S Jusqu'à 80 % du TTC T Compensation selon un barème actualisé chaque année</p>	
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-EVAL1.1	FGMN/FEDER	HCPER PDRN J pour les améliorations pastorales dans le cadre de la convention interrégionale de massif	DIREN/DDAF
H-EVAL1.2	FGMN/FEDER	PDRN J dans le cadre de la convention interrégionale de massif	DIREN/DDAF
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs et au-delà Pour le gardiennage, l'utilisation de clôtures et chiens patou : pendant la période d'estive ou de production apicole. Pour les investissements, l'intervention des gardiens itinérants et les portages : ponctuelle		
Objets de contrôles	Respect des engagements souscrits – contrôle de terrain		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de postes de gardiens soutenus ; nombre de troupeaux regroupés ; nombre de chiens placés, utilisés ; nombre de clôtures achetées, utilisées ; nombre de portages effectués ; nombre de moyens de communication installés ; nombre de cabanes améliorées ou créés Nombre d'aménagements réalisés		Données du réseau Ours brun (comptage, reproduction, présence...)

NB : Ces actions pour la conservation de l'ours ne sont pas issues du travail d'élaboration du DOCOB. Les actions décrites ici sont celles qui s'appliquent sur le territoire du site de par la présence de l'ours que l'on soit ou non en zone Natura 2000. Elles sont présentées ici pour rappel et parce que l'ours est d'intérêt communautaire.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-EVAL1.1	Selon programmation					
H-EVAL1.2	Selon programmation					
TOTAL	A évaluer	A évaluer	A évaluer	A évaluer	A évaluer	A évaluer

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
A estimer en relation avec la Fiche H-EST 1 et de la programmation des aménagements

Habitats et espèces concernés	Tout habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire
Descriptif	<p>Objectif : Surveiller la fréquentation</p> <p>Coordonner l'élaboration d'un plan de fréquentation du site avec les objectifs de conservation des milieux naturels et des espèces.</p> <p>Le site offre différentes possibilités d'activité de loisirs et de tourisme hivernal et estival qui nécessite la mise en place d'un plan de fréquentation cohérent. Le réseau des sentiers pour la randonnée pédestre, équestre ou la pratique du ski de randonnée et de la raquette doit être pensé en relation avec les attentes des usagers (public sportif, familial) et des professionnels (accompagnateurs, mais également les éleveurs qui sont en contact avec les randonneurs sur les estives).</p> <p>Cette réflexion doit permettre la mise en valeur et la préservation des atouts du territoire. Menée à l'échelle du site dans le cadre du Document d'objectifs, elle doit cependant s'intégrer dans une démarche plus globale (au niveau des massifs du Sud Comminges) pour être cohérente.</p>
Public concerné	Professionnels du Tourisme, Communes, Offices du tourisme
Effets attendus	Limitier le dérangement d'espèce et/ou la destruction d'habitats
Périmètre d'application	Tous secteurs

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-EVAL2.1	<p>Inventaire et cartographie des sentiers sur le site Natura 2000 (6j : 3 j agent/3 j technicien)</p> <ul style="list-style-type: none"> - voies de circulation du massif avec statut juridique, propriétaires, acteurs de la fréquentation et caractéristiques techniques - identification des secteurs à enjeux et sensibilité (croisement de linéaires de randonnée, VTT, ski de fond etc avec habitats naturels) <p style="text-align: right;">Coût : 3 j agent 319€ + 3 j technicien 423€</p>
Mesure H-EVAL2.2	<p>Elaborer un document de référence et une base de donnée des zones et périodes de sensibilité, pour identifier les secteurs à problèmes selon les diagnostics de fréquentation et d'aménagement touristique : diagnostic quantitatif et qualitatif (qui, quand, quoi, comment ?).</p> <p style="text-align: right;">Coût : à estimer</p>
Mesure H-EVAL2.3	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre et concertation avec les personnes concernées (mise en place d'un comité de pilotage, réunion de groupes de travail) - Définition des objectifs pour la création d'un plan de circulation prenant en compte attentes sportives et culturelles du public, les richesses naturelles et la sensibilité des milieux fréquentés et les aspects sécurité. Les thèmes concerneront la faune, la flore, les activités humaines (pastoralisme etc.) - Réalisation du plan de circulation incluant : signalisation routière, signalisation complémentaire (info, accueil, réglementation), un balisage homogène des sites ou sentiers, implantation de points particuliers (aires de pique nique, parking), rédaction d'un plan de présentation et diffusion par plaquette (voir Fiche H-COM3) <p>Inclure un code de bonne conduite et les références du PDIPR concerné dans les rééditions des futurs topoguides</p> <p style="text-align: right;">Coût : à estimer</p>
Mesure H-EVAL2.4	<p>réaliser les travaux complémentaires nécessaires. : déviation, aménagement ou restauration de sentier et de matériel, encadrement de la fréquentation, balisage.</p> <p style="text-align: right;">Coût : sur devis</p>

Modalités de réalisation :

Nature de l'action	Aménagement de l'espace
Maître d'ouvrage / contractant potentiel porteur de projet	Mise en œuvre / partenaire
Structure animatrice, Fédération départementale des CIVAM, Association Ecotourisme Pyrénées Garonne	DIREN, DDAF 31, ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, AREMIP, Communes, Animation du DOCOB, ADPAM 31, FFRP, ANC, CPIE, Communauté de communes, Associations sportives, CG Service randonnée, Associations de développement touristique, Offices du Tourisme
Modalité et montant de l'aide	<p>Selon le sentier considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sentier communautaire : entretien par Communauté de Commune - sentier PDIPR : entretien par le Conseil Général si convention avec FFRP - cas particuliers : convention ONF/Commune ou Communauté de Communes pour l'entretien

Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-EVAL2.1	Etat FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DIREN/DDAF
H-EVAL2.2	Etat FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DIREN/DDAF
H-EVAL2.3	Conseil régional /Conseil Général 31/DDJS	Docup Obj 2 mesure 13.5.a.2 et 18.1 CPER Volet 10.4	DIREN
H-EVAL2.4	Conseil régional /Conseil Général 31/ DDJS / Communauté de communes	Docup Obj 2 mesure 13.5.a.2 et 18.1 CPER Volet 10.4 Volet 16.1-1.1.2 et 16.1-1.1.3	DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	PDIPR incluant les propositions Nouveaux topoguides, plaquettes		Comportement des randonneurs

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 20/01/05, 24/03/05, 06/07/05 et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-EVAL2.1	Inventaire 2226€					
H-EVAL2.2		A estimer				
H-EVAL2.3		A estimer				
H-EVAL2.4		Sur devis				
TOTAL	2226€					

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
2226 Euros uniquement pour H-EVAL2.1
les autres mesures de l'action restent à évaluer

Fiche action n°H-EVAL3	Assurer la vigilance sur les habitats non gérés et sur les stations d'espèce végétales	Priorité ♠♠
-------------------------------	---	--------------------

Habitats et espèces concernés	Tout habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire
Descriptif	Objectif : Surveiller les habitats naturels Certains habitats ou stations d'espèce d'intérêt communautaire sont actuellement très localisée, mais non liés directement à une action de gestion. Aucun élément ne permet cependant de prédire leur évolution en l'état actuel des connaissances. Une certaine vigilance doit donc être assurée dans le cadre du Document d'objectifs.
Public concerné	Gestionnaires (forestiers, agriculteurs, éleveurs, particuliers...)
Effets attendus	Limiter les dégradations Evaluer l'efficacité des mesures
Périmètre d'application	Tous secteurs

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-EVAL3.1	Evaluer l'état de conservation des station d'espèces d'intérêt communautaire (Androsace des Pyrénées) Réaliser deux visites par station au cours des 6 ans (2j par station/6an). Réaliser des prospections complémentaires sur les zones d'habitat favorables. Coût : 2x1 j technicien 423€ xnombre de station
Mesure H-EVAL3.2	Evaluer l'évolution ou la régression de certain habitats d'intérêt patrimonial localisés non soumis directement à une action de gestion. Réaliser deux visites par habitat localisé au cours des 6 ans (sources tuffeuses, landes à genêt purgatif, eaux oligotrophes à Isoètes...) (2j par habitat/6an) Rédaction d'un rapport de visite (1j) Les indicateurs de l'état de conservation des habitats doivent être choisis en cohérence avec ceux utilisés pour le suivi des habitats gérés (voir Fiche H-SUIV2) Coût : 2x1+1 j technicien 423€ xnombre d'habitat à visiter

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Etude / expertise	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Conservatoire botanique pyrénéen, AREMIP, ONF, ADASEA, , Associations naturalistes		DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes, Animation du DOCOB, Association Naturalistes, scientifiques, collectivités, exploitants agricoles, Universités, Scientifiques	
Modalité et montant de l'aide			
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-EVAL3.1	FEDER / FG MN	Docup Obj 2 : mesure 13.5.a.1 ou crédits d'animation	DDAF / DIREN
H-EVAL3.2	FEDER / FG MN	Docup Obj 2 : mesure 13.5.a.1 ou crédits d'animation	DDAF / DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Rapport d'étude		Intervention ciblée au cas par cas en cas de problème Transmission aux autorités compétentes

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 19/01/05, 23/03/05, 06/07/05 et entretiens individuels.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-EVAL3.1			423€ x nombre de station			423€ x nombre de station
H-EVAL3.2			423€ x nombre d'habitat			846€ x nombre d'habitat
TOTAL			846€ x n			1269 € x n

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
N x 2115 Euros

Habitats et espèces concernés	Tout habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire
Descriptif	Objectif : Diffuser l'information sur les préconisations du Docob et la mise en œuvre des actions Réaliser un bulletin et des fiches techniques thématiques destinés aux habitants et usagers du site. Le bulletin d'information doit permettre d'informer les usager à la fois sur l'avancement de la démarche Natura 2000 (conclusions du docob, préconisations, actions réalisées, possibilités offertes en terme de contractualisation, résultats d'études scientifiques et d'expérimentation), qui constitue « l'actualité » du site et d'offrir des documents de vulgarisation sur la connaissance et la préservation des milieux naturels et des espèces.
Public concerné	Tous : Elus, membres des groupes de travail du Docob, éleveurs, forestiers, professionnels du tourisme, particuliers...
Effets attendus	Assurer un relais et garder le contact avec les acteurs locaux
Périmètre d'application	Diffusion sur l'ensemble des cantons concernés par le site : Saint-Béat, Aspet, Luchon

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-ANIM1.1	Réalisation d'un numéro/an comprenant 4 pages quadrichrome + 1 fiche technique ou un dépliant de 2 pages avec un thème spécifique : <ul style="list-style-type: none"> - rédaction des articles et sélection d'illustrations et de photos (5j/n°) - mise en page (1j/n°) - édition (600 exemplaires, 6 pages/n°, soit 376 euros TTC) envoi aux acteurs locaux (élus, conseillers, administrations, partenaires techniques, particuliers), (0,5j) environ 300 envois soit 150 euros TTC Coût total : 6,5 j technicien 423 € + édition 376 €+envoi 150 € = 3275,5 €
-------------------------	---

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Communication	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel porteur de projet		Mise en œuvre / partenaire techniques potentiels	
Structure animatrice		DIREN, DDAF 31, ONF, AREMIP, Conservatoire botanique pyrénéen, Communes	
Modalité et montant de l'aide	Convention d'animation, financement 100%		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-ANIM1.1	Etat FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DDAF/DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Sans objet		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Parution du bulletin et listing d'envoi Factures d'édition		Nombre de demandes supplémentaires

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 23/03/05, 06/07/05.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-ANIM1.1	3275,5 €	3275,5 €	3275,5 €	3275,5 €	3275,5 €	3275,5 €
TOTAL	3275,5 €					

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
19197 Euros

Fiche action n°H-ANIM2	Animation du Document d'objectifs Informé, assurer le conseil et le montage des dossiers de financement et des contrats de gestion, Réaliser la programmation annuelle des actions, la faire valider, évaluer l'état d'avancement du Docob	Priorité ♠♠♠
-------------------------------	---	---------------------

Habitats et espèces concernés	Tout habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire
Descriptif	<p>Objectif : Assurer la vigilance sur l'application des préconisations du Document d'Objectifs</p> <p>Missions de l'animateur :</p> <p>Favoriser la contractualisation sur le site ; mise en place des contrats et des plans de gestion, assistance technique et montage de dossiers financiers</p> <p>Information</p> <p>Favoriser l'intégration des objectifs de conservation du Docob dans les Documents de planification et les aménagements pastoraux</p> <p>Intégrer les objectifs de gestion du Docob dans les Documents de planification et d'aménagement forestiers (dessertes, travaux, aménagements, PSG, Suivi RBFD...)</p> <p>Intégrer les objectifs de gestion du Docob dans les programmes de développement locaux (hors forêt et agriculture) : favoriser l'intégration des objectifs de conservation dans les plans d'action (PNR, Réunions diverses)</p> <p>Assurer une bon relais d'information auprès des réseaux, observatoires et associations naturalistes : données de suivis et de comptage, avancement des actions des plans de restauration, observations nouvelles devant être prises en compte...</p> <p>Suivi et bilan de la mise en oeuvre</p>
Public concerné	Tous
Effets attendus	S'assurer de la bonne cohérence entre le Docob et les différents projets Mise en place de contrats de gestion
Périmètre d'application	Tous secteurs

Descriptif des mesures proposées :

Mesure H-ANIM3.2	<p>Favoriser la contractualisation sur le site (2 j)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les préconisations du Docob - Informer les acteurs locaux des possibilités de contractualisation, <p>Mise en place des mesures de gestion et des mesures connexes (6 j/an)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les porteurs de projet locaux - Assistance à l'élaboration des dossier et au montage des dossiers - Chantiers spécifiques (diagnostic, cahiers des charges, négociations, suivi, réception) <p>Elaboration de contrats</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui technique pour la réalisation de cahiers des charges conformes aux préconisations du Document d'objectifs - appui technique pour la réalisation des mesures de gestion (travaux) conformes aux préconisations du Document d'objectifs <p>L'animateur Docob participera également à différentes réunions de planification pour diffuser les préconisations du Docob (4 j/an) :</p> <p>Participation aux Commissions d'écobuage Vigilance sur les préconisations lors des révisions d'aménagement Participation aux différents comités Vigilance sur les projets (manifestations touristiques)</p>
Mesure H-ANIM3.2	Rédiger la charte Natura 2000 du Site (10 j)
Mesure H-ANIM3.3	<p>Coordination et suivi de l'avancée de la mise en œuvre du Docob (3 j/an)</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi de la mise en œuvre du Docob contrats, projet, planification des action, budget, montage de

	<p>dossier financier)</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi et évaluation du docob, suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaires <p>Rédiger les rapports d'activité, suivre l'état d'avancement du DOCOB, évaluer la mise en œuvre et les résultats de la gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un suivi des activités tout au long de l'année (3 j/an) - rédiger le rapport annuel d'activité pour les services de l'Etat (3 j/an) - après 5 ans de mise en œuvre du DOCOB, conclure sur l'atteinte ou non des objectifs de départ (3 j) - évaluer les facteurs de réussites et les facteurs d'échecs, et rédiger un rapport de synthèse (3 j) <p>Préparer et animer les comités de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir un ordre du jour distinguant les rapports d'activité et les projets à valider, rédiger une intervention (1 j/an) - rédiger et reproduire les documents et les textes qui permettront aux membres du comité de pilotage de participer en toute connaissance de cause (1 j/an) - préparer une présentation vidéo-projetable sur ces thèmes (2 j/an) <p>animer la réunion (0,5j/an)</p> <ul style="list-style-type: none"> - rédiger le compte rendu en concertation avec les services de l'Etat. Identifier clairement dans le compte rendu les décisions prises en réunion (1 j/an) <p><i>Remarque : la rédaction et la diffusion des convocations à la réunion et des comptes rendus pour les membres du Comité de suivi, ainsi que la réservation de la salle de réunion restent du ressort des services de l'Etat en charge de la présidence du Comité de Suivi.</i></p>
--	--

Modalités de réalisation :

Nature de l'action		Animation et expertise	
Maître d'ouvrage / contractant potentiel		Mise en œuvre / partenaire	
Structure animatrice		DIREN, DDAF 31, Sous préfecture, groupes de travail	
Modalité et montant de l'aide	Convention d'animation, financement 100%		
Mesure	Fonds et financeurs possibles	Programme et/ou libellé	Service instructeur
H-ANIM3.1 ; 3.2 ; 3.3	Etat FGMN/FEDER	Crédits d'animation	DDAF/DIREN
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du document d'objectifs		
Objets de contrôles	Bilan d'animation		
Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation		Indicateur de résultats
	Nombre de réunions techniques, de comités de pilotage, Comptes rendus, rapport annuel...		Bilan d'animation

Propositions élaborées dans le cadre des Réunions des Groupes de travail du 23/01/05, 06/07/05.

Calendrier et budget prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
H-ANIM3.1	12x423€	12x423€	12x423€	12x423€	12x423€	12x423€
H-ANIM3.2	10x423€					
H-ANIM3.3	14,5x423€	14,5x423€	14,5x423€	14,5x423€	14,5x423€	14,5x423€ +6x423€
TOTAL	15439,5€	11209,5€	11209,5€	11209,5€	11209,5€	13747,5€

Estimation du coût global sur la durée du DOCOB
74025 Euros

CONCLUSION

Ce document a été réalisé afin de contribuer à la constitution du réseau Natura 2000. Les éléments d'inventaire, de diagnostic et d'actions à mettre en place tiennent donc compte des habitats et des espèces inscrites à la Directive Habitats.

Dans chacune des phases de réalisation du Document d'objectifs, d'autres éléments ont pu être soulignés sans être développés. En effet, il est apparu judicieux de mettre en évidence tous les éléments permettant de juger des différents intérêts et points sensibles du site et d'en comprendre le fonctionnement. L'objectif principal est de détenir l'ensemble des éléments permettant de mettre en place de la façon la plus pertinente et le plus rapidement possible les actions proposées. Il s'agit de disposer d'un document qui pourra servir d'état de référence pour la révision de l'atteinte des objectifs de conservation du site dans 6 ans ou pour la réalisation d'autres projets.

Le présent Document d'objectifs doit s'inscrire dans une analyse temporelle. Il a en ce sens été souligné de nombreuses lacunes concernant la connaissance des habitats, des espèces, des facteurs qui influencent leur évolution, des relations qui les lient aux activités humaines actuelles ou passées.

Ce document peut donc être considéré comme une première étape dans la connaissance de l'état et du fonctionnement des habitats et des espèces (essentiellement ceux relevant de la Directive Habitats) présents sur le site.

La deuxième étape correspond aux 6 années de mise en application de ce Document d'objectifs.

Une troisième étape sera certainement nécessaire pour suivre les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme, et ensuite pour mettre en place les nouvelles actions découlant des résultats provenant des suivis, des études et des réflexions proposées dans le cadre de ce Document d'objectifs.

Le nécessaire enrichissement des connaissances, préalable à l'établissement d'une démarche de conservation du patrimoine naturel et culturel du site dans le respect des principes de la Directive Habitats, devra concerner l'ensemble des activités et acteurs présents sur le site. Il devrait également contribuer à améliorer la définition des indicateurs d'action et de qualité pour lesquels une réflexion est d'ores et déjà en cours.

LEXIQUE

Qu'est ce qu'un habitat?

Un **habitat naturel** est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.

Il peut s'agir d'un grand type de milieu (grand cours d'eau, falaises...) ou de milieux plus restreints (tourbière de pente, pelouse calcaire...);

Exemple: une forêt de hêtres est un habitat naturel. On peut préciser la définition de l'habitat en étudiant le sol, l'exposition, les plantes qui le compose; on pourra ainsi distinguer plusieurs types de forêts de hêtres qui seront autant d'habitats naturels différents.

Un **habitat d'espèce** est un milieu où vit l'espèce, à l'un des stades de son cycle biologique.

Exemple: l'habitat d'une chauve souris correspond à la grotte où elle passe l'hiver mais aussi à l'arbre où elle peut passer l'été ou encore ses secteurs de chasse privilégiés.

Que sont la directive « Habitats » et le réseau natura 2000?

La **directive « Habitats »** est une directive européenne concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de **sites d'intérêt communautaire** (le **réseau Natura 2000**) abritant des habitats naturels ou des espèces de faune et de flore sauvages **d'intérêt communautaire**.

Une autre directive européenne appelée directive « Oiseaux » permet la désignation de sites pour le réseau Natura 2000 pour leur richesse en espèces d'oiseaux listées dans cette même directive (sites dits **Zones de Protection Spéciale: ZPS**). Par conséquent, la directive « Habitats » ne traite pas de la problématique « oiseaux ».

*Le site de la Haute vallée de la Garonne est désigné comme site d'intérêt communautaire dans le cadre des deux directives : la directive « Habitats » (site dit **Zone Spéciale de Conservation: ZSC**) et la Directive Oiseaux..*

Qu'est ce que l'intérêt communautaire?

Un **habitat d'intérêt communautaire** est un habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant une caractéristique d'une des 6 grandes régions naturelles européennes (aussi appelées zones biogéographiques, il en existe 4 en France: zones alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne). La liste de ces habitats est donnée dans l'annexe I de la directive « Habitats ».

Exemple: les hêtraies acidiphiles à myrtilles sont d'intérêt communautaire. On en trouve beaucoup sur le site de la Haute Vallée de la Garonne.

Une **espèce d'intérêt communautaire** est une espèce en danger, rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire restreint bien délimité) présente sur le territoire communautaire. La liste de ces espèces est donnée dans l'annexe II de la directive « Habitats » et dans l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Exemple: le lézard des Pyrénées est un reptile d'intérêt communautaire présent sur la Haute vallée de la Garonne.

Un **habitat ou une espèce prioritaire** est un habitat naturel ou une espèce menacés sur le territoire européen et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Exemple: les forêts de tilleuls et d'érables sur gros éboulis sont un habitat prioritaire présent sur la Haute Vallée de la Garonne; la Rosalie des Alpes est une espèce d'insecte prioritaire qui habite les forêts de la Haute Vallée de la Garonne.

Un **site d'intérêt communautaire** est un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la biodiversité dans la zone biogéographique concernée. Le réseau Natura 2000 est constitué de sites d'intérêt communautaire désignés en ZPS ou en ZSC (voir plus haut).

Le site de la Haute Vallée de la Garonne est un site d'intérêt communautaire désigné sous l'égide des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

BIBLIOGRAPHIE

VEGETATION ET FAUNE

- ARRIBAS, O., (1994) – Una nueva especie de lagartija de los Pirineos Orientales : *Lacerta* (*Archaeolacerta*) *aurelioi* sp. Nov (Reptilia : Lacertidae). *Boll. Mus. Reg. Sci. Nat. Tor.*, 12 (1) : 327-351.
- ASTRE, C., (2000). – Inventaire des habitats forestiers présents dans le site Natura 2000 du Biros (Ariège). *INP-ENSAT-ONF rapport de stage de deuxième année*, 36 pages + annexes et cartes.
- BERTRAND, A., (1990). – Le Statut de la Loutre *Lutra lutra* L. dans les Pyrénées Centrales (Ariège et Haute Garonne). *Ariège Nature*, 1: 52-69.
- BERTRAND, A., (2001). – Les chauves souris sur le site Natura 2000 du Biros. *ANA-ONF rapport d'étude*, 17 pages + cartes.
- BERTRAND, A., (2002). – Les chauves souris sur le site Natura 2000 du Vallier. *ANA-ONF rapport d'étude*, 13 pages + cartes.
- BOUDRIE, M., (1995). – Observations ptéridologiques dans le département de la Haute-Garonne. *Le monde des plantes*, 452: 1-3.
- DUPIAS, G., (1966). - Le Pic de Burat. *Le monde des plantes*, 350: 7-8.
- DUPIAS, G., (1969). – Aperçu sur la végétation des massifs de Crabère et de Maubermé (Pyrénées Centrales). *Le monde des plantes*, 362: 1-4.
- DURRIEU, G., (1966). – Notes floristiques pyrénéennes. *Le monde des plantes*, 351: 10.
- GAMISANS, J., LAITUNG, B. et MAZARD, M., (1998). – Etude floristique, phytosociologique et cartographie des tourbières de la Vallée de l'Isard (Ariège). *Université Paul Sabatier-ONF rapport d'étude*, 31 pages + cartes.
- ONF Ariège, (1997). – Aménagement Forestier de la Forêt du Biros. *ONF*, 110 pages + annexes.
- BARDAT, J. et col., (1999). - Prodrôme des végétations de France. ? 65p.
- BASSI, I., (2000). - Etude préalable à l'élaboration du document d'objectifs sur le site Natura 2000 de Néouvielle. *Mémoire de DESS de l'INPL, Parc National des Pyrénées*, 33p.
- BAUDIERE, A. et SERVE, L., (1971). - Organisation morphologique et rôle des végétaux dans la dynamique des formations superficielles en milieu supraforestier. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, ? : 77-93.
- BERNIER, N. et ANDRE, J., (1998). - Dynamique de la biodiversité en milieu subalpin: exemple de diversité des processus et gestion de l'espace en moyenne vallée de Tarentaise. *Ecologie*, 29: 547-555.
- BERTAUDIERE, V. et MONTES, N., (1993). - Cartographie, dynamique et aperçu floristique du versant sud de la station de genévriers thurifères de la Montagne de Rié. *Mémoire de maîtrise de l'Université Paul Sabatier, Toulouse*. 58p.
- BOTINEAU, M. et GHESTEM, A., (1993). - Quelques aspects originaux des formations préforestières du Centre Ouest. *Coll. phytosoc. XXII: Syntaxonomie typologique des habitats*, 333-346.
- CHOUARD, P., (1934). - Cycles d'évolution du tapis végétal et du relief du sol dans la Haute Montagne. *Ann. Géogr.*, 43: 460-477.
- CHOUARD, P., (1942). - Le peuplement végétal des Pyrénées centrales: Les montagnes calcaires de la vallée de Gavarnie. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 89: 257-260.
- CHOUARD, P., (1943). - Le peuplement végétal des Pyrénées centrales: Les montagnes calcaires de la vallée de Gavarnie, suite 1. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 90: 1-4.
- CHOUARD, P., (1943). - Le peuplement végétal des Pyrénées centrales: Les montagnes calcaires de la vallée de Gavarnie, suite 2. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 90: 25-29.
- CHOUARD, P., (1949). - Coup d'oeil sur les groupements végétaux des Pyrénées centrales. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 96: 145-149.
- DUPIAS, G., (1960). - La Montagne de Rié. *Le monde des plantes*, 329: 3-5.
- DUPIAS, G., (1962). - Le Pic du Gar: une belle herborisation en Comminges. *Le monde des plantes*, 336: 7-9.
- DUPIAS, G., (1964). - Le massif du Cagire: végétation et flore. *Le monde des plantes*, 345: 8-11.
- DUPIAS, G., (1966). - Le Pic de Burat. *Le monde des plantes*, 350: 7-9.
- DUPIAS, G., (1969). – Aperçu sur la végétation des massifs de Crabère et de Maubermé (Pyrénées centrales). *Le monde des plantes*, 362: 1-4.
- DUPIAS, G., (1985). - Végétation des Pyrénées, notice détaillée de la carte de végétation. *Editions du CNRS*, 209p.

GAUSSEN, H., (1927). - Note sur l'importance de la vallée de la Garonne comme limite. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 74: 47-63.

GAUSSEN, H., (1935). - Congrès de 1935 à St Gaudens et Luchon, rapport général. *AFPEM*, IV: 140-157.

GAUSSEN, H., (1940). - Les forêts de la Garonne pyrénéenne et du Val d'Aran. *Rev. Géo. des Pyr. et du Sud Ouest*, XI: 1-22.

GAUSSEN, H., (1940). - Les forêts du pays de Luchon. *Rev. Géo. des Pyr. et du Sud Ouest*, XI: 111-130.

GRUBER, M., (1978). - La végétation des Pyrénées ariègeoises et catalanes occidentales. *Thèse de l'Université d'Aix-Marseille III*, 305p + annexes.

GRUBER, M., (1981). - Espèces indicatrices des différents étages de végétation dans les Pyrénées. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 128: 295-302.

GRUBER, M., (1991). - Les relations climat-végétation dans les Pyrénées Centrales françaises. *Acta Botanica Malacitana.*, 16: 405-415.

GRUBER, M., (1980). - Etages et séries de végétation de la chaîne pyrénéenne. *Ecologia Mediterranea*, 5: 147-174.

JOACHIM, J., BOUSQUET, J.-F., FAURE, C. (1997) - Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. AROMP, MNHN, Toulouse, 262p.

OFFICE DE GENIE ECOLOGIQUE, (1995). - Etude de la Montagne de Rié: stations de Genevriers thurifères. *OGE*, 145p.

PRUD'HOMME, F., (2004) – *Contribution à la connaissance de l'avifaune d'intérêt communautaire de la Haute vallée de la Garonne* – Rapport interne ONF Haute Garonne et Gers.

PRUD'HOMME, F., (2004) – *Contribution à la connaissance des habitats naturels de la Haute vallée de la Garonne* – Rapport interne ONF Haute Garonne et Gers et Conservatoire botanique pyrénéen.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 : Habitats forestiers. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 3 : Habitats humides. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5 : Habitats rocheux. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 6 : Espèces végétales. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : Espèces animales. La documentation Française. Paris.

MNHN, ONF (1995) - Inventaire de la faune de France. Nathan, 415 p.

SAULE, M., (1991). - La grande flore illustrée des Pyrénées. *Editions Milan*, 765p.

DOCUMENTS DE REFERENCES NATIONAUX OU EUROPEENS

CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, (1992). - Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. *Journal officiel des communautés européennes* du 22.7.92, L206: 7-50.

ENGREF, (1997). - CORINE biotopes, version originale: type d'habitats français. *ENGREF Nancy*. 210p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, (1998). - Les habitats de Midi Pyrénées, nomenclature Corine. *Office National des Forêts Midi Pyrénées*, 42p.

RAMEAU, J.C., (1994). - Référentiel français des habitats concernés par la directive Habitats. *ENGREF, ministère de l'agriculture et de la pêche*, 98p.

PELOUSES et PASTORALISME

GRUBER, M., (1979). - Les pelouses calcicoles orophiles et nordiques des étages subalpin de type médio-européen et alpin en Ariège et en Pyrénées catalanes occidentales. *Ecologia Mediterranea*, 4: 75-94.

VERTES, F., (1987). - Rôle diagnostique de la phytosociologie pour une évaluation scientifique de la valeur pastorale d'un territoire. *Coll. phytosoc. XV: Phytosociologie et conservation de la nature*, 667-674.

DUTOIT, T. et ALARD, D., (1996). - Les pelouses calcicoles du nord ouest de l'Europe: analyse bibliographique. *Ecologie*, 27: 5-34.

RIVAS-MARTINEZ, S., (1977). - Sur la syntaxonomie des pelouses thérophytiques de l'Europe occidentale. *Coll. phytosoc. VI: Les pelouses sèches*, 55-67.

NEGRE, R., (1972). - La végétation du bassin de l'One, 5: les reposoirs, les groupements hygrophiles et les prairies de fauche. *Boletim da sociedade brotenaria*, XLVI: 271-343.

TOSCA, C., (1973). - Les pelouses subalpines des Pyrénées centrales, leur valeur pastorale. *Fourrages*, ? : 45-75.

CHABROL, P., (1953). - La question sylvo-pastorale dans l'Ariège et de la Haute Garonne. *Ann. Féd. Pyr. d'Eco. Mont.*, XIX: 39-47.

DELPECH, R., (1979). - Réflexions sur quelques problèmes biologiques soulevés par l'exploitation pastorale en Montagne. in *INRA, Pâturages d'altitude et parcours méditerranéens*: 45-55.

DURU, M. et col., (1979). - Recherche sur les problèmes pastoraux pyrénéens. in *INRA, Pâturages d'altitude et parcours méditerranéens*: 231-255.

BOUGET, J., (1934). - Amélioration de la flore des hauts pâturages des Pyrénées centrales, première partie. *Ann. Féd. Pyr. d'Eco. Mont.*, III: 111-122.

DELPECH, R., (1998). - Le diagnostic phytosociologique appliqué à des communautés herbacées d'altitude. *Ecologie*, 29: 67-72.

BORNARD, A., COZIC, P., BRAU-NOGUE, C. (1996). - Diversité spécifique des végétations en alpages: influence des conditions écologiques et des pratiques. *Ecologie*, 27: 103-115.

BOULLET, V., (1988). - Organisations et dynamiques structurales des anciens parcours pastoraux en milieux calcicoles atlantiques. *Coll. phytosoc. XVI: Phytosociologie et Pastoralisme*, 157-193.

CHABROL, P., (1954). - De l'influence du relief dans l'étude des questions pastorales pyrénéennes (Haute Garonne et Ariège). *Revue Forestière Française*, 12: 745-754.

GAUSSEN, H., (1922). - Prairie et pâturages en montagne. *Office agricole de la Haute Garonne, Journ. d'agric. du Sud Ouest*, 1-15.

GAUSSEN, H., (1922). - Améliorations pastorales et prairies de montagne. *Bull. Soc. d'Hist. Nat. de Toulouse*, L: 299-333.

GAUSSEN, H., (1923). - Améliorations pastorales et prairies de montagne. *Bull. Soc. d'Hist. Nat. de Toulouse*, LI: 133-163.

CHOUARD, P., (1933). - L'origine de la vie pastorale en haute montagne d'après des documents botaniques. *Soc. de Biogéographie*, 85: 64-?.

ANALYSE PAYSAGERE ET HISTORIQUE

LEGENDRE, A. et LE MOING J.M., (1992). - La localisation d'espaces naturels sensibles par l'analyse paysagère: cas du Haut-Comminges. *CAUE 31*, 82p.

FAGET, N., (1997). Evolution historique et particularité environnementale du massif forestier Gar-Cagire. *Mémoire de maîtrise de Géographie de l'Université de Toulouse-Le Mirail*. 82p.

FORETS

BARTOLI, M.; LARGIER, G.; ABGRALL, S.; LUXCEY, E., (1999). - Une base cartographique de données phyto-écologiques issue des relevés de catalogues de types de stations forestières. *Rev. Forest. Fr.*, LI: 47-56.

LARGIER, G., (1988-a). - Pré-étude pour une typologie forestière d'une partie du front pyrénéen. *ONF Toulouse*, 113p.

LARGIER, G., (1988-b). - Approche stationnelle d'une hêtraie montagnarde, la forêt domaniale de Cagire. *ONF Toulouse*, 68p.

LARGIER, G., (1990). - Gestion forestière et analyse du milieu; un exemple d'étude des stations: typologie d'une hêtraie montagnarde des pyrénées centrales (la forêt domaniale de Cagire, Haute-Garonne). *Botanica pirenaico-cantabrica*, Jaca y huesca: 665-684.

MARTIN, I., (1993). - Typologie des hêtraies pyrénéennes. *Mémoire de DESS de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse - ONF, Toulouse*. 39p.

ONF SID Gers et Haute-Garonne, (1998). - Révision d'aménagement forestier 1998-2017: Forêt Domaniale de Gar-Cagire. *ONF SID Gers et Haute-Garonne*, 162p + annexes.

ONF, Mission forêts de montagne, (1996). - Rencontre technique: « autour des stations forestières de Pyrénées Centrales ». ONF. 60p.

GEOLOGIE

BARRERE, C., (1984). - Notice explicative de la feuille Arreau à 1/50000ème. BRGM, 63p.
DELFAUD, J., (1982). - Carte géologique de la couverture septentrionale du massif de la barousse entre Neste et Job au 1/20000ème. *Thèse de l'Université Paul Sabatier de Toulouse*.
GAURAN, R., (1973). - Les terrains secondaires nord pyrénéens du massif du Cagire et de ses abords orientaux. *Thèse de l'Université Paul Sabatier de Toulouse*, 150p.

FINANCEMENTS NATURA 2000

ALLEGRINI, C.; BAILLY, G.; COSAR-LECOCQ, M.; NORMANDIN, D., (2000). - Etude des coûts suscités par l'application de la directive Habitats à la gestion des milieux forestiers. Application à sept sites-test franc-comtois. SFFC, ONF, CRPF, 148p.
CRPF Midi Pyrénées, (2000). - Définition et évaluation de modes de gestion en forêt privée sur projets de sites Natura 2000. CRPF, 220p.

MILIEUX NATURELS DIVERS

PARDE, J.M. et NOBLE, F., (1998). - Tourbières de Haute-Garonne. AREMIP, 75p.

DIVERS

COUSTILLE, A., (1999). - Le réseau Natura 2000: étude préparatoire au document d'objectifs sur le site 3105. ONF SID Gers et Haute-Garonne, 20p.

RAPPORTS REALISES POUR LA DEFINITION DE L'ETAT INITIAL DU DOCOB

ADASEA 31, (2004). – *Diagnostics de la situation agricole du Site Natura 2000 – 3104 Haute vallée de la Garonne*. Rapport interne, 29 p.
ASSOCIATION NATURE COMMINGES, (2003). – *Les activités de Loisirs et leurs impacts sur le Site Natura 2000 de la Haute vallée de la Garonne*. Rapport interne, 102p.
BASSET, P. (2005). – *Les tourbières d'Uls. Site Natura 2000. Etude et conservation des milieux tourbeux*. Rapport BTS GPN – ONF. 40p.
BERTRAND, A., (2004). – *Le desman des Pyrénées - Synthèse des connaissances dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs. Site Natura 2000 Haute vallée de la Garonne*. Rapport interne AED. 27p.
BRUSTEL H., VALLADARES L.: 2003. *Inventaire des coléoptères saproxyliques et évaluation du site Natura 2000 (FR 7300883) Haute vallée de la Garonne*. Rapport ESAP ; 12 p.
DELAUNAY A., (2003). – *Inventaire des chiroptères pour la réalisation du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Haute vallée de la Garonne »*. Rapport interne ONF-GCMP, 20p.
CRPF MIDI PYRENEES, (2004). – *Structure Foncière de la Forêt privée sur le Site Natura 2000 Haute vallée de la Garonne. Identification et synthèse des pratiques de gestion en forêt privée*. Rapport interne, 5p.
NATURE MIDI PYRENEES, (2003). – *Localisation, habitat et conservation du Léopard des Pyrénées Iberolacerta aranica sur le Site Natura 2000 FR7300883 « Haute vallée de la Garonne »*. Rapport interne, 17 p.
PRUD'HOMME, F., (2004). – *Cytisus oromediterraneus en Haute Garonne*. Isatis 31, n°3 : 17-20.
PRUD'HOMME, F., BASSET, P., (2005). – *Approche phytosociologique et sphagnologique des tourbières du plateau d'Uls (31)*. Isatis 31, n°4, p.102-115.

ANNEXES

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Liste des cartes jointes:

- **Carte 1: carte des habitats naturels (typologie Corine biotope)**
- **Carte 2: carte des habitats naturels d'intérêt communautaire (typologie EUR 15)**
- **Carte 3: carte des habitats des espèces d'intérêt communautaire**
- **Carte 4: carte des gestionnaires agricoles**
- **Carte 5: carte des utilisations agricoles**
- **Carte 6: carte des propriétés forestières**
- **Carte 7: carte de la gestion forestière**
- **Carte 8: carte des activités de tourisme et de loisirs**
- **Carte 9: carte des activités de chasse et de pêche**
- **Carte 10: carte des phénomènes naturels**
- **Carte 11: carte de synthèse des actions de gestion préconisées dans le cadre de la Directive Habitats**

Les habitats peuvent se trouver de façon « pure » non mélangés à d'autres habitats. Ils sont alors indiqués par leur code CORINE (typologie de référence des habitats naturels européens).

Exemple : 41.12 : Hêtraies acidiphiles

Parfois les habitats sont mélangés. Ainsi, on peut imaginer une pelouse envahie par une lande. Si cette colonisation est récente, les composantes de la pelouse sont toujours présentes mélangées aux composantes de la lande de façon indissociable.

On dit alors que l'on est en présence d'un mélange d'habitats. Ils sont alors présentés dans la légende avec les codes CORINE des deux (ou plus) types d'habitats reliés entre eux par un x.

Exemple : mélange entre une pelouse mésophile à Nard et une pelouse à Brachypode : 35.12x34.323J

L'habitat noté en premier est proportionnellement majoritaire.

Il se peut également que les habitats soient bien différenciés mais représentés par quelques tâches au milieu d'un (ou plusieurs) autre(s) habitat(s). Les tâches sont cependant trop petites pour être cartographiées. Ainsi il peut y avoir quelques dalles rocheuses au milieu d'une pelouse. On dit alors que les habitats sont en mosaïque et on les représente dans la légende avec les codes CORINE reliés entre eux par un +.

Exemple : mosaïque entre une pelouse hygrophile à Nard et des bas marais acides : 36.312+54.4

L'habitat noté en premier est proportionnellement majoritaire.

Avec ce jeu des mélanges et des mosaïques, on arrive à plus de 190 types d'entités.

Et la prospection de terrain aura permis de différencier et cartographier plus de 1665 entités (polygones)...

Par souci de lisibilité, seul l'habitat majoritaire au sein de chaque unité cartographiée a été représenté dans les cartes n° 1 et 2, mention n'est pas faite du détail des mosaïques et des mélanges.



ONF - Agence de St-Gaudens
USPNS - N° 14 11 2005

Site Natura 2000
N° FR7300883

Haute Vallée de
la Garonne

Légende de la
carte des habitats naturels
identifiés sur le site

Typologie Corine biotope



Eaux douces

- 22.11 - Eaux oligotrophes pauvres en calcaire
- 22.12 - Eaux mésotrophes
- 24.11 - Ruisselets
- 22.3113x22.11 - Gazon d'isoètes euro-sibériens

Landes

- 31.21 - Landes sub-montagnardes à myrtilles
- 31.22 - Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune
- 31.23 - Landes atlantiques à Bruyère vagabonde
- 31.84 - Landes à Genêt à balais
- 31.8422 - Landes à Genêt purgatif
- 31.86 - Landes à Fougère aigle
- 31.41 - Landes naines à Azalée et à myrtilles
- 31.42 - Landes à Rhododendron ferrugineux
- 31.43 - Fourrés à Genévrier nain
- 31.47 - Landes à Raisin d'ours
- 31.49 - Ilots montagnards à Dryade à huit pétales
- 31.6214 - Broussailles de saules pyrénéens

Pelouses et hautes herbes

- 34.11* - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux
- 34.323J - Pelouses calcaires à Brachypode
- 35.12* - Prairies à Agrostis et Fétuque
- 36.31* - Gazon à Nard raide et groupements apparentés
- 36.311* - Nardales mésophiles pyrénéo-alpines
- 36.312* - Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Nard raide
- 36.314* - Pelouses pyrénéennes fermées à Gispet
- 36.332 - Pelouses en gradins à Gispet
- 36.341 - Pelouses à Lalche courbée
- 37.311 - Prairies calcaires à Molinie
- 37.83 - Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques
- 38.11 - Pâturages continus
- 38.2 - Prairies de fauche de basse altitude

Forêts

- 41.12 - Hétraies atlantiques acidiphiles
- 41.14 - Hétraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques
- 41.16 - Hétraies sur calcaire
- 41.29 - Chénaies-frénaies pyrénéo-cantabriques
- 41.4* - Forêts moites de pentes et ravins
- 41.56 - Chénaies ibéro-atlantiques acidiphiles
- 41.833 - Bois de Bouleaux pyrénéens
- 41.E - Bois de Sorbiers sauvages
- 41.14 - Hétraies neutrophiles à faciès sapinière
- 42.13 - Sapinières pyrénéennes acidiphiles
- 42.1331 - Sapinières pyrénéennes à Rhododendron ferrugineux
- 42.41 - Forêts de pins de montagne

Zones humides

- 54.1 - Sources
- 54.11 - Sources acides
- 54.12* - Sources pétifiantes avec formation de tuf
- 51.11 - Buttes, croupes et pelouses tourbeuses
- 54.24 - Tourbières basses alcalines pyrénéennes
- 54.4 - Bas-marais acides
- 54.4224 - Tourbières basses sub-atlantiques à Lalche, Jonc et Sphaignes
- 54.53 - Bourbiers tremblants à Carex à bec

Habitats rocheux

- 61.12 - Eboulis siliceux des montagnes nordiques
- 62.12 - Falaises calcaires des Pyrénées centrales
- 62.21 - Falaises siliceuses des montagnes médio-européennes
- 62.3 - Dalles rocheuses

Autres

- 83.31 - Plantations de conifères
- 83.325 - Autres plantations d'arbres à feuilles caduques
- 88 - Mines et passages souterrains

— Habitat d'intérêt communautaire

—* Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Agence Interdépartementale
de la Haute Garonne
et du Gers



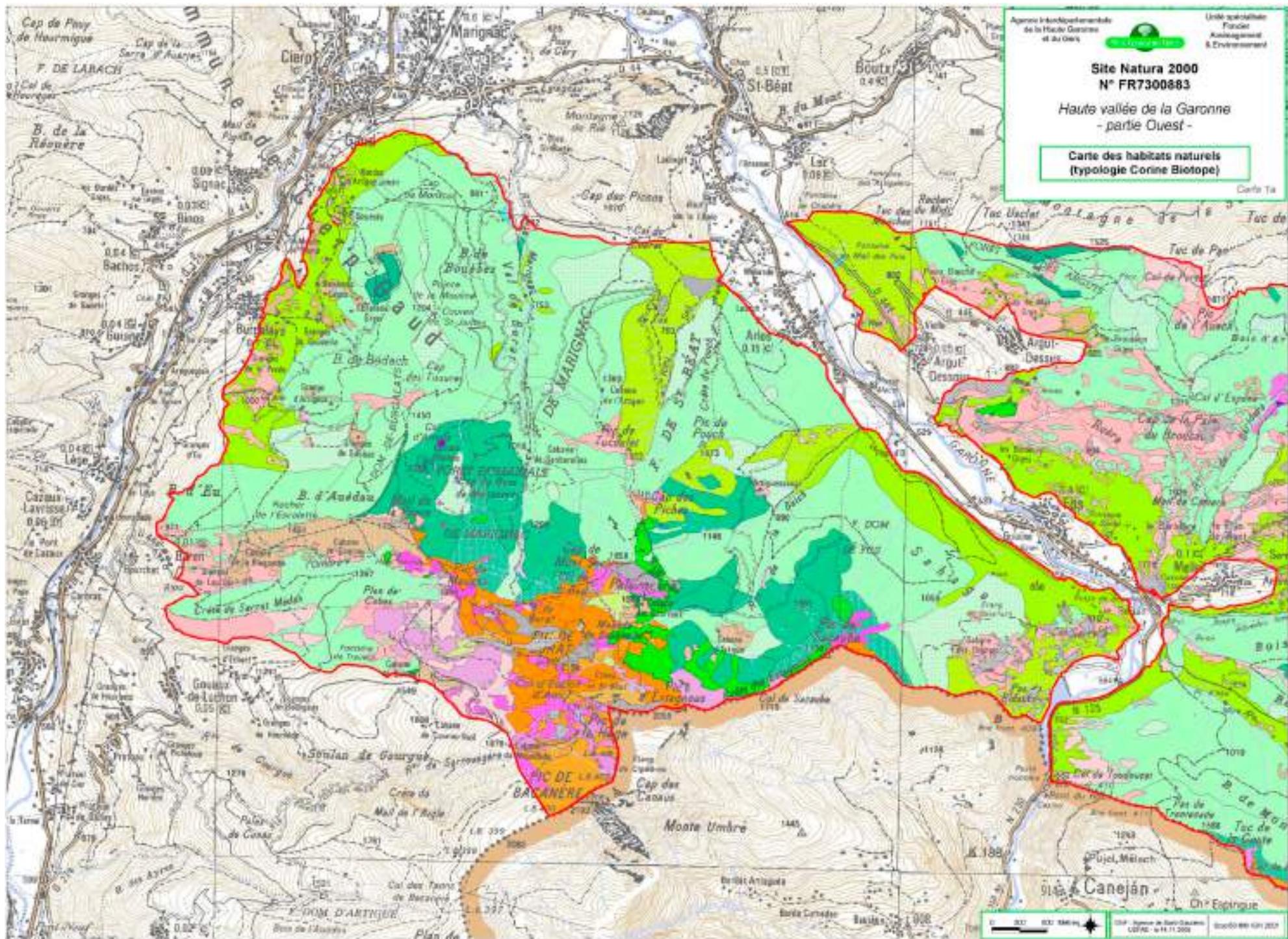
Unité spécialisée
Fonction
Aménagement
& Environnement

Site Natura 2000
N° FR7300883

Haute vallée de la Garonne
- partie Ouest -

Carte des habitats naturels
(typologie Corine Biotope)

Carte Ta



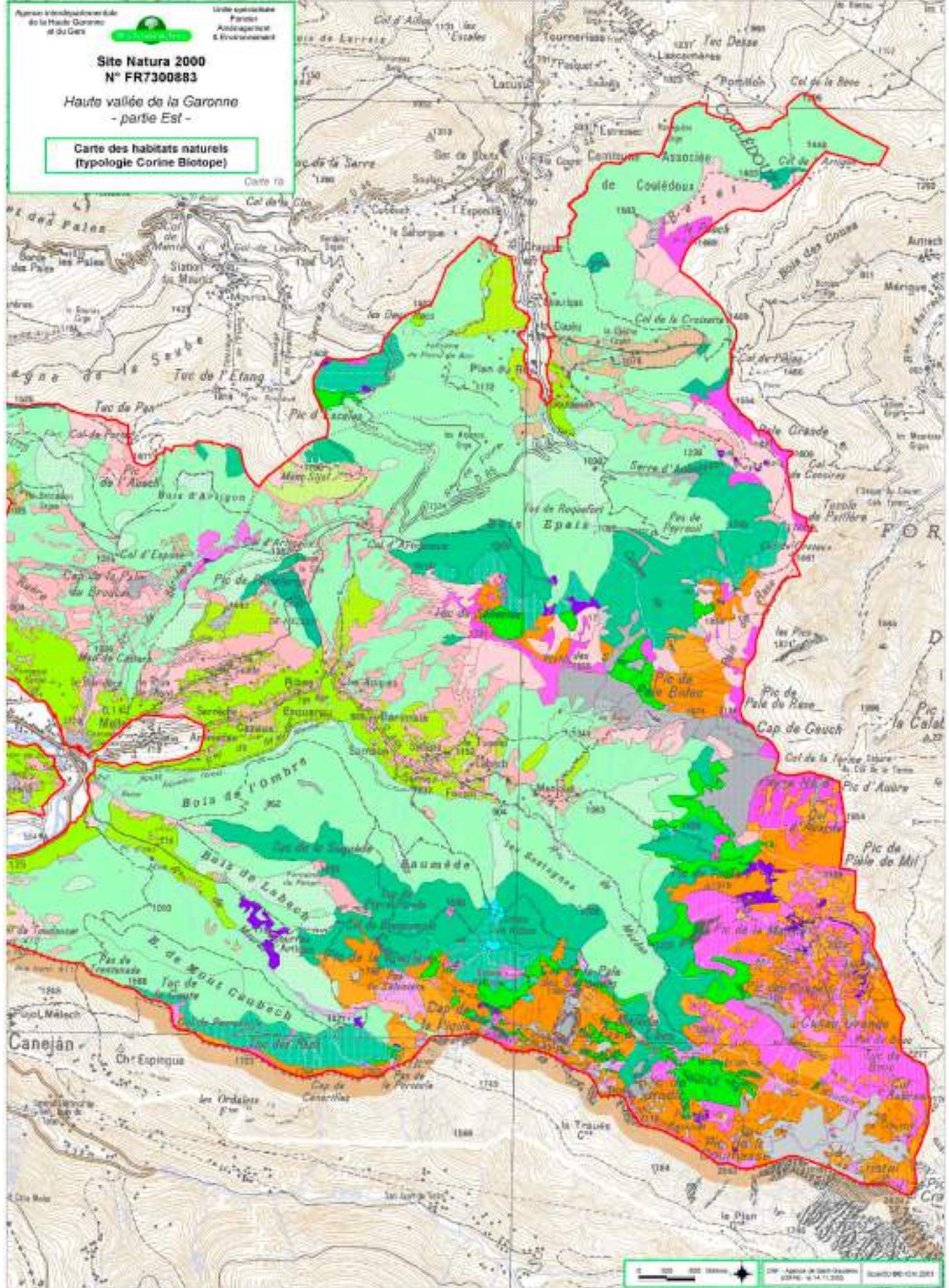


Site Natura 2000
N° FR7300883

Haute vallée de la Garonne
- partie Est -

Carte des habitats naturels
(typologie Corine Biotope)

Carte 7a



Eaux douces

 3130 : Eaux oligotrophes à Isoètes

Landes

-  4030 : Landes sèches
-  5120 : Formations à Genêt purgatif montagnardes
-  4060 : Landes alpines et subalpines

Pelouses et hautes herbes

-  6110* : Pelouses calcaires karstiques
-  6210 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
-  6230* : Formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes
-  6140* : Pelouses pyrénéennes siliceuses à Gispet
-  6410 : Prairies à molinies sur calcaire et argile
-  6430 : Mégaphorbiaies eutrophes
-  6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude

Forêts

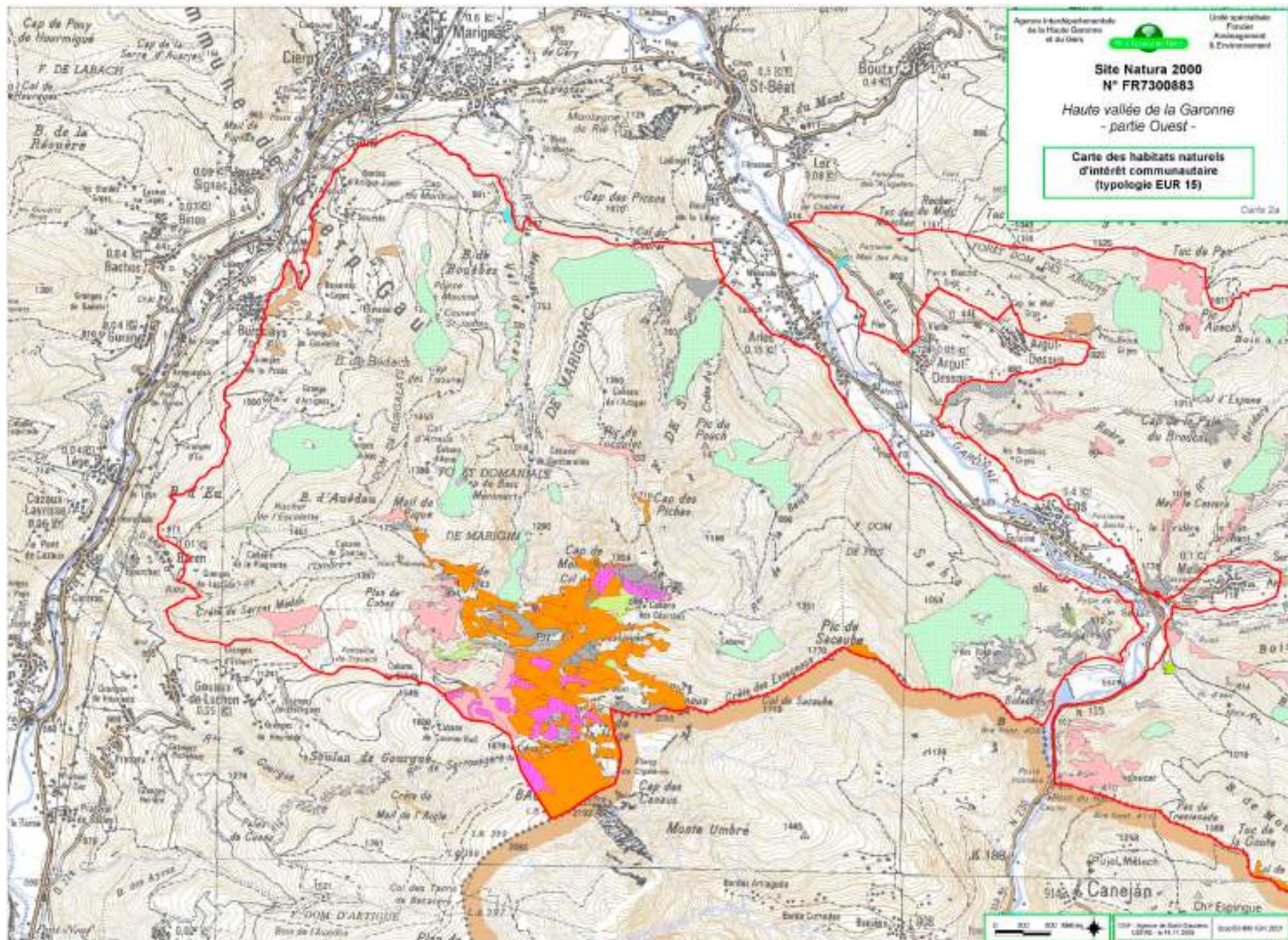
-  9120 : Hêtraies acidiphiles
-  9150 : Hêtraies calcicoles
-  9180* : Forêts de ravin
-  9430 : Forêts de pins de montagne

Zones humides

-  7220* : Sources pétrifiantes avec formation de tuf
-  7110* : Tourbières hautes actives
-  7230 : Tourbières basses alcalines
-  7140 : Tourbières de transition et tremblantes

Habitats rocheux

-  8110 : Eboulis siliceux
-  8210 : Falaises calcaires
-  8220 : Falaises siliceuses
-  8230 : Pelouses pionnières sur dômes rocheux



Parcours Intercommunales de la Haute Garonne et du Gers



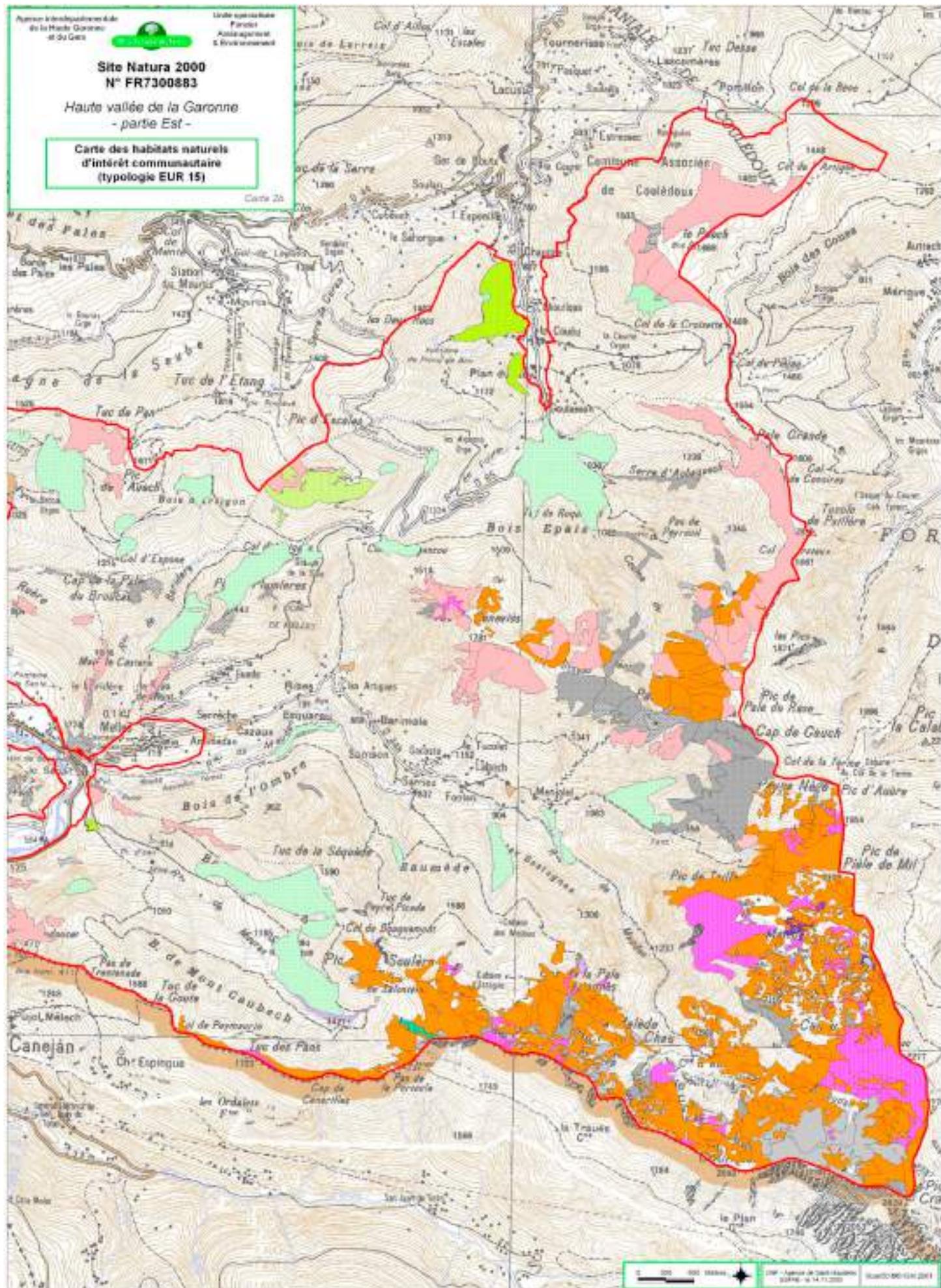
Unité opérationnelle
Parcs
Aménagement
& Environnement

Site Natura 2000
N° FR7300883

Haute vallée de la Garonne
- partie Est -

Carte des habitats naturels
d'intérêt communautaire
(typologie EUR 15)

Carte 2a



Agence Interdépartementale
de la Haute Garonne
et du Gers

Unité spécialisée
Paysage
Aménagement
& Environnement

Site Natura 2000
N° FR7300883

Haute vallée de la Garonne

**Carte des habitats d'espèces
d'intérêt communautaire**

Carte 3



LEGENDE

Chiroptères	Autres Espèces animales	Autre Espèce végétale
<p>Présence potentielle</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitat de l'espèce Zone favorable aux chiroptères <p>indices de présence des chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> Guano Présence sans identification 	<p>Présence potentielle - Habitats d'espèce:</p> <ul style="list-style-type: none"> Lézard des Pyrénées Rozalie des Alpes Grand Capricorne et Lucane Cerf-Volant Loutre et Desman des Pyrénées <p>Observations en 2003 - Données O.N.F. et G.C.M.P.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 & 2 Noctule 3 Petit Rhinolophe 4 Grand Rhinolophe+Petit Rhinolophe +Vespertilion de Natterer 5 Grand Rhinolophe+Petit Rhinolophe +Vespertilion à moustache+Grand Murin 	<p>Présence potentielle - Habitat d'espèce</p> <ul style="list-style-type: none"> Androsaco des Pyrénées <p>Observations en 2003 - Données A.E.D.</p> <ul style="list-style-type: none"> Desman des Pyrénées <p>Observations en 2003 - Données N.M.P.</p> <ul style="list-style-type: none"> Lézard des Pyrénées

Contours du site

0 500 1000 Mètres

INP - Agence de l'habitat (ex-DRIAP) - 14/05/2005

Site: FR7300883 2004

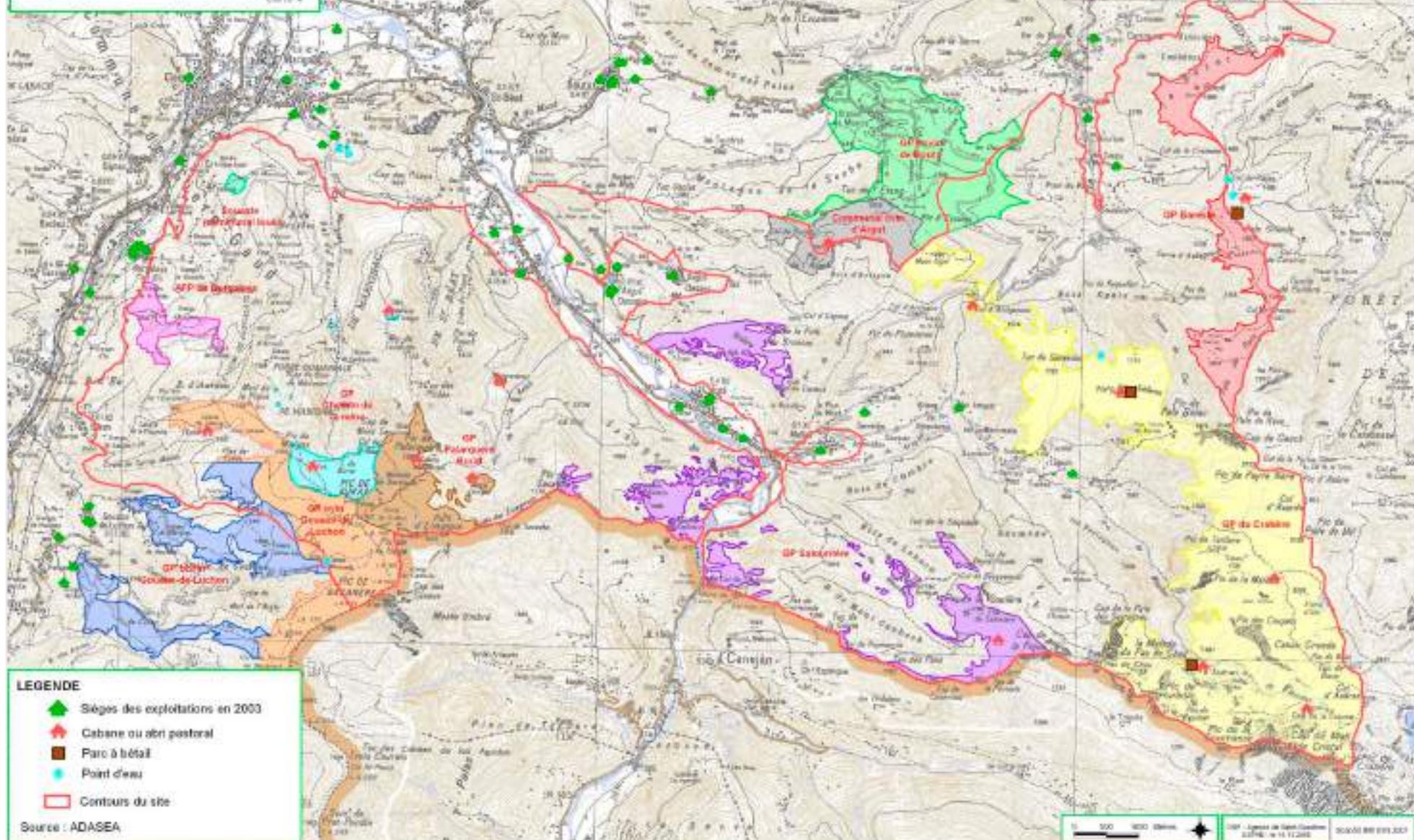


Site Natura 2000
N° FR7300583

Haute vallée de la Garonne

Carte des Gestionnaires agricoles

Carte 4



LEGENDE

- ◆ Sièges des exploitations en 2003
- ★ Cabane ou abri pastoral
- Parc à bétail
- Point d'eau
- Contours du site

Source : ADASEA

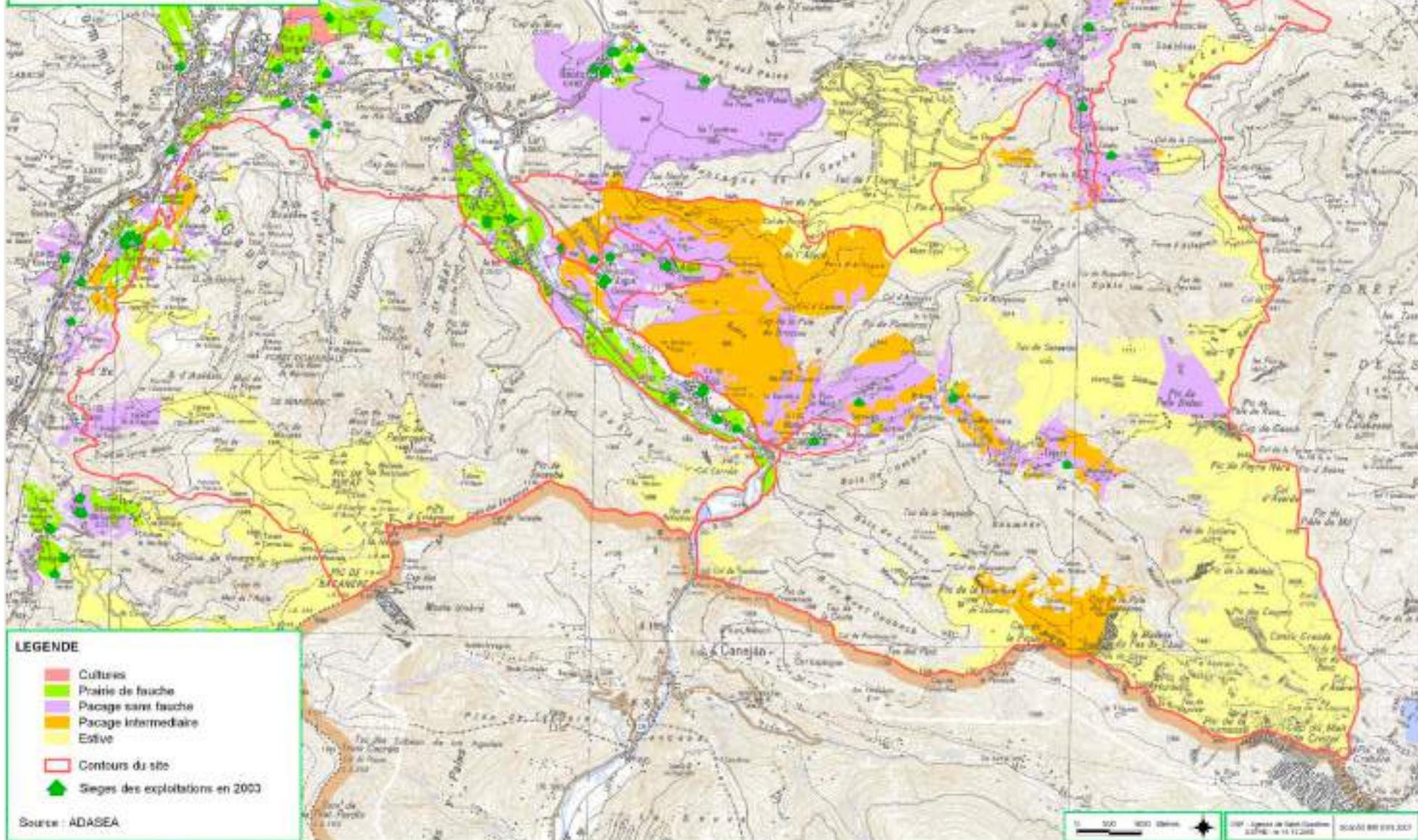


Site Natura 2000
N° FR7300883

Haute vallée de la Garonne

Carte des utilisations agricoles

Carte 2



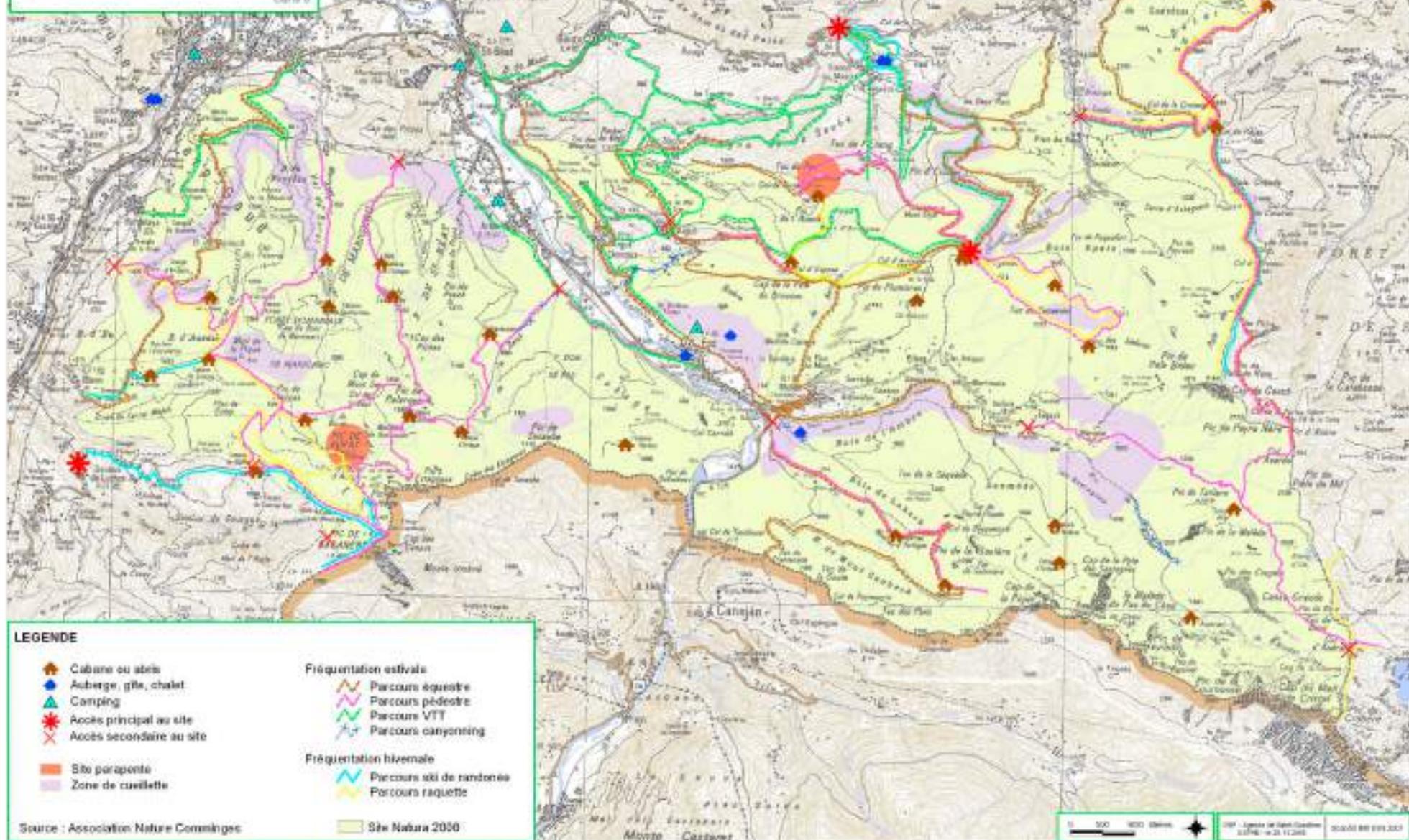


Site Natura 2000
N° FR7300583

Haute vallée de la Garonne

Carte des activités de tourisme et de loisirs

Carte 3



LEGENDE

- Cabane ou abris
- Auberge, gîte, chalet
- Camping
- Accès principal au site
- Accès secondaire au site
- Site parapente
- Zone de cueillette
- Fréquentation estivale
- Parcours équestre
- Parcours pédestre
- Parcours VTT
- Parcours canyoning
- Fréquentation hivernale
- Parcours ski de randonnées
- Parcours raquette
- Site Natura 2000

Source : Association Nature Comminges

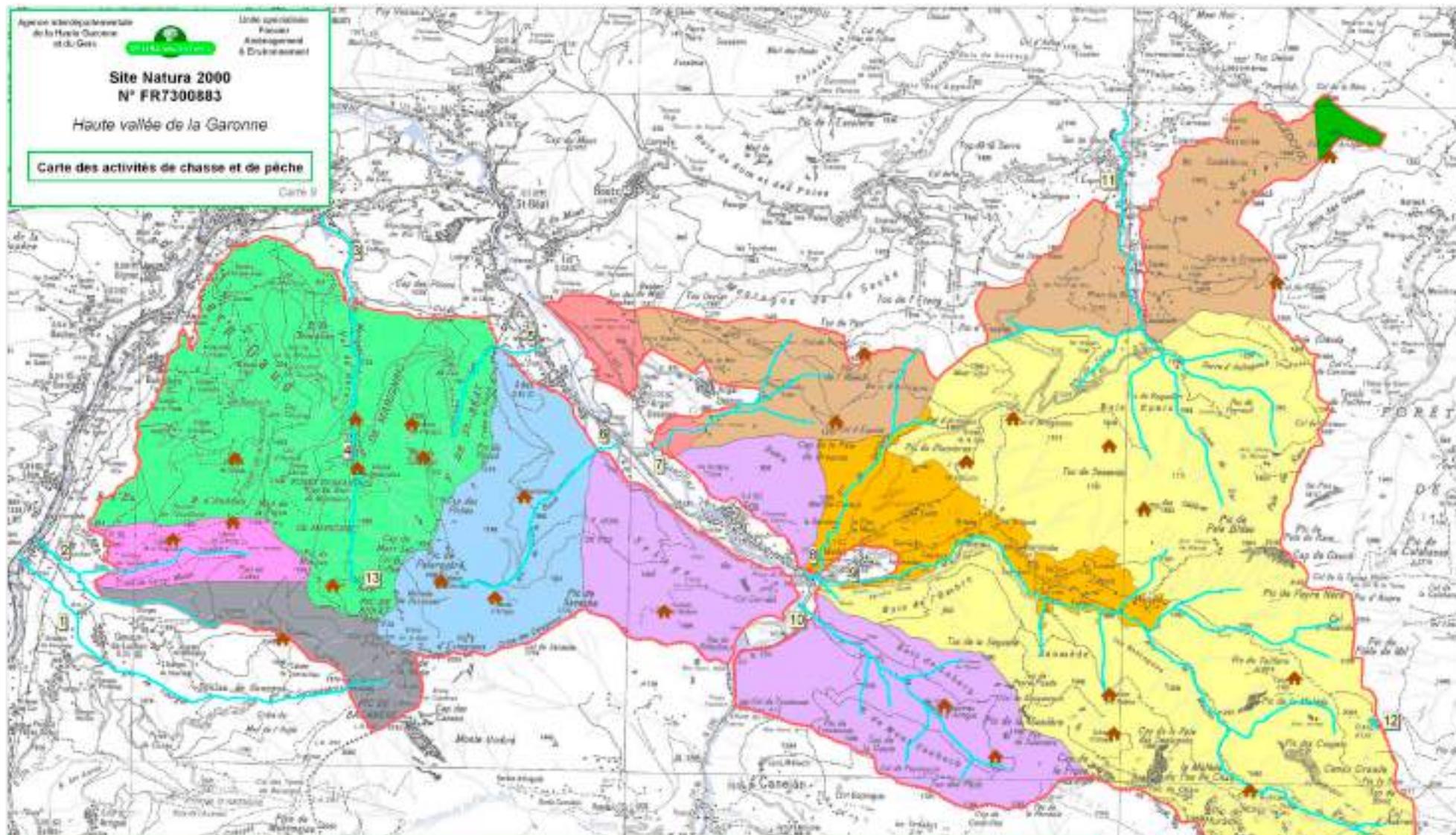


Site Natura 2000
N° FR7300583

Haute vallée de la Garonne

Carte des activités de chasse et de pêche

Carte 1



LEGENDE

Localités du domaine public

- Lot adjudgé du Bazet
- Lot amodé d'Argubi
- Lot amodé RTM Meilles
- Lot amodé du Burat
- Lot amodé de Fos

Activité CHASSE

Associations

- ACCA de Argut-Dessous
- ACCA de Arlos
- ACCA de Baren
- ACCA de Bours
- ACCA de Fos
- ACCA de Gouaux-de-Luchon
- ACCA de Portet-d'Aspet
- ACCA de Meilles
- ACM de Meilles
- AICA de Burat-Hourmignié

Zone pour
la chasse

Activité PECHE

Cours d'eau principal, affluents et sous-affluents

- AAPPMA de Clerp-Gaud
- AAPPMA de Marignac
- Fédération départementale de la pêche
- AAPPMA de Saint-Béat
- AAPPMA de Meilles
- AAPPMA de Fos
- AAPPMA de Sengouagnel

Lac

- AAPPMA de Meilles
- AAPPMA de Marignac
(réserve de pêche)

Cabanes couvertes au public

Contours du site

0 500 1000 2000m



IGP - Agence de Basses Pyrénées
L'EPN - n° 14 112495

2006/08/09 09:23:23

Agence interdépartementale
de la Haute Garonne
et du Gers

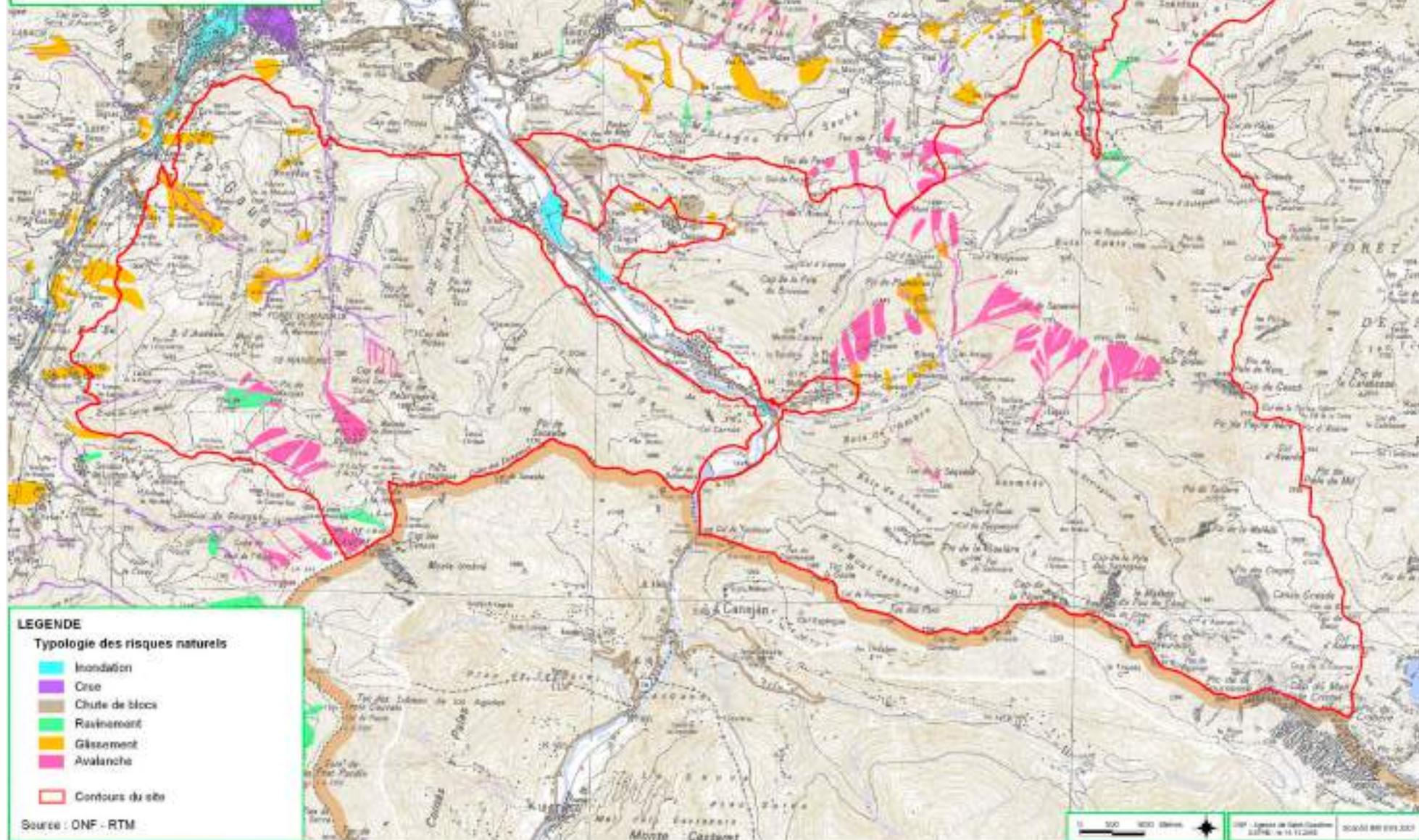
Unité opérationnelle
Risques
Aménagement
& Développement

**Site Natura 2000
N° FR7300883**

Haute vallée de la Garonne

Carte des phénomènes naturels

Carte 10



LEGENDE

Typologie des risques naturels

- Inondation
- Crue
- Chute de blocs
- Ravinement
- Glissement
- Avalanche
- Contours du site

Source : ONF - RTM

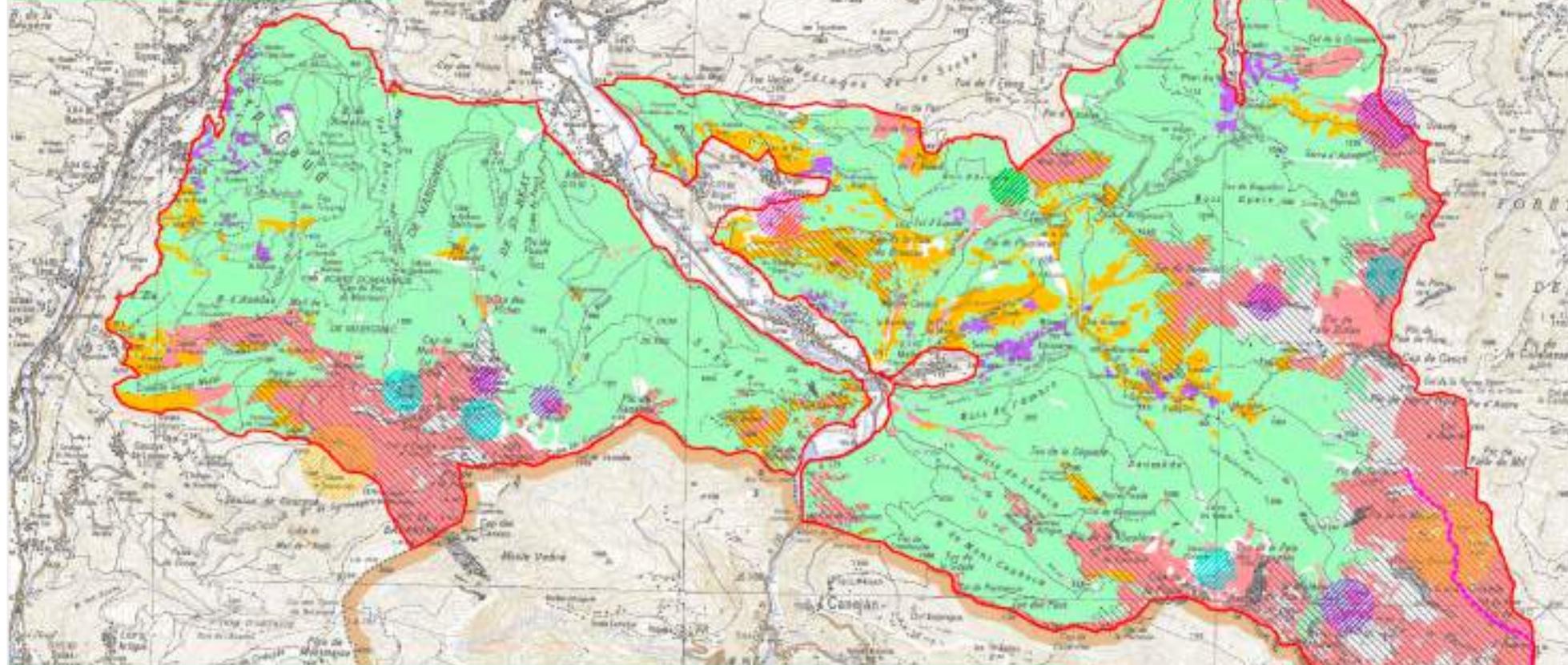


Site Natura 2000
N° FR7300883

Haute vallée de la Garonne

Carte de synthèse des actions de gestion
préconisées dans le cadre de la Directive Habitats

Carte 11



LEGENDE

Typologie des actions proposées : identifiant fiche action + libellé de l'action

Mesures surfaciques

- H-HEST1 : gestion par le pâturage extensif
- H-HEST2 : restauration des pelouses par la fauche ou le gyrobroyage
- H-HEST3 : gestion des prairies par la fauche et/ou le pâturage ou H-HAB11 (hors SAU)
- H-FORE2 : prise en compte des habitats d'espèce dans la gestion forestière
- Possibilité d'actions collectives (Groupements Pastoraux)

Mesures ponctuelles (zonage non exhaustif)

- H-ESPE1 : maintien des accès à leurs gîtes pour les chiroptères
- H-FORE1 : conservation des arbres remarquables
- H-HEST1 : améliorations pastorales
- H-HEST2 : zones test pour la création d'ouverture du milieu
- H-SUIV2 et H-SUIV3 : suivi de l'évolution de la végétation
- H-HAB12 : Amélioration de sentier de randonnée

Contours du site

CAHIERS DES CHARGES DES CAD ET DES CONTRATS NATURA 2000

- **Annexe H-EST 0 : Cahier des charges des Contrats d'Agriculture Durable**
- **Annexe H-HABI 0 : Cahier des charges des Contrats Natura 2000 pour les milieux ouverts**
- **Annexe H-ESPE0 : Cahier des charges des Contrats Natura 2000 pour les arbres remarquables**



ANNEXE H-EST 0
CAHIERS DES CHARGES
CONTRAT D'AGRICULTURE DURABLE
SITE Natura 2000
HAUTE VALLEE DE LA GARONNE

CAHIERS DES CHARGES

CONTRAT D'AGRICULTURE DURABLE

SITE HAUTE VALLEE DE LA GARONNE

Montant des Aides MAE (€/ha/an) souscrites dans le cadre d'un CAD en zone Natura 2000

(Source : DRAF Midi-Pyrénées / SREA)

Codification des actions agroenvironnementales en Midi-Pyrénées

NB : les cinq premiers caractères relèvent de la codification nationale, les deux derniers d'une codification régionale.

Le dernier chiffre est le "générique" de l'action (sauf exception pour la 1903A09) qui a été transmis à la Commission européenne

L'avant dernier chiffre est relatif à la nature de l'aide : le 0 concerne l'aide de base, le 1 le CAD et le 2 la marge Natura 2000

Les autres numérotations sont spécifiques à une action (par exemple lorsqu'il y a plusieurs sous actions)

N° Fiche	N°action	Libellé action	Nature de l'aide	Unité	Montant aide (€/ha/an)	Observations
	1901A01	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	Aide de base	ha	203,27	Recouvrement des ligneux > à 30 %
	1901A11	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	Aide si CAD	ha	243,92	Recouvrement des ligneux > à 30 %
H-EST 2	1901A21	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	Marge Natura 2000	ha	292,70	Recouvrement des ligneux > à 30 %
	1901C01	Mise en place d'équipements pastoraux	Aide de base	ml	0,25	Complémentaire à 1901A01 et 1901A02 (maxi=100ml/ha)
	1901C11	Mise en place d'équipements pastoraux	Aide si CAD	ml	0,30	Complémentaire à 1901A01 et 1901A02 (maxi=100ml/ha)
H-EST 2	1901C21	Mise en place d'équipements pastoraux	Marge Natura 2000	ml	0,36	Complémentaire à 1901A01 et 1901A02 (maxi=100ml/ha)
	1901D01	Supplément pour parcelle à accessibilité réduite	Aide de base	ha	260,40	Complémentaire à la 1901A01
	1901D11	Supplément pour parcelle à accessibilité réduite	Aide si CAD	ha	312,52	Complémentaire à la 1901A01 (+68,60€)
H-EST 2	1901D21	Supplément pour parcelle à accessibilité réduite	Marge Natura 2000	ha	375,00	Complémentaire à la 1901A01
	1902A01	Ouverture parcelle moyennement embroussaillée	Aide de base	ha	82,58	Recouvrement des ligneux < à 30 %
	1902A11	Ouverture parcelle moyennement embroussaillée	Aide si CAD	ha	99,09	Recouvrement des ligneux < à 30 %
H-EST 2	1902A21	Ouverture parcelle moyennement embroussaillée	Marge Natura 2000	ha	118,91	Recouvrement des ligneux < à 30 %
	1902C01	Mise en place d'équipements pastoraux	Aide de base	ml	0,25	Complémentaire à la 1902A01 (maxi=100ml/ha)
	1902C11	Mise en place d'équipements pastoraux	Aide si CAD	ml	0,30	Complémentaire à la 1902A01 (maxi=100ml/ha)
H-EST 2	1902C21	Mise en place d'équipements pastoraux	Marge Natura 2000	ml	0,36	Complémentaire à la 1902A01 (maxi=100ml/ha)
	1902D01	Supplément pour parcelle à accessibilité réduite	Aide de base	ha	57,17	Complémentaire à la 1902A01
	1902D11	Supplément pour parcelle à accessibilité réduite	Aide si CAD	ha	68,60	Complémentaire à la 1902A01
H-EST 2	1902D21	Supplément pour parcelle à accessibilité réduite	Marge Natura 2000	ha	82,32	Complémentaire à la 1902A01
	1903A01	Entretien d'un espace à faible productivité	Aide de base	ha	57,15	Action individuelle ou d'une structure collective
	1903A11	Entretien d'un espace à faible productivité	Aide si CAD	ha	68,58	Action individuelle ou d'une structure collective
H-EST 3 H-EST 1	1903A21	Entretien d'un espace à faible productivité	Marge Natura 2000	ha	82,30	Action individuelle ou d'une structure collective
	1903A03	Entretien d'un espace à productivité moyenne	Aide de base	ha	100,00	Action individuelle ou d'une structure collective
	1903A13	Entretien d'un espace à productivité moyenne	Aide si CAD	ha	120,00	Action individuelle ou d'une structure collective
H-EST 3	1903A23	Entretien d'un espace à productivité moyenne	Marge Natura 2000	ha	144,00	Action individuelle ou d'une structure collective
	1903A0A	Estive de classe I et de niveau A	Aide de base	ha	63,52	
	1903A1A	Estive de classe I et de niveau A	Aide si CAD	ha	76,22	
H-EST 1	1903A2A	Estive de classe I et de niveau A	Marge Natura 2000	ha	91,47	
	1903A0B	Estive de classe I et de niveau B	Aide de base	ha	50,82	
	1903A1B	Estive de classe I et de niveau B	Aide si CAD	ha	60,98	
H-EST 1	1903A2B	Estive de classe I et de niveau B	Marge Natura 2000	ha	73,18	
	1903A0C	Estive de classe I et de niveau C	Aide de base	ha	25,41	
	1903A1C	Estive de classe I et de niveau C	Aide si CAD	ha	30,49	
H-EST 1	1903A2C	Estive de classe I et de niveau C	Marge Natura 2000	ha	30,49	
	1903A3A	Estive de classe II et de niveau A	Aide de base	ha	63,52	

	1903A4A	Estive de classe II et de niveau A	Aide si CAD	ha	76,22	
H-EST 1	1903A5A	Estive de classe II et de niveau A	Marge Natura 2000	ha	91,47	
	1903A3B	Estive de classe II et de niveau B	Aide de base	ha	25,41	
	1903A4B	Estive de classe II et de niveau B	Aide si CAD	ha	30,49	
H-EST 1	1903A5B	Estive de classe II et de niveau B	Marge Natura 2000	ha	36,59	
	1903A3C	Estive de classe II et de niveau C	Aide de base	ha	12,70	
	1903A4C	Estive de classe II et de niveau C	Aide si CAD	ha	15,24	
H-EST 1	1903A5C	Estive de classe II et de niveau C	Marge Natura 2000	ha	18,29	
	1903A6A	Estive de classe III et de niveau A	Aide de base	ha	63,52	
	1903A7A	Estive de classe III et de niveau A	Aide si CAD	ha	76,22	
H-EST 1	1903A8A	Estive de classe III et de niveau A	Marge Natura 2000	ha	91,47	
	1903A6B	Estive de classe III et de niveau B	Aide de base	ha	12,70	
	1903A7B	Estive de classe III et de niveau B	Aide si CAD	ha	15,24	
H-EST 1	1903A8B	Estive de classe III et de niveau B	Marge Natura 2000	ha	18,29	
	1903A6C	Estive de classe III et de niveau C	Aide de base	ha	6,35	
	1903A7C	Estive de classe III et de niveau C	Aide si CAD	ha	7,62	
H-EST 1	1903A8C	Estive de classe III et de niveau C	Marge Natura 2000	ha	9,15	
	1905A01	Ecobuage raisonné	Aide de base	ha	44,46	Une fois en cinq ans
	1905A11	Ecobuage raisonné	Aide si CAD	ha	53,36	Une fois en cinq ans
H-EST 1	1905A21	Ecobuage raisonné	Marge Natura 2000	ha	64,03	Une fois en cinq ans
	2001A01	Limitation fertilisation à 125 unités N et 60 P et K	Aide de base	ha	76,22	
	2001A11	Limitation fertilisation à 125 unités N et 60 P et K	Aide si CAD	ha	91,47	
H-EST 3	2001A21	Limitation fertilisation à 125 unités N et 60 P et K	Marge Natura 2000	ha	109,76	
	2001C01	Limitation fertilisation minérale à 30-60-60 U/ha	Aide de base	ha	104,80	Complémentaire à la 2001A01
	2001C11	Limitation fertilisation minérale à 30-60-60 U/ha	Aide si CAD	ha	125,77	Complémentaire à la 2001A01
H-EST 3	2001C21	Limitation fertilisation minérale à 30-60-60 U/ha	Marge Natura 2000	ha	150,92	Complémentaire à la 2001A01
	2001D01	Suppression fertilisation minérale	Aide de base	ha	162,61	Complémentaire à la 2001A01
	2001D11	Suppression fertilisation minérale	Aide si CAD	ha	195,14	Complémentaire à la 2001A01
H-EST 3	2001D21	Suppression fertilisation minérale	Marge Natura 2000	ha	234,16	Complémentaire à la 2001A01
	2001F01	Coupe à la motofaucheuse ou à la faux	Aide de base	ha	228,67	Complémentaire à la 2001A01
	2001F11	Coupe à la motofaucheuse ou à la faux	Aide si CAD	ha	274,41	Complémentaire à la 2001A01
H-EST 2	2001F21	Coupe à la motofaucheuse ou à la faux	Marge Natura 2000	ha	329,29	Complémentaire à la 2001A01

Code Action : 1901C11 (complémentaire à 1901A11) (code Natura 1901C21)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : + 0.36 €/ml Maximum 100 ml/ha (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Libellé action : Mise en place d'équipement pastoraux			
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	<i>ENJEUX : RISQUES NATURELS ET PAYSAGES</i> <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole et les incendies</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>		
Conditions d'éligibilité	Avoir souscrit l'action 1901A11 ou 1901A21 ou 1901A12 ou 1901A22 <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Après débroussaillage, mise en place d'équipements pastoraux : clôtures fixes et passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat <i>Types de clôtures : fil lisse, électrifié ou non, de un à quatre fils (bovins, ovins, etc.), grillage type Ursus (uniquement ovins)</i> <i>Types de franchissement : passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien, etc.</i>		PRINCIPAL
Documents et enregistrements obligatoires	Factures d'achat des clôtures et/ou des passages. <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	Non cumulable avec les actions 2201 et 2202 <i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agro-environnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle : cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 1901D11 (complémentaire à 1901A11) (code Natura 1901D21) Libellé action : Supplément pour parcelle à accessibilité réduite		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 375 €/ha/an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	<i>ENJEUX : RISQUES NATURELS ET PAYSAGES Préserver les espèces naturelles et les biotopes Lutter contre la déprise agricole et les incendies Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>		
Conditions d'éligibilité	Parcelle en déprise ancienne Recouvrement ligneux supérieur à 30% <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
	<i>Rappel</i> : les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation	P	
	<i>Sur les parcelles engagées :</i>	P	
	♦Débroussaillage lourd d'ouverture la première année	S	
	- Arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle ou brûlage après autorisation de la CDOA (brûlage à réaliser dans le respect de la réglementation en vigueur), broyage au sol.	C	
	- Traitement chimique localisé, autorisé sur avis de la CDOA , sur les repousses ligneuses ou ronces (molécules autorisées : glyphosates et triclopyr)	P	
	- Conserver quelques arbres et quelques fourrés.	S	
	♦Entretien mécanique annuel	P	
	- Gyrobroyage d'entretien les années suivantes ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet	S	
	- Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U/ha	P	
	- Ou Entretien par le pâturage raisonné : - Elimination des refus et des rejets ligneux	S	
	- Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U/ha	P	
	Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.		
	<i>Recommandation : accroissement du chargement instantané sur une courte période : 7 à 15 jours</i>		
	♦Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques : entretien (mécanique ou pâturage) et fertilisation	P	
	Après débroussaillage, supplément pour éloignement par rapport au siège d'exploitation : une heure de trajet à pied ou forte pente (supérieure à 20 %).	S	
Documents et enregistrements obligatoires	<i>Cahier d'enregistrement des pratiques</i> Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	Non cumulable avec les actions 2201 et 2202 <i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires</i>		
Contrôles	confer action 1901A11 <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	confer action 1901A11		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 1902A11 (code Natura 1902A21) Libellé action : Ouverture parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 118,91 €/ha/an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	<i>ENJEUX : RISQUES NATURELS ET PAYSAGES</i> <i>Préserver les espèces naturelles et les biotopes</i> <i>Lutter contre la déprise agricole et les incendies</i> <i>Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>		
Conditions d'éligibilité	Parcelles en déprise récente Recouvrement ligneux inférieur à 30% <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<p style="text-align: center;"><i>Sur les parcelles engagées</i> 1^{ère} année : Ouverture mécanique ou manuelle Débroussaillage d'ouverture Traitement chimique localisé sur les repousses ligneuses ou ronces (molécules autorisées : glyphosates et triclopyr)</p> <p style="text-align: center;">Les années suivantes : Entretien mécanique Gyrobroyage d'entretien ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p>Ou Entretien par le pâturage raisonné : accroissement du chargement instantané sur une courte période : 7 à 15 jours), Elimination des refus et des rejets ligneux Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques : entretien (mécanique ou pâturage) et fertilisation</p>		<p>PRINCIPAL COMPLEMENTAIRE</p> <p>PRINCIPAL PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL PRINCIPAL PRINCIPAL</p> <p>COMPLEMENTAIRE</p>
Documents et enregistrements obligatoires	Cahier d'enregistrement des pratiques Orthophotographie <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	Non cumulable avec les actions 2201 et 2202 <i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 1902C11 (complémentaire à 1902A11) (code Natura 1902C21)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : + 0.36 €/ml Maximum 100 ml/ha (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Libellé action : Mise en place d'équipement pastoraux			
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	<i>ENJEUX : RISQUES NATURELS ET PAYSAGES Préserver les espèces naturelles et les biotopes Lutter contre la déprise agricole et les incendies Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages</i>		
Conditions d'éligibilité	Avoir souscrit l'action 1902A11 ou 1902A21 <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Après débroussaillage, mise en place d'équipements pastoraux : clôtures fixes et passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat <i>Types de clôtures : fil lisse, électrifié ou non, de un à quatre fils (bovins, ovins, etc.), grillage type Ursus (uniquement ovins) Types de franchissement : passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien, etc.</i>		PRINCIPAL
Documents et enregistrements obligatoires	Factures d'achat des clôtures et/ou des passages. <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	Non cumulable avec les actions 2201 et 2202 <i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agro-environnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle : cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 1902D11 (code Natura 1902D21)	Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 201,23 €/ha./an (valeur de base + marge 20% Natura 2000) soit base 118,91 €/ha./an+ supplément accès 82,32€/ha./an
Libellé action : Ouverture parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture et supplément pour accès réduit.		
Territoires visés	Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.	
Objectifs	ENJEUX : RISQUES NATURELS ET PAYSAGES Préserver les espèces naturelles et les biotopes Lutter contre la déprise agricole et les incendies Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages	
Conditions d'éligibilité	Parcelles en déprise récente Recouvrement ligneux inférieur à 30% Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.	
Engagements	<p>Rappel : les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation</p> <p style="text-align: center;">Sur les parcelles engagées</p> <p style="text-align: center;">1ère année : Ouverture mécanique ou manuelle</p> <p>Débroussaillage d'ouverture Traitement chimique localisé sur les repousses ligneuses ou ronces (molécules autorisées : glyphosates et triclopyr)</p> <p style="text-align: center;"><i>Les années suivantes :</i></p> <p>Entretien mécanique Gyrobroyage d'entretien ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p>Ou Entretien par le pâturage raisonné : accroissement du chargement instantané sur une courte période : 7 à 15 jours), Élimination des refus et des rejets ligneux Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques : entretien (mécanique ou pâturage) et fertilisation</p> <p>Après débroussaillage, supplément pour éloignement par rapport au siège d'exploitation : une heure de trajet à pied ou forte pente (supérieure à 20 %).</p>	<p>P</p> <p>P</p> <p>C</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>C</p> <p>S</p>
Documents et enregistrements obligatoires	Cahier d'enregistrement des pratiques Orthophotographie Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agro-environnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).	
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	Non cumulable avec les actions 2201 et 2202 Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires	
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agro-environnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Éléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires</i>	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agro-environnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : Signature de(s) l'exploitant(s)	

Code Action : 1903A11 (code Natura 1903A21)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 82,30 €/ha./an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (espaces à production faible)			
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	Cette mesure vise à l'adoption de modes d'exploitation (période et durée de pâturage, chargement, taille des parcs) adaptés aux caractéristiques des milieux à entretenir. Préserver la biodiversité (les espèces naturelles et les biotopes) Préserver, mettre en valeur et améliorer les qualités du paysage Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines		
Conditions d'éligibilité	Estives, alpages, parcours, landes ou prairies naturelles jamais retournées. Action individuelle ou d'une structure collective. <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements	<p style="text-align: center;">Sur l'exploitation :</p> <p>La mesure est fixe : les parcelles engagées doivent être localisées la première année et doivent rester engagées durant les 5 années de contrat.</p> <p><i>Sur les parcelles engagées :</i></p> <p>Entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible évaluée en moyenne à 0,15 UGB/ha/an</p> <p><i>Pratiques de fertilisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La fertilisation est interdite. Il peut être pratiqué une fertilisation occasionnelle, par exemple en cas de mauvaise pousse de l'herbe. Dans ce cas, la fertilisation maximale annuelle est de 30-30-30. <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les traitements phytosanitaires sont interdits sauf pour les traitements dirigés sous clôtures et partie de parcelle en pente pour lesquels la CDOA pourra définir le cadre de l'autorisation. - Entretien des limites de parcelles <p><i>Pratiques d'entretien :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pâturage : le pâturage doit être raisonné afin d'éviter le sous-pâturage ou le surpâturage. <p>Le brûlage des résidus en tas est autorisé.</p>		<p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>SECONDAIRE</p> <p>COMPLEMENTAIRE</p> <p>SECONDAIRE</p> <p>SECONDAIRE</p>
Documents et enregistrements obligatoires	Cahier de pâturage : avec l'identification de la parcelle et le nombre d'animaux listés par catégorie et leur date d'entrée et de sortie de la parcelle. Cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation Orthophotographie <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle : cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 1903A13 (code Natura 1903A23)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 144 €/ha/an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (espaces à production moyenne)			
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	Cette mesure vise à l'adoption de modes d'exploitation (période et durée de pâturage, chargement, taille des parcs) adaptés aux caractéristiques des milieux à entretenir. Préserver la biodiversité (les espèces naturelles et les biotopes) Préserver, mettre en valeur et améliorer les qualités du paysage Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines		
Conditions d'éligibilité	Estives, alpages, parcours, landes ou prairies naturelles jamais retournées. Action individuelle ou d'une structure collective. <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements	<p style="text-align: center;"><i>Sur l'exploitation :</i></p> <p>La mesure est fixe : les parcelles engagées doivent être localisées la première année et doivent rester engagées durant les 5 années de contrat.</p> <p><i>Sur les parcelles engagées :</i> Entretien d'un espace à productivité moyenne supportant une pression de pâturage évaluée en moyenne à 0,30 UGB/ha/an</p> <p><i>Pratiques de fertilisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La fertilisation est interdite. Il peut être pratiqué une fertilisation occasionnelle, par exemple en cas de mauvaise pousse de l'herbe. Dans ce cas, la fertilisation maximale totale annuelle est de 30-30-30. <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les traitements phytosanitaires sont interdits sauf pour les traitements dirigés sous clôtures et partie de parcelle en pente pour lesquels la CDOA pourra définir le cadre de l'autorisation. - Entretien des limites de parcelles <p><i>Pratiques d'entretien :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pâturage : le pâturage doit être raisonné afin d'éviter le sous-pâturage ou le surpâturage. - Le brûlage des résidus en tas est autorisé. 		<p>P</p> <p>P</p> <p>S</p> <p>S</p> <p>C</p> <p>S</p>
Documents et enregistrements obligatoires	Tenue d'un cahier de pâturage, avec l'identification de la parcelle et le nombre d'animaux listés par catégorie et leur date d'entrée et de sortie de la parcelle. Orthophotographie <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD		
	Date :	Signature de(s) l'exploitant(s)	

Code Action : 1903A1C (code Natura 1903A2C)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu: 30,49 €/Ha
Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces pastoraux collectifs d'altitude (estives) en gestion extensive : Classe I (Surface pâturée <600Ha) niveau C (valeur pastorale médiocre)			
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	Biodiversité, Risques naturels, Paysages		
Conditions d'éligibilité	Estive de classe I (<600Ha) niveau C (valeur pastorale médiocre) <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Conduite du pâturage en gardiennage : - allotement et déplacements des animaux en quartiers d'estive (ou parcs tournants), - surveillance et gestion des animaux afin d'occuper le maximum d'espace sans concentrer la charge animale sur les meilleures surfaces, - tenue d'un cahier des charges par le berger/vacher - traitements phytosanitaires interdits - fertilisation interdite ou occasionnelle (< 30-30-30)		P S P S S
	Intégration dans un règlement de pâturage et un plan de gestion et d'aménagement de l'estive suite à un diagnostic territorial.		P
	Petits travaux d'entretien des petits ouvrages, des aménagements pastoraux et des cabanes d'estive		C
Documents et enregistrements obligatoires	<i>Pour chacune des années de contractualisation :</i> - règlement de pâturage, plan de gestion et d'aménagement de l'estive - la déclaration de surface (PAC-ACS) - le registre parcellaire, - le support graphique de localisation des engagements - Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date - le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent être demandées pendant les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>		
Sanctions	<i>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).</i>		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 1903A4A (code Natura 1903A5A) Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces pastoraux collectifs d'altitude (estives) en gestion extensive : Classe II (Surface pâturée entre 600 et 1200Ha) niveau A (bonne valeur pastorale)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu: 91,47 €/Ha (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Territoires visés		<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs		Biodiversité, Risques naturels, Paysages	
Conditions d'éligibilité		Estive de classe II (de 600 à 1200 Hectares pâturés) niveau A (bonne valeur pastorale) <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>	
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.		Conduite du pâturage en gardiennage : - allotement et déplacements des animaux en quartiers d'estive (ou parcs tournants), - surveillance et gestion des animaux afin d'occuper le maximum d'espace sans concentrer la charge animale sur les meilleures surfaces, - tenue d'un cahier des charges par le berger/vacher - traitements phytosanitaires interdits - fertilisation interdite ou occasionnelle (< 30-30-30) Intégration dans un règlement de pâturage et un plan de gestion et d'aménagement de l'estive suite à un diagnostic territorial. Petits travaux d'entretien des petits ouvrages, des aménagements pastoraux et des cabanes d'estive	P S P S S P C
Documents et enregistrements obligatoires		<i>Pour chacune des années de contractualisation :</i> - règlement de pâturage, plan de gestion et d'aménagement de l'estive - la déclaration de surface (PAC-ACS) - le registre parcellaire, - le support graphique de localisation des engagements - Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date - le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>	
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions		<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>	
Contrôles		Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent être demandées pendant les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>	
Sanctions		<i>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).</i>	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.		J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : Signature de(s) l'exploitant(s)	

Code Action : 1903A4B (code Natura 1903A5B) Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces pastoraux collectifs d'altitude (estives) en gestion extensive : Classe II (Surface pâturée entre 600 et 1 200Ha) niveau B (valeur pastorale moyenne)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu: 36,59 €/Ha (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Territoires visés	Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.		
Objectifs	Biodiversité, Risques naturels, Paysages		
Conditions d'éligibilité	Estive de classe II (de 600 à 1200 Hectares pâturés) niveau B (valeur pastorale moyenne) <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Conduite du pâturage en gardiennage : - allotement et déplacements des animaux en quartiers d'estive (ou parcs tournants), - surveillance et gestion des animaux afin d'occuper le maximum d'espace sans concentrer la charge animale sur les meilleures surfaces, - tenue d'un cahier des charges par le berger/vacher - traitements phytosanitaires interdits - fertilisation interdite ou occasionnelle (< 30-30-30)	P S P S S	
	Intégration dans un règlement de pâturage et un plan de gestion et d'aménagement de l'estive suite à un diagnostic territorial. Petits travaux d'entretien des petits ouvrages, des aménagements pastoraux et des cabanes d'estive	P C	
Documents et enregistrements obligatoires	Pour chacune des années de contractualisation : - règlement de pâturage, plan de gestion et d'aménagement de l'estive - la déclaration de surface (PAC-ACS) - le registre parcellaire, - le support graphique de localisation des engagements - Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date - le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent être demandées pendant les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>		
Sanctions	<i>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).</i>		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 1903A4C (code Natura 1903A5C)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		Montant retenu: 18,29 €/Ha (valeur de base + marge 20% Natura 2000)	
Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces pastoraux collectifs d'altitude (estives) en gestion extensive : Classe II (Surface pâturée entre 600 et 1 200Ha) niveau C (valeur pastorale médiocre)		<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>			
Territoires visés		<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>			
Objectifs		Biodiversité, Risques naturels, Paysages			
Conditions d'éligibilité		Estive de classe II (de 600 à 1200 Hectares pâturés) niveau C (valeur pastorale médiocre) <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>			
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.		Conduite du pâturage en gardiennage : - allotement et déplacements des animaux en quartiers d'estive (ou parcs tournants), - surveillance et gestion des animaux afin d'occuper le maximum d'espace sans concentrer la charge animale sur les meilleures surfaces, - tenue d'un cahier des charges par le berger/vacher - traitements phytosanitaires interdits - fertilisation interdite ou occasionnelle (< 30-30-30)		P S P S S	
		Intégration dans un règlement de pâturage et un plan de gestion et d'aménagement de l'estive suite à un diagnostic territorial.		P	
		Petits travaux d'entretien des petits ouvrages, des aménagements pastoraux et des cabanes d'estive		C	
Documents et enregistrements obligatoires		<i>Pour chacune des années de contractualisation :</i> - règlement de pâturage, plan de gestion et d'aménagement de l'estive - la déclaration de surface (PAC-ACS) - le registre parcellaire, - le support graphique de localisation des engagements - Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date - le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>			
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions		<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>			
Contrôles		Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent être demandées pendant les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>			
Sanctions		<i>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).</i>			
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.					
Vos engagements : à remplir par le contractant.		J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)			

Code Action : 1903A7A (code Natura 1903A8A) Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces pastoraux collectifs d'altitude (estives) en gestion extensive : Classe III (Surface pâturée >1 200Ha) niveau A (bonne valeur pastorale)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu: 91,47 €/Ha (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Territoires visés	Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.		
Objectifs	Biodiversité, Risques naturels, Paysages		
Conditions d'éligibilité	Estive de classe III (> 1200 Hectares pâturés) niveau A (bonne valeur pastorale) <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Conduite du pâturage en gardiennage : - allotement et déplacements des animaux en quartiers d'estive (ou parcs tournants), - surveillance et gestion des animaux afin d'occuper le maximum d'espace sans concentrer la charge animale sur les meilleures surfaces, - tenue d'un cahier des charges par le berger/vacher - traitements phytosanitaires interdits - fertilisation interdite ou occasionnelle (< 30-30-30) Intégration dans un règlement de pâturage et un plan de gestion et d'aménagement de l'estive suite à un diagnostic territorial. Petits travaux d'entretien des petits ouvrages, des aménagements pastoraux et des cabanes d'estive		P S P S S P C
Documents et enregistrements obligatoires	Pour chacune des années de contractualisation : - règlement de pâturage, plan de gestion et d'aménagement de l'estive - la déclaration de surface (PAC-ACS) - le registre parcellaire, - le support graphique de localisation des engagements - Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date - le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent être demandées pendant les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Éléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>		
Sanctions	<i>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).</i>		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 1903A7B (code Natura 1903A8B)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		Montant retenu: 18,29 €/Ha <i>(valeur de base + marge 20% Natura 2000)</i>	
Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces pastoraux collectifs d'altitude (estives) en gestion extensive : Classe III (Surface pâturée >1 200Ha) niveau B (valeur pastorale moyenne)					
Territoires visés		<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>			
Objectifs		Biodiversité, Risques naturels, Paysages			
Conditions d'éligibilité		Estive de classe III (> 1200 Hectares pâturés) niveau B (valeur pastorale moyenne) <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>			
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.		Conduite du pâturage en gardiennage : - allotement et déplacements des animaux en quartiers d'estive (ou parcs tournants), - surveillance et gestion des animaux afin d'occuper le maximum d'espace sans concentrer la charge animale sur les meilleures surfaces, - tenue d'un cahier des charges par le berger/vacher - traitements phytosanitaires interdits - fertilisation interdite ou occasionnelle (< 30-30-30)		P S P S S	
		Intégration dans un règlement de pâturage et un plan de gestion et d'aménagement de l'estive suite à un diagnostic territorial.		P	
		Petits travaux d'entretien des petits ouvrages, des aménagements pastoraux et des cabanes d'estive		C	
Documents et enregistrements obligatoires		<i>Pour chacune des années de contractualisation :</i> - règlement de pâturage, plan de gestion et d'aménagement de l'estive - la déclaration de surface (PAC-ACS) - le registre parcellaire, - le support graphique de localisation des engagements - Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date - le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>			
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions		<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>			
Contrôles		Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent être demandées pendant les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>			
Sanctions		<i>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).</i>			
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.					
Vos engagements : à remplir par le contractant.		J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)			

Code Action : 1903A7C (code Natura 1903A8C)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		Montant retenu: 9,15 €/Ha (valeur de base + marge 20% Natura 2000)	
Libellé action : Maintien de l'ouverture des espaces pastoraux collectifs d'altitude (estives) en gestion extensive : Classe III (Surface pâturée >1 200Ha) niveau C (valeur pastorale médiocre)					
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>				
Objectifs	Biodiversité, Risques naturels, Paysages				
Conditions d'éligibilité	Estive de classe III (> 1200 Hectares pâturés) niveau C (valeur pastorale médiocre) <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>				
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Conduite du pâturage en gardiennage :			P S P S S P C	
	<ul style="list-style-type: none"> - allotement et déplacements des animaux en quartiers d'estive (ou parcs tournants), - surveillance et gestion des animaux afin d'occuper le maximum d'espace sans concentrer la charge animale sur les meilleures surfaces, - tenue d'un cahier des charges par le berger/vacher - traitements phytosanitaires interdits - fertilisation interdite ou occasionnelle (< 30-30-30) 				
	Intégration dans un règlement de pâturage et un plan de gestion et d'aménagement de l'estive suite à un diagnostic territorial.				
	Petits travaux d'entretien des petits ouvrages, des aménagements pastoraux et des cabanes d'estive				
Documents et enregistrements obligatoires	<i>Pour chacune des années de contractualisation :</i> <ul style="list-style-type: none"> - règlement de pâturage, plan de gestion et d'aménagement de l'estive - la déclaration de surface (PAC-ACS) - le registre parcellaire, - le support graphique de localisation des engagements - Enregistrement des pratiques réalisées sur les surfaces contractualisées, en précisant l'identifiant de la parcelle et la date - le cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les surfaces engagées <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>				
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>				
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent être demandées pendant les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires.</i>				
Sanctions	<i>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).</i>				
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.					
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)				

Action n°: 1905A11 : Ecobuage raisonné (ou brûlis) (code Natura 1905A21) Action collective		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 64,03 €/ha/an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	Liés à l'enjeu PAYSAGE et DEPRISE : - limiter les feux pastoraux non planifiés et réalisés sans concertation entre éleveurs eux-mêmes et entre éleveurs et autres usagers. - faire de la pratique des feux pastoraux un outil raisonné de gestion de la végétation.		
Conditions d'éligibilité	- souscription par un groupement d'exploitations - avis favorable d'un comité technique compétent (commission locale d'écobuage lorsqu'elle existe) confirmant que l'action est convenable pour le milieu. <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
<i>Engagements</i>	<p>Sur l'ensemble de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer obligatoirement aux réunions de planification des feux réunissant services pastoraux et forestiers, pompiers, chasseurs et naturalistes - Respecter la réglementation sur l'incinération des végétaux <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du brûlage la première année ou, si cas de force majeure, une fois au cours des 5ans comprenant, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> • la préparation de la parcelle, débroussaillage manuel des bandes coupe-feu (débroussailleuse portée) • la surveillance du feu <p>Rappel : les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation</p>	Type de l'engagement P P P P	
Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration d'écobuage assortie de l'avis favorable du comité technique compétent (commission locale d'écobuage lorsqu'elle existe) - Ensemble des procès-verbaux des réunions locales de planification des feux, tenues durant la période de contractualisation, mentionnant la date, les membres participants et le contenu des décisions. <p>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</p>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>		
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur votre déclaration annuelle de respect des engagements CAD (DARE), sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.</p> <p>Eléments utilisés pour le contrôle sur le place : cf documents et enregistrements obligatoires</p>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD</p> <p>Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)</p>		

Code Action : 2001A11 (code Natura 2001A21)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 109,76 €/ha/an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Libellé action : Gestion extensive de la prairie par la fauche (et ou pâturage) avec limitation de fertilisation minérale à 60-60-60 et 125 U d'azote moyenne totale.			
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	Préserver la biodiversité (les espèces naturelles et les biotopes) Préserver, mettre en valeur et améliorer les qualités du paysage Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines		
Conditions d'éligibilité	Prairies exploitées par la fauche et/ou la pâture. Action individuelle ou d'une structure collective. <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements	<p>Rappel : les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation</p> <p><i>Sur l'exploitation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation comprenant au minimum : date , quantité et nature des apports . <p><i>Sur les parcelles engagées :</i></p> <p><i>Pratiques de fertilisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - fertilisation moyenne annuelle totale (sur les cinq ans) limitée à 125 u d'azote hors restitution pâturage - Fertilisation minérale annuelle moyenne limitée à 60-60-60 <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p><i>Pratiques d'entretien :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdictions : retournement, nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, tas d'ensilage sur la parcelle, assainissement par drains enterrés - Désherbage chimique spécifique localisé sous clôture et parties de parcelle en pente (chardons, rumex, orties,...) - Exploitation de la prairie par la fauche et/ou le pâturage 		<p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>SECONDAIRE</p> <p>COMPLEMENTAIRE</p> <p>PRINCIPAL</p>
Documents et enregistrements obligatoires	Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation. Orthophotographie <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD		
	Date :	Signature de(s) l'exploitant(s)	

Code Action : 2001C11 (code Natura 2001C21)		Mesure tournante : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 150,92 €/ha./an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Libellé action : Gestion extensive de la prairie par la fauche (et ou pâturage) avec limitation de fertilisation minérale à 30-60-60			
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs	Préserver la biodiversité (les espèces naturelles et les biotopes) Préserver, mettre en valeur et améliorer les qualités du paysage Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines		
Conditions d'éligibilité	Prairies exploitées par la fauche et/ou la pâture. Action individuelle ou d'une structure collective. <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements	<p>Rappel : les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation</p> <p><i>Sur l'exploitation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation comprenant au minimum : date , quantité et nature des apports . <p><i>Sur les parcelles engagées :</i></p> <p><i>Pratiques de fertilisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - fertilisation moyenne annuelle totale (sur les cinq ans) limitée à 95 u d'azote hors restitution pâturage - Fertilisation minérale annuelle moyenne limitée à 30-60-60 <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p><i>Pratiques d'entretien :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - interdictions : retournement, nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, tas d'ensilage sur la parcelle, assainissement par drains enterrés - Désherbage chimique spécifique localisé sous clôture et parties de parcelle en pente (chardons, rumex, orties,..) <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la prairie par la fauche et/ou le pâturage 	<p>SECONDAIRE</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>SECONDAIRE</p> <p>COMPLEMENTAIRE</p> <p>PRINCIPAL</p>	
Documents et enregistrements obligatoires	Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation. Orthophotographie <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : Signature de(s) l'exploitant(s)		

Code Action : 2001D11 (code Natura 2001D21)	Mesure tournante : Oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu 234,16 €/ha./an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Libellé action : Gestion extensive de la prairie par la fauche (et ou pâturage) avec suppression fertilisation minérale		
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs	Préserver la biodiversité (les espèces naturelles et les biotopes) Préserver, mettre en valeur et améliorer les qualités du paysage Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines	
Conditions d'éligibilité	Prairies exploitées par la fauche et/ou la pâture. Action individuelle ou d'une structure collective. <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>	
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<p>Rappel : les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation</p> <p><i>Sur l'exploitation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation comprenant au minimum : date , quantité et nature des apports . <p><i>Sur les parcelles engagées :</i></p> <p><i>Pratiques de fertilisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - fertilisation organique moyenne annuelle totale (sur les cinq ans) limitée à 65 u d'azote hors restitution pâturage <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression de la fertilisation minérale <p><i>Pratiques d'entretien :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdictions : retournement, nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, tas d'ensilage sur la parcelle, assainissement par drains enterrés - Désherbage chimique spécifique localisé sous clôture et parties de parcelle en pente (chardons, rumex, orties,..) <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la prairie par la fauche et/ou le pâturage 	<p>P</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>PRINCIPAL</p> <p>SECONDAIRE</p> <p>COMPLEMENTAIRE</p> <p>PRINCIPAL</p>
Documents et enregistrements obligatoires	Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation. Orthophotographie <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>	
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	<i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires.</i>	
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. <i>Éléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires</i>	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)	

Code Action : 2001F11 (code Natura 2001F21)		Mesure tournante : Oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Montant retenu : 329,29 €/ha/an (valeur de base + marge 20% Natura 2000)
Libellé action : gestion de la prairie par la fauche et /ou pâturage coupe à la motofaucheuse ou à la faux			
Territoires visés	Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.		
Objectifs	Enjeu biodiversité Enjeu paysage Enjeu eau		
Conditions d'éligibilité	Prairies exploitées par la fauche et le pâturage Action individuelle ou d'une structure collective <i>Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>		
Engagements	<p>Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.</p> <p><i>Sur l'ensemble de l'exploitation :</i> Rappel : les Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles, définies dans la notice explicative des CAD, doivent être respectées sur l'ensemble de l'exploitation</p> <p><i>Sur les parcelles engagées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - fertilisation moyenne annuelle totale (sur les cinq ans) limitée à 125 u d'azote hors restitution pâturage - Fertilisation minérale annuelle moyenne limitée à 60-60-60 <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdictions : retournement, nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, tas d'ensilage sur la parcelle, assainissement par drains enterrés - Désherbage chimique spécifique localisé sous clôture et parties de parcelle en pente (chardons, rumex, orties,..) - Exploitation de la prairie par la fauche et/ou le pâturage - réalisation de deux coupes par an à la motofaucheuse ou à la faux <ul style="list-style-type: none"> - Pâturage obligatoire si une seule coupe - Finitions manuelles de la coupe sur les talus, le tour des blocs moraniques et des éléments bâtis de la parcelle 		<p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>S</p> <p>C</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>S</p>
Documents et enregistrements obligatoires	<i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agroenvironnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	Mesures 2001A11, 2001C11, 2001F11, 1903A11, 1903A13, 2003A11 <i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires</i>		
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.</p> <p style="text-align: center;">Eléments utilisés pour le contrôle :</p> <p>diagnostic de l' exploitation avec la localisation des prairies engagées cahiers d' enregistrements Plan cadastral de l'exploitation Dossiers PAC</p>		
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD</p> <p>Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)</p>		

Code Action : 3000A10 Libellé action : Planification environnementale	Action surfacique fixe (mesure « f »)	Montant retenu : 15.24 € / ha / an dans la limite de 100 ha soit 18,29 € / ha / an <i>(valeur de base + marge 20% Natura 2000)</i>
Territoires visés	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>	
Objectifs	Élaborer un diagnostic agroenvironnemental et tenir des cahiers d'enregistrement	
Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic environnemental • Enregistrement des interventions sur la parcelle • Cahiers d'enregistrement annuel <i>Conservez également la déclaration PAC la plus récente accompagnée du tableau de localisation des engagements agro-environnementaux et du plan de localisation (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4 ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>	
Conditions exclusives de mise en oeuvre	L'aide relative à l'action 3000A10 est versée sous réserve de l'engagement de l'agriculteur dans au moins une mesure agroenvironnementale au titre du PDRN. <i>Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides européennes dans la limite des plafonds communautaires. Le versement des aides agroenvironnementales d'un CAD ne peut pas être justifié pour un montant inférieur à 1600 euros sur la durée du contrat.</i>	
Contrôles	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements CAD, sur la déclaration de surfaces et sur le contrat CAD. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action agroenvironnementale, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. • En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation. • Les éléments utilisés pour le contrôle des engagements sont les documents d'enregistrement, la comptabilité et les factures <i>Eléments utilisés pour le contrôle :cf. documents et enregistrements obligatoires</i>	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).	
Engagements	<p>La planification environnementale consiste en l'élaboration d'un diagnostic. Rappel du contenu du diagnostic obligatoire pour contractualiser un contrat d'agriculture durable :</p> <p>①. décrire l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> . les productions végétales et animales (unités ,quantités, rendement, qualité...) . les moyens de production (matériel, bâtiment, parcellaire localisé...) . la gestion des terres et de la fertilisation minérale et organique . la gestion de l'irrigation . les pratiques agricoles et environnementales <p>②. recenser et localiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> . les éléments fixes du paysage (haies...), . les zones naturelles ou sensibles, en particulier à l'érosion, . les jachères. <p>③. analyser en terme de forces/faiblesses l'exploitation dans son environnement territorial et son fonctionnement interne notamment par rapport au voisinage, à l'eau, aux sols, au paysage, à la diversité biologique, aux pratiques agricoles</p> <p>④. tirer des conclusions débouchant sur des actions à mettre en oeuvre dans une perspective d'évolution</p> <p>L'engagement porte sur l'enregistrement (engagement de rang principal) Enregistrer pour chacune des 5 années du contrat, sur l'ensemble de l'exploitation les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par cultures végétales : surface, quantité récoltée, rendement, pratiques culturales (labour, ensemencement), apports d'eau, d'irrigation, - les pratiques d'épandages des fertilisants azotés organique et minéral et de gestion des terres par îlot cultural, - les pratiques d'application de produits phytosanitaires par îlot cultural. 	
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes (par année en cas de mesure tournante) et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.		
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements agroenvironnementaux que je dois respecter dans le cadre de mon CAD</p> <p>Date : _____ Signature de(s) l'exploitant(s)</p>	



**ANNEXES H-HABI 0 et H-ESPE 0
CAHIERS DES CHARGES
CONTRAT NATURA 2000
SITE Natura 2000
HAUTE VALLEE DE LA GARONNE**

Code Action : AFH 220		Code contrat : AFH004	Montant retenu : Sur devis, 100% du coût réel
Libellé action : Ouverture d'une prairie ou pelouse faiblement embroussaillée et/ou dominée par la Fougère aigle			
Périmètre visé	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs de l' action	<i>Enjeu biodiversité remarquable Restaurer les pelouses et les landes, éviter la fermeture du milieu Maintenir les sites de chasse pour les chiroptères, les oiseaux, favoriser la diversification des habitats d'espèce</i>		
Conditions d'éligibilité	<i>parcelle engagée définie par un diagnostic dépense éligible : montant facturé des travaux et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i>		
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, nivellement, boisement, affouragement sur les parcelles - Conservation de éléments fixes (haies, fossés, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignements, mares, et ligneux remarquables spécifiés dans le diagnostic) - Traitement chimique possible si localisé <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Réouverture partielle ou totale de la parcelle selon % spécifié dans diagnostic comprenant chaque année : Fauche centrifuge (options 1 et 2) et haute de 5 à 10 cm. Choisir une des deux options suivantes: Option 1 : 1^{ère} fauche précoce en juin avant développement des frondes de fougère avec exportation des produits, puis 2^{ème} fauche tardive, 1 mois et demi après la première avec exportation des produits de fauche Option 2 : 1^{ère} fauche précoce en juin avant développement des frondes de fougère avec exportation des puis entretien après ouverture par le pâturage avec une pression suffisante - Transport, pose et dépose de clôtures mobiles ou entretien de clôtures existantes pour augmenter la pression instantanée sur les zones définies par le diagnostic (option 2) - Traitement des rémanents : stockage en andains sur une zone circonscrite sur sol porteur en dehors de la zone d'habitats puis exportation et brûlage, ou brûlage sur place si exportation impossible (non mécanisable) <p>Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.</p> <p><i>Action complémentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et/ou restauration d'éléments remarquables (fossés, murets de pierre sèche, ...) 	Type d'engagement	
		P	
		P	
		C	
		P	
		P	
		S	
		P	
		S	
Documents et enregistrements obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de localisation des parcelles sous contrat ▪ Diagnostic et cahier des charges spécifique ▪ Devis des travaux prévus ▪ Barème pour les interventions du contractant <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour les engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de localisation des éléments fixes - <i>Pour les engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des interventions : date et nature des interventions, enregistrement des dates de fauche, enregistrement des pratiques de pâturage (période, chargement, catégorie d'animaux présents ..) • Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés • Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même • Facture pour les investissements et le matériel (clôtures) • Photos de l'état initial et après travaux <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>		
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p><i>Éléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</i></p>		
Sanctions	<p>Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire _____</p>		

Code Action : AFH 221		Code contrat : AFH004	Montant retenu : Sur devis, 100% du coût réel
Libellé action : Ouverture d'une prairie ou pelouse fortement envahie par les ligneux bas			
Périmètre visé	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs de l' action	<i>Enjeu biodiversité remarquable Restaurer les pelouses et les landes Maintenir les sites de chasse pour les chiroptères, les oiseaux</i>		
Conditions d'éligibilité	<i>parcelle engagée définie par un diagnostic dépense éligible : montant facturé des travaux et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i>		
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, nivellement, boisement, affouragement sur les parcelles - Conservation de éléments fixes (haies, fossés, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignements, mares, ligneux remarquables spécifiés dans le diagnostic). - Traitement chimique possible si localisé et après avis du comité technique <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Réouverture partielle ou totale de la parcelle selon % spécifié dans diagnostic comprenant la première année : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les ligneux bas : Travaux de réouverture mécaniques et/ou manuels incluant broyage au sol , tronçonnage et finition par un débroussaillage manuel, mise en tas et des rémanents - Pour les arbustes : Arrachage des arbustes, coupe et tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches. - Traitement des rémanents : stockage en andains ou en tas sur une zone circonscrite sur sol porteur en dehors de la zone d'habitats puis exportation et brûlage, ou brûlage sur place si exportation impossible (non mécanisable) et selon préconisations du comité brûlis - Réalisation de travaux du 1er septembre au 31 mars - Conserver quelques arbres et fourrés en mosaïque sur la parcelle (<25% de la surface) - Pour l'entretien annuel après ouverture, choisir une des options suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - Option 1 : par gyrobroyage mécanique les 4 années suivantes avec exportation des produits - Option 2 : pâturage annuel avec une pression suffisante - Transport, pose et dépose de clôtures mobiles ou entretien de clôtures existantes pour augmenter la pression instantanée sur les zones définies par le diagnostic (option 2) - Option 3 : entretien par la fauche tous les ans pendant 4 ans à partir du 10 Août - Option 4 : Réensemencement de la prairie après ouverture : - Implantation d'une prairie : travail superficiel du sol réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairies naturelles - Entretien par la fauche tous les ans pendant 4 ans - Fauche tardive après le 10 Août <p>Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.</p> <p><i>Actions complémentaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du bulldozer exclue - Entretien et/ou restauration d'éléments remarquables (fossés, murets de pierre sèche, ...) 	Type d'engagement	
		P	
		P	
		C	
		P	
		P	
		P	
		P	
		C	
Documents enregistrés et obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de localisation des parcelles sous contrat ▪ Diagnostic et cahier des charges spécifique ▪ Devis des travaux prévus ▪ Barème pour les interventions du contractant <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour les engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de localisation des éléments fixes - <i>Pour les engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des interventions : date et nature des interventions, enregistrement des pratiques de pâturage (période, chargement , catégorie d' animaux présents ..) • Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés • Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même • Facture pour les investissements et le matériel (clôtures) • Photos de l'état initial et après travaux <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>		
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p><i>Éléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</i></p>		

Sanctions	<p>. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction. Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.	
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : Signature du propriétaire</p>

Code Action : AFH 108 Option Haute vallée de la Garonne Libellé action : entretien de l'ouverture action complémentaire et obligatoire après brûlage dirigé		Code contrat : AFH004	Montant retenu : 108€/ha/an
Périmètre visé	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne</i> <i>Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs de l' action	<i>Enjeu biodiversité remarquable</i> <i>Restaurer les pelouses et les landes</i> <i>Maintenir les sites de chasse pour les chiroptères, les oiseaux</i>		
Conditions d'éligibilité	<i>parcelle engagée définie par un diagnostic</i> <i>dépense éligible : montant facturé des travaux et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i>		
Engagements	<i>Engagements non rémunérés :</i> - Pas de retournement, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, nivellement, boisement, affouragement sur les parcelles - Conservation de éléments fixes (haies, fossés, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignements, mares, ligneux remarquables spécifiés dans le diagnostic). - Traitement chimique possible si localisé et après avis du comité technique <i>Engagements rémunérés :</i> - l'entretien annuel après ouverture, choisir une des options suivantes: - Option 1 : par gyrobroyage mécanique les 4 années suivantes avec exportation des produits - Option 2 : pâturage annuel avec une pression suffisante - Transport, pose et dépose de clôtures mobiles ou entretien de clôtures existantes pour augmenter la pression instantanée sur les zones définies par le diagnostic (option 2)		Type d'engagement P P C P P
Documents enregistrés et obligatoires	<i>A la signature du présent cahier des charges :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de localisation des parcelles sous contrat ▪ Diagnostic et cahier des charges spécifique ▪ Devis des travaux prévus ▪ Barème pour les interventions du contractant - <i>Pour les engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de localisation des éléments fixes - <i>Pour les engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des interventions : date et nature des interventions, enregistrement des pratiques de pâturage (période, chargement , catégorie d' animaux présents ..) • Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés • Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même • Facture pour les investissements et le matériel (clôtures) • Photos de l'état initial et après travaux <i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place. <i>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction. Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l' un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000 Date : _____ Signature du propriétaire		

Code Action : AFH 222		Code contrat : AFH004	Montant retenu : 64,03 € / ha /an pour une intervention
Libellé action : Entretien de l'ouverture du milieu par brûlage dirigé			
Périmètre visé	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs de l' action	<i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion Entretien et/ou rajeunir les pelouses et les landes Maintenir les sites de chasse pour les chiroptères, les oiseaux</i>		
Conditions d'éligibilité	<i>parcelle engagée définie par un diagnostic Avis favorable de la commission locale d'écobuage confirmant que l'action est convenable pour le milieu Cumul obligatoire avec la mesure AFH 222</i>		
Engagements	<i>Engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux commissions locales de planification des feux - Respecter la réglementation sur l'incinération des végétaux <i>Engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Réalisation de brûlage dirigé par tâche ou en mosaïque ou « pied à pied » avec l'aide technique de l'équipe d'intervenants « écobuage ». - Planification des interventions à partir du diagnostic : Intervention 1 fois en 5 ans si cumul avec AFH108. Réalisation du brûlage la première année ou, si cas de force majeure, une fois au cours des 5 ans comprenant en particulier : la préparation de la parcelle, débroussaillage manuel des bandes coupe-feu (débroussailluse portée), et la surveillance du feu. <ul style="list-style-type: none"> - Entretien obligatoire après ouverture par le pâturage avec une pression suffisante - Transport, pose et dépose de clôtures mobiles ou entretien de clôtures existantes pour augmenter la pression instantanée sur les zones définies par le diagnostic - Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions. 		Type d'engagement P P P P P C S C
Documents enregistrés et obligatoires	<i>A la signature du présent cahier des charges :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de localisation des parcelles sous contrat ▪ Diagnostic et cahier des charges spécifique ▪ Devis des travaux prévus ▪ Barème pour travaux réalisés par le contractant <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour les engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'écobuage assortie de l'avis favorable de la commission locale de planification des feux • Ensemble des procès-verbaux des réunions locales de planification des feux, tenues durant la période de contractualisation, mentionnant la date, les membres participants et le contenu des décisions. - <i>Pour les engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des interventions : date et nature des interventions, enregistrement des pratiques de pâturage (période, chargement , catégorie d' animaux présents ..) • Facture pour les investissements et le matériel (clôtures) • Photos de l'état initial et après travaux <i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place. <i>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction. Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l' un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000 Date : _____ Signature du propriétaire _____		

Code Action : AFH 051		Code contrat : AFH002/F27005	Montant retenu : Sur devis, 100% du coût réel
Version Haute-vallée de la Garonne		Option maîtrise d'œuvre : 5% du montant du forfait	
Libellé action : entretien d'arbres remarquables			
Périmètre visé	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs de l' action	<i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion Conservier les arbres remarquables Maintenir les gîtes pour les chiroptères, les oiseaux,, les insectes...</i>		
Conditions d'éligibilité	<i>Arbres remarquables hors SAU, sur diagnostic dépense éligible : montant facturé des travaux ou de location de matériel et indemnisation selon un barème des travaux réalisés par le contractant</i>		
Engagements	<i>Engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Marquage des arbres concernés par plaquette « arbre bio » si parcelle relevant du régime forestier - Convention avec le propriétaire pour le maintien des arbres si propriété privée et marquage des arbres concernés. - Utilisation de produits non nocifs pour l'environnement lors du chantier (peinture, huile...). - Formation pendant la durée du Contrat <i>Engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Emondage, élagage et/ou travaux de taille des arbres (première taille ou entretien) selon préconisation (taille en têtard) - Intervention entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars - Exportation des rémanents selon diagnostic en cas de risque d'incendie, sanitaire ou de sécurité - Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions. 		Type d'engagement P P C S S S P P P C P
Documents enregistrements obligatoires	<i>A la signature du présent cahier des charges :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de localisation des parcelles sous contrat ▪ Diagnostic et cahier des charges spécifique ▪ Devis des travaux prévus ▪ Barème pour travaux réalisés par le contractant <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour les engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de localisation et description des arbres concernés (essences, diamètre et volume estimé en stère) - <i>Pour les engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des interventions : date, nature et localisation des interventions, localisation des arbres destinés à être taillés en têtards, et qualification (essence, diamètre, état sanitaire, présence de cavités, etc.) • Factures acquittées correspondant au devis pour travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise lorsque les travaux prévus ont été réalisés • Attestation du contractant avec temps passé et travaux effectués et déclaration de fin de travaux si travaux réalisés par le contractant lui-même • Facture pour les investissements et le matériel • Photos de l'état initial et après travaux <i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i>		
Contrôles	Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place. <i>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</i>		
Sanctions	Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction. Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées. Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000 Date : _____ Signature du propriétaire _____		

Code Action : F27 224 (Contrat F27020)		Code contrat : F27020	Montant retenu : en €/ha/an, à définir d'après barème et avis d'expert
Libellé action : Maintien et/ou augmentation de la charge en bois mort		Fiche H-FORE 2	durée minimale d'engagement : 30 ans
Périmètre visé	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs de l' action	<i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion Conservier les arbres remarquables Assurer la préservation des habitats des coléoptères saproxyliques, en particulier des espèces d'intérêt communautaire Maintenir les gîtes pour les chiroptères, les oiseaux, les insectes...</i>		
Conditions d'éligibilité	<i>Forêts proposée au classement en ZSC au titre de la Directive Habitats hors SAU, forêts relevant du Régime forestier, sur diagnostic</i>		
Engagements	<p><i>Engagements non rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les interventions et la localisation et le maintien des arbres concernés dans les aménagements si parcelle relevant du régime forestier - Désignation et marquage des arbres sénescents ou morts et des arbres à cavités basses, entrant dans le calcul des 15 m³/ha de bois morts à constituer dans les 18 ans à venir concernés par plaquette « arbre bio » si parcelle relevant du régime forestier - Convention avec le propriétaire pour le maintien des arbres si propriété privée et marquage des arbres concernés. - Utilisation de produits non nocifs pour l'environnement lors du chantier (peinture, huile...). - Utilisation d'engins d'exploitation et de débardage respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles).... - Utilisation de phytocides interdite - Abandon de 20 % du volume des rémanents de coupes (houppiers), et d'une partie des chablis exploitables dans les peuplements de plus de 100 ans. - Abandon de la partie cariée des grumes exploitées lors des coupes dans les peuplements de plus de 100 ans. - Traitement localisé en taillis de 10 tiges par ha dans les jeunes peuplements ou maintien d'arbres à blessures basses, maintien de tous les arbres à cavités basses en futaie irrégulière.. <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Maintien pendant 30 ans d'arbres sénescents ou morts, et d'arbres à cavités basses, réservés dans les peuplements de plus de 100 ans de futaie régulière qui vont passer en coupe durant les 6 prochaines années, de façon à constituer un volume total de 15 m³/ha de bois mort dans les 18 ans à venir, dont 10 m³/ha font l'objet de contreparties financières. Le nombre d'arbres conservés est fonction du diamètre moyen des tiges composant le peuplement. <p><i>Actions complémentaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement de l'équilibre forêt-cervidés. - Suivi des populations de coléoptères saproxyliques. - Formation du personnel gestionnaire à la connaissance des coléoptères saproxyliques (biologie, habitats, mesures de gestion mises en œuvre) au cours d'une journée de martelage. 	Type d'engagement	
		P	
		P	
		C	
		S	
		S	
		S	
		S	
		S	
		S	
		S	
		P	
		P	
Documents enregistrés et obligatoires	<p><i>A la signature du présent cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de localisation des parcelles sous contrat ▪ Diagnostic et cahier des charges spécifique ▪ Devis des travaux prévus <p>- <i>Pour les engagements non rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - surface des peuplements traités en futaie irrégulière et à âge d'exploitabilité retardé (surface donnée par le SIG), - surface des flots de vieillissement mis en place dans les peuplements de plus de 100 ans traités en futaie régulière (surface donnée par le SIG), - fiche de martelage des peuplements de plus de 100 ans indiquant le nombre d'arbres dont le houppier va être conservé sur coupe, et les chablis abandonnés. - fiche de martelage des peuplements de moins de 100 ans indiquant le nombre d'arbres à blessures basses, et le nombre de tiges à traiter en taillis, <p>- <i>Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - fiche de martelage des peuplements de plus de 100 ans indiquant le nombre d'arbres sénescents, morts ou à cavités basses conservés pour constituer un volume de 15 m³/ha de bois mort (essences, diamètre et volume estimé en stère) <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>		
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p><i>Eléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>éléments cartographiques issus de la base de données sous SIG de la forêt,</i> - <i>fiches de martelages et clauses particulières figurant au catalogues de vente de bois de l'Agence ONF de Saint Gaudens.</i> 		
Sanctions	<p>Sauf dérogation écrite, le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l'un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>		

Code Action : F27 225(Contrat F27014)		Code contrat : F27014	Montant retenu : Dépense unique sur devis, 100% du coût réel, plafonné à 1 500 € par panneau.
Libellé action : Information des usagers de la forêt		Option maîtrise d'œuvre : 5% du montant du forfait	
Périmètre visé	<i>Périmètre du site FR7300883 Haute vallée de la Garonne Consulter la structure animatrice du document d'objectifs ou la DDAF.</i>		
Objectifs de l' action	<i>Enjeu biodiversité remarquable / enjeu écologique et de gestion La mesure concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Elle doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement de mesures positives listées (rémunérées ou non) réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Elle ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Cette mesure repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage, ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).</i>		
Conditions d'éligibilité	<i>Forêts proposée au classement en ZSC au titre de la Directive Habitats hors SAU, forêts relevant du Régime forestier, sur diagnostic. Complémentaire et cumulable avec F27005 et F27020. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, leur intensité, leur fréquence et/ou leur saisonnalité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'une autre mesure de gestion des milieux forestiers. Appel à un prestataire de service (au moins pour une partie du travail) ou location de matériel possible</i>		
Engagements	<i>Engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas des espèces les plus sensibles aux dérangements d'origine anthropique, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans le territoire défini par la structure animatrice sur la base du diagnostic. - Le propriétaire s'engage à respecter la charte graphique défini pour le site (dimension, forme, mention des partenaires financiers, logos, etc.), le choix de matériaux durable et l'entretien (lisibilité, visibilité et accessibilité). - Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut. <i>Engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Déplacement et adaptation à un nouveau contexte dans les 5 ans s'il y a lieu (exemple de sites de reproduction qui peuvent changer de localisation) - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Remplacement ou réparation des panneaux en cas de dégradation <p>Les panneaux doivent être positionnés sur le site Natura 2000 ou à proximité, à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (exemple : zone à ours).</p>	Type d'engagement	
		P	
		P	
		S	
		P	
		P	
		S	
		S	
Documents enregistrements obligatoires	<i>A la signature du présent cahier des charges et pour les engagements non rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'une ou plusieurs cartes IGN avec localisation permanente ou temporaire (spécificité saisonnière) précise des panneaux et mention du calendrier de présence. - Fourniture des avants projets/maquettes des panneaux explicatifs dont le contenu (le fond) doit être validé/en accords avec les objectifs et le mode de fonctionnement de Natura 2000 et le DOCOB concerné. - Devis des travaux prévus <p style="text-align: center;"><i>- Pour les engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'existence des panneaux , de leur bon état et de leur conformité par rapport au descriptif du contrat (dimension, texte, charte graphique, etc.) et factures acquittées correspondant au devis pour les travaux et/ou matériaux réalisés par entreprise. <p><i>Localisation des engagements (orthophotographies, ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000).</i></p>		
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements du contrat Natura 2000. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du bénéficiaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale sur place.</p> <p>Éléments utilisés pour le contrôle: cf. documents et enregistrements obligatoires</p>		
Sanctions	<p>Sauf dérogation écrite, le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction.</p> <p>Lorsque le titulaire ne se conforme pas à l' un de ses engagements, les aides prévues au contrat peuvent être en tout ou partie, suspendues ou supprimées.</p> <p>Si une méconnaissance de ses engagements par le titulaire est de nature à remettre en cause son économie générale, le contrat est résilié et toute aide perçue est remboursée au CNASEA.</p>		
Inscrire dans cette case les parcelle(s) engagée(s), les superficies correspondantes et mentionner tous les éléments pouvant faciliter le suivi.			
Vos engagements : à remplir par le contractant.	<p>J'atteste avoir pris connaissance des engagements que je dois respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000</p> <p>Date : _____ Signature du propriétaire</p>		

Landes et pelouses	AFH214	Vallée de l'Ouyse et de l'Alzou Et coteaux de la Lauze HAUTE VALLEE DE LA GARONNE	Ouverture d'un accès pour gestion de la parcelle <i>Engagements non rémunérés</i> réalisation du diagnostic ; <i>Engagements rémunérés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage de remise en état des 2 côtés (taille en épaisseur de la végétation buissonnante) ; - Gyrobroyage des ligneux arbustifs sur la partie carrossable du chemin proprement dit ; - Respect des conseils et des travaux préconisés dans le cadre du diagnostic ; - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; - Enregistrement des interventions d'entretien. La portion de chemin ainsi restaurée doit permettre la circulation d'engins agricoles. Entretien : <ul style="list-style-type: none"> - débroussaillage des deux cotés du chemin, taille latérale avec du matériel n'éclatant pas les branches jusqu'à une hauteur maximale de 6 m ; - pas d'élagage des arbres ; - Enregistrement des interventions d'entretien. 	Coût réel	Abandon	Evaluation du coût Gyrobroyage au sol (taille annuelle) : Main d'œuvre : 0,7 h/km/an x 12€/h x 5 ans = 42€/km Broyeur + tracteur : 0,7h/km/an x (21+17) /h x 5 ans = 133€/km 175€/km Taille latérale (taille au lamier à couteau de 2,47 m - deux tailles en 5 ans, 2 passages, deux côtés) : Main d'œuvre : 0,7 h/km/an x 12/h x 2 tailles x 2 pass. x 2 côtés = 67€/km Lamier à couteaux : 0,5h/km/an x 38 /h x 2 tailles x 2 pass. x 2 côtés = 152€/km 219€/km Nettoyage du chantier : Reprise des rémanents : 3 h/km x 12€/h x 2 côtés x 2 tailles = Total : 133+ 67+152+144=496€/km Soit 0,5€/ml
Prairies Landes	AFH220	Haute vallée de la Garonne	Ouverture d'une prairie ou pelouse embroussaillée dominées par la fougère Engagements non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, nivellement, boisement, affouragement sur les parcelles - Conservation de éléments fixes (haies, fossés, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignements, mares, et ligneux remarquables spécifiés dans le diagnostic) - Traitement chimique possible si localisé Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Réouverture partielle ou totale de la parcelle selon % spécifié dans diagnostic comprenant chaque année - Fauche centrifuge (options 1 et 2) et haute de 5 à 10 cm. - Traitement des rémanents : stockage en andains sur une zone circonscrite sur sol porteur en dehors de la zone d'habitats puis exportation et brûlage, ou brûlage sur place si exportation impossible (non mécanisable) Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.	Coût réel		Factures pour travaux réalisés par entreprises Factures pour location de matériel Indemnisation du contractant selon barème pour travaux réalisés par le contractant

Prairies landes	Haute vallée de la Garonne	Ouverture de prairie ou pelouse dominées par les ligneux bas Engagements non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, nivellement, boisement, affouagement sur les parcelles - Conservation de éléments fixes (haies, fossés, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignements, mares, ligneux remarquables spécifiés dans le diagnostic). - Traitement chimique possible si localisé et après avis du comité technique Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Réouverture partielle ou totale de la parcelle selon % spécifié dans diagnostic comprenant la première année : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les ligneux bas : Travaux de réouverture mécaniques et/ou manuels incluant broyage au sol, tronçonnage et finition par un débroussaillage manuel, mise en tas et des rémanents - Pour les arbustes : Arrachage des arbustes, coupe et tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches. - Pour les arbres : Arrachage et dessouchage avec enlèvement des souches hors de la parcelle Ce qui suppose le passage d'un bulldozer ? Est-ce vraiment de que l'on veut ? - Traitement des rémanents : stockage en andains ou en tas sur une zone circonscrite sur sol porteur en dehors de la zone d'habitat puis exportation et brûlage, ou brûlage sur place si exportation impossible (non mécanisable) et selon préconisations du comité brûlés - Réalisation de travaux du 1er septembre au 31 mars - Conserver quelques arbres et fourrés en mosaïque sur la parcelle (<25% de la surface) - l'entretien annuel après ouverture selon options 	Coût réel	Abandon	Factures pour travaux réalisés par entreprises Factures pour location de matériel Indemnisation du contractant selon barème pour travaux réalisés par le contractant
Prairies landes AFH 222	Haute vallée de la Garonne	Ouverture d'une prairie ou d'une lande par brûlage dirigé Engagements non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux commissions locales de planification des feux - Respecter la réglementation sur l'incinération des végétaux Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Réalisation de brûlage dirigé par tâche ou en mosaïque ou « pied à pied » avec l'aide technique de l'équipe d'intervenants « écobuage ». - Planification des interventions à partir du diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> - Option 1 : Intervention 1 fois en 5 ans si cumul avec AFH108. Réalisation du brûlage la première année ou, si cas de force majeure, une fois au cours des 5 ans comprenant en particulier : la préparation de la parcelle, débroussaillage manuel des bandes coupe-feu (débroussaillage portée), et la surveillance du feu. - Option 2 : Intervention en année 1 et 5 en cas d'engagement unique - Entretien obligatoire après ouverture par le pâturage avec une pression suffisante (option 2) - Transport, pose et dépose de clôtures mobiles ou entretien de clôtures existantes pour augmenter la pression instantanée sur les zones définies par le diagnostic (option 2) 	212€/5ans et pour 1 intervention		Préparation de la parcelle Débroussaillage manuel de bandes coupe feu 1,5 jour = 8 heures x 14,5€/heure=116€ Surveillance du feu : 1J = 8 heures x 12€/heure= 96 € Total : 212 €/5ans

Prairies landes	AFH 108	Haute vallée de la Garonne	<p>Maintien de l'ouverture d'une prairie ou pelouse après écochage</p> <p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, nivellement, boisement, affouagement sur les parcelles - Conservation de éléments fixes (haies, fossés, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignements, mares, ligneux remarquables spécifiés dans le diagnostic). - Traitement chimique possible si localisé et après avis du comité technique <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien annuel après ouverture, choisir une des options suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - Option 1 : par gyrobroyage mécanique les 4 années suivantes avec exportation des produits - Option 2 : pâturage annuel avec une pression suffisante - Transport, pose et dépose de clôtures mobiles ou entretien de clôtures existantes pour augmenter la pression instantanée sur les zones définies par le diagnostic (option 2) 	108€/ha/an	Abandon	<p>Gestion par la fauche ou gyrobroyage</p> <p>Fauche avec exportation : 120€/an (40€ x 3 heures)</p> <p>Enregistrement des pratiques : 11,43 (1 heure x 11,43)</p> <p>Soit 131,43</p> <p>Ou</p> <p>Entretien et pose et dépose de clôtures : 34,29€/ha/an (3 heures x 11,43€)</p> <p>Enregistrement des pratiques : 11,43 (1 heure x 11,43)</p> <p>Soit 108€/ha/an</p> <p>Soit une aide de 108 €/ha/an (moyenne fauche et pâturage)</p>
Arbres remarquables	AFH051	Haute vallée de la Garonne	<p>Entretien d'arbres remarquables</p> <p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquage des arbres concernés par plaquette « arbre bio » si parcelle relevant du régime forestier - Convention avec le propriétaire pour le maintien des arbres si propriété privée et marquage des arbres concernés. - Utilisation de produits non nocifs pour l'environnement lors du chantier (peinture, huile...). - Utilisation de phytocides interdite - Formation pendant la durée du Contrat <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des préconisations du diagnostic initial - Emondage, élagage et/ou travaux de taille des arbres (première taille ou entretien) selon préconisation (taille en têtard) - Intervention entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars - Exportation des rémanents selon diagnostic en cas de risque d'incendie, sanitaire ou de sécurité <p>Les travaux pourront être différés en cas de conditions climatiques défavorables. Dans ce cas le contractant devra obtenir auprès de l'animateur une autorisation de reporter les interventions.</p>	Coût réel	Abandon	<p>Évaluation du coût</p> <p>Main d'œuvre pour la réalisation de la taille x coût horaire</p> <p>Nacelle pour taille : temps passé avec nacelle x 35€/heure</p> <p>Rangement et évacuation des rémanents : main d'œuvre x coût horaire.</p>

Préfecture de la Haute-Garonne
1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE cédex
Tél : 05 34 45 34 45

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse cedex
Tél : 05 62 30 26 26

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Garonne
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât E - 31074 Toulouse cedex
Tél : 05 61 10 60 00



Office National des Forêts
262, route de Landorthe
31800 SAINT-GAUDENS cédex
Tél : 05 62 00 80 20



Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE



*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de la Haute-Garonne*